



BURKINA FASO

mars 2026

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT, ET DEMANDE D'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE BURKINA FASO

Dans le cadre de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, de la revue des assurances de financement et de la demande d'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité, les documents ci-après ont été publiés et figurent dans le présent dossier.

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidence du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** rédigé par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le Conseil d'administration le 18 février 2026. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 12 novembre 2025 avec les autorités burkinabè sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit et le nouvel accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 30 janvier 2026.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Burkina Faso.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations sensibles pour les marchés et d'informations de nature à révéler prématurément les intentions de politique économique des autorités.

Le rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :
International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>

Fonds monétaire international
Washington



Le conseil d'administration du FMI achève la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un nouvel accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité en faveur du Burkina Faso

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le conseil d'administration du FMI a achevé la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit en faveur du Burkina Faso, ouvrant ainsi la voie à un décaissement immédiat d'environ 33,2 millions de dollars. Il a également approuvé un nouvel accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité, d'environ 124,3 millions de dollars, valable jusqu'en septembre 2027, afin de renforcer la stabilité extérieure et la résilience au changement climatique.
- Malgré l'insécurité, la pauvreté et les chocs climatiques, les perspectives pour 2026–28 sont favorables, avec une croissance de près de 5 % et une inflation inférieure à l'objectif. L'assainissement budgétaire, les investissements dans l'agriculture et la hausse des cours de l'or soutiennent l'activité minière, les exportations et la sécurité alimentaire.
- Les résultats du programme sont satisfaisants : tous les objectifs quantitatifs ont été atteints sauf deux, qui ont été manqués de peu, la plupart des repères structurels ont été réalisés et des mesures préalables ont été mises en œuvre pour remédier au repère non atteint en matière de gouvernance.

Washington, le 18 février 2026. Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la quatrième revue de l'accord de 48 mois [approuvé le 21 septembre 2023](#) au titre de la [facilité élargie de crédit](#) (FEC). L'achèvement de la revue ouvre la voie au décaissement immédiat de 24,08 millions de DTS (environ 33,2 millions de dollars), ce qui porte le total du soutien financier accordé à ce jour par le FMI au titre de l'accord FEC à 120,4 millions de DTS (soit environ 165,8 millions de dollars).

Le conseil d'administration a aussi approuvé un accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), d'un montant de 90,3 millions de DTS (environ 124,3 millions de dollars), qui s'étendra jusqu'au 20 septembre 2027, les premiers décaissements devant intervenir après l'achèvement de la première revue de l'accord. Les réformes au titre de la FRD visent à renforcer la résilience budgétaire aux chocs, à intégrer les questions climatiques dans la gestion des finances publiques, à améliorer les résultats des entreprises publiques dans les secteurs sensibles au climat et à mobiliser des financements verts.

D'après les estimations, la croissance du PIB réel s'est accélérée pour atteindre 5,0 % en 2025, contre 4,8 % en 2024. La réaction de l'offre de l'exploitation minière artisanale à la hausse des cours de l'or et aux réformes du secteur minier aurait plus que compensé le ralentissement dans le secteur des services. La croissance du PIB réel devrait rester dans la fourchette de 4,5 à 5,0 % à moyen terme, sous réserve de l'amélioration attendue de la situation sécuritaire. L'inflation moyenne a ralenti en 2025 à -0,5 % en raison d'une baisse des prix des denrées alimentaires et devrait converger vers 2,0 % à moyen terme.

Le secteur extérieur s'est renforcé, grâce à la hausse des exportations nettes et à l'amélioration des termes de l'échange. À la faveur des cours élevés de l'or, le compte des transactions extérieures courantes devrait passer d'un déficit de 3,4 % du PIB en 2024 à un excédent de 1,1 % en 2025 et de 0,8 % en 2026. La volonté d'accroître la production d'or devrait entraîner une augmentation des importations d'équipements, tandis que les importations d'énergie devraient rester limitées, dans un contexte de perspectives stables des cours du pétrole.

L'assainissement budgétaire est en bonne voie. Grâce à la forte mobilisation des recettes et à la discipline en matière de dépenses, le déficit budgétaire en 2025 est resté bien en deçà de l'objectif du programme de 4,0 % du PIB. Il s'agirait d'un resserrement de 2,3 points de pourcentage du PIB depuis 2024, principalement en raison de la hausse des recettes provenant de l'exploitation aurifère, de la maîtrise de la masse salariale et de la modération des dépenses d'investissement.

Les progrès accomplis dans le cadre de l'accord appuyé par la FEC ont été satisfaisants. Les autorités ont rempli tous les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2025, tous les critères de réalisation quantitatifs continus et tous les objectifs indicatifs à l'exception d'un seul, qui a été manqué de moins de 0,1 % du PIB. Elles ont également atteint tous les objectifs indicatifs à fin septembre, à l'exception du plafond fixé pour les arriérés de remboursement de la TVA, qui a été dépassé de 0,02 % du PIB.

Les autorités burkinabè ont fait avancer leur programme de réformes structurelles. Elles ont atteint huit repères structurels sur dix. Le repère structurel à fin juin relatif à la réforme du secteur de l'énergie a été manqué, mais il a été mis en œuvre ultérieurement. Les autorités ont également mis en œuvre trois mesures préalables pour atténuer les effets du non-respect du repère structurel à fin juin sur la publication de l'évaluation diagnostique de la gouvernance. Elles ont démontré leur ferme volonté d'améliorer encore la gouvernance et ont déjà mis en œuvre six des onze recommandations prioritaires issues de l'évaluation diagnostique de la gouvernance, les cinq autres devant l'être dans le cadre du programme actuellement appuyé par le FMI.

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« L'économie du Burkina Faso a fait preuve de résilience malgré des difficultés sur le plan sécuritaire et humanitaire. En dépit de ces contraintes, la mise en œuvre du programme a été satisfaisante. Des politiques économiques judicieuses visant à améliorer la gouvernance et à accroître la mobilisation des recettes intérieures ont permis de dégager des marges de manœuvre budgétaires et de soutenir la reprise, tout en maîtrisant l'inflation et en maintenant la dette publique sur une trajectoire viable.

« Le programme appuyé par le FMI au Burkina Faso continue de mettre l'accent sur une croissance généralisée à moyen terme susceptible de relever le niveau de vie. À cette fin, les autorités intensifient la mise en œuvre des réformes et poursuivent des investissements stratégiques en capital. Dans ce contexte, il sera essentiel de promouvoir un environnement favorable au développement du secteur privé et de protéger l'économie contre les chocs extérieurs, notamment en gérant l'exposition accrue aux fluctuations des prix des produits de base. La mise en œuvre résolue de réformes destinées à renforcer l'efficacité de l'investissement public sera également déterminante pour atteindre les ambitieux objectifs de développement des autorités burkinabè. Il sera tout aussi important de mettre en œuvre le

plan d'action des autorités en s'appuyant sur les conclusions de l'évaluation diagnostique de la gouvernance. Si la poursuite de l'assainissement budgétaire demeure cruciale pour maintenir la stabilité macroéconomique, les dépenses consacrées à la santé, à l'éducation et à la protection sociale devront être préservées et priorisées dans les plans de dépenses pluriannuels.

« Les autorités burkinabè poursuivent un programme de réformes ambitieux visant à renforcer la gouvernance budgétaire, guidé par une stratégie couvrant un large éventail de mesures. Dans ce cadre, les priorités comprennent l'élaboration de plans d'audit pour l'ensemble des ministères, fondés sur leurs profils de risque, ainsi que la mise en œuvre de mesures destinées à renforcer l'intégrité des procédures d'octroi des licences minières.

« Les autorités burkinabè ont également placé la résilience au cœur de leur programme de réformes. L'agriculture de subsistance assurant la sécurité alimentaire de 80 % de la population, le renforcement de la résilience du secteur agricole face à des conditions climatiques difficiles constitue une priorité. En plus d'accroître la résilience, le programme des autorités dans le cadre de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) atténuera les risques pesant sur la balance des paiements, notamment en réduisant les besoins récurrents d'importations alimentaires d'urgence. »

Tableau 1. Burkina Faso : principaux indicateurs économiques et financiers, 2023–29

Population (2024) : 23,5 millions		Coefficient de Gini (2021) : 37,4							
PIB par habitant (2024) : 982 dollars		Espérance de vie (2021) : 62 ans							
Pourcentage de la population sous le seuil de pauvreté (2022) : 43,7 %		Taux d'alphabétisation (2023) : 41 %							
	2023	2024	2024	2025	2025	2026	2027	2028	2029
	Eff.	3 ^e revue FEC	Prél.	3 ^e revue FEC	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<i>(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>									
PIB et prix									
PIB à prix constants	3,0	5,0	4,8	4,2	5,0	4,9	4,8	4,8	4,8
Déflateur du PIB	2,0	8,9	9,7	5,9	7,0	4,4	2,7	2,0	2,0
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	0,9	4,2	4,2	3,0	-0,5	1,4	2,1	2,0	2,0
Prix à la consommation (fin de période)	1,0	4,9	4,9	3,0	-2,2	2,9	2,1	2,0	2,0
Monnaie et crédit									
Monnaie au sens large (M3)	-3,0	7,2	7,2	6,1	5,9	9,6	7,6	6,8	6,9
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) 1/	5,3	0,4	0,4	6,1	0,7	7,4	7,0	4,8	4,8
Crédits à l'État (système bancaire) 1/	3,0	3,7	3,7	3,8	1,7	3,0	2,2	1,5	1,4
Crédit au secteur privé	5,9	-2,2	-2,2	2,6	-2,8	5,7	5,4	5,4	5,3
Crédit au secteur privé/PIB	31,9	27,0	27,2	25,1	23,5	22,7	22,2	21,9	21,6
Secteur extérieur									
Exportations (f.à.b. ; valeur en FCFA)	-3,1	2,0	12,3	25,3	43,2	5,9	4,9	2,6	2,3
Importations (f.à.b. ; valeur en FCFA)	-1,5	4,8	8,4	10,8	16,6	5,7	7,5	7,0	6,0
Compte des transactions courantes (% du PIB)	-5,1	-5,7	-3,5	-3,4	1,1	0,8	0,8	-0,4	-1,3
<i>(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>									
Finances de l'administration centrale									
Recettes courantes	20,8	20,6	20,7	19,8	21,4	19,9	19,9	20,2	20,3
<i>dont</i> : recettes fiscales	18,4	18,3	18,4	18,1	17,8	17,5	17,9	18,2	18,4
Total des dépenses et prêts nets	29,3	27,7	27,8	25,0	26,1	24,6	24,2	24,4	24,6
<i>dont</i> : dépenses courantes	18,1	16,3	16,4	16,0	16,5	15,7	15,9	15,5	15,1
Solde budgétaire global, dons compris (engagements)	-6,8	-5,8	-5,8	-4,0	-3,5	-3,5	-3,0	-3,0	-3,0
Dettes publiques totales	56,8	56,9	57,2	56,1	52,1	51,2	50,7	50,3	49,9
<i>dont</i> : dette extérieure	26,2	25,4	25,5	24,8	21,3	20,5	20,7	20,5	20,4
<i>dont</i> : dette intérieure	30,6	31,6	31,8	31,3	30,8	30,6	30,0	29,8	29,5
Pour mémoire :									
PIB nominal (milliards de FCFA)	12 200	14 098	14 022	15 561	15 750	17 255	18 574	19 845	21 209
PIB nominal par habitant (USD)	874	975	982	1 002	1 127	1 250	1 312	1 367	1 427
Taux de change nominal (FCFA/USD, moyenne de la période)	606	606	606	635	580	560	562	563	563
Cours de l'or (USD/once troy)	1 943	2 387	2 387	2 821	3 218	3 472	3 568	3 578	3 578

Sources : autorités burkinabè ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.



BURKINA FASO

30 janvier 2026

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT, ET DEMANDE D'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

RÉSUMÉ

Contexte. Les autorités restent déterminées à mettre en œuvre le programme appuyé par la FEC, qui est axé sur l'assainissement des finances publiques et le renforcement de la gouvernance budgétaire, dans un contexte marqué par des défis liés à l'insécurité, à la pauvreté, aux phénomènes météorologiques extrêmes et à leurs interactions. Les perspectives économiques à l'horizon 2026–28 sont favorables, car les prévisions tablent sur une croissance du PIB réel près de 5 % et une inflation inférieure à la cible, mais les risques de détérioration prédominent.

Résultats du programme. Les autorités ont rempli tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) de fin juin 2025, tous les CRQ continus et tous les objectifs indicatifs (OI) à l'exception d'un seul, qui a été manqué de moins de 0,1 % du PIB. Elles ont également atteint tous les OI de fin septembre, à l'exception du plafond des arriérés de remboursement de la TVA, qui a été dépassé de 0,02 % du PIB, et huit (sur dix) repères structurels (RS). Le RS non atteint de fin juin concernant la réforme du secteur énergétique a été mis en œuvre ultérieurement. Le RS de fin juin relatif à la publication du rapport d'évaluation diagnostique de la gouvernance (EDG) a été manqué. Les autorités estiment que ce rapport pourrait être mal interprété par le grand public et saper leurs efforts de lutte anticorruption, ce qui, selon les services du FMI, pourrait exacerber la situation de fragilité. Les autorités ont mis en œuvre des mesures préalables pour remédier à l'effet de signal négatif de cette décision et ont mis en œuvre 6 des 11 recommandations prioritaires de l'EDG, les 5 autres devant être mises en œuvre dans le cadre du reste du programme appuyé par le Fonds.

Principales politiques menées dans le cadre du programme. Les discussions ont été axées sur les mesures visant à maintenir le déficit budgétaire global en dessous de 3,5 % du PIB en 2026, tout en renforçant la transparence et la gouvernance des finances publiques. Il est proposé d'ajouter, pour la sixième revue, un nouveau RS sur le renforcement de la maîtrise de la masse salariale du secteur public. De plus, les autorités s'emploient à élaborer d'autres réformes essentielles destinées à renforcer la gouvernance et la transparence budgétaire, et elles sont déterminées à intégrer les cinq recommandations prioritaires restantes de l'EDG dans le programme d'action structurel du programme appuyé par la FEC.

Quatrième revue au titre de la FEC. Les services du FMI sont favorables à la demande des autorités visant à achever la quatrième revue et la revue des assurances de financement, à l'issue desquelles 24,08 millions de DTS (20 % de la quote-part ou 0,1 % du PIB) seront mis à la disposition du Burkina Faso.

Demande d'accord au titre de la FRD. Le programme appuyé par la FRD a pour objectif de soutenir les efforts déployés par les autorités pour renforcer la stabilité prospective macroéconomique et de la balance des paiements. Les mesures de réforme (MR) mettent l'accent sur : i) le financement des risques de catastrophes ; ii) la résilience climatique des investissements dans les infrastructures publiques ; iii) la fourniture et la gestion résilientes des services publics ; et iv) la mobilisation des financements climatiques. Compte tenu de la solidité et de l'ambition du programme de réformes, les services techniques appuient la demande des autorités visant à conclure un accord au titre de la FRD qui courra jusqu'au 20 septembre 2027, le niveau d'accès étant fixé à 75 % de la quote-part (90,3 millions de DTS ou 0,5 % du PIB).

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
(AFR) et Guillaume
Chabert (SPR)

Une équipe du FMI composée de M. Wieczorek (chef), MM. Cook, Kouassi, Stuermer (tous d'AFR), MM. Bird et Maher (FAD), et M. Coble (SPR), bénéficiant du concours de MM. Gbohoui (représentant résident) et Sebre (économiste local), s'est entretenue avec les autorités à Ouagadougou du 29 octobre au 12 novembre 2025. M. Kramarenko, directeur adjoint d'AFR, s'est joint à la mission du 4 au 7 novembre. M. Kamgna (FAD), Mme Lam (MCM) et M. Stadler (AFR) ont participé à certaines réunions à distance. Les membres de la mission ont rencontré, son Excellence, M. Rimalba Jean-Emmanuel Ouedraogo, Premier ministre ; M. Aboubakar Nacanabo, ministre de l'Économie et des Finances ; M. Roger Baro, ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement ; M. Yacouba Zabré Gouba, ministre de l'Énergie, des Mines et des Carrières ; M. Armand Badiel, directeur national de la BCEAO ; d'autres hauts fonctionnaires, ainsi que des représentants du secteur privé et des partenaires de développement. Mmes Dereje et Kiggundu (toutes deux d'AFR) ont fourni un appui administratif.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE	5
EXÉCUTION DU PROGRAMME	9
PERSPECTIVES ET RISQUES	12
ENTRETIENS	15
A. Mesures destinées à créer une marge de manœuvre budgétaire et à assurer la viabilité de la dette	15
B. Faire progresser les réformes en matière de gouvernance	17
C. Renforcer les dépenses sociales et la protection sociale	19
D. Rendre l'économie plus résiliente	20
MODALITÉS DU PROGRAMME, ASSURANCES DE FINANCEMENT ET AUTRES QUESTIONS	26
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	30
GRAPHIQUE	
1. Indicateurs de la capacité à rembourser comparés aux accords donnant accès aux tranches supérieures de crédit approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC	43

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2023–29 _____	33
2. Balance des paiements, 2023–29 _____	34
3a. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2023–29 (en milliards de FCFA) _____	35
3b. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2023–29 (en pourcentage du PIB) _____	36
4. Situation monétaire, 2023–27 _____	37
5. Principaux indicateurs de solidité financière, 2021–25 _____	38
6. Besoins de financement extérieur, 2023–29 (en milliards de FCFA) _____	38
7. Calendrier des décaissements et échelonnement proposé des différentes phases pour l'accord quadriennal au titre de la FEC, 2023–27 _____	39
8. Calendrier des décaissements et échelonnement proposé des différentes phases pour l'accord au titre de la FRD 2026–27 _____	40
9. Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier _____	40
10. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2025–38 _____	41
11. Tableau récapitulatif de suivi des emprunts extérieurs, janvier-septembre 2025 _____	42

ANNEXES

I. Matrice d'évaluation des risques _____	44
II. Risques à long terme liés au changement climatique _____	48
III. Évaluation des progrès accomplis dans la réduction des risques à long terme pour la balance des paiements grâce à la FRD _____	66
IV. Résultats du modèle DIGNAD _____	71

APPENDICES

Lettre d'intention _____	73
Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière _____	78
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	117

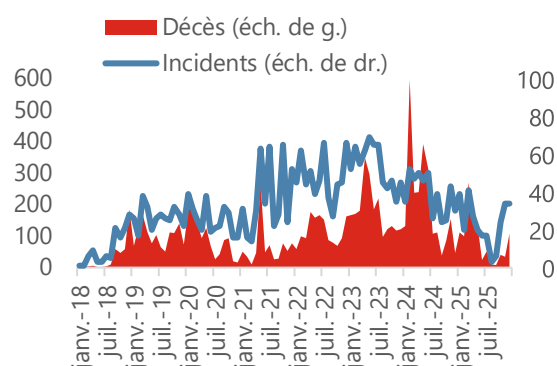
CONTEXTE

1. La situation sécuritaire, dont les dimensions locales et régionales sont étroitement liées, demeure tendue¹. L'Institut pour l'économie et la paix a certes classé le Burkina Faso (BFA) au premier rang des pays les plus touchés par le terrorisme en 2024², mais les indicateurs locaux relatifs aux incidents et aux décès sont en baisse depuis le milieu de 2024 (Graphique 1 du texte). En dépit de cette amélioration apparente, la situation reste instable et l'accentuation des tensions sécuritaires que connaît le Mali depuis quelques mois pourrait créer des effets d'entraînement au Burkina Faso.

2. La flambée des cours de l'or et les phénomènes météorologiques extrêmes alimentent le terrorisme. Porté par des prix élevés et les réformes du secteur minier, l'or représente désormais plus de 80 % des exportations du Burkina Faso. Si la flambée des cours de l'or profite au Trésor public, elle peut également contribuer à financer le terrorisme.

Les sécheresses et les inondations attisent le terrorisme en favorisant les conflits, en particulier entre éleveurs et agriculteurs. Au Burkina Faso, les phénomènes météorologiques extrêmes pourraient devenir plus fréquents et plus intenses sous l'effet du changement climatique³.

Graphique 1 du texte. Burkina Faso : décès dus à des incidents de terrorisme, 2018–25 (par mois)



Source : [ACLED \(données sur la localisation et les événements des conflits armés\)](#); et calculs des services du FMI).

Note : on entend par décès dus au terrorisme les décès survenant à la suite d'attaques contre des civils, d'attentats suicides, d'explosions télécommandées ou d'engins explosifs artisanaux.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

3. L'impact de l'essor de l'exploitation minière sur le PIB réel est manifeste ; toutefois, la transmission des changements dans l'enregistrement des données relatives au secteur minier complique leur interprétation. Les données provisoires de l'Institut national de la statistique (INSD) indiquent qu'au premier semestre 2025, le PIB réel a augmenté de 3,3 % en glissement annuel, ce taux intégrant une estimation provisoire de la croissance de l'activité minière de -3,4 % en glissement annuel (en termes de valeur ajoutée réelle). Ces estimations seront probablement revues à la hausse compte tenu de la réaction de l'offre au renchérissement de l'or et d'un changement structurel consécutif aux réformes touchant le secteur de l'exploitation artisanale de l'or. Il s'agit notamment de l'interdiction des exportations directes, de la formalisation du secteur, de

¹ [Déclaration du Secrétaire général devant le Conseil de sécurité : Renforcement de la coopération régionale en matière de lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest et au Sahel | Secrétaire général.](#)

² <https://www.economicsandpeace.org/wp-content/uploads/2025/03/Global-Terrorism-Index-2025.pdf>.

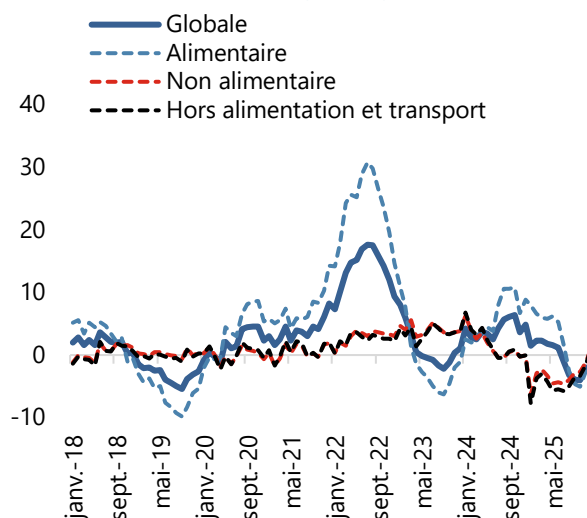
³ [INFORM Climate Change.](#)

l'organisation en coopératives, de la protection juridique et du recours croissant à des techniques d'excavation semi-mécanisées⁴. Selon le ministère des Mines, les ventes artisanales d'or enregistrées ont plus que doublé au premier semestre 2025 par rapport à l'ensemble de l'année 2024. L'INSD n'a pas encore pris en compte ces évolutions. La croissance réelle du PIB hors secteur minier a ralenti, passant de 5,7 % en 2024 à 3,8 % (en glissement annuel) au premier semestre 2025, essentiellement en raison d'un ralentissement marqué dans le secteur des services.

4. L'inflation a ralenti. Grâce à une récolte favorable en 2024 et à l'appréciation du franc CFA, l'inflation mesurée par l'IPC (moyenne sur 12 mois) a ralenti, baissant de 4,2 % en décembre 2024 à -0,5 % en décembre 2025 (Graphique 2 du texte).

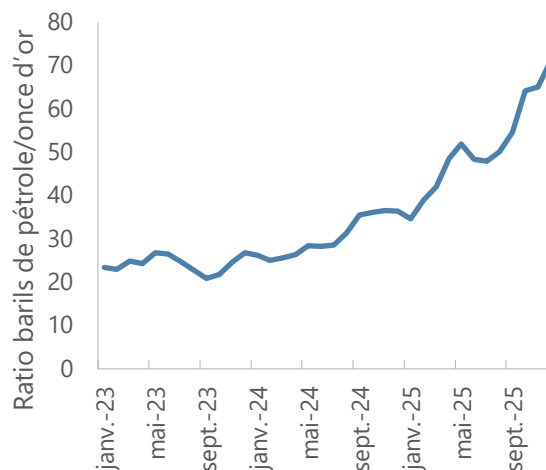
5. Le compte courant (CC) s'est renforcé. Une révision à la baisse du déficit du compte courant, soit de 5,7 à 3,5 % du PIB en 2024, s'explique par une augmentation des exportations nettes (principalement l'or). Tirées essentiellement par les effets de prix (Graphique 3 du texte), les exportations d'or effectuées jusqu'au troisième trimestre 2025 ont augmenté de façon encore plus importante, en particulier celles issues de la production artisanale et semi-mécanisée. Dans le même temps, les importations ont stagné en raison de la baisse des prix du pétrole. Les importants flux entrants d'IDE ont été concentrés dans le secteur minier. La reprise des flux entrants de portefeuille tenait à la hausse de la demande régionale de titres d'État du Burkina Faso.

Graphique 2 du texte. Burkina Faso : inflation des prix à la consommation, 2018–25
(Variation en pourcentage en glissement annuel)



Source : INSD ; calculs des services du FMI.

Graphique 3 du texte. Burkina Faso : ratio prix de l'or/prix du pétrole



Source : calculs des services du FMI.

Notes : le cours moyen du pétrole sur le marché au comptant (APSP) est utilisé pour le prix du pétrole

⁴ Jusqu'à présent, la croissance de l'exploitation artisanale de l'or a été estimée dans les comptes nationaux en appliquant un taux de croissance constant de 2,3 % par an à un niveau de production basé sur une enquête réalisée en 2017.

Tableau 1 du texte. Burkina Faso : budget des autorités par rapport aux prévisions et aux résultats, 2024–26
(en pourcentage du PIB)

	2024	2025			2026		
	Résultat budgétaire	Loi de finances initiale	Loi de finances rectificative	Résultat budgétaire jusqu'en sept.	Prév.	Budget	Prév.
Total des recettes et des dons	22.0	20.9	21.9	16.3	22.5	20.7	21.1
Total des recettes	20.7	19.7	20.7	15.6	21.4	19.5	19.9
Recettes fiscales	18.4	18.0	17.8	13.5	17.8	17.4	17.5
Recettes non fiscales	2.3	1.7	2.8	2.2	3.6	2.1	2.4
Dons	1.3	1.2	1.2	0.6	1.2	1.2	1.2
Prév.	1.3	1.2	1.2	0.6	1.2	1.2	1.2
Dépenses et capacité nette de financement	27.8	23.8	24.8	18.2	26.1	23.5	24.6
Dépenses courantes	16.4	15.8	15.9	11.7	16.5	15.2	15.7
Traitements et salaires	8.4	8.1	8.1	5.9	8.1	7.8	7.8
Biens et services	2.2	2.2	2.2	1.5	2.3	2.0	2.0
Paiements d'intérêts	2.2	2.2	2.2	1.7	2.2	2.3	2.2
Intérieurs	1.9	1.8	1.8	1.4	1.9	1.9	2.0
Extérieurs	0.3	0.3	0.3	0.2	0.3	0.4	0.2
Transferts courants	3.6	3.3	3.5	2.6	3.9	3.1	3.7
Dépenses d'investissement	11.4	8.1	8.9	6.5	9.6	8.4	9.0
Financées sur ressources intérieures	8.1	5.4	6.3	4.3	6.6	5.6	5.6
Financées sur ressources extérieures	3.4	2.6	2.6	2.1	3.0	2.8	3.4
Capacité nette de financement	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-5.8	-2.9	-2.9	-2.0	-3.5	-2.8	-3.5
Financement	6.0	2.9	2.9	2.0	3.5	2.8	3.5
Financement extérieur	1.3	0.3	0.3	1.0	1.0	0.3	0.9
Financement intérieur	4.7	2.7	2.7	1.0	2.5	2.5	2.6
Financement bancaire	3.5	1.3	1.3	0.5	2.0	1.5	1.6
Financement non bancaire	1.1	1.4	1.4	0.5	0.5	1.0	1.0
Erreurs et omissions	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire							
Solde budgétaire primaire (dons compris)	-3.6	-0.8	-0.8	-0.3	-1.3	-0.6	-1.3

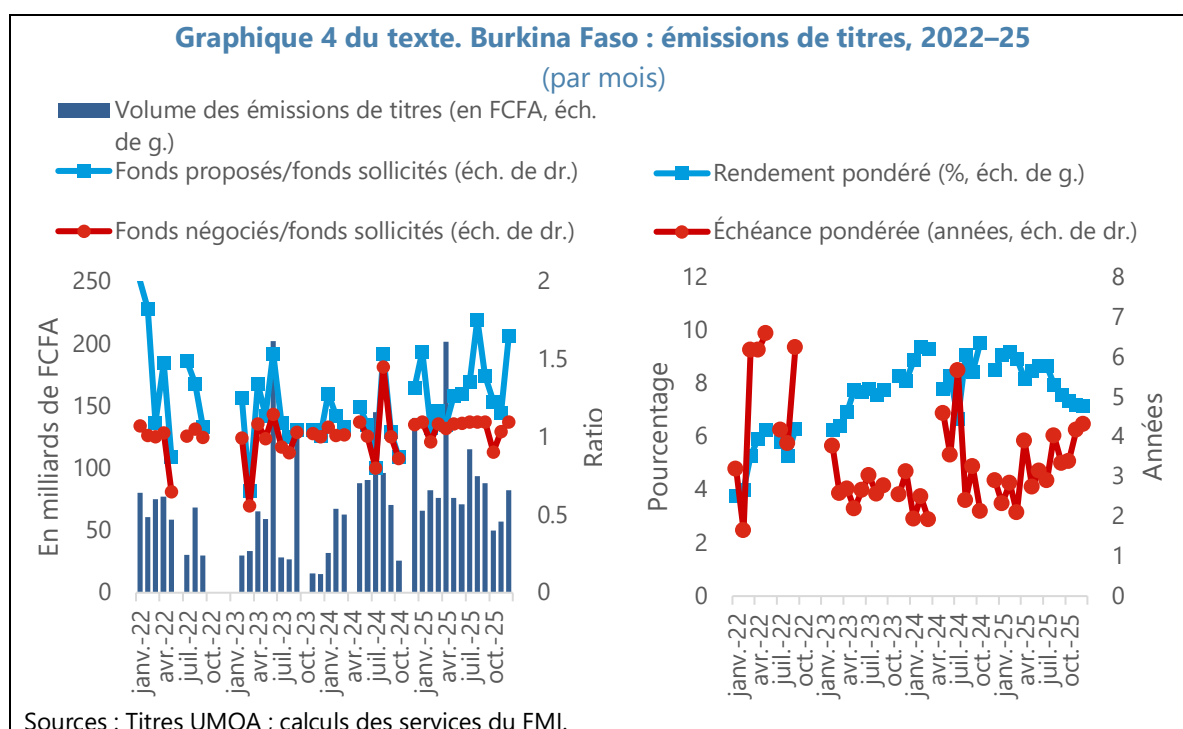
Source : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

6. L'assainissement des finances publiques est en bonne voie. Il est peu probable que le déficit budgétaire, qui s'élevait à 2,0 % du PIB annuel jusqu'en septembre, dépasse 3,5 % du PIB pour l'ensemble de l'année 2025 (contre un objectif de 4,0 % fixé dans le programme) (Tableau 1 et Tableau 3b du texte). Il s'agirait d'un resserrement de 2,3 points de pourcentage du PIB par rapport au résultat de 2024, dont environ la moitié tiendrait à la hausse des recettes provenant de l'exploitation aurifère. La performance des recettes intérieures jusqu'en septembre a été solide. Les recettes du Trésor, à l'exclusion du Fonds de soutien patriotique⁵ (FSP), ont dépassé les prévisions d'environ 0,7 point de pourcentage du PIB, et les dividendes plus élevés résultant de l'application du nouveau code minier ont représenté 0,5 % du PIB. Les recettes du FSP ont été supérieures de 0,2 point de pourcentage du PIB aux prévisions. Les recettes supplémentaires provenant de ces deux sources ont servi en grande partie à compléter les dépenses d'investissement dans le budget

⁵ Fonds de soutien patriotique.

supplémentaire approuvé en octobre. Par ailleurs, les excédents accumulés par l'importateur public de pétrole (SONABHY), une fois transférés au Trésor à la clôture de l'exécution du budget⁶ 2025, devraient générer des économies de précaution et contribuer à la réduction du déficit (voir ¶126). Les dépenses jusqu'en septembre ont été légèrement inférieures aux projections établies sur la base de la saisonnalité observée précédemment, tandis que les dépenses sociales destinées à réduire la pauvreté ont dépassé le seuil de près de 0,2 % du PIB. L'affaiblissement du dollar des États-Unis par rapport au franc CFA explique un ratio dette publique/PIB inférieur aux prévisions.

7. Les conditions financières nationales et les pressions relatives à la liquidité ont commencé à se relâcher. Entre le premier trimestre 2025 et le deuxième trimestre 2025, le rendement moyen des titres d'État nouvellement émis a baissé, passant de 9,1 % à 8,3 % et l'échéance moyenne s'est allongée, passant de 2,4 ans à 3,5 ans (Graphique 4 du texte). Après la baisse du taux directeur de la BCEAO en juin, le rendement mensuel moyen des titres d'État a baissé durant six mois consécutifs, et a atteint 7,2 % en décembre 2025.



8. Il s'ensuit que le gouvernement a désormais moins de mal à satisfaire ses besoins de financement. Jusqu'en fin septembre, les financements concessionnels obtenus étaient globalement conformes aux prévisions des services du FMI (c'est-à-dire nettement supérieurs au budget — tableau 1 du texte). Cette situation explique le recours relativement faible aux financements intérieurs, en particulier ceux émanant des banques commerciales. Toutefois, en raison de facteurs saisonniers, les services du FMI s'attendaient à un accroissement du financement

⁶ Ce transfert pourrait s'effectuer durant la soi-disant « période complémentaire » (qui s'étend généralement au mois de janvier) afin de permettre un traitement comptable approprié des opérations attribuables au cycle d'exécution budgétaire qui s'est clôturé en fin décembre.

intérieur net au quatrième trimestre 2025. Dans le même temps, l'assouplissement monétaire a soutenu la demande de titres d'État du Burkina Faso sur le marché régional (comptabilisée dans le financement intérieur net non bancaire aux Tableaux 3a et 3b), ce qui a permis de réduire les instances de paiement du Trésor⁷ d'un montant correspondant à 1,1 % du PIB (également comptabilisé dans le financement non bancaire).

9. Néanmoins, le crédit net au secteur privé a continué de baisser, dans un contexte d'exposition croissante des banques au secteur public. Après un recul de 2,2 % en 2024, le crédit au secteur privé s'est encore contracté de 4,6 % entre janvier et septembre 2025. Dans le même temps, l'exposition des banques commerciales au secteur public a atteint 20 % (du total des actifs) en juillet 2025, contre 19,6 % et 16,3 % respectivement en fin 2024 et fin 2023. Le ratio des crédits en souffrance au total des crédits a augmenté de 8,9 % en fin 2024 à 11,6 % en août 2025, tandis que les dépôts se sont accrus de 5,5 % sur la même période, contre 2,4 % en 2024. Les données préliminaires de juin 2025 indiquent un ratio d'adéquation des fonds propres (RAFP) de 15,2 % pour l'ensemble du système, contre le minimum réglementaire fixé à 11,5 % des actifs pondérés en fonction des risques (Tableau 5). L'adéquation des fonds propres demeure toutefois un problème pour plusieurs petites banques qui, sous le contrôle de l'autorité régionale de surveillance, devraient mettre en place des plans de recapitalisation et veiller à se conformer d'ici fin 2026 à une directive de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) qui a doublé le capital social minimum requis des banques.

EXÉCUTION DU PROGRAMME

10. Les autorités ont atteint tous les objectifs quantitatifs de fin juin, à l'exception d'un seul (Tableau 1a du MEFP). Tous les CRQ de fin juin 2025, tous les CRQ continus et tous les OI à l'exception d'un seul ont été atteints. L'OI qui fixe un plafond aux dépenses courantes primaires a été dépassé de moins de 0,1 % du PIB. Les autorités ont également atteint tous les OI de fin septembre, à l'exception du plafond fixé pour les arriérés de remboursement de la TVA, qui a été dépassé de 0,02 % du PIB. Elles ont atteint l'OI concernant les arriérés nationaux, qui sont tombés en dessous de 0,1 % du PIB en fin septembre, conformément à leur stratégie d'apurement des arriérés (Tableau 2 du texte).

Tableau 2 du texte. Burkina Faso : rapprochement des arriérés et de la dette flottante (en fin septembre 2025)				
	Arriérés (plus de trois mois)		Dette flottante (moins de trois mois)	
	Milliards de FCFA	Pourcentage du PIB de 2025	Milliards de FCFA	Pourcentage du PIB de 2025
Remboursements de				
TVA	5.4	0.0	64.2	0.4
Hors TVA	4.8	0.0	23.1	0.1
Total	10.2	0.1	87.3	0.6
Source : autorités nationales ; calculs des services du FMI.				

⁷ Le stock des instances de paiement du Trésor comprend les instances normales (instances de moins de 90 jours) et les arriérés de paiement (instances de paiement de plus de 90 jours).

11. Le programme d'action structurel de la quatrième revue a été mis en œuvre, à l'exception de la publication du rapport de l'EDG. Les quatre RS continus et les RS de fin juin relatifs à l'audit de la passation des marchés publics et au registre des bénéficiaires effectifs ont été respectés (Tableaux 2a et 2b du MEFP). Le RS de fin juin concernant la réforme du secteur énergétique n'a pas été respecté, mais le rapport requis a été présenté ultérieurement, en juillet 2025. Les autorités ont aussi satisfait aux deux RS de fin octobre liés à la gouvernance, en adoptant les plans d'action fondés sur les recommandations prioritaires de l'EDG et sur les constatations de l'audit de la passation des marchés publics ; toutefois, le RS de fin juin relatif à la publication du rapport de l'EDG n'a pas été respecté. Les autorités ont exprimé leur inquiétude quant au risque que le grand public interprète mal le rapport et que la publication de ce dernier sape leurs efforts plus larges visant à lutter contre la corruption, ce qui, de l'avis des services du FMI, pourrait accentuer la fragilité du pays.

12. Les autorités se sont approprié les recommandations prioritaires du rapport de l'EDG et sont déterminées à leur mise en œuvre. La priorité accordée aux réformes de gouvernance par le gouvernement du Premier ministre Jean Emmanuel Ouédraogo⁸, en fonction depuis décembre 2024, a débouché sur des résultats concrets. Plus particulièrement, en reconnaissance des efforts visant à renforcer le cadre de lutte contre la criminalité financière, le Groupe d'action financière (GAFI) a retiré le Burkina Faso de sa liste grise en matière de LBC/FT en octobre dernier. Par la suite, en décembre 2025, l'Union européenne a retiré le pays de sa liste des États à haut risque dans le domaine du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Dans la poursuite de leurs réformes de gouvernance, les autorités se sont inspirées à bien des égards des constatations de l'EDG. De fait, en fin janvier 2026, elles avaient donné suite à 6 des 11 recommandations prioritaires de l'EDG et mis en œuvre partiellement 2 autres (Tableau 3). Les autorités sont en outre fermement déterminées à donner suite aux recommandations prioritaires restantes de l'EDG dans le cadre du programme. Afin de pallier l'effet de signal négatif lié à la non-publication du rapport de l'EDG et de démontrer leur détermination à poursuivre les réformes de gouvernance, les autorités ont mis en œuvre trois mesures préalables (MP) : i) publication d'un document de stratégie de gouvernance comprenant le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations prioritaires de l'EDG⁹ (MP 1) ; ii) diffusion d'un rapport d'audit intérimaire sur les comptes de dépôt du Trésor (MP 2) ; et iii) diffusion d'une note d'étape sur la rationalisation de ces comptes (MP 3) (Tableau 2b du MEFP).

⁸ [Déclaration de politique générale](#), 27 décembre 2024.

⁹ [Document de stratégie et plan d'action GDA.pdf](#).

Tableau 3 du texte. Recommandations prioritaires de l'EDG et leur mise en œuvre

N°	Mesure	Finalité	État d'avancement	Délais 1/
1	Établir régulièrement une liste exhaustive des comptes de dépôt du Trésor avec leur solde, en précisant ceux ouverts pour le compte de services de l'État non personnalisés et en indiquant la position nette de l'État.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Mise en œuvre. En rapport avec la mesure préalable dans le cadre de la troisième revue au titre de la FEC et le repère structurel continu. Les autorités ont également transmis un rapport intérimaire sur le contrôle en cours des comptes de dépôt au Trésor, à titre de mesure préalable proposée dans le cadre de la quatrième revue au titre de la FEC.	IM
2	Appliquer plus rigoureusement la réglementation sur la passation des marchés publics en vue de rehausser le nombre de contrats concurrentiels, tout en tenant compte du contexte sécuritaire et humanitaire.	Renforcer la responsabilisation et la suprématie du droit.	Partiellement mise en œuvre. Les autorités ont procédé à un audit de l'optimisation de la dépense publique en matière de passation des marchés publics et l'ont transmis, notamment les contrats concurrentiels, à titre de repère structurel dans le cadre de la quatrième revue au titre de la FEC. Elles ont également communiqué un plan d'action (repère structurel, quatrième revue au titre de la FEC, fin octobre 2025) et soumis un rapport de mise en œuvre (repère structurel, cinquième revue au titre de la FEC, fin décembre 2025).	MT
3	Juger les agents de la fonction publique reconnus coupables de mauvaise gestion et appliquer les peines.	Renforcer la responsabilisation.	Mise en œuvre. Plusieurs agents de la fonction publique se sont vus infliger des peines de prison pour détournement de fonds au ministère de l'Action humanitaire (consulter la troisième revue au titre de la FEC). Le KORAG a examiné une enquête de neuf mois sur des cas de corruption et de mauvaises pratiques ciblant environ vingt agents de la fonction publique. Des sanctions administratives et judiciaires seront appliquées.	IM
4	Mettre fin à la pratique actuelle consistant à ouvrir des comptes de dépôt pour des services de l'État non personnalisés.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Partiellement mise en œuvre. En vertu du décret de mars 2024 adopté par les autorités, l'ouverture de comptes de dépôt au Trésor par des services non personnalisés n'est désormais possible qu'avec l'autorisation du ministre et nécessite un commissaire aux comptes ou une personne habilitée. En outre, les autorités procèdent actuellement au contrôle et à la fermeture des comptes existants qui entrent dans le champ d'application du décret. Consulter également les mesures préalables proposées dans le cadre de la quatrième revue au titre de la FEC.	IM
5	Mettre en œuvre les mesures d'intégrité dans le secteur de l'extraction de l'or en vue de réduire les ingérences de personnes exposées politiquement. À ce titre, il convient de publier les bénéficiaires effectifs des entités partenaires, les contrats et les transactions avec les coopératives agréées.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Partiellement dans le plan d'action des autorités. Cette mesure sera intégrée dans la conditionnalité des programmes à venir.	IM/CT
6	Évaluer la mise en œuvre des plans opérationnels concernant les initiatives en matière de corruption et de comportement éthique pour la DGI et la DGD.	Renforcer la responsabilisation.	Appliquée en tant que repère structurel dans le cadre de la cinquième revue au titre de la FEC (fin décembre 2025). Ce repère structurel est plus général et comprend des mesures concrètes.	CT
7	Mettre en place un mécanisme de contrôles périodiques en vue d'évaluer la régularité, la transparence et l'efficacité de la gestion des permis d'extraction.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Mesure figurant dans le plan d'action des autorités et le MPEF. Événuel repère structurel dans le cadre de la sixième revue au titre de la FEC (fin octobre 2026).	CT
8	Établir un registre électronique national complet des bénéficiaires effectifs, englobant notamment le réseau des registres locaux et des autres autorités compétentes.	Lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.	Appliquée en tant que repère structurel dans le cadre de la quatrième revue au titre de la FEC.	IM
9	Veiller à ce que les documents justificatifs des dépenses gérées dans le cadre de la procédure des comptes de dépôt soient régulièrement soumis au commissaire aux comptes du Trésor. 2/	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Mise en œuvre.	MT
10	Élaborer un plan en vue de procéder à des contrôles réguliers (extérieurs) de tous les ministères en fonction de leurs risques et publier également des rapports périodiques.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Mesure figurant dans le plan d'action des autorités et le MPEF. Événuel repère structurel dans le cadre de la sixième revue au titre de la FEC (fin octobre 2026).	CT
11	Adopter et mettre en œuvre un plan d'action destiné à apurer les arriérés de paiement.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Mise en œuvre. Consulter la mesure préalable correspondante dans le cadre de la troisième revue au titre de la FEC. Les autorités ont réduit les arriérés à moins de 0,1 % du PIB à la fin septembre 2025.	ST

1/ IM – Immédiate – mise en œuvre dans un délai de 1 à 3 mois, CT – Court terme – mise en œuvre dans un délai de douze mois, MT – Moyen terme – mise en œuvre susceptible de nécessiter de 13 à 24 mois, LT – Long terme – mise en œuvre dépassant 24 mois. 2/ À des fins de bonne pratique, il conviendrait d'inclure les dépenses du Fonds de soutien patriotique et du ministère de la Défense. Toutefois, il n'est pas prévu que les informations sur ces dépenses figurent dans le plan d'action sur la mise en œuvre des recommandations.

Parallèlement, les autorités ont mis en œuvre deux RS de fin décembre 2025 liés à la gouvernance, qui préconisent l'exécution du plan d'action sur la passation des marchés publics et l'adoption de plans opérationnels destinés à promouvoir l'intégrité au sein de l'administration fiscale¹⁰.

¹⁰ Ces plans opérationnels, qui ont été adoptés et diffusés auprès du personnel, s'appuient sur les codes de conduite de la Direction générale des impôts (DGI) et de la Direction générale des douanes (DGD), disponibles respectivement aux adresses suivantes : https://dgi.bf/wp-content/uploads/2023/10/Arrete-n%C2%B02023-00169_Code-de-deontologie-et-dethique.pdf et http://douanes.bf/sydoniabf/files/Code_de_deontologie_DGD.pdf respectivement.

PERSPECTIVES ET RISQUES

13. Selon les prévisions des services du FMI, la croissance du PIB réel atteindra 5,0 % en 2025 et s'établira en moyenne à 4,8 % à moyen terme. Pour 2025, ces prévisions supposent un ralentissement de la croissance dans le secteur agricole après les résultats exceptionnels enregistrés en 2024, et un redressement de l'industrie minière et dans le secteur de la construction, stimulé par les travaux publics et l'avancement des réformes dans le secteur de l'exploitation minière (Graphique 5 du texte). De fait, la production industrielle d'or augmenterait en 2025 pour la première fois en trois ans. À moyen terme, les services du FMI tablent sur une amélioration de la situation sécuritaire qui contribuera à maintenir la croissance dans une fourchette de 4,5 à 5,0 %.

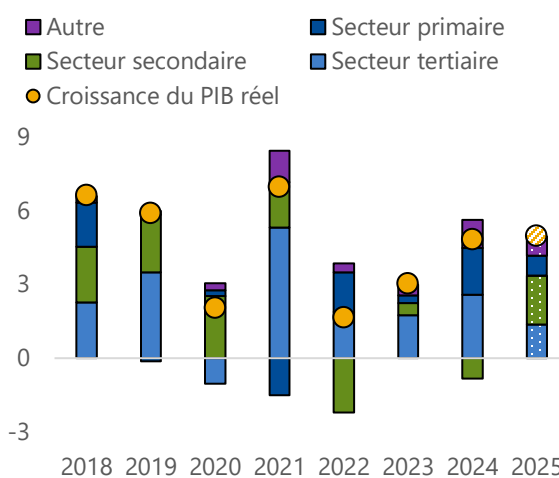
14. L'inflation, estimée avoir ralenti à -0,5 % en 2025, sous l'effet de la baisse des prix alimentaires, devrait converger vers 2,0 % en 2028. Les services du FMI estiment que le déflateur du PIB a augmenté de 7,0 % en 2025, grâce à l'amélioration des termes de l'échange (liée au renchérissement de l'or), d'où son écart par rapport à l'IPC.

15. Le secteur extérieur se renforce au-delà de ses fondamentaux à long terme. Le solde du compte courant devrait passer à un excédent de 1,1 % et 0,8 % du PIB en 2025 et 2026, respectivement. La forte augmentation des volumes d'exportation d'or, stimulée par la croissance de l'exploitation minière industrielle et artisanale/semi-mécanisée, et

la prévision d'un prix moyen de l'or de 3 472 USD l'once, devraient conduire à un excédent commercial de 6,6 % du PIB en 2026. Les importations d'énergie devraient rester modérées, compte tenu des perspectives de stabilité des prix du pétrole, tandis que les importations d'équipements destinés à l'exploitation minière semi-mécanisée sont censées augmenter. Dans le même temps, la hausse des recettes tirées de l'or devrait s'accompagner d'un accroissement des importations et d'autres sorties, ce qui s'explique par les opérations du compte courant, notamment le rapatriement des bénéfices du secteur minier et les opérations comptables connexes (dividendes et remboursements de prêts interentreprises), ainsi que par les opérations du compte financier, dont l'amortissement des investissements réalisés par des sociétés étrangères et l'accumulation préventive d'actifs étrangers par les résidents.

16. Les résultats budgétaires de 2025 devraient concorder avec le programme. Les services du FMI prévoient un déficit budgétaire global de 3,5 % du PIB (soit 0,5 point de pourcentage du PIB

Graphique 5 du texte. Burkina Faso : croissance du PIB réel par secteur, 2018–25
(en pourcentage du PIB)



Source : autorités burkinabè ; calculs des services du FMI.

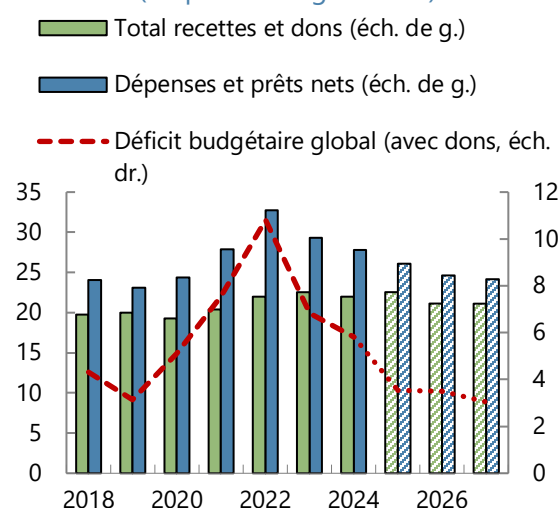
Note : les données relatives à 2025 sont des projections.

de moins que prévu lors de la troisième revue de la FEC). Les prévisions de recettes ont été revues à la hausse de 1,5 point de pourcentage du PIB en raison de l'augmentation prévue des recettes non fiscales, notamment celles provenant des dividendes miniers et des prix intérieurs des carburants fixés à un taux supérieur à leur niveau international. Les services du FMI ont également relevé de 1,1 point de pourcentage du PIB leurs prévisions concernant les dépenses totales, les autorités ayant partiellement affecté les recettes supplémentaires aux dépenses d'investissement et aux transferts courants. Dans l'ensemble, le resserrement de 2,3 % du PIB en 2025 devrait être tiré par une baisse des dépenses d'investissement de 1,7 % du PIB et par une augmentation des recettes de 0,5 % du PIB par rapport à 2024.

17. La cible proposée pour le déficit budgétaire de 2026, fixée à 3,5 % du PIB, est conforme au cadre à moyen terme approuvé lors de la troisième revue de la FEC, qui table sur une convergence vers l'objectif de déficit de l'UEMOA fixé à 3,0 % du PIB d'ici 2027. Le budget 2026, approuvé par le parlement le 27 décembre 2025, vise un déficit global de 2,8 % du PIB¹¹. Ce chiffre exclut toutefois les dépenses financées par des sources extérieures, qui sont en attente de l'approbation des créanciers. Il a donc été convenu que le déficit pourrait atteindre 3,5 % du PIB afin de garantir une marge de manœuvre pour des dépenses prioritaires supplémentaires pour lesquelles un financement extérieur concessionnel devrait être disponible (Graphique 6 du texte). Le déficit budgétaire de 2026 repose sur des hypothèses prudentes concernant les recettes. Les services du FMI prévoient une augmentation des recettes

publiques totales en termes nominaux par rapport à l'année précédente. Dans le même temps, les recettes devraient être inférieures de 1,5 point de pourcentage du PIB à celles de 2025, les projections des services du FMI, fondées sur les hypothèses du GAS relatives aux prix de l'or et du pétrole, donnant des recettes légèrement supérieures en 2026 à celles des prévisions établies par les autorités à partir d'hypothèses plus prudentes, qui se traduisent par une baisse des dividendes miniers et des recettes provenant des ventes de carburant (voir aussi le ¶26). S'agissant des dépenses, les services du FMI prévoient que les dépenses courantes seront inférieures de 0,8 point de pourcentage du PIB à celles de 2025, principalement en raison de la maîtrise de la masse salariale et de la réduction des dépenses d'investissement de 0,6 point de pourcentage du PIB.

Graphique 6 du texte. Burkina Faso : solde budgétaire, 2018–27
(en pourcentage du PIB)



Source : autorités burkinabè ; calculs des services du FMI.

Note : les données relatives à 2025 sont des projections.

¹¹ Sur la base des définitions du programme et des projections du PIB nominal établies par les services du FMI.

18. Les hypothèses de financement sur lesquelles repose le déficit budgétaire de 3,5 % du PIB comprennent une contribution du financement extérieur net (FEN) de 0,9 % du PIB. Étant donné que le calendrier exact du financement extérieur demeure incertain, afin d'éviter de remplacer le financement extérieur concessionnel par un financement intérieur non concessionnel, les plafonds trimestriels cumulés du déficit budgétaire primaire seront revus à la baisse si le FEN est inférieur aux montants prévus (voir le Tableau 1b du MEFP et le TMU). Les autorités ont également dressé une liste des mesures d'urgence permettant de faire face à d'éventuelles baisses des recettes intérieures (ou à des pressions imprévues sur les dépenses), notamment en classant les dépenses d'investissement par ordre de priorité et en subordonnant leur réalisation à la disponibilité des ressources.

19. L'aide humanitaire devrait diminuer. Le financement total de l'aide humanitaire par les organisations internationales s'élevait à 507 millions d'USD en 2024, tandis qu'en 2025, le financement jusqu'à la mi-novembre se chiffrait à 266 millions d'USD. L'aide publique au développement (APD) devrait diminuer d'environ 235 millions d'USD en 2025. Les domaines les plus touchés par ces réductions sont ceux liés à la démocratie, à la gouvernance et à l'État de droit, tandis que les moins touchés sont ceux de l'éducation, de l'agriculture et de la santé. Les autorités devraient réaffecter des ressources intérieures pour répondre aux besoins humanitaires urgents, en particulier dans les zones touchées par l'insécurité. Si les programmes sociaux sont en cours de renforcement en vue d'une compensation au moins partielle des réductions de l'APD hors budget, aucune réponse budgétaire explicite n'est prévue et la marge de manœuvre est restreinte en raison du conflit en cours avec les groupes terroristes. Les répercussions de la diminution de l'aide étrangère sur la balance des paiements devraient être négligeables, car le manque à gagner de l'aide est compensé par une réduction correspondante des importations.

20. Les risques financiers régionaux sont équilibrés. Les conditions de liquidité sur le marché des titres souverains de l'UEMOA ont connu un assouplissement, favorisé par l'accumulation de réserves de change ces derniers mois, mais elles sont sensibles aux chocs négatifs régionaux et propres à chaque pays. Les autorités ont établi le plan d'émission de titres pour 2025, qui vise un placement par adjudication d'un montant brut de 1 185 milliards de FCFA, soit une augmentation nette de 134 milliards de FCFA. Les offres reçues entre janvier et novembre 2025 ont couvert 106 % des montants ciblés, à des rendements moyens de 8,3 %, globalement similaires à ceux de 2024. Une baisse continue du crédit au secteur privé pourrait freiner indûment l'investissement privé et la croissance à moyen terme dans les secteurs autres que l'exploitation minière.

21. Les risques de surendettement extérieur et de surendettement public sont modérés. L'AVD indique des risques « faibles » de surendettement en ce qui concerne la dette publique extérieure et la dette publique globale. Compte tenu de la forte dépendance à l'égard des exportations d'or, des risques de détérioration du secteur des finances publiques, de la vulnérabilité aux phénomènes météorologiques extrêmes et de l'instabilité de la situation sécuritaire, les services du FMI ont fait preuve de discernement et ont évalué les risques comme étant « modérés ».

22. Les risques de détérioration prédominant (Annexe I). L'insécurité reste un défi et l'économie est lourdement tributaire des cours de l'or. L'augmentation des recettes tirées de l'or

s'accompagne aussi du risque que la politique budgétaire devienne procyclique, ce qui rendrait l'économie vulnérable à la surchauffe et à des cycles d'« expansion–récession ». Des catastrophes naturelles plus fréquentes et plus intenses pourraient endommager les infrastructures et avoir une incidence négative sur les soldes extérieurs et budgétaires. Au niveau régional, les risques sont compensés par une amélioration générale des conditions financières, mais la situation sécuritaire au Mali et les pressions exercées par la dette publique au Niger et au Sénégal pourraient entraîner des répercussions négatives sur la sécurité et les finances¹².

ENTRETIENS

A. Mesures destinées à créer une marge de manœuvre budgétaire et à assurer la viabilité de la dette.

23. Les discussions ont continué à porter principalement sur l'ajustement de l'assainissement des finances publiques en fonction des dépenses prioritaires et de la disponibilité de financements concessionnels. Les autorités maintiennent leur cap en matière d'assainissement budgétaire, en dépit d'une situation sécuritaire et humanitaire difficile. En autorisant un écart entre l'objectif de déficit budgétaire et le budget (ce qui revient implicitement à prévoir sa révision à la hausse dans le budget supplémentaire une fois approuvé le financement extérieur supplémentaire prévu), le programme vise à garantir une marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses sociales et sécuritaires, ainsi que pour d'autres dépenses prioritaires. Le CRQ sur l'objectif de déficit budgétaire primaire est lié, par l'intermédiaire d'un facteur d'ajustement, au montant du FEN (Tableau 1b du MEFP et TMU). Le plafond du financement intérieur net (FIN) est comparable, en pourcentage du PIB, à celui fixé pour 2025 lors de la troisième revue ; toutefois, il ne prévoit pas d'ajustement à la hausse en cas de déficit du FEN et serait ajusté à la baisse si le FEN était supérieur aux prévisions.

24. Une priorité en matière de politique reste de mobiliser vigoureusement les recettes intérieures. Le ratio recettes/PIB s'est établi à 20,7 % du PIB en 2024 (le plus élevé de l'UEMOA). Les autorités continuent de concrétiser leur stratégie de MRI (PS-DGI 2023–27¹³ et PS-DGD 2022–26) et d'exécuter un plan d'action consécutif à la mise en œuvre de l'Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT) (sur la base des principales constatations de la deuxième évaluation TADAT réalisée en juin 2025) afin de stimuler les réformes de l'administration fiscale. Il s'agit notamment d'élargir l'assiette fiscale grâce à la numérisation, à la facturation électronique, à la poursuite de la numérisation des procédures douanières de base, à la création de nouveaux bureaux des impôts et des douanes, ainsi qu'au renforcement du contrôle des cargaisons et des mesures de lutte contre la fraude (voir ¶10 et ¶51 du MEFP). Les autorités ont augmenté la taxe sur les timbres et instauré une taxe sur le revenu des titres souverains étrangers, dans l'espoir de générer un léger supplément de recettes fiscales. Selon les prévisions, les recettes nominales

¹² À la fin du troisième trimestre 2025, le Burkina Faso détenait 18,0 %, 14,2 % et 5,3 % des titres sur le marché UMOA-Titres respectivement du Niger, du Mali et du Sénégal, qui représentent 2,2 %, 2,5 % et 1,6 % de son PIB.

¹³ [Plan-daction-operationnel-2025_2027-du-PS-2023_2027-de-la-DGI.pdf](#).

augmenteront modérément en 2026, mais leur part dans le PIB sera légèrement inférieure à celle prévue dans la troisième revue au titre de la FEC. Cette évolution potentielle influe par ailleurs sur les perspectives de recettes à moyen terme. Elle repose principalement sur des hypothèses plus prudentes concernant les recettes tirées de l'exploitation minière et des ventes de carburant, conformément au projet de budget 2026, et sur une croissance du PIB tirée de façon disproportionnée par l'expansion de l'agriculture, sans effet proportionnel sur les recettes, étant donné qu'il s'agit d'un secteur informel et essentiellement de subsistance.

25. Entre janvier–septembre 2025 et durant la même période de 2024, les recettes minières ont enregistré une croissance de 62 % en glissement annuel, stimulée par la hausse des cours de l'or et les réformes du secteur minier (166 et 168 du MEFP). En septembre 2025, les recettes minières avaient atteint 573 milliards de FCFA, contre 475 milliards pour l'ensemble de l'année 2024. Au cours des neuf premiers mois de 2025, les recettes fiscales ont augmenté de 44 % et les recettes non fiscales de 102 %. La forte hausse des recettes minières est en grande partie due au nouveau code minier, lequel prévoit une participation plus importante de l'État, une surveillance plus étroite, une formalisation accrue et un contrôle élargi des actifs miniers par l'État, qui ont accru la part du produit de l'extraction minière revenant directement à l'État. L'approche prudente adoptée pour établir les prévisions de recettes provenant des dividendes du secteur minier en 2026 (ces prévisions sont fondées sur une moyenne à plus long terme) tient compte de la volatilité extraordinaire des cours de l'or, qui s'accompagne de risques baissiers importants inhérents à leur niveau actuel. Il existe également des risques à la hausse en ce qui concerne les revenus des dividendes miniers, car ceux-ci sont principalement distribués en fonction des bénéfices de l'année précédente. Les autorités s'emploient à consolider les données du secteur réel relatives à l'exploitation minière — en particulier dans le secteur informel — et évalueront les options, éventuellement avec le concours du FMI en matière de renforcement des capacités, en vue de mettre en place un cadre de gestion anticyclique des recettes dès que des données plus fiables et plus complètes sur la production et les exportations minières seront disponibles.

26. Les autorités devraient dégager un excédent budgétaire considérable provenant du secteur énergétique en 2025. En raison de la baisse des prix internationaux des carburants et du maintien des prix commerciaux nationaux réglementés, la SONABHY a généré des recettes non fiscales (nettes d'impôts), appelées excédents (*plus-values*), à partir de la vente directe de produits pétroliers, qui représentaient 0,9 % du PIB jusqu'en septembre 2025 et devraient atteindre près de 1,2 % du PIB d'ici la fin de l'année¹⁴. S'agissant des coûts budgétaires, les subventions à l'électricité et au butane (destinées aux consommateurs résidentiels mais susceptibles d'être détournées par des usagers commerciaux) étaient estimées à 1,1 % du PIB en 2025, soit 0,6 % versé en faveur du carburant subventionné fourni à la SONABEL, le producteur d'électricité public, et 0,5 % consacré au butane. Dans la pratique, les excédents provenant des ventes de carburant par la SONABHY servent à subventionner l'approvisionnement en électricité et la consommation de butane, ce qui laisse dans les caisses de l'État un revenu net prévu d'environ 0,1 % du PIB en 2025. Les perspectives pour

¹⁴ Cette situation contraste avec celle des années précédentes (2022, p. ex.), où le même mécanisme de tarification donnait lieu à une subvention implicite plutôt qu'à des recettes nettes.

2026 sont incertaines en raison des fluctuations potentielles des prix internationaux et des pressions en faveur d'une baisse des tarifs à la consommation sur les carburants. Les autorités souhaitent restreindre l'utilisation des subventions au butane, tandis que les subventions à l'électricité sont susceptibles d'augmenter en raison des projets de développement du secteur. Les révisions apportées aux projections des services du FMI (établies en consultation avec les autorités) reposent sur une approche prudente, qui tient désormais compte de 0,3 % du PIB en recettes pour 2026, mais de 1,0 % du PIB en dépenses pour 2026 et les années suivantes (révisions à la hausse de 0,3 point de pourcentage du PIB et 0,4 point de pourcentage du PIB, respectivement, par rapport à la troisième revue au titre de la FEC), la différence étant couverte par une subvention implicite (dont le montant exact sera déterminé dans le budget supplémentaire de 2026).

27. Les autorités continuent d'exercer un contrôle strict sur la masse salariale de l'État.

Elles ont complété les réformes antérieures du registre des salaires par un système national de contrôle de la présence des fonctionnaires, qui est opérationnel depuis mars 2025 et dont la mise en œuvre a été confirmée dans l'ensemble des ministères clés. En 2026, les autorités envisagent de renforcer l'interopérabilité des registres du personnel et des salaires afin de permettre le recoupement des informations. Les mesures de maîtrise de la masse salariale adoptées et complétées en permanence depuis le début du programme ont réduit la part de la masse salariale publique dans le PIB de 9,0 % en 2023 à 8,4 % en 2024 et devraient la faire baisser encore à 8,1 % et 7,8 % respectivement en 2025 et 2026.

B. Faire progresser les réformes en matière de gouvernance

28. Les pouvoirs publics ont fait de la transparence budgétaire une priorité.

Le Burkina Faso est un pays à faible revenu confronté à d'énormes défis humanitaires et à des menaces sécuritaires. Le pays affiche néanmoins des résultats proches de la moyenne mondiale et nettement supérieurs à la moyenne de l'Afrique subsaharienne dans l'Indice de la perception de la corruption de Transparency International¹⁵. L'administration publique mène ses propres évaluations et audits en matière de gouvernance budgétaire¹⁶ et participe à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE)¹⁷. Si les cadres de gouvernance et de lutte contre la corruption sont globalement conformes aux normes internationales, l'évaluation diagnostique de la gouvernance a toutefois recensé des lacunes dans la mise en œuvre de ces cadres, ce qui occasionne des vulnérabilités. Remédier à ces vulnérabilités est devenu la priorité des pouvoirs publics. À la mi-janvier 2026, six des onze recommandations prioritaires émanant de l'évaluation diagnostique de la gouvernance ont d'ores et déjà été mises en œuvre (Tableau explicatif 3). Deux recommandations prioritaires sont partiellement mises en œuvre. Les pouvoirs publics s'engagent à

¹⁵ En 2024, le Burkina Faso a obtenu un score de 41, tandis que la moyenne mondiale était de 43, et celle des pays d'Afrique subsaharienne de 33. Voir [Corruption Perceptions Index 2024 - Transparency.org](#) et [CPI2024-Results-and-trends.xlsx](#).

¹⁶ Voir [RGAA 2024 IGF.pdf](#), [Rapports généraux annuels d'Activités - ASCE-LC](#), et [Rapports d'audits – Cour des comptes](#).

¹⁷ Voir [Burkina Faso | EITI](#).

inclure ultérieurement les cinq autres recommandations prioritaires dans le programme structurel soutenu par la FEC. Entre autres priorités, ils travaillent déjà à la mise en œuvre de deux recommandations prioritaires, notamment pour renforcer l'intégrité dans les processus d'octroi de permis d'exploitation minière et dans l'élaboration de plans d'audit à l'intention de tous les ministères en fonction des risques auxquels ils sont confrontés (paragraphe 61 du MPEF). Il est prévu de présenter au conseil d'administration du FMI des propositions concrètes de mise en œuvre de ces deux mesures dans le cadre de la cinquième revue.

29. En octobre 2025, le GAFI a retiré le Burkina Faso de sa liste grise¹⁸, ce qui témoigne d'un renforcement du cadre de LBC/FT. Les pouvoirs publics ont mis en œuvre un plan d'action destiné à remédier aux failles juridiques ainsi qu'en matière de contrôle et de transparence. Les principales mesures comprennent le renforcement du cadre juridique et des capacités de lutte contre le financement du terrorisme des services de répression. Ces étapes ont favorisé la conformité aux normes internationales et contribué à réduire les vulnérabilités dans le système financier. Par conséquent, l'Union européenne a retiré le Burkina Faso de sa liste de pays à haut risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme¹⁹.

30. L'audit des marchés publics récemment achevé formule des recommandations précieuses. Selon le rapport (repère structurel pour fin juin 2025), certains risques sont bien maîtrisés, tels que la modification régulière des contrats et la gestion efficace des litiges. Toutefois, les risques non maîtrisés comprennent le non-respect des étapes d'exécution des contrats, les irrégularités en matière de paiement et l'absence de suivi et d'évaluation. Les pouvoirs publics ont communiqué aux services du FMI un plan d'action relatif à ses recommandations (repère structurel pour fin octobre 2025). Élaboré de concert avec les organismes d'exécution, le plan d'action énumère 26 mesures correctives destinées à améliorer les processus de passation des marchés publics, à optimiser l'utilisation des ressources et à renforcer la conformité réglementaire. Le plan précise les délais, les coûts et les pouvoirs publics responsables, tout en permettant un suivi efficace. Les pouvoirs publics ont déjà transmis un rapport de mise en œuvre (un repère structurel pour fin décembre 2025) et démontré qu'elles s'employaient à remédier à des problèmes majeurs.

31. L'opérationnalisation du compte unique du Trésor (CUT) est en cours, y compris le transfert des dépôts du secteur public à la Banque des dépôts du Trésor (BDT)²⁰. En septembre 2025, 49 % du montant visé avait été transféré, en tenant compte de la solidité financière du bilan de chaque banque commerciale. Les banques peuvent également puiser dans d'autres sources de financement provenant de la BCEAO et du secteur privé. En ce qui concerne les dépôts à terme des entreprises publiques, un décret rédigé en septembre 2025 en a défini les modalités de transfert. Entre-temps, un plan d'action a été rédigé pour assurer le rapatriement progressif vers la BDT des comptes de projets et des comptes de programme.

¹⁸ Voir [Résultats de la plénière du GAFI, 22-24 octobre 2025](#).

¹⁹ https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202600083.

²⁰ Voir l'annexe IV du [Rapport des services du FMI \(juillet 2025\)](#).

32. Les pouvoirs publics rationalisent les comptes de dépôts au Trésor (paragraphe 62 du MPEF). Ils ont chargé l'Inspection générale des finances de procéder à un audit des comptes de dépôt de fonds au Trésor. L'audit, qui portera sur 2 000 comptes, a pour objectif de garantir la bonne gestion des comptes de dépôt conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, telles que la capacité de gestion, les soldes et la nécessité du maintien ou non des comptes. L'audit couvre tous les ministères du gouvernement. À la fin septembre 2025, 774 comptes avaient déjà été inspectés, ce qui a permis de recenser 663 comptes dormants. Un rapport d'étape a été dressé, et des recommandations ont été formulées. Les équipes d'audit avaient ciblé 1 625 comptes à la fin décembre 2025, mais elles ont réellement audité 1 851 comptes au total, soit 113,9 % de l'objectif. Les pouvoirs publics ont transmis aux services du FMI le rapport d'étape relatif au processus jusqu'à fin septembre 2025 (mesure préalable). Ils ont également communiqué aux services du FMI une note d'étape décrivant la rationalisation du nombre de comptes de dépôt au Trésor parmi ceux déjà audités (mesure préalable). Dans le cadre de ce processus, les pouvoirs publics ont mis œuvre les principales mesures suivantes : i) rationalisation des comptes de dépôt, certains comptes ayant été suspendus et 190 comptes ayant déjà été clôturés (au 19 janvier 2026) ; ii) prise de mesures pour interdire l'ouverture de comptes en l'absence de dossiers complets et mise au point de procédures de systématisation de l'archivage numérique des dossiers ; iii) limitation de l'utilisation des comptes à des fins d'exécution du budget, notamment l'introduction, par le décret révisé portant gestion des comptes de dépôt (décret n° 2024-174), de mesures destinées à limiter davantage l'utilisation de ces comptes pour l'exécution budgétaire.

33. Les pouvoirs publics ont numérisé l'intégralité du Registre des bénéficiaires effectifs (RBE) (paragraphe 74 du MPEF). Ils ont transmis à l'équipe de la mission des statistiques du registre ainsi que des captures d'écran de la plateforme pour prouver qu'elle est opérationnelle (RS de fin juin 2025). Les autorités compétentes et les institutions financières assujetties à des obligations de vigilance à l'égard de la clientèle ont obtenu l'accès au Registre selon les besoins. La Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) prévoit passer en revue la base de données tous les deux ans afin d'évaluer et de renforcer la performance du système. La conduite de campagnes de sensibilisation auprès des médias, des chambres de commerce et d'associations d'entreprises encourage la déclaration d'informations financières, et un projet de l'administration fiscale vise à rendre obligatoire l'inscription au RBE pour les contribuables.

C. Renforcer les dépenses sociales et la protection sociale

34. Les dépenses sociales ont connu une augmentation en 2025, axées de plus en plus sur les projets d'investissement. Des augmentations notables des dépenses d'investissement ont été observées dans les domaines de la santé et de l'agriculture (paragraphe 75 du MPEF). Les investissements dans le domaine de la santé ont porté sur l'augmentation du nombre de lits d'hôpitaux et l'amélioration des services de santé de base afin de réduire les maladies et les décès liés aux maladies récurrentes et épidémiques. Quant aux investissements dans l'agriculture, ils ont été consacrés à l'irrigation et à l'achat d'intrants tels que des semences et des machines agricoles. Sur le plan opérationnel, le Registre social unique (RSU) a élargi sa couverture, passant de 277 000 ménages pauvres et vulnérables en 2024 à 362 000 en juillet 2025. Soutenu par la

Banque mondiale, les agences des Nations unies et les ONG, le RSU fait l'objet d'un partage avec les partenaires de développement afin de cibler les politiques sociales. De plus, environ 420 000 personnes se sont inscrites au régime d'assurance-santé universelle, et des efforts sont en cours pour élargir la couverture aux travailleurs du secteur informel.

35. La deuxième phase du Programme d'appui à l'autonomisation des ménages pauvres et vulnérables (PAMPV) accuse du retard. Doté d'un budget quinquennal de 112,5 milliards de francs CFA et ciblant 100 000 ménages, le dispositif de protection sociale, n'a pas encore été déployé et fait toujours l'objet d'un examen technique. Les pouvoirs publics ont pris le décret conjoint établissant le programme et rédigent actuellement un guide opérationnel destiné à orienter les futures activités sur le terrain. Conformément aux nouvelles priorités, le PAMPV est en cours de réévaluation pour garantir une meilleure intégration des mesures de protection sociale résilientes aux chocs et des initiatives en matière d'inclusion économique destinées aux ménages pauvres et vulnérables. Les principales interventions comprennent des travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays, la création d'unités économiques pour les coopératives et les groupes de femmes vulnérables, et des mesures de promotion de l'inclusion économique.

D. Rendre l'économie plus résiliente

36. L'accord au titre de la FRD soutiendra les efforts de l'État destinés à renforcer la résilience macroéconomique future et à parvenir à la stabilité de la balance des paiements. Le programme de la FRD favorisera la résilience face aux chocs climatiques au moyen de quatre piliers de réforme, notamment la transparence et la résilience budgétaires (Pilier 1), des investissements publics à l'épreuve du changement climatique (Pilier 2), la prestation et la gestion résilientes des services publics (Pilier 3) et l'amélioration des données climatiques et la mobilisation de financements publics et privés pour l'action climatique (Pilier 4) (voir le Tableau 3 du MEFP). À moyen terme, ces mesures contribueront à empêcher de fortes détériorations du compte courant, des prélèvements sur les réserves ou des déficits de financement soudains, et à mobiliser les investissements des secteurs privé et public (annexe II).

37. Les sécheresses et les inondations exacerbent les conflits. Avec 80 % de la population tributaire de l'agriculture de subsistance pour se nourrir, un quart de la population menacé de malnutrition et 40 % vivant dans la pauvreté, les catastrophes naturelles exacerbent les pressions sur la répartition des ressources hydriques, des terres et des denrées alimentaires. Cette situation aggrave les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs et alimente le terrorisme, surtout dans les régions rurales (voir également FMI, 2023 ; Perspectives de l'économie mondiale 2025). Ces conflits contribuent à leur tour à accroître la vulnérabilité des communautés aux catastrophes naturelles en détruisant des vies, des moyens de subsistance et des capitaux. Cela engendre un cercle vicieux, ou un lien entre le climat et les conflits, qui perturbe également l'exploitation aurifère et augmente la prime de risque des investisseurs.

38. Le climat du Burkina Faso a de grandes conséquences sur la balance des paiements et la production. Les sécheresses et les inondations ont contribué au déficit persistant du compte des transactions courantes et à un affaiblissement de la croissance du PIB. Durant les périodes de sécheresse, les importations agricoles connaissent une augmentation car la plupart des terres cultivées ne sont pas irriguées, ce qui rend l'agriculture extrêmement sensible au climat. À titre d'exemple, les sécheresses avaient entraîné, entre 2015 et 2019, des pertes annuelles moyennes de 0,9 % du PIB, et la grande sécheresse de 2011-2012 avait réduit la production agricole de 12 % et la production céréalière de 20 %, ce qui avait provoqué une forte augmentation des importations alimentaires et aggravé le déficit courant (annexe II). De plus, l'importation de volumes considérables de pétrole à des fins de production d'électricité rend la balance des paiements vulnérable à la volatilité des cours du pétrole, et les dommages que subissent les infrastructures à la suite d'inondations occasionnent de fortes fluctuations des importations de matériaux de reconstruction. Sur le plan des exportations, les productions d'or et de coton sont exposées respectivement aux inondations et aux sécheresses. Par exemple, la saison des pluies retardée a contribué à une baisse de 42 % des exportations de coton en 2023, creusant le déficit courant. Globalement, selon les projections des services du FMI, dans un scénario à fortes émissions, les sécheresses réduisent la croissance du PIB réel par habitant de 0,4 point de pourcentage par année et augmentent l'inflation de 2,0 points de pourcentage pour les pays fragiles ou touchés par un conflit (PFC)²¹.

39. Une gestion renforcée des investissements publics contribuerait à accroître la résistance des infrastructures aux catastrophes naturelles. Les inondations nuisent régulièrement aux infrastructures. Par exemple, la plus grande inondation jamais enregistrée (à Ouagadougou, en 2009) a occasionné des dégâts d'une valeur de 150 millions de dollars, dont 102 millions de dollars pour les infrastructures publiques, et des coûts de remise en état et de reconstruction estimés à 2,8 % du PIB (annexe II). Selon de récentes évaluations, près de 30 % des barrages du pays nécessitaient des réparations après avoir subi des dommages causés par les inondations (Énoncé des risques budgétaires, 2023). Dans le même temps, l'entretien des infrastructures souffre d'un manque de ressources, les affectations budgétaires représentant moins de 2 % de la valeur des actifs, et les taux réels d'exécution se situant autour de 40 à 45 % (EGIP-C du FMI, 2025). Ce déficit de financement se traduit par un entretien lacunaire des infrastructures, ce qui fait que des dégâts mineurs s'aggravent au point de causer des défaillances. La prise en compte des catastrophes dans la gestion des infrastructures rendrait la balance des paiements plus résiliente, car elle contribuerait à empêcher les pertes de production et d'exportation, les flambées des importations liées à la reconstruction et les besoins de financement extérieur.

40. Un cadre budgétaire complet est nécessaire pour gérer les conséquences des catastrophes naturelles. Le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) dispose d'un fonds de prévoyance général correspondant à 10 % du budget et à 3 % du PIB (Diagnostic des politiques climatiques, FMI, 2025). Cela dit, ces fonds ne sont pas exclusivement réservés aux interventions en

²¹ Tintchev et Jaramillo (2024) : Hanging Out to Dry? Long-Term Macroeconomic Effects of Drought in Fragile and Conflict-Affected States. Documents de travail du FMI. Volume 2024 : Numéro 106.

situation de catastrophes. Par conséquent, leur disponibilité en cas de catastrophe naturelle n'est pas garantie. Une stratégie de financement des risques de catastrophe (FRC) pourrait contribuer à éviter des ajustements budgétaires brusques ou des emprunts extérieurs imprévus en réaction à des chocs liés à des catastrophes, qui peuvent induire une augmentation soudaine de la dette extérieure et nuire aux réserves internationales, compromettant ainsi la stabilité de la balance des paiements. Si les ministères compétents rendaient compte au MEF de la réaffectation des fonds provenant d'autres projets vers la riposte en cas de catastrophes, les coûts budgétaires réels de ces dernières pourraient être mieux estimés.

41. Le recours à l'énergie solaire rend la balance des paiements moins tributaires des importations de carburants mais nécessite une plus grande capacité de stockage d'énergie. Le Burkina Faso est fortement tributaire d'énergies fossiles importées, les hydrocarbures représentant environ un quart des importations. Le pays dépend également des importations pour 60 % de sa consommation d'électricité. De ce fait, la balance commerciale et le secteur budgétaire sont exposés aux chocs pétroliers et aux chocs des prix régionaux de l'électricité. Jusqu'à récemment, le gel des prix des carburants et l'augmentation des subventions, qui ont culminé à 4,1 % du PIB en 2022²², pesaient sur le budget. Pour répondre à la demande croissante, les pouvoirs publics entendent développer à la fois les sources d'énergies thermiques et renouvelables dans le cadre d'une stratégie énergétique multisectorielle. Au cours des cinq dernières années, les énergies renouvelables ont atteint 38 % de la capacité de production totale installée. Cette évolution est le fruit de subventions budgétaires (principalement sous forme d'exonérations fiscales et douanières, voir l'annexe II pour plus de détails), qui ont totalisé, en 2024, plus de 1,3 % des recettes publiques hors dons. Ces subventions, qui ne ciblent pas les investisseurs marginaux puisqu'elles sont accessibles à tous les investisseurs, nécessitent d'être mieux ciblées et plus efficaces. Il est également nécessaire d'augmenter la capacité de stockage de l'énergie électrique afin que la production d'énergie solaire ne déstabilise pas le réseau aux heures de production maximale et qu'elle contribue, à terme, à répondre à la demande en soirée sans recourir à de l'électricité importée.

42. Une gestion plus efficace de la société publique chargée de l'approvisionnement en eau permettrait de renforcer la résilience face à la pénurie d'eau et aux sécheresses. Les sécheresses et la croissance démographique rapide constituent des enjeux en matière d'approvisionnement en eau. Si une grande partie de la population a accès à de l'eau potable, le Burkina Faso connaît néanmoins une pénurie d'eau, la consommation annuelle moyenne par habitant étant inférieure à 1 000 m³ (Diagnostic des politiques climatiques, FMI, 2025). Les tarifs de l'eau et les taux de recouvrement sont parmi les plus élevés de la région. Dans le même temps, selon un audit réalisé en 2023, la société publique de l'eau ONEA est confrontée à des difficultés comptables, financières et administratives. La résolution de ces difficultés contribuera à améliorer l'efficacité opérationnelle et la viabilité financière de la société tout en atténuant les risques budgétaires, ce qui revêt une importance particulière pour soutenir les initiatives de l'État destinées

²² Les estimations pour les produits pétroliers, pour les ventes de carburant à la SONABEL, à l'exclusion du butane, proviennent de *l'Évaluation et réforme des subventions aux produits pétroliers*, FMI 2024.

à élargir la couverture, y compris dans les zones reconquises par les forces gouvernementales. Le volume d'eau distribuée et non génératrice de revenus est élevé, atteignant 30 % du volume total.

43. Des données plus accessibles, plus fiables et plus détaillées sur l'investissement pour le climat favoriseraient les investissements des secteurs privé et public et réduiraient les vulnérabilités. Les sources de données existantes rendent souvent compte de chiffres d'investissement agrégés divergents, et les données infranationales sur les investissements passés et prévus sont généralement absentes. L'absence d'informations fiables limite la capacité des investisseurs à jauger les risques et les possibilités et restreint la capacité des pouvoirs publics à planifier, à communiquer et à mobiliser le financement pour l'action climatique. Une architecture de l'information solide et des données fiables et accessibles contribueraient à accroître les flux d'investissement.

44. Le programme de réforme de la FRD renforce les réformes en cours adoptées par l'État et appuyées par l'accord au titre de la FEC. Les réformes au titre du Pilier 1 complètent le RS continu en matière de transparence budgétaire ainsi que les mesures antérieures visant à résoudre les problèmes liés aux comptes de dépôt au Trésor. Les réformes au titre du Pilier 2 s'appuient sur le RS relatif au marquage du budget climatique (3^e revue de l'accord au titre de la FEC) et aux marchés publics (4^e et 5^e revues de l'accord au titre de la FEC). Le Pilier 3 porte sur la prestation et la gestion résilientes des services publics (1^{ère} et 4^e revues de l'accord au titre de la FEC). Le Pilier 4 renforce les données et le financement liés au climat. Ainsi, les réformes au titre de la FRD donnent un ancrage aux gains réalisés dans le cadre du programme soutenu par la FEC et les amplifient, garantissant ainsi la stabilité budgétaire et extérieure.

Pilier 1 : Renforcer la transparence et la résilience des finances publiques

45. Les pouvoirs publics intégreront la gestion des risques de catastrophe dans la politique budgétaire. Ces réformes institutionnaliseront une planification budgétaire tournée vers l'avenir face aux chocs liés au climat : la démarche réactive face aux crises fera place à une gestion proactive des risques.

46. Stratégie de financement des risques de catastrophe (paragraphe 83 du MPEF) Les pouvoirs publics formuleront et adopteront une Stratégie nationale de financement des risques de catastrophe (mesure de réforme 1) conforme aux bonnes pratiques (par exemple, une combinaison de réserves budgétaires, de financement pour imprévu, et de transfert des risques). Pilotée par le MEF, cette stratégie accordera la priorité au financement des chocs liés au climat, avec une attention particulière portée à l'agriculture. Ceci permettra d'intervenir rapidement en cas de sécheresses ou d'inondations sans devoir procéder à d'importantes réductions des importations ou devoir recourir à des emprunts d'urgence à l'étranger. Les initiatives fructueuses des pouvoirs publics, telles que le versement d'une indemnité de 4,5 millions de dollars par l'assureur African Risk Capacity, ont permis de soutenir le budget et de constituer des marges de sécurité après la sécheresse de 2023.

47. Base de données sur l'incidence des catastrophes naturelles sur les finances publiques (paragraphe 84 du MPEF) Afin d'étayer ses décisions budgétaires par des données probantes, l'État établira une base de données permettant de suivre les coûts budgétaires des catastrophes naturelles (mesure de réforme 2). Cette base de données enregistrera les dépenses liées aux sécheresses, aux inondations et aux autres catastrophes. Une synthèse de la base de données sera publiée dans le chapitre consacré au climat de l'Énoncé sur les risques budgétaires dans le budget 2027, qui comprendra au moins deux catastrophes passées, et elle sera mise à jour dans chaque nouvelle publication. Cela renforcera la transparence et la crédibilité de la politique budgétaire liée aux répercussions des catastrophes.

48. Énoncé sur les risques budgétaires (paragraphe 85 du MPEF). À partir du budget 2027, le MEF intégrera, dans le chapitre consacré au climat de l'Énoncé sur les risques budgétaires, une analyse des risques climatiques à moyen terme, y compris une analyse quantitative des répercussions des catastrophes sur les principaux agrégats budgétaires (mesure de réforme 3), et renforcera l'intégration du financement des risques des catastrophes dans le cadre macrobudgétaire.

Pilier 2 : Investissement public résilient

49. Les pouvoirs publics intégreront des considérations relatives à la résilience dans la gestion de l'investissement public afin de soutenir les infrastructures.

50. Critères climatiques dans l'évaluation et la sélection des projets (paragraphe 86 et 87 du MPEF) Un arrêté ministériel exigera que tous les grands projets d'investissement public fassent l'objet d'évaluations de la vulnérabilité au climat et intègrent des mesures d'adaptation dans les procédures existantes (mesure de réforme 4). Les critères de sélection révisés exigeront, au minimum : i) pour les projets d'adaptation, un objectif de réduction de la vulnérabilité, une évaluation des risques climatiques et des mesures de gestion associées, ainsi que des plans de résilience ; et ii) pour les projets d'atténuation, des objectifs de réduction des émissions et de contribution déterminée au niveau national (CDN), des politiques sectorielles et une évaluation de l'empreinte carbone. Les pouvoirs publics déploieront ce processus dans au moins trois grands projets d'infrastructure (mesure de réforme 5). Ils publieront une justification pour la sélection des projets et une synthèse des évaluations climatiques.

51. Renforcer l'entretien des infrastructures résistantes aux phénomènes climatiques (paragraphe 88 et 89 du MPEF). Les pouvoirs publics mettront au point une méthodologie pour évaluer les besoins en matière d'entretien en tenant compte de l'exposition au climat (par exemple, pour les inondations et les sécheresses sur les systèmes d'irrigation et les routes), en se concentrant dans un premier temps sur trois ministères (mesure de réforme 6). Cela permettra de combler les écarts dans la budgétisation pour l'entretien, conformément aux recommandations de l'EGIP-C du FMI relatives à l'estimation des besoins et des coûts qui intègrent des considérations climatiques²³.

²³ [Burkina Faso : Rapport d'Assistance Technique-Evaluation de la gestion des investissements publics - PIMA et PIMA Changement.](#)

L'administration mettra en œuvre cette méthodologie dans trois ministères pilotes afin de veiller à ce que les infrastructures bénéficient d'un soutien à l'entretien pour demeurer résilientes (mesure de réforme 7). Les ministères seront choisis en fonction de critères objectifs, notamment de la valeur des actifs, de l'exposition aux risques climatiques, de la criticité des services et de la pertinence des données. Les ministères prépareront des plans d'entretien, préciseront les activités prioritaires et les coûts, et publieront les résultats des projets pilotes. Les pouvoirs publics se sont engagés à intégrer cette démarche ultérieurement dans leurs documents de programmation pluriannuelle des dépenses (paragraphe 88 du MPEF).

Pilier 3 : Prestation et gestion résilientes des services publics

52. Les pouvoirs publics encourageront les investissements privés dans le stockage des énergies renouvelables et renforceront la gestion de la société publique chargée de l'approvisionnement en eau.

53. *Stockage de l'énergie renouvelable (paragraphe 90 du MPEF)* Les pouvoirs publics présenteront un cadre révisé d'incitations budgétaires dans le budget 2027 afin de stimuler les investissements privés dans le stockage des énergies renouvelables (mesure de réforme 8). Les incitations en faveur des énergies renouvelables et du stockage de l'énergie seront repensées afin d'accroître leur efficacité et d'attirer les investisseurs. Les nouvelles incitations adapteront les mesures d'incitations existantes et n'entraîneront pas une augmentation du déficit. Elles seront limitées dans le temps, comprendront des clauses de caducité automatique et seront calibrées pour être harmonisées avec les objectifs d'assainissement budgétaire. Les nouvelles incitations privilégieront les investissements dans le stockage à forte intensité de capital, permettant de remédier au déséquilibre actuel qui voit les panneaux photovoltaïques absorber la plupart des investissements, laissant le stockage sous-développé. La réforme réduira la dépendance aux importations énergétiques et atténuera les vulnérabilités externes.

54. *Réforme de la société publique chargée de l'eau (paragraphe 91 du MPEF)* La société publique chargée de l'eau élaborera et mettra en œuvre un plan d'action destiné à remédier à toutes les faiblesses recensées dans l'audit réalisé par l'ASCE-LC en 2023. L'ASCE-LC certifiera la mise en œuvre complète de ces mesures (mesure de réforme 9). En outre, la réduction des volumes d'eau non génératrice de revenus, estimés à environ 30 %, demeure une priorité essentielle. Les pouvoirs publics adopteront une stratégie pluriannuelle visant à réduire les volumes d'eau non génératrice de revenus grâce à une surveillance renforcée et à des interventions ciblées afin de réduire les pertes techniques et commerciales. Une évaluation provisoire de l'efficacité de la stratégie sera réalisée et annexée au rapport de l'ASCE-LC. Une société publique fonctionnelle d'approvisionnement en eau renforcera la fourniture de services d'eau, exercera des pressions budgétaires modérées et améliorera l'efficacité des investissements publics.

Pilier 4 : Données et financement liés au climat

55. Les réformes favorisent la stabilité extérieure en facilitant la prise de décisions avisée en fonction du risque par les investisseurs privés et publics et devraient contribuer à mobiliser le financement de l'action climatique.

56. Données sur les aléas et les risques climatiques (paragraphe 92 du MPEF) Les pouvoirs publics adopteront un arrêté ministériel exigeant la publication en ligne des cartes des aléas et des risques climatiques élaborées par l'administration (mesure de réforme 10). L'arrêté précisera l'obligation de divulgation continue. Cet arrêté portera sur l'ensemble des cartes des aléas et des risques climatiques, y compris les cartes relatives aux inondations, aux sécheresses, aux glissements de terrain, ainsi que sur les projections climatiques. La publication en ligne permettra de veiller à ce que les investisseurs soient conscients des risques climatiques (par exemple, en installant un nouveau parc industriel sur un terrain plus sûr ou en construisant des protections contre les inondations). À terme, ces mesures réduiront les dommages matériels causés par les phénomènes météorologiques extrêmes et entraîneront, de ce fait, une diminution des besoins de reconstruction nécessitant un volume élevé d'importations et une réduction des perturbations de la production et des exportations.

57. Amélioration des données sur le financement de l'action climatique dans le système de Surveillance, Notification et de Vérification (MRV) (paragraphe 93 du MPEF) Les pouvoirs publics adopteront et mettront en œuvre, par arrêté ministériel, l'extension du système MRV existant (mesure de réforme 11). Dans ce cadre, les pouvoirs publics créeront une base de données nationale qui répertoriera les projets d'investissement des secteurs public et privé en faveur du climat. Les données de cette base seront utilisées pour l'extension du système MRV. Cette réforme renforcera l'architecture de l'information climatique, accompagnera les investisseurs dans leur évaluation des risques et des possibilités en matière d'investissement et permettra de mieux planifier les investissements futurs. Cette réforme renforcera la confiance des investisseurs et garantira l'harmonisation entre les investissements pour le climat et les priorités nationales.

MODALITÉS DU PROGRAMME, ASSURANCES DE FINANCEMENT ET AUTRES QUESTIONS

58. Suivi du programme. L'achèvement de la quatrième revue permettra le cinquième décaissement au titre de l'accord FEC d'un montant de 24,08 millions de DTS, soit 0,1 % du PIB (tableau 7). Les prochaines revues continueront de prendre en considération les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et les objectifs indicatifs (OI) semestriels. De nouveaux CRQ et OI s'appliquant à l'horizon fin décembre 2026 sont proposés pour les sixième et septième revues (tableau 1b du MPEF). Un nouveau repère structurel (RS) ayant trait à la maîtrise de la masse

salariale est proposé pour la sixième revue (tableau 2b du MPEF).

59. Axe des réformes. Les réformes visent avant tout à améliorer la gouvernance budgétaire et la maîtrise de la masse salariale, avec au total quatre RS pour les cinquième et sixième revues. Les autorités continuent à surprendre positivement par leur capacité à mettre en œuvre des réformes. En même temps, elles disposent d'une marge de manœuvre limitée en raison du conflit persistant avec les groupes terroristes et de la situation humanitaire difficile.

60. Critères de réalisation continus standard. Les autorités ont respecté les critères de réalisation continus standard (note de bas de page 2 du tableau 1a du MPEF).

61. Arriérés extérieurs accumulés avant l'initiative PPTE. Le Burkina Faso doit 52,6 millions de dollars d'arriérés à la Côte d'Ivoire et 6,9 millions de dollars à la Libye (0,2 % et 0,02 % du PIB en 2025, respectivement). Les gouvernements libyen et burkinabé ont signé en octobre 2025 un accord de rééchelonnement de la dette, assorti d'une première échéance de remboursement pour fin janvier 2026. Conformément à la politique de prêt aux pays en situation d'arriérés appliquée par le FMI et compte tenu des progrès réalisés lors des discussions visant à régler les arriérés de longue date, la Côte d'Ivoire a accepté que le FMI accorde un financement au titre de la FEC.

62. Modalités de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) :

- **Admissibilité.** Le Burkina Faso remplit les conditions pour bénéficier d'un accord au titre de la FRD sur la base de son revenu national brut par habitant, car le pays fait partie du groupe A aux fins des charges d'intérêts.
- **Accès proposé.** Les services du FMI proposent d'envisager un accès à 75 % de la quote-part (90,3 millions de DTS), assorti d'un ensemble de mesures de réforme (MR) de qualité. Les MR proposées sont cruciales, ambitieuses et approfondies, au regard de la position de départ et du contexte fragile du pays. Par ailleurs, les autorités ont fait montre d'une forte volonté de mener à bien un programme appuyé par la FRD ; elles ont aussi montré qu'elles ont des capacités de mise en œuvre suffisantes pour atteindre en même temps les objectifs du programme appuyé par la FEC.
- **Durée et échelonnement.** L'accord proposé au titre de la FRD s'étendra jusqu'au 20 septembre 2027, de façon à être synchrone avec l'accord au titre de la FEC. Les décaissements au titre de la FRD seront consacrés à l'appui budgétaire. Le gain de marge de manœuvre qui en résultera soutiendra les investissements et les réformes aux fins d'une résilience à plus long terme aux chocs liés aux catastrophes naturelles. Les décaissements seront répartis à égalité entre onze mesures de réforme (MR) à exécuter dans l'intervalle de quatre revues (tableau 8).

63. Modification du PAT. Les services du FMI et les autorités se sont accordés sur des ajusteurs aux plafonds de financement intérieur net et de déficit budgétaire primaire pour 2026, sur une définition du taux de change du programme, ainsi que sur une définition révisée des OI relatifs aux dépenses sociales courantes visant à réduire la pauvreté, aux recettes publiques et aux

dépenses courantes primaires (s'agissant des deux derniers, les modifications proposées visent essentiellement à reconnaître que le Fonds de soutien patriotique (FSP) devrait être exclu de leur champ respectif, car il dépend de contributions volontaires pour ses recettes et le ministère des Finances ne contrôle pas le calendrier d'exécution de ses dépenses).

64. Répartition des efforts. La Banque mondiale a décaissé 60 millions de dollars dans le cadre de son projet de protection du capital humain (HCCP) en 2024 et 40 millions de dollars au premier semestre 2025. Le Fonds OPEP a décaissé une enveloppe de financement concessionnel de 30 millions de dollars au premier semestre 2025. Les deux décaissements sont rétroactifs et remplissent les conditions requises pour combler l'écart de financement car ils remboursent des dépenses publiques inscrites au budget après qu'elles ont été encourues et auditées. La BM a aussi approuvé, en octobre, un appui de suivi pour les 12 prochains mois. Dans le cadre du programme renouvelé, elle décaissera une autre enveloppe de 30 millions de dollars début 2026. Elle prévoit de décaisser les 70 millions restants d'ici juin 2026. Le Fonds OPEP a aussi approuvé un nouveau financement de 30 millions de dollars pour la période des 12 prochains mois s'achevant en juin 2026. Les autorités tiendront des discussions avec la BM pour une nouvelle enveloppe d'appui budgétaire, à condition qu'elles proposent un ensemble de réformes robustes et continuent d'afficher des résultats satisfaisants dans le cadre du HCCP en cours. Des discussions sont en cours entre les autorités et la Banque africaine de développement en vue d'une enveloppe d'appui budgétaire de 100 milliards de francs CFA, dont le décaissement commencerait en 2027. L'écart de financement cumulé pour le programme appuyé par la FEC est de 290,7 milliards de francs CFA sur la période 2025-27, dont 169,6 milliards de francs CFA sont couverts par les autres partenaires (tableau 4 et tableau 6 du texte), ce qui laisse 41,7 % du besoin de financement de la balance des paiements à couvrir par le FMI. Les décaissements au titre de la FRD en 2026 et 2027 sont traités séparément et ne contribuent pas à combler l'écart en question.

Tableau 4 du texte. Burkina Faso : répartition des efforts dans le cadre du programme, 2025-27
(en milliards de FCFA)

	2025	2026	2027	Total	En pourcentage
Appui budgétaire total (projection)	59.5	128.5	102.8	290.7	100.0
FEC du FMI	18.9	55.7	46.6	121.1	41.7
Autres bailleurs de fonds (dont l'ID)	40.6	72.8	56.2	169.6	58.3
Déficit de financement résiduel	0	0	0	0	
FRD du FMII	0	19.0	50.8	69.8	

Source : données et projections des services du FMI.

65. Le programme FEC appuyé par le FMI demeure entièrement financé, avec des engagements fermes pour les 12 prochains mois. Les services du FMI estiment que les perspectives de financement du reste du programme sont bonnes, sous réserve de la poursuite de l'appui budgétaire après la période d'engagement actuelle. Les discussions entre les autorités et les partenaires de développement, notamment la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, en vue de financements concessionnels supplémentaires pour la période au-delà

des 12 prochains mois, avancent de façon satisfaisante et devraient permettre de combler le déficit de financement restant, ce qui pourrait bien catalyser des appuis extérieurs supplémentaires.

66. La capacité à rembourser le FMI reste adéquate, l'amélioration des termes de l'échange atténuant les risques par rapport aux précédentes revues. En tenant compte de l'accès proposé au titre de la FRD, l'encours total des crédits du FMI culminera à 384,5 % de la quote-part d'ici fin 2027, soit environ 1,9 % du PIB (tableau 10 et schéma 1). Le montant total des engagements envers le FMI atteindra son maximum à 45,2 % de la quote-part en 2029. Au cas où des emprunts concessionnels et non concessionnels ne seraient pas accessibles, les réserves de l'UEMOA aideraient à assurer le service de la dette à l'égard du FMI sous réserve que le gouvernement dispose de fonds de contrepartie en monnaie locale et que les autres pays de l'Union ne soient pas simultanément touchés par un choc qui les oblige à puiser dans leurs réserves. Dans la mesure où les pays de l'UEMOA mutualisent leurs réserves en vertu du principe de solidarité, ils ne disposent pas individuellement de réserves exclusives. À titre indicatif, les graphiques relatifs à la capacité de remboursement (schéma 1) estiment les réserves internationales en utilisant les réserves imputées, mesurées par les avoirs nets extérieurs. Notons que les engagements de l'UEMOA à l'égard du FMI devraient augmenter et rester élevés à moyen terme. Les politiques menées dans le cadre du programme et les solides antécédents des autorités en matière de service de la dette envers le FMI atténuent les risques.

67. Risques entourant le programme. Le principal risque pesant sur le programme réside dans une aggravation de la situation sécuritaire et de l'instabilité politique au Mali, qui pourrait ensuite s'étendre au Burkina Faso. L'évaluation diagnostique de la gouvernance (EDG) relève certes des faiblesses au plan de la gouvernance, mais les autorités ont déjà donné suite à six des 11 recommandations prioritaires et ont introduit des réformes supplémentaires dans leur programme. Le dialogue continu avec les autorités, la conditionnalité et les solides antécédents des autorités en matière de service de la dette envers le FMI atténuent efficacement l'exposition au risque du FMI.

68. Évaluation des sauvegardes par le FMI. La dernière évaluation en date de la BCEAO a été achevée en août 2023. Les progrès dans la mise en œuvre des recommandations ont été lents. L'une des recommandations essentielles était d'aligner les statuts de la BCEAO sur les modifications introduites dans l'accord de coopération de 2019 avec la France. Les services du FMI poursuivent le dialogue avec les autorités en vue d'appuyer les efforts qu'elles déploient pour donner suite aux recommandations. La BCEAO a pris note avec satisfaction de la conclusion de l'évaluation des sauvegardes de 2023 selon laquelle elle a toujours un dispositif solide en matière d'audit interne et externe, de bonnes pratiques d'information financière et un système de contrôle robuste et bien établi. La BCEAO a également fait savoir qu'à la suite de l'évaluation, elle a adopté une feuille de route et intégré des mesures pertinentes dans son plan stratégique. À propos des recommandations en suspens, la BCEAO a fait observer que des progrès étaient en cours concernant l'alignement de ses statuts sur les modifications introduites dans l'accord de coopération avec la France. À ce stade, quatre des huit États membres ont ratifié l'accord de coopération révisé.

69. Le développement des capacités (DC) et un dialogue dans la durée avec le FMI demeurent essentiels. Les services du FMI assureront le DC pour soutenir les réformes au titre de la FRD, notamment le financement des risques de catastrophes et la gestion des finances publiques ainsi que la mise au point d'incitations budgétaires pour les énergies renouvelables et le stockage. Ils poursuivront le programme de DC en cours sur l'administration des recettes, la gestion de la dette et la comptabilité nationale. Les autorités ont fait part d'un intérêt pour le DC dans les domaines du traitement des activités minières dans la comptabilité nationale et de la gestion des recettes minières.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

70. L'économie continue de faire preuve de résilience malgré la situation humanitaire et sécuritaire difficile. Selon les prévisions des services du FMI, la croissance du PIB réel devrait passer de 4,8 % en 2024 à 5,0 % en 2025, le rebond de la production d'or faisant plus que contrebalancer l'impact négatif du resserrement de la politique budgétaire. L'inflation devrait se tasser, tombant de 4,2 % en 2024 à -0,5 % en 2025. Le solde des transactions courantes devrait enregistrer un excédent de 1,1 % du PIB en 2025, grâce à la hausse de la production d'or et des cours. Le risque de surendettement public extérieur et global demeure modéré.

71. L'assainissement des finances publiques est en bonne voie. Les données jusqu'à fin septembre 2025 indiquent de bons résultats en matière de recettes et une discipline soutenue en matière de dépenses. En conséquence, il est peu probable que le déficit budgétaire dépasse 3,5 % du PIB pour l'année 2025 (contre un objectif de 4,0 % fixé dans le programme) (tableau 1 et tableau 3b du texte). Il en résulterait un resserrement de 2,3 points de pourcentage du PIB par rapport à 2024, imputable pour moins de la moitié à la hausse des recettes tirées de l'exploitation aurifère et pour la plus grande partie à des coupes dans les dépenses d'investissement conformément au budget 2025.

72. Le déficit budgétaire est en passe de converger vers l'objectif de déficit de l'UEMOA fixé à 3,0 % du PIB d'ici 2027. Le budget de 2026 table sur un déficit de 2,8 % du PIB. Toutefois, ce taux exclut habituellement les dépenses financées sur ressources extérieures, qui sont en attente de l'approbation des créanciers. Il a été convenu que le déficit pourrait atteindre 3,5 % du PIB en 2026 afin de garantir une marge de manœuvre pour des dépenses prioritaires supplémentaires pour lesquelles un financement extérieur concessionnel devrait être disponible. Les autorités poursuivront résolument leur stratégie de mobilisation de recettes intérieures et la réforme de la fiscalité minière. Sur le plan des dépenses, elles envisagent de renforcer leurs interventions visant à réduire la pauvreté (en mettant davantage l'accent sur les investissements visant à créer des emplois et renforcer les infrastructures), tout en maintenant une stricte maîtrise de la masse salariale et en optimisant les coûts d'emprunt à travers une gestion en amont de la dette.

73. Les résultats du programme sont solides. Les autorités ont rempli tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) fixés pour fin juin 2025, tous les CRQ continus et tous les objectifs indicatifs (OI) à l'exception d'un seul, qui a été manqué de moins de 0,1 % du PIB. Elles ont

également atteint tous les OI de fin septembre, à l'exception du plafond fixé pour les arriérés de remboursement de la TVA, qui a été manqué de moins de 0,02 % du PIB.

74. Les autorités sont sur la bonne voie et ont élargi leur programme de réforme structurelle, notamment en matière de gouvernance budgétaire. Elles ont atteint huit repères structurels. Le RS relatif à la réforme du secteur énergétique n'a pas été respecté, mais a été mis en œuvre avec retard, et le RS concernant la publication du rapport de l'évaluation diagnostique de la gouvernance (EDG) n'a pas été respecté non plus. Néanmoins, les autorités ont fait montre d'une forte appropriation du programme relatif à la gouvernance et d'une détermination à poursuivre les réformes en la matière, ayant déjà mis en œuvre six des onze recommandations prioritaires de l'EDG. En même temps, les services du FMI admettent l'inquiétude exprimée par les autorités quant au risque que la publication du rapport de l'EDG à ce stade soit mal interprétée par le grand public et sape leurs efforts visant à mener à bien les réformes relatives à la gouvernance, ce qui, de l'avis des services du FMI, pourrait accentuer la fragilité du pays. Les services du FMI considèrent que les mesures préalables (MP) mises en œuvre ont permis de remédier efficacement à l'effet de signal négatif potentiel lié à la non-publication du rapport de l'EDG, à savoir : i) la publication d'un document de stratégie de gouvernance ; ii) la communication d'un rapport d'audit intérimaire sur les comptes de dépôts au Trésor ; et iii) la communication d'une note d'étape sur la rationalisation des comptes audités. La mise en œuvre de ces MP, parallèlement à d'autres éléments ayant trait à la gouvernance du programme (y compris deux RS de fin décembre 2025 préconisant l'exécution du plan d'action sur la passation des marchés publics et l'adoption de plans opérationnels destinés à promouvoir l'intégrité de l'administration fiscale) témoignent de l'engagement des autorités en matière de bonne gouvernance. Les autorités s'engagent à inclure ultérieurement les cinq autres recommandations prioritaires dans le volet structurel de leur programme. Entre autres, elles travaillent déjà sur deux réformes cruciales visant, pour l'une, à renforcer l'intégrité dans les processus d'octroi de permis d'exploitation minière et, pour l'autre, à instituer un audit régulier de tous les ministères en fonction des risques en présence.

75. Les services du FMI soutiennent les autorités dans leur engagement ferme à renforcer la résilience. L'accord au titre de la FRD complètera le programme appuyé par la FEC en cours, ce qui induira des synergies fortes dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la transparence des données, ainsi que de l'efficacité et de la gouvernance des entreprises publiques, et contribuera ainsi à faire progresser des réformes essentielles sur le plan macroéconomique. L'ensemble de réformes au titre de la FRD traduit l'engagement fort des autorités à renforcer la transparence budgétaire et la résilience, à intégrer les considérations climatiques dans les pratiques de gestion des finances publiques, à préserver les ressources importantes sur le plan macroéconomique et à publier de façon transparente les données sur le climat et les risques. Les services du FMI se sont coordonnés étroitement avec les partenaires de développement, y compris la Banque mondiale et d'autres agences techniques, afin de s'assurer préalablement que les réformes étaient ambitieuses, adaptées au contexte et judicieusement ordonnées. L'accord au titre de la FRD appuiera le Burkina Faso pour remédier aux vulnérabilités futures de la balance des paiements résultant du climat, en particulier dans un contexte d'assainissement budgétaire, de stress hydrique et de dépendance aux importations énergétiques. Les services du FMI jugent

l'ensemble de réformes pertinent et souscrivent à la demande des autorités de bénéficier de l'accord au titre de la FRD.

76. Eu égard aux accomplissements des autorités en matière de réformes et aux résultats satisfaisants du programme, les services du FMI sont favorables à l'achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), à la demande d'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), ainsi qu'à la revue des assurances de financement.

Tableau 1. Burkina Faso : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2023–29

	2023	2024	2024	2025	2025	2026	2027	2028	2029
	Réels	FEC 3e revue	Prél.	FEC 3e revue	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<i>(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>									
PIB et prix									
PIB à prix constants	3.0	5.0	4.8	4.2	5.0	4.9	4.8	4.8	4.8
Déflateur du PIB	2.0	8.9	9.7	5.9	7.0	4.4	2.7	2.0	2.0
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	0.9	4.2	4.2	3.0	-0.5	1.4	2.1	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	1.0	4.9	4.9	3.0	-2.2	2.9	2.1	2.0	2.0
Monnaie et crédit									
Monnaie au sens large (M3)	-3.0	7.2	7.2	6.1	5.9	9.6	7.6	6.8	6.9
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) 1/	5.3	0.4	0.4	6.1	0.7	7.4	7.0	4.8	4.8
Crédit à l'État (système bancaire) 1/	3.0	3.7	3.7	3.8	1.7	3.0	2.2	1.5	1.4
Crédit au secteur privé	5.9	-2.2	-2.2	2.6	-2.8	5.7	5.4	5.4	5.3
Crédit au secteur privé/PIB	31.9	27.0	27.2	25.1	23.5	22.7	22.2	21.9	21.6
Secteur extérieur									
Exportations (f.à.b. ; valeur en FCFA)	-3.1	2.0	12.3	25.3	43.2	5.9	4.9	2.6	2.3
Importations (f.à.b. ; valeur en FCFA)	-1.5	4.8	8.4	10.8	16.6	5.7	7.5	7.0	6.0
Compte des transactions courantes (% du PIB)	-5.1	-5.7	-3.5	-3.4	1.1	0.8	0.8	-0.4	-1.3
<i>(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>									
Finances de l'administration centrale									
Recettes courantes	20.8	20.6	20.7	19.8	21.4	19.9	19.9	20.2	20.3
<i>dont</i> : recettes fiscales	18.4	18.3	18.4	18.1	17.8	17.5	17.9	18.2	18.4
Total dépenses et prêts nets	29.3	27.7	27.8	25.0	26.1	24.6	24.2	24.4	24.6
<i>dont</i> : dépenses courantes	18.1	16.3	16.4	16.0	16.5	15.7	15.9	15.5	15.1
Solde budgétaire global, dons incl. (engagements)	-6.8	-5.8	-5.8	-4.0	-3.5	-3.5	-3.0	-3.0	-3.0
Total dette publique	56.8	56.9	57.2	56.1	52.1	51.2	50.7	50.3	49.9
<i>dont</i> : dette extérieure	26.2	25.4	25.5	24.8	21.3	20.5	20.7	20.5	20.4
<i>dont</i> : dette intérieure	30.6	31.6	31.8	31.3	30.8	30.6	30.0	29.8	29.5
Pour mémoire :									
PIB nominal (milliards de FCFA)	12,200	14,098	14,022	15,561	15,750	17,255	18,574	19,845	21,209
PIB nominal par habitant (USD)	874	975	982	1,002	1,127	1,250	1,312	1,367	1,427
Taux de change nominal (FCFA/USD, moyenne de la période)	606	606	606	635	580	560	562	563	563
Cours de l'or (USD/once troy)	1,943	2,387	2,387	2,821	3,218	3,472	3,568	3,578	3,578

Sources : autorités burkinabè ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

Tableau 2. Burkina Faso : Balance des paiements, 2023–29

	2023	2024	2024	2025	2025	2026	2027	2028	2029
	Réels	FEC 3e revue	Prél.	FEC 3e revue	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<i>(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)</i>									
Solde des transactions courantes	-617.0	-803.0	-488.4	-528.6	169.9	130.3	139.3	-87.8	-283.1
Balance commerciale	-56.7	-150.0	64.4	309.0	1,033.2	1,103.3	1,042.3	861.3	694.4
Exportations de biens	3,209.1	3,274.0	3,602.9	4,101.1	5,158.1	5,462.6	5,729.4	5,875.9	6,011.2
<i>dont</i> : coton	153.9	112.8	203.4	124.4	145.1	159.4	167.3	173.9	181.9
<i>dont</i> : or	2,409.2	2,715.4	2,965.2	3,506.1	4,619.0	4,911.2	5,160.3	5,288.5	5,399.7
Importations de biens	-3,265.8	-3,423.9	-3,538.5	-3,792.2	-4,124.9	-4,359.2	-4,687.1	-5,014.6	-5,316.8
<i>dont</i> : pétrole	-710.2	-849.7	-812.4	-991.6	-838.6	-897.5	-1,002.1	-1,097.7	-1,154.1
Services (net)	-502.7	-574.9	-476.7	-634.5	-535.5	-586.6	-631.5	-674.7	-721.1
Revenu primaire (net)	-544.4	-501.8	-564.8	-500.6	-663.2	-731.8	-626.4	-624.2	-605.8
Revenu secondaire (net)	486.9	423.6	488.8	297.6	335.4	345.4	354.9	349.8	349.4
<i>dont</i> : transferts officiels, net	269.0	269.0	269.0	134.5	134.5	134.5	134.5	134.5	134.5
Compte de capital	262.6	237.6	237.6	236.8	246.9	274.3	288.6	304.4	321.2
Dons projets	203.5	178.5	178.5	177.7	187.8	215.2	229.5	245.3	262.1
Compte financier	605.3	875.5	560.8	293.1	-30.9	-409.5	-465.9	-146.3	55.7
Investissements directs	39.0	224.9	224.9	118.8	268.8	183.1	223.8	187.9	217.7
investissements directs	299.5	546.3	171.3	287.2	250.8	144.9	183.6	178.3	177.6
Autres investissements	266.7	104.3	164.6	-112.8	-550.5	-737.5	-873.3	-512.5	-339.6
Banques commerciales	555.9	-47.6	-47.6	-16.6	40.0	-58.5	-36.9	-38.4	-39.9
Administrations publiques	158.1	185.9	185.9	204.1	160.2	148.1	222.3	257.5	287.4
Prêts-projets	295.1	292.2	292.2	309.5	287.8	364.4	339.3	362.6	387.5
Prêts-programmes	0.0	29.1	29.1	63.5	40.6	72.8	56.2	56.3	56.3
Amortissement des prêts publics (hors FMI)	-136.9	-135.4	-135.4	-169.0	-168.2	-289.1	-173.2	-161.3	-156.4
Autres, privés	-447.3	-34.1	26.2	-300.2	-750.7	-827.2	-1,058.7	-731.7	-587.1
Erreurs et omissions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde global	250.8	310.0	310.0	1.3	385.9	-4.9	-37.9	70.3	93.8
Variation nette des avoirs extérieurs de la banque centrale	-250.8	-310.0	-310.0	-1.3	-385.9	4.9	37.9	-70.3	-93.8
<i>dont</i> : financement net du FMI	-56.7	-26.0	-26.0	-16.5	5.4	-21.6	-14.8	34.6	42.5
Décaissements (passés et prévus)	68.2	38.8	38.8	39.9	18.9	55.7	46.6	0.0	0.0
Remboursements (hors commissions)	-11.5	-12.7	-12.7	-23.4	-24.2	-34.0	-31.8	-34.6	-42.5
<i>dont</i> : allocation de DTS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écart de financement résiduel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Décaissement au titre de la FRD	-	-	-	-	-	19.0	50.8	-	-
<i>(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>									
Pour mémoire :									
Exportations de biens	26.3	23.2	25.7	26.4	32.7	31.7	30.8	29.6	28.3
Importations de biens	-26.8	-24.3	-25.2	-24.4	-26.2	-25.3	-25.2	-25.3	-25.1
Balance commerciale (biens)	-0.5	-1.1	0.5	2.0	6.6	6.4	5.6	4.3	3.3
Balance commerciale (services)	-4.1	-4.1	-3.4	-4.1	-3.4	-3.4	-3.4	-3.4	-3.4
Balance commerciale (biens et services)	-4.6	-5.1	-2.9	-2.1	3.2	3.0	2.2	0.9	-0.1
Solde des transactions courantes (= déficit)	-5.1	-5.7	-3.5	-3.4	1.1	0.8	0.8	-0.4	-1.3
PIB aux prix courants (milliards de FCFA)	12,199.7	14,097.7	14,021.6	15,560.8	15,750.3	17,254.6	18,573.5	19,845.5	21,208.6
Réserves de la BCEAO (hors financement au titre de la FRD)									
<i>Milliards d'USD</i>	15.6	22.3	22.3	23.0	29.6	32.4	33.3	33.1	34.7
<i>En mois d'importations de l'UEMOA de l'année prochaine suivante</i>	3.5	4.6	4.6	4.7	5.7	5.6	5.4	5.1	5.0
<i>En pourcentage de la monnaie au sens large</i>	20.0	26.2	26.2	25.4	30.0	28.8	27.0	24.6	23.6
Total des décaissements au titre de la FRD (milliards de FCFA)	-	-	-	-	-	19.0	50.8	-	-

Sources : autorités burkinabè ; BCEAO ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3a. Burkina Faso : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2023–29
(En milliards de FCFA)

	2023	2024	2024	2025	2025	2025	2026	2026	2027	2028	2029
	Réels	FEC 3e revue	Prél.	FEC 3e revue	Budget révisé	Proj.	Budget	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total recettes et dons	2,746.9	3,083.4	3,083.4	3,266.2	3,441.8	3,551.2	3,574.3	3,645.4	3,921.3	4,252.1	4,576.2
Total recettes	2,543.4	2,904.9	2,904.9	3,088.6	3,254.0	3,363.4	3,359.3	3,430.1	3,691.8	4,006.8	4,314.1
Recettes fiscales	2,246.0	2,575.8	2,575.8	2,824.0	2,809.1	2,801.6	3,003.5	3,011.4	3,329.6	3,619.8	3,900.5
<i>dont</i> : impôt sur les sociétés d'extr. d'or 1/	139.0	129.0	126.4	140.2		206.5		221.0	232.2	238.0	243.0
Recettes non fiscales	297.4	329.1	329.1	264.5	444.9	561.7	355.9	418.7	362.2	387.0	413.6
<i>dont</i> : redevances d'or 1/	68.7	101.8	98.8	113.9		148.8		157.2	165.1	169.2	172.8
Dons	203.5	178.5	178.5	177.7	187.8	187.8	215.0	215.2	229.5	245.3	262.1
Projets	203.5	178.5	178.5	177.7	187.8	187.8	215.0	215.2	229.5	245.3	262.1
Programmes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses et prêts nets 2/	3,578.6	3,899.9	3,899.9	3,888.6	3,904.3	4,108.7	4,061.1	4,249.3	4,486.7	4,847.4	5,212.4
Dépenses courantes	2,211.5	2,301.4	2,301.4	2,493.7	2,510.9	2,598.7	2,617.4	2,704.2	2,944.6	3,073.0	3,204.4
Traitements et salaires	1,096.9	1,170.8	1,170.8	1,274.6	1,274.6	1,274.6	1,342.0	1,342.0	1,399.1	1,462.1	1,527.9
Biens et services	221.3	313.4	313.4	342.3	346.4	361.5	342.9	343.4	371.5	396.9	424.2
Charges d'intérêt	290.4	310.5	310.5	346.6	343.9	346.9	389.6	379.6	443.2	471.0	446.4
Intérieurs	247.0	263.2	263.2	307.0	289.6	307.0	327.0	342.3	406.9	435.0	410.3
Extérieurs	43.5	47.2	47.2	39.5	54.4	39.9	62.6	37.3	36.3	36.0	36.1
Transferts courants	602.8	506.7	506.7	530.2	546.0	615.7	543.0	639.2	730.8	742.9	806.0
<i>dont</i> : subventions énergétiques 3/	189.3	120.4	120.4	106.7	76.0	176.0	86.0	178.0	194.0	195.0	206.0
Dépenses d'investissement	1,378.5	1,600.3	1,600.3	1,395.0	1,401.4	1,510.0	1,450.9	1,545.0	1,542.1	1,774.5	2,008.0
Financées sur ressources intérieures	880.0	1,129.6	1,129.6	907.8	988.6	1,034.4	970.5	965.4	973.2	1,166.6	1,358.4
Financées sur ressources extérieures	498.6	470.7	470.7	487.2	412.8	475.6	480.3	579.6	568.9	607.8	649.6
Prêts nets	-11.5	-1.8	-1.8	-	-8.0	-	-7.2	-	-	-	-
Solde global 2/	-831.7	-816.5	-816.5	-622.4	-462.5	-557.6	-486.8	-603.9	-565.4	-595.4	-636.3
Financement	867.6	841.6	841.6	622.4	462.5	557.6	486.8	603.9	565.4	595.4	636.3
Financement extérieur	158.1	185.9	185.9	204.1	40.1	160.2	49.2	148.1	222.3	257.5	287.4
Tirages	295.1	321.3	321.3	373.0	225.0	328.3	338.2	437.2	395.5	418.8	443.8
Prêts-projets	295.1	292.2	292.2	309.5	225.0	287.8	265.3	364.4	339.3	362.6	387.5
Prêts-programmes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres prêts 4/	-	29.1	29.1	63.5	-	40.6	72.9	72.8	56.2	56.3	56.3
Amortissement (hors FMI)	-136.9	-135.4	-135.4	-169.0	-184.9	-168.2	-289.1	-289.1	-173.2	-161.3	-156.4
Financement intérieur	709.5	655.7	655.7	418.4	422.4	397.4	437.6	455.8	343.1	337.8	348.9
Financement bancaire	584.8	496.1	496.1	489.9	208.4	311.0	259.2	281.2	226.3	202.9	209.5
Banque centrale	114.6	-30.0	-30.0	16.5	15.1	-5.4	38.0	21.6	14.8	-34.6	-42.5
<i>dont</i> : financement net du FMI	56.7	26.0	26.0	16.5	15.1	-5.4	38.0	21.6	14.8	-34.6	-42.5
Décaissements	68.2	38.8	38.8	39.9	38.5	18.9	72.1	55.7	46.6	-	-
Remboursements	-11.5	-12.7	-12.7	-23.4	-23.4	-24.2	-34.1	-34.0	-31.8	-34.6	-42.5
Décaissement au titre de la FRD (total)	-	-	-	-	-	-	-	19.0	50.8	-	-
Banques commerciales	470.2	526.7	526.7	473.4	193.3	316.3	221.2	259.6	211.5	237.5	252.0
Financement non bancaire 5/	124.7	159.5	159.5	-71.5	214.0	86.4	178.4	174.6	116.7	134.9	139.4
Autre financement intérieur	359.6	268.7	268.7	-71.5	-	-177.0	-	-	-	-	-
Erreurs et omissions	-35.9	-25.0	-25.1	-	-	-	-	-	-	-	-
Écart de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pour mémoire:											
Recettes minières 1/	451.0	564.8	475.2	706.8		684.1		680.7	715.2	733.0	748.4
Solde global, hors recettes minières	-1,282.7	-1,381.4	-1,291.7	-1,329.3		-1,241.7		-1,284.6	-1,280.6	-1,328.4	-1,384.7
Solde budgétaire primaire (dons compris)	-541.3	-506.1	-506.1	-275.9	-118.5	-210.6	-97.1	-224.3	-122.2	-124.3	-189.9

Sources : autorités burkinabè ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les estimations pour 2023 à 2024 ont été mises à jour sur la base des données gouvernementales.

2/ Base engagements.

3/ Les subventions à l'énergie consistent en des subventions accordées pour l'achat de fioul lourd et de gasoil (diesel) par la SONABEL pour la production d'électricité, ainsi que de gaz butane par les ménages pour la cuisson et l'éclairage.

4/ Les autres prêts incluent la nouvelle modalité de financement de l'IDA et financement de l'OPEP.

5/ Le financement hors secteur bancaire comprend, i) les instances du Trésor, ii) les variations de solde des comptes du Trésor en dehors du système bancaire, iii) les recettes des fonds de soutien patriotique en 2023, iv) le remboursement des arriérés, et v) d'autres avances nettes, y compris les titres placés en dehors du système bancaire national.

Tableau 3b. Burkina Faso : Opérations consolidées de l'administration centrale, 2023–29
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2023	2024	2024	2025	2025	2025	2026	2026	2027	2028	2029
	Réels	FEC 3e revue	Prél.	FEC 3e revue	Budget révisé	Proj.	Budget	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total recettes et dons	22.5	21.9	22.0	21.0	21.9	22.5	20.7	21.1	21.1	21.4	21.6
Total recettes	20.8	20.6	20.7	19.8	20.7	21.4	19.5	19.9	19.9	20.2	20.3
Recettes fiscales	18.4	18.3	18.4	18.1	17.8	17.8	17.4	17.5	17.9	18.2	18.4
<i>dont</i> : impôt sur les sociétés d'extr. d'or 1/	1.1	0.9	0.9	0.9		1.3		1.3	1.3	1.2	1.1
Recettes non fiscales	2.4	2.3	2.3	1.7	2.8	3.6	2.1	2.4	2.0	2.0	2.0
<i>dont</i> : redevances d'or 1/	0.6	0.7	0.7	0.7		0.9		0.9	0.9	0.9	0.8
Dons	1.7	1.3	1.3	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Projets	1.7	1.3	1.3	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Programmes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses et prêts nets 2/	29.3	27.7	27.8	25.0	24.8	26.1	23.5	24.6	24.2	24.4	24.6
Dépenses courantes	18.1	16.3	16.4	16.0	15.9	16.5	15.2	15.7	15.9	15.5	15.1
Traitements et salaires	9.0	8.3	8.4	8.2	8.1	8.1	7.8	7.8	7.5	7.4	7.2
Biens et services	1.8	2.2	2.2	2.2	2.2	2.3	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Charges d'intérêt	2.4	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.3	2.2	2.4	2.4	2.1
Intérieurs	2.0	1.9	1.9	2.0	1.8	1.9	1.9	2.0	2.2	2.2	1.9
Extérieurs	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2
Transferts courants	4.9	3.6	3.6	3.4	3.5	3.9	3.1	3.7	3.9	3.7	3.8
<i>dont</i> : subventions énergétiques 3/	1.6	0.9	0.9	0.7	0.5	1.1	0.5	1.0	1.0	1.0	1.0
Dépenses d'investissement	11.3	11.4	11.4	9.0	8.9	9.6	8.4	9.0	8.3	8.9	9.5
Financées sur ressources intérieures	7.2	8.0	8.1	5.8	6.3	6.6	5.6	5.6	5.2	5.9	6.4
Financées sur ressources extérieures	4.1	3.3	3.4	3.1	2.6	3.0	2.8	3.4	3.1	3.1	3.1
Prêts nets	-0.1	-0.0	-0.0	-	-0.1	-	-0.0	-	-	-	-
Solde global 2/	-6.8	-5.8	-5.8	-4.0	-2.9	-3.5	-2.8	-3.5	-3.0	-3.0	-3.0
Financement	7.1	6.0	6.0	4.0	2.9	3.5	2.8	3.5	3.0	3.0	3.0
Financement extérieur	1.3	1.3	1.3	1.3	0.3	1.0	0.3	0.9	1.2	1.3	1.4
Tirages	2.4	2.3	2.3	2.4	1.4	2.1	2.0	2.5	2.1	2.1	2.1
Prêts-projets	2.4	2.1	2.1	2.0	1.4	1.8	1.5	2.1	1.8	1.8	1.8
Prêts-programmes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres prêts 4/	-	0.2	0.2	0.4	-	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3
Amortissement (hors FMI)	-1.1	-1.0	-1.0	-1.1	-1.2	-1.1	-1.7	-1.7	-0.9	-0.8	-0.7
Financement intérieur	5.8	4.7	4.7	2.7	2.7	2.5	2.5	2.6	1.8	1.7	1.6
Financement bancaire	4.8	3.5	3.5	3.1	1.3	2.0	1.5	1.6	1.2	1.0	1.0
Banque centrale	0.9	-0.2	-0.2	0.1	0.1	-0.0	0.2	0.1	0.1	-0.2	-0.2
<i>dont</i> : financement net du FMI	0.5	0.2	0.2	0.1	0.1	-0.0	0.2	0.1	0.1	-0.2	-0.2
Décaissements	0.6	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1	0.4	0.3	0.3	-	-
Remboursements	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Décaissement au titre de la FRD (total)	-	-	-	-	-	-	-	0.1	0.3	-	-
Banques commerciales	3.9	3.7	3.8	3.0	1.2	2.0	1.3	1.5	1.1	1.2	1.2
Financement non bancaire 5/	1.0	1.1	1.1	-0.5	1.4	0.5	1.0	1.0	0.6	0.7	0.7
Autre financement intérieur	2.9	1.9	1.9	-0.5	-	-1.1	-	-	-	-	-
Erreurs et omissions	-0.3	-0.2	-0.2	-	-	-	-	-	-	-	-
Écart de financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pour mémoire:											
PIB nominal (milliards FCFA)	12,199.7	14,097.7	14,021.6	15,560.8	15,750.3	15,750.3	17,254.6	17,254.6	18,573.5	19,845.5	21,208.6
Ratio masse salariale/recettes fiscales (%) 6/	48.8	45.5	45.5	45.1	45.4	45.5	44.7	44.6	42.0	40.4	39.2
Solde budgétaire primaire (dons compris)	-4.4	-3.6	-3.6	-1.8	-0.8	-1.3	-0.6	-1.3	-0.7	-0.6	-0.9

Sources : autorités burkinabè ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les estimations pour 2023 à 2024 ont été mises à jour sur la base des données gouvernementales.

2/ Base engagements.

3/ Les subventions à l'énergie consistent en des subventions accordées pour l'achat de fioul lourd et de fioul domestique par la SONABEL pour la production d'électricité, ainsi que de gaz butane par les ménages pour la cuisson et l'éclairage.

4/ Les autres prêts incluent la nouvelle modalité de financement de l'IDA et financement de l'OPEP.

5/ Le financement hors secteur bancaire comprend, i) les instances du Trésor, ii) les variations de solde des comptes du Trésor en dehors du système bancaire, iii) les recettes du fonds de soutien patriotique en 2023, iv) le remboursement des arriérés, et v) d'autres avances nettes, y compris les titres placés en dehors du système bancaire national.

6/ Le ratio des dépenses de personnel aux recettes fiscales en 2023 est ajusté pour exclure les ressources du fonds de soutien patriotique (FSP).

Tableau 4. Burkina Faso : Situation monétaire, 2023–27

	2023	2024	2024	2025	2025	2026	2027
	Réels	FEC 3e revue	Prél.	FEC 3e revue	Proj.	Proj.	Proj.
<i>(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)</i>							
Avoirs extérieurs nets	1,627.7	2,073.5	2,073.5	2,122.3	2,411.6	2,573.9	2,641.3
BCEAO 1/	-371.1	-61.1	-61.1	-59.8	324.7	319.8	281.9
Actifs	524.2	910.5	910.5	987.5	1,302.3	1,380.9	1,442.1
Passifs	895.4	971.6	971.6	1,047.3	977.5	1,061.1	1,160.1
Banques commerciales	1,998.8	2,134.7	2,134.7	2,182.2	2,086.9	2,254.0	2,359.3
Avoirs intérieurs nets	4,087.0	4,106.9	4,106.9	4,450.4	4,147.7	4,591.2	5,051.4
Crédit intérieur	4,771.3	4,956.1	4,956.1	5,272.3	4,969.6	5,413.1	5,873.3
Crédit bancaire net à l'État	450.0	646.2	646.2	862.8	742.1	919.4	1,061.2
BCEAO	206.3	178.3	178.3	194.8	84.3	105.9	120.8
Banques commerciales	243.7	468.0	468.0	668.0	657.8	813.5	940.4
Crédit aux autres secteurs	4,321.2	4,309.8	4,309.8	4,409.5	4,227.5	4,493.7	4,812.1
dont : crédit au secteur privé	3,893.0	3,807.9	3,807.9	3,906.8	3,702.3	3,912.8	4,125.4
Autres postes (net)	-228.5	-70.0	-70.0	-97.2	-97.2	-97.2	-97.2
Actions et autres titres de participation	912.8	919.2	919.2	919.2	919.2	919.2	919.2
Total des passifs monétaires au sens large	5,714.7	6,180.4	6,180.4	6,572.7	6,559.3	7,165.1	7,692.7
Monnaie liquide	5,257.0	5,637.2	5,637.2	5,983.5	5,970.1	6,540.3	7,040.2
Monnaie non liquide	457.7	543.3	543.3	589.2	589.2	624.8	652.4
<i>(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>							
Pour mémoire :							
Avoirs extérieurs nets	-17.6	27.4	27.4	2.4	16.3	6.7	2.6
Avoirs intérieurs nets 2/	5.3	0.4	0.4	6.1	0.7	7.4	7.0
Crédit net à l'État 2/	3.0	3.7	3.7	3.8	1.7	3.0	2.2
Crédit au secteur privé	5.9	-2.2	-2.2	2.6	-2.8	5.7	5.4
Crédit au secteur privé (en % du PIB)	31.9	27.0	27.2	25.1	23.5	22.7	22.2
Masse monétaire	-3.0	7.2	7.2	6.1	5.9	9.6	7.6
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2) 3/	2.3	2.5	2.5	2.6	2.6	2.6	2.6

Sources : autorités burkinabè ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend uniquement les réserves actuelles de la BCEAO à Ouagadougou. N'inclut pas la totalité des réserves régionales.

2/ Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire au sens large par rapport à douze mois plus tôt.

3/ Moyenne en fin de période.

Tableau 5. Burkina Faso : Principaux indicateurs de solidité financière, 2021–25
(En pourcentage)

	Déc-21	Déc-22	Juin-23	Déc-23	Juin-24	Déc-24	Jun-25 ¹
Solvabilité							
Fonds propres régl./actifs pondérés par les risques	13.68	14.08	14.66	14.28	15.57	14.64	15.17
Qualité des actifs							
Créances improductives brutes/total des crédits	7.38	5.58	6.29	7.37	8.39	8.94	10.93
Provisions/créances improductives	71.39	80.16	72.40	68.12	64.65	65.36	59.37
Concentration du crédit							
Cinq plus gros clients/fonds propres	66.84	82.67	91.03	68.44	80.19	76.05	68.11
Par secteur : (part du total)							
Agriculture	2.30	2.40	2.44	2.02	2.79	1.65	2.57
Industries extractives	4.29	6.31	6.38	5.80	5.69	6.61	5.18
Industries de transformation	11.23	11.22	11.29	11.73	11.56	10.71	9.48
Électricité, gaz, eau	2.83	2.11	2.13	2.27	1.99	1.99	2.92
BTP	16.06	12.41	12.49	11.08	9.55	10.81	9.79
Commerce (restaurants, hôtels)	18.18	28.55	27.82	24.83	26.67	27.78	28.03
Transports/communications	8.98	1.81	1.85	7.82	6.88	6.39	6.59
Assurances, immobilier, services aux entreprises	9.93	6.50	6.54	6.96	7.87	8.05	8.05
Autres	26.19	28.70	29.06	27.48	27.00	26.01	27.4
Liquidité							
Crédits/dépôts	71.34	81.92	84.83	85.29	82.25	82.69	78.24
Actifs liquides/total des actifs	18.67	21.23	22.43	22.92	21.72	21.54	20.98

Sources : banque centrale (BCEAO) ; estimations des services du FMI.

1/ Les données de juin 2025 sont préliminaires.

Tableau 6. Burkina Faso : Besoins de financement extérieur, 2023–29
(En milliards de FCFA)

	2023	2024	2024	2025	2025	2026	2027	2028	2029
	Réels	FEC 3e revue	Prél.	FEC 3e revue	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Besoin de financement	-528.2	-471.5	-471.5	-707.3	-289.0	-825.9	-829.2	-762.9	-789.1
Solde des transactions courantes (hors transferts officiels)	-886.0	-1,072.0	-757.3	-663.1	35.4	-4.2	4.8	-222.3	-417.6
Remboursements au FMI	-11.5	-12.7	-12.7	-23.4	-24.2	-34.0	-31.8	-34.6	-42.5
Flux de capitaux privés	506.2	748.6	433.9	148.2	-132.0	-498.6	-629.1	-344.7	-172.6
Amortissement des prêts publics (FMI non compris)	-136.9	-135.4	-135.4	-169.0	-168.2	-289.1	-173.2	-161.3	-156.4
Financement	528.2	442.4	442.4	603.9	229.5	697.4	726.4	706.6	732.7
Prêts-projets :	295.1	292.2	292.2	309.5	287.8	364.4	339.3	362.6	387.5
Transferts officiels, nets	269.0	269.0	269.0	134.5	134.5	134.5	134.5	134.5	134.5
Variation des AEN de la BCEAO (hors décaissements et remboursements éventuels du FMI)	-307.5	-336.0	-336.0	-17.8	-380.5	-16.7	23.1	-35.7	-51.3
Financement antérieur du FMI	68.2	38.8	38.8	-	-	-	-	-	-
Dons-projets	203.5	178.5	178.5	177.7	187.8	215.2	229.5	245.3	262.1
Erreurs et omissions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déficit de financement	-	36.9	36.9	103.4	59.5	128.5	102.8	56.3	56.3
Financement du FMI (futur)	-	-	-	39.9	18.9	55.7	46.6	0.0	0.0
Autres bailleurs de fonds (y compris IDA)	-	36.9	36.9	63.5	40.6	72.8	56.2	56.3	56.3
Déficit de financement résiduel (après financement du FMI et des bailleurs de fonds)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Décaissement au titre de la FRD (non associé aux coûts des mesures de réforme pour la BdP)	-	-	-	-	-	19.0	50.8	-	-
Pour mémoire:									
Total décaissements au titre de la FRD	-	-	-	-	-	19.0	50.8	-	-

Sources : autorités burkinabè ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 7. Burkina Faso : calendrier des décaissements et échelonnement proposé des différentes phases pour l'accord quadriennal au titre de la FEC, 2023–27

Montant	Pourcentage de la quote-part	Date de disponibilité	Conditions de décaissement ¹
24,08 millions de DTS	20.0	21-sept.-23	Approbation par le conseil d'administration d'un nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit
24,08 millions de DTS	20.0	31-mars-24	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation à fin décembre 2023 ; achèvement de la première revue de l'accord
24,08 millions de DTS	20.0	30-sept.-24	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation à fin juin 2024 ; achèvement de la deuxième revue de l'accord
24,08 millions de DTS	20.0	31-mars-25	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation à fin décembre 2024 ; achèvement de la troisième revue de l'accord
24,08 millions de DTS	20.0	30-sept.-25	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation à fin juin 2025 ; achèvement de la quatrième revue de l'accord
24,08 millions de DTS	20.0	31-mars-26	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation à fin décembre 2025 ; achèvement de la cinquième revue de l'accord
24,08 millions de DTS	20.0	30-sept.-26	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation à fin juin 2026 ; achèvement de la sixième revue de l'accord
30,1 millions de DTS	25.0	31-mars-27	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation à fin décembre 2026 ; achèvement de la septième revue de l'accord
30,1 millions de DTS	25.0	31-août-27	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation à fin juin 2027 ; achèvement de la huitième revue de l'accord
Total			
228,76 millions de DTS	190.0		

Sources : autorités burkinabè ; estimations des services du FMI.

1/ Outre les conditions généralement applicables dans le cadre de la facilité élargie de crédit.

Tableau 8. Burkina Faso : calendrier des décaissements et échelonnement proposé des différentes phases pour l'accord au titre de la FRD 2026–27

Montant	Pourcentage de la quote-part	Date de disponibilité	Conditions de décaissement
8,21 millions de DTS	6.8	31-mars-26	Mise en œuvre de la mesure de réforme 1.
8,21 millions de DTS	6.8	31-mars-26	Mise en œuvre de la mesure de réforme 10.
8,21 millions de DTS	6.8	30-sept.-26	Mise en œuvre de la mesure de réforme 4.
8,21 millions de DTS	6.8	31-mars-27	Mise en œuvre de la mesure de réforme 2.
8,21 millions de DTS	6.8	31-mars-27	Mise en œuvre de la mesure de réforme 3.
8,21 millions de DTS	6.8	31-mars-27	Mise en œuvre de la mesure de réforme 5.
8,21 millions de DTS	6.8	31-mars-27	Mise en œuvre de la mesure de réforme 6.
8,21 millions de DTS	6.8	31-mars-27	Mise en œuvre de la mesure de réforme 8.
8,21 millions de DTS	6.8	31-août-27	Mise en œuvre de la mesure de réforme 7.
8,21 millions de DTS	6.8	31-août-27	Mise en œuvre de la mesure de réforme 9.
8,21 millions de DTS	6.8	31-août-27	Mise en œuvre de la mesure de réforme 11.
Total			
90,3 millions de DTS	75.0		

Source : estimation des services du FMI.

Tableau 9. Burkina Faso : Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2024			2024	2025	2026	2024	2025	2026
	(en milliards de FCFA)	(en % de la dette totale)	(en % du PIB)	(en milliards de FCFA)	(en pourcentage du PIB)				
Total	8,026.9	100.0	57.2	1,138.2	1,611.8	1,576.4	8.1	10.2	9.1
Extérieure	3,574.5	44.5	25.5	181.3	232.3	357.7	1.3	1.5	2.1
<i>Créanciers multilatéraux 1/</i>	3,222.3	40.1	23.0	142.9	177.6	279.8	1.0	1.1	1.6
FMI	339.5	4.2	2.4	13.0	24.6	34.3	0.1	0.2	0.2
Banque mondiale	1,587.4	19.8	11.3	40.8	45.5	77.5	0.3	0.3	0.4
Autres créanciers multilatéraux	1,295.4	16.1	9.2	89.1	107.6	167.9	0.6	0.7	1.0
<i>Créanciers bilatéraux</i>	352.2	4.4	2.5	38.4	54.7	77.9	0.3	0.3	0.5
Club de Paris	133.4	1.7	1.0	15.2	16.8	30.9	0.1	0.1	0.2
<i>dont : France</i>	116.7	1.5	0.8	13.4	23.6	12.1	0.1	0.2	0.1
Japon	4.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pays non membres du Club de Paris	218.8	2.7	1.6	23.2	37.9	47.0	0.2	0.2	0.3
<i>dont : Chine (Bank of China comprise)</i>	53.1	0.7	0.4	5.5	11.1	7.0	0.0	0.1	0.0
Koweït	29.5	0.4	0.2	2.7	6.8	2.6	0.0	0.0	0.0
Intérieure	4,452.4	55.5	31.8	956.8	1,379.5	1,218.7	6.8	8.8	7.1
Bons du Trésor	297.1	3.7	2.1	152.5	448.6	-	1.1	2.8	-
Obligations	3,345.8	41.7	23.9	485.0	627.8	913.8	3.5	4.0	5.3
Crédits	809.5	10.1	5.8	319.4	303.1	304.9	2.3	1.9	1.8

Sources : estimations et projections des services du FMI, fondées sur les données communiquées par les autorités burkinabè, suivant leur classification des créanciers. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD. Aucune information concernant la dette garantie n'est disponible.

1/ Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les autres politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

Tableau 10. Burkina Faso : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2025–38

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
	Projections													
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs (en millions de DTS)														
Principal	32.5	42.2	39.4	40.9	52.4	44.5	36.1	48.8	51.8	38.5	28.9	22.5	13.5	9.0
Commissions et intérêts	0.0	0.2	1.2	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	1.8
Total obligations sur la base des crédits existants et prospectifs														
En millions de DTS	32.5	42.4	40.6	43.0	54.4	46.6	38.2	50.8	53.8	40.6	30.9	24.5	15.5	10.9
En milliards de FCFA	25.5	32.7	31.4	33.4	42.4	36.4	29.8	39.7	42.0	31.7	24.2	19.2	12.1	8.5
En pourcentage des recettes de l'État	0.8	1.0	0.9	0.8	1.0	0.8	0.6	0.7	0.7	0.5	0.4	0.3	0.2	0.1
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.5	0.4	0.5	0.5	0.4	0.3	0.2	0.1	0.1
En pourcentage du service de la dette 1/	16.8	19.2	17.9	17.1	20.4	16.8	13.8	17.1	17.3	12.6	9.2	6.6	3.8	2.4
En pourcentage du PIB	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	27.0	35.2	33.7	35.7	45.2	38.7	31.7	42.2	44.7	33.7	25.7	20.4	12.9	9.0
Encours de crédit du FMI sur la base des tirages existants et prospectifs														
En millions de DTS	321.8	376.5	462.9	422.0	369.6	325.1	289.0	240.2	188.4	149.9	121.0	98.5	85.0	75.9
En milliards de FCFA	252.2	290.1	358.3	328.0	288.0	254.0	225.8	187.7	147.2	117.1	94.6	77.0	66.4	59.3
En pourcentage des recettes de l'État	7.5	8.5	9.7	8.2	6.7	5.4	4.5	3.4	2.5	1.8	1.4	1.0	0.8	0.7
En pourcentage des exportations de biens et de services	4.5	4.8	5.7	5.1	4.3	3.7	3.1	2.4	1.8	1.4	1.0	0.8	0.6	0.5
En pourcentage du service de la dette 1/	166.3	170.2	203.5	167.5	138.6	117.5	104.5	80.7	60.7	46.6	36.1	26.6	20.9	17.0
En pourcentage du PIB	1.6	1.7	1.9	1.7	1.4	1.1	0.9	0.7	0.5	0.4	0.3	0.2	0.2	0.1
En pourcentage de la quote-part	267.3	312.7	384.5	350.5	307.0	270.0	240.0	199.5	156.5	124.5	100.5	81.8	70.6	63.1
Utilisation nette du crédit du FMI (en millions de DTS)														
Décassements	-8.4	54.5	85.3	-43.0	-54.4	-46.6	-38.2	-50.8	-53.8	-40.6	-30.9	-24.5	-15.5	-10.9
Remboursements et rachats	24.1	96.9	125.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	32.5	42.4	40.6	43.0	54.4	46.6	38.2	50.8	53.8	40.6	30.9	24.5	15.5	10.9
Pour mémoire:														
PIB nominal (en milliards de FCFA)	15750.3	17254.6	18573.5	19845.5	21208.6	22744.3	24396.5	26174.4	28088.0	30148.1	32366.2	34755.1	37328.3	40100.7
Exportations de biens et de services (en milliards de FCFA)	5644.7	5995.6	6303.2	6488.9	6666.3	6850.7	7251.9	7677.5	8129.3	8608.7	9117.5	9657.7	10231.1	10839.8
Recettes de l'État (en milliards de FCFA)	3363.4	3430.1	3691.8	4006.8	4314.1	4662.3	5039.2	5447.3	5889.3	6368.0	6886.8	7449.0	8058.3	8719.1
Service de la dette (en milliards de FCFA) 1/ 2/	151.6	170.4	176.1	195.8	207.8	216.1	216.0	232.6	242.4	251.1	262.1	289.7	317.6	348.7
FCFA/DTS (moyenne sur la période)	783.8	770.5	774.0	777.2	779.1	781.4	781.4	781.4	781.4	781.4	781.4	781.4	781.4	781.4

Sources : estimations et projections des services du FMI.

Tableau 11. Burkina Faso : Tableau récapitulatif de suivi des emprunts extérieurs (chiffres réels)
Janvier–septembre 2025

Dette extérieure CGE	Volume de nouvelle dette en 2025 1/		VA de la nouvelle dette en 2025 (aux fins du programme) 1/	
	Millions de dollars	%	Millions de dollars	%
Sources de financement par l'emprunt	1021.4	100.0	636.3	100.0
<i>Dette concessionnelle, dont 2/</i>	546.9	53.5	222.6	35.0
Dette multilatérale	527.3	51.6	211.5	33.2
Dette bilatérale	19.6	1.9	11.2	1.8
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Dette non concessionnelle, dont 3/</i>	474.5	46.5	413.6	65.0
Semi-concessionnelle	420.8	41.2	360.0	56.6
Conditions du marché 4/	53.7	5.3	53.7	8.4
Par type de créancier	1021.4	100.0	636.3	100.0
Multilatéral	1001.7	98.1	625.1	98.2
Bilatéral - Club de Paris	0.0	0.0	0.0	0.0
Bilatéral - non membres du Club de Paris				
Paris	19.6	1.9	11.2	1.8
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0
Utilisation du financement par l'emprunt	1021.4	100.0	636.3	100.0
Infrastructures	724.6	70.9	460.5	72.4
Dépenses sociales	231.0	22.6	119.2	18.7
Financement budgétaire	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	65.8	6.4	56.5	8.9
Postes pour mémoire :				
<i>Projections indicatives 5/</i>				
2026	650.4		412.6	
2027	604.2		383.3	

Source : autorités burkinabè ; calculs des services du FMI.

Note : Aucune dette garantie n'a été contractée

1/ Nouvelle dette contractée ou garantie. La valeur actuelle de la dette est calculée à partir des conditions de chacun des prêts et en appliquant le taux d'actualisation de 5 % du programme.

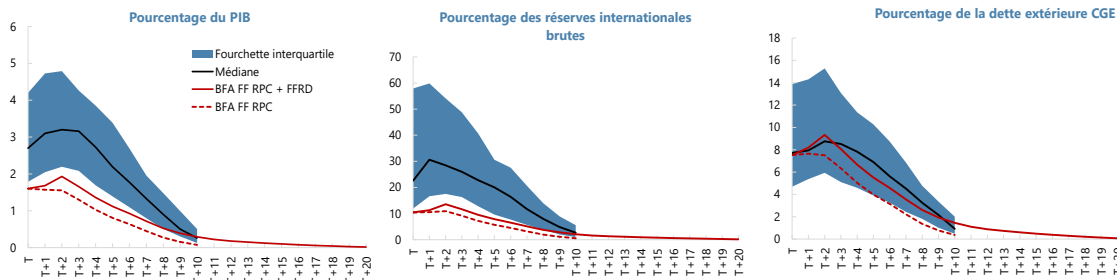
2/ Dette ayant un élément don supérieur au seuil minimum. Ce minimum est généralement de 35 %, mais pourrait être fixé à un niveau supérieur.

3/ Dette avec un élément don positif inférieur au seuil minimum établi.

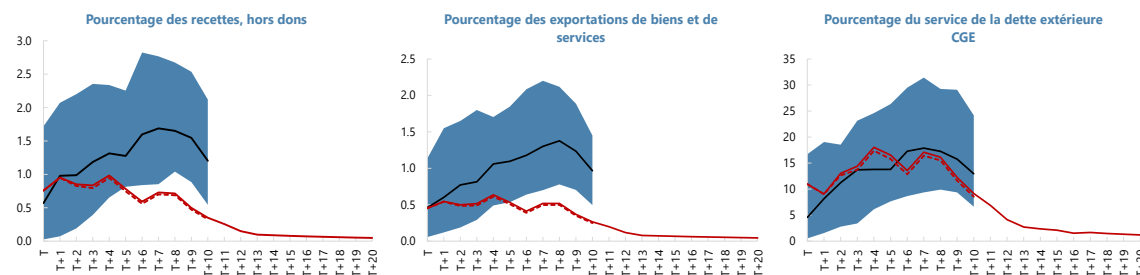
4/ Dette ne présentant pas d'élément de don positif. Pour la dette aux conditions du marché, la valeur actuelle serait définie comme la valeur nominale/faciale.

Graphique 1. Burkina Faso : indicateurs de la capacité à rembourser comparés aux accords donnant accès aux tranches supérieures de crédit approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC (En pourcentage de la variable indiquée)

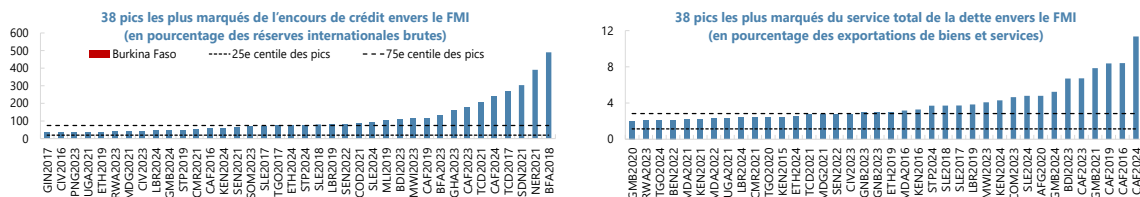
A. Encours du crédit envers le FMI



B. Total du service de la dette envers le FMI



C. Pics les plus élevés



- Notes :
- 1) T = date d'approbation de l'accord. CGE = contractée ou garantie par l'État.
 - 2) Les lignes ou barres rouges représentent l'indicateur de la capacité de remboursement pour l'accord concerné.
 - 3) Les lignes ou barres rouges de la médiane, de l'écart interquartile et du comparateur représentent tous les accords (financements mixtes compris) approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC entre 2014 et 2024.
 - 4) Le groupe de comparaison "Tous les FF RPC" n'englobe pas les accords n'ayant pas prévu un CUT de 2014 à 2024.
 - 5) Les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC qui font partie du groupe témoin et qui bénéficient de plusieurs accords sont enregistrés individuellement dans la base de données.
 - 6) La série de comparaison porte sur les accords au titre du fonds fiduciaire RPC et s'étend jusqu'à T+10.
 - 7) Les obligations liées au service de la dette envers le FMI rendent compte des paiements prospectifs, y compris pour l'année en cours.
 - 8) Dans le cas des pays à financement mixte, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC+CRG. Dans le cas du FFRD, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison fonds fiduciaire RPC+CRG+FFRD.
 - 9) Les réserves de devises sont représentées par les réserves de change imputées, calculées en fonction des actifs extérieurs nets.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques¹

Source du risque	Probabilité relative	Incidences en cas de concrétisation du risque	Ripostes possibles
Extérieures			
Tensions géopolitiques	Élevée	Élevée	
L'intensification des conflits, conjuguée à l'affaiblissement du multilatéralisme, pourrait entraîner une volatilité des prix des produits de base, accroître la pression migratoire, relancer l'inflation et peser sur la croissance en sapant la confiance, l'investissement, le tourisme, les échanges commerciaux et les chaînes d'approvisionnement.		Chute des investissements due à l'augmentation de l'incertitude et à la baisse de l'IDE. Hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.	Réaffirmer l'attachement au multilatéralisme. Renforcer l'activité diplomatique afin de prévenir les conflits et de développer les partenariats bilatéraux. Engager des réformes sectorielles visant à stimuler les investissements. Rationaliser les subventions aux prix de l'alimentation et de l'énergie.
Escalade des mesures commerciales et incertitude persistante	Élevée	Moyenne	
L'augmentation des obstacles au commerce et l'incertitude persistante sur les politiques pourraient freiner les échanges commerciaux, les investissements et la croissance. Les tensions inflationnistes pourraient réapparaître, en particulier dans les pays qui imposent des droits de douane. Les complémentarités stratégiques, les goulets d'étranglement dans les chaînes de valeur mondiales ou les excédents de stocks peuvent amplifier ces effets.		Diminution du volume des exportations et des investissements due à la baisse de la demande mondiale et de l'IDE. Détérioration du solde budgétaire en raison des subventions aux prix de l'énergie et de l'alimentation.	Engager des réformes sectorielles visant à stimuler l'investissement. Rationaliser les subventions aux prix de l'alimentation et de l'énergie. Rechercher des financements concessionnels.
Instabilité des prix des produits de base	Moyenne	Élevée	
Les fluctuations de l'offre et de la demande, induites par les tensions et les conflits géopolitiques, les décisions de l'OPEP+ ou la transition écologique, peuvent alimenter les fluctuations des prix des produits de base, intensifiant ainsi les tensions extérieures et budgétaires, les troubles sociaux et l'instabilité macroéconomique.		Hausse des prix du pétrole détériorant le solde budgétaire en cas de maintien des subventions aux combustibles ou carburants.	Activer le mécanisme d'ajustement des prix des combustibles et carburants afin de réduire les subventions et de préserver l'espace budgétaire. Poursuivre les réformes du secteur de l'énergie.

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) indique les événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence. La probabilité relative est l'évaluation subjective par les services du FMI des risques entourant le scénario de référence (« faible » signifie une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité comprise entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'opinion des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global d'inquiétude au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se matérialiser simultanément. Les chocs et scénarios conjoncturels mettent en évidence des risques qui pourraient se concrétiser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

Source du risque	Probabilité relative	Incidences en cas de concrétisation du risque	Ripostes possibles
Vulnérabilités budgétaires et hausse des taux d'intérêt à long terme	Élevée	Élevée	
L'accroissement de la dette publique et des déficits budgétaires pourrait pousser à la hausse les taux d'intérêt à long terme ainsi que le risque de perturbations sur le marché des obligations souveraines. Ces évolutions pourraient amplifier la volatilité des flux de capitaux, resserrer les conditions financières, menacer la viabilité de la dette souveraine et entraîner des répercussions mondiales. Dans la mesure où ces facteurs affectent les grandes puissances économiques, des déséquilibres du marché (tels qu'un amoindrissement de la capacité des investisseurs à absorber la dette souveraine) pourraient se faire jour, exacerbant les risques associés à l'étroite relation entre la dette souveraine et le secteur financier.		Baisse des investissements publics et des dépenses sociales, hausse du chômage, diminution de la production, détérioration du solde budgétaire.	Procéder à un rééquilibrage des finances publiques afin de créer de l'espace budgétaire. Réformer le secteur financier. Rechercher des financements concessionnels d'urgence.
Diminution du soutien international	Élevée	Élevée	
Une nouvelle réduction brutale du soutien financier international, y compris l'aide au développement et l'aide humanitaire, pourrait avoir de graves répercussions sur les pays fragiles à faible revenu. Un nouveau retrait de l'aide mettrait à rude épreuve les finances publiques, détériorerait encore le compte courant, augmenterait les vulnérabilités liées à la dette et dégraderait davantage les conditions de vie et la sécurité alimentaire.		Augmentation de l'insécurité alimentaire et détérioration des résultats en matière de santé et d'éducation.	Lancer des réformes sectorielles et de gouvernance visant à attirer l'investissement privé. Améliorer les dispositifs de protection sociale en faveur de dépenses sociales ciblées.
Nouveaux accords commerciaux	Faible	Élevée	
Une avancée dans les négociations commerciales pourrait réduire l'incertitude et le protectionnisme, stimuler l'investissement et la productivité, et soutenir des réformes plus larges visant à augmenter la croissance à moyen terme.		La réduction de l'incertitude pourrait faire baisser le prix de l'or.	Adopter des réformes visant à diversifier les exportations.
Phénomènes climatiques extrêmes	Élevée	Élevée	
Les phénomènes climatiques extrêmes et la hausse des températures pourraient entraîner des pertes en vies humaines, des dommages aux infrastructures, de l'insécurité alimentaire, des perturbations de l'offre et une instabilité économique et financière accrue.		Fléchissement de la production agricole et des exportations, insécurité alimentaire et augmentation des prix de l'énergie, exacerbation de la pauvreté et augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays.	Redéfinir les dépenses prioritaires pour faire face aux urgences alimentaires. Solliciter des financements concessionnels pour investir dans les infrastructures de façon à accroître la résilience aux chocs climatiques.

Source du risque	Probabilité relative	Incidences en cas de concrétisation du risque	Ripostes possibles
Dégradation de la situation sécuritaire régionale	Moyenne	Élevée	
L'intensification du terrorisme dans les pays voisins pourrait s'étendre au Burkina Faso, aggravant le mécontentement social, l'insécurité et l'instabilité politique.		Perturbation du commerce régional ; pression pour augmenter les dépenses de sécurité.	Promouvoir la sécurité, renforcer les dispositifs de protection sociale et faciliter la création d'emplois dans le secteur privé. Créer de l'espace budgétaire en accélérant les réformes pour la mobilisation des recettes et en redéfinissant les priorités en matière de dépenses non prioritaires.
Répercussions sur le secteur financier régional	Moyenne	Moyenne	
Les tensions sur la dette publique au Sénégal et au Niger pourraient affecter le marché régional de la dette ainsi que les banques nationales exposées.		Réduction de la liquidité sur les marchés de la dette publique, resserrement des conditions de financement et augmentation du service de la dette. Problèmes de rentabilité, de liquidité et de solvabilité pour les banques fragiles.	Consolider le volant de fonds propres et les réserves de liquidités des banques. Engager une réaction préventive de la politique monétaire.
Intérieures			
Perturbations de la sécurité	Élevée	Élevée	
L'intensification du terrorisme entraîne du mécontentement social et de l'instabilité politique.		Répercussions sur l'activité économique, les recettes et l'IDE ; risques d'augmentation des déficits budgétaires et des besoins de financement.	Redéfinir les dépenses prioritaires pour faire face à l'urgence sociale. Mettre en œuvre l'inclusion sociale et financière. Solliciter le soutien de la communauté internationale.
Pression sur les dépenses	Élevée	Élevée	
L'État est pressé d'accroître les dépenses consacrées aux salaires, aux subventions énergétiques et à la sécurité.		Abandon de dépenses d'investissement ; pression sur les objectifs de déficit budgétaire et les prix.	Maîtriser la masse salariale en poursuivant la réforme de la fonction publique. Réformer les subventions à l'énergie. Intensifier la mobilisation des recettes.
Risques de refinancement et de taux d'intérêt	Moyenne	Élevée	
Augmentation des taux d'intérêt ; fermeture de l'accès au marché obligataire régional.		Pression sur les objectifs de déficit budgétaire et les prix ; accumulation d'arriérés intérieurs.	Accélérer le rééquilibrage budgétaire. Hiérarchiser les dépenses. Solliciter un soutien financier concessionnel auprès de partenaires bilatéraux ou multilatéraux.
Sortie de l'UEMOA	Faible	Élevée	
Une sortie délibérée pourrait entraîner des difficultés de financement et des turbulences dans la politique macroéconomique.		Répercussions sur l'activité économique, les recettes et l'IDE. Risque d'augmentation des déficits budgétaires et des besoins de financement. Perte d'accès au financement bancaire régional.	Communiquer explicitement la volonté continue de rester dans l'UEMOA.

Source du risque	Probabilité relative	Incidences en cas de concrétisation du risque	Ripostes possibles
Collecte des recettes insuffisante	Moyenne	Élevée	
Retard dans la mobilisation des recettes intérieures.		Réduction de la marge de manœuvre budgétaire et risque d'augmentation du déficit budgétaire et des besoins de financement	Poursuivre les réformes de la politique fiscale. Optimiser les dépenses courantes. Redéfinir les investissements publics prioritaires. Repérer les possibles imprévus pour mieux corriger la trajectoire.
Perte de confiance du public dans les réformes	Moyenne	Élevée	
Les réformes conduisent à la grogne sociale et à l'instabilité politique.			Communiquer clairement et faire participer en amont pour renforcer la confiance du public dans les réformes.

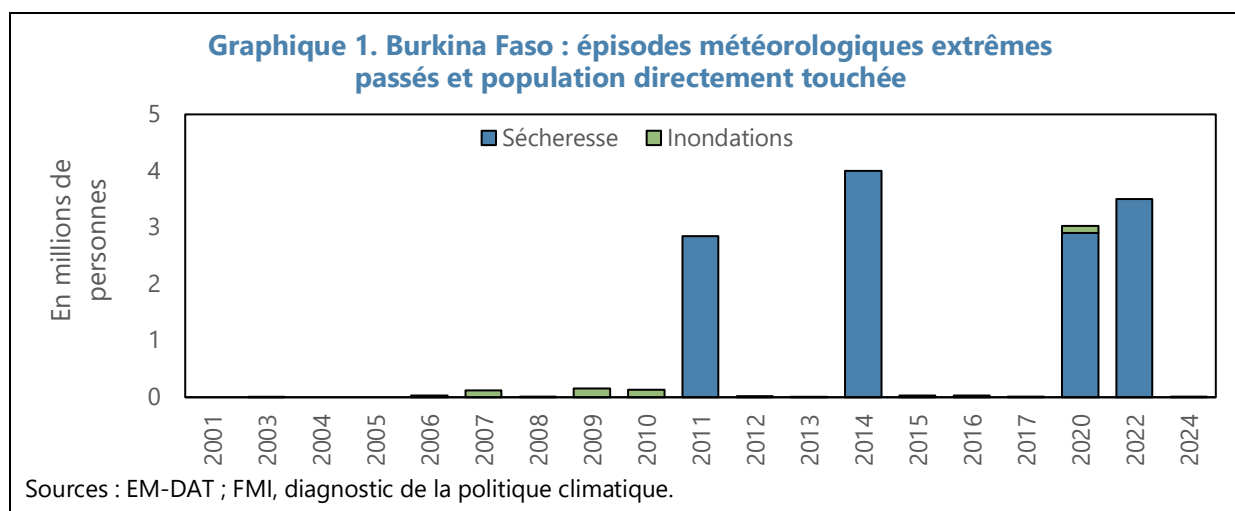
Annexe II. Risques à long terme liés au dérèglement climatique¹

Le dérèglement du climat augmente la gravité et la fréquence des chocs météorologiques, ce qui pose de graves problèmes au secteur extérieur, compromet la stabilité future de la balance des paiements et ponctionne les réserves de change. Les résultats des exportations sont très sensibles aux phénomènes météorologiques extrêmes, car les exportations sont fortement concentrées dans deux secteurs – le coton et l’or. Le coton en culture sèche (non irriguée) est menacé par les sécheresses et les inondations, tandis que l’exploitation aurifère est rendue vulnérable par les crues ainsi que par le lien climat-conflits qui peut perturber la production et augmenter les coûts. Du côté des importations, les sécheresses aggravent l’insécurité alimentaire chronique, obligeant à importer des céréales, et les inondations causent des dégâts aux infrastructures qui font augmenter la demande de matériaux importés (aux fins de la reconstruction). La forte dépendance du pays à l’égard des combustibles fossiles rend le compte courant sensible aux fluctuations du prix du pétrole. Les entrées d’investissement direct étranger, y compris sous forme de financement « climatique », restent modérées.

Profil de risque lié au climat

1. Le Burkina Faso fait partie des pays les plus vulnérables aux changements climatiques.

Situé dans le Sahel, le Burkina Faso est exposé au climat désertique chaud et aride du Sahara, qui se fond dans des zones climatiques tropicales de savane et de steppe. Le pays est frappé par des crues et des sécheresses. Si les inondations sont plus fréquentes et concentrées localement, les sécheresses touchent davantage de monde (voir le graphique 1). Les épisodes météorologiques extrêmes devraient devenir plus fréquents et plus graves avec le dérèglement climatique, car les températures en Afrique de l’Ouest vont augmenter plus vite que la moyenne mondiale². L’indice ND-GAIN adapté par le FMI sur la résilience aux changements climatiques classe le Burkina Faso au



¹ Rédigée par Nicolo Bird (département des finances publiques), Colin Cook (département Afrique), Barry Maher (département des finances publiques), Dominique Lam (département des marchés monétaires et de capitaux) et Balazs Stadler (département Afrique).

² GIEC, 6^e rapport d’évaluation, Groupe de travail II, chapitre 9 : Afrique.

37^e rang des pays les plus vulnérables et au 34^e rang des pays les moins préparés (sur 191 pays). Le pays est touché par des conflits et a l'un des revenus par habitant les plus bas du monde.

2. Les phénomènes météorologiques extrêmes ont pour conséquences de restreindre l'espace budgétaire et d'augmenter le recours aux financements extérieurs. Ils exercent une pression sur les finances publiques en raison de l'augmentation des dépenses consacrées aux secours en cas de catastrophe, à la protection sociale et à l'adaptation aux changements climatiques, tout en érodant les recettes provenant de l'agriculture et des industries extractives (voir l'annexe IV). Par exemple, la plus grave inondation jamais enregistrée, qui s'est produite en 2009 à Ouagadougou, a causé des dégâts se chiffrant à 150 millions de dollars (l'équivalent de 206 millions de dollars de 2025), dont 102 millions de dollars principalement pour les dégâts causés aux équipements publics et infrastructures, et occasionné des frais de remise en état et de reconstruction estimés à 2,8 % du PIB³. Les phénomènes météorologiques extrêmes ont également affecté les approvisionnements de nourriture au niveau local, conduisant à recourir aux institutions financières internationales et aux partenaires au développement pour financer les soutiens d'urgence et l'aide alimentaire. Par exemple, en 2023, le FMI a décaissé 80,8 millions de dollars au titre du guichet « chocs alimentaires ». Le plan de réponse 2025 aux besoins humanitaires requérait 1,1 milliard de dollars, mais n'était financé qu'à hauteur de 25 % en septembre 2025³.

3. Les phénomènes météorologiques extrêmes sont une grave menace pour la balance des paiements, dont ils peuvent amplifier les vulnérabilités. Du côté des importations, les inondations, qui endommagent les infrastructures, amènent à augmenter les importations de matériaux pour les réparations. Les sécheresses touchent le secteur agricole, dont elles font baisser les rendements, et elles entraînent une détérioration de la balance commerciale via l'augmentation des importations de denrées alimentaires. Du côté des exportations, les sécheresses réduisent les exportations agricoles (10 % des exportations) et les inondations affectent l'activité minière aurifère (plus de 80 % des exportations).

4. Les épisodes météorologiques extrêmes affectent la production agricole et exacerbent l'insécurité alimentaire. La plupart des terres agricoles sont cultivées sans irrigation, ce qui rend la production agricole et la balance courante vulnérables aux phénomènes météorologiques extrêmes. On le constate dans la contraction de 42 % du volume des exportations de coton consécutive au retard de la saison de végétation causé par la sécheresse en 2023. Environ 11 % des importations sont des produits alimentaires, alors que l'agriculture emploie un tiers de la main-d'œuvre et génère un cinquième de la valeur ajoutée, et que l'on estime à 80 % la part de la population qui dépend de l'agriculture vivrière pour se nourrir⁴. L'accès limité au crédit agricole, dû en partie à des risques climatiques perçus comme élevés, freine les investissements. En janvier 2024, environ 40 % de la population était en situation d'insécurité alimentaire⁵, ce qui souligne les déficits structurels de la

³ GFDRR, 2009, Inondations, septembre 2009. EM-DAT.

³ <https://fts.unocha.org/countries/36/summary/2025>.

⁴ [Burkina Faso: Hunger & Food Security - World Food Program USA](#).

⁵ [Document de la Banque mondiale](#).

production alimentaire nationale et fragilise la balance courante face aux fluctuations des prix des denrées alimentaires.

5. Les sécheresses entraînent une forte baisse des rendements agricoles et une hausse des prix des denrées alimentaires. Les sécheresses touchent directement en moyenne 1,8 million de personnes au Burkina Faso par épisode (graphique 1)⁶ et entraînent des pertes de rendement importantes. On estime à 107 millions de dollars (60 milliards de francs CFA), soit en moyenne 0,9 % du PIB, les pertes financières annuelles dues aux sécheresses ayant touché les principales cultures (sorgho, millet, maïs, coton, arachides, sésame et riz) entre 2015 et 2019. Par exemple, la sécheresse de 2011-2012 a entraîné une baisse de 12 % de la production agricole et de 20 % de la production céréalière, ce qui a fait grimper les prix des denrées alimentaires, réduit les exportations de coton, accru la dépendance vis-à-vis des importations et détérioré la balance des paiements⁷.⁸ Les services du FMI prévoient que les sécheresses réduiront la croissance du PIB réel par habitant de 0,4 point de pourcentage par an et augmenteront l'inflation moyenne de 2,0 points de pourcentage pour les pays fragiles et touchés par un conflit, dans un scénario d'émissions élevées⁹. De plus, selon le GIEC, les changements climatiques devraient intensifier les épidémies de ravageurs et de maladies dans la région du Sahel. Dans l'ensemble, le faible développement agricole et l'insécurité hydrique du Burkina Faso amplifieraient les effets du dérèglement climatique.

6. Si l'État burkinabè a réalisé des progrès remarquables dans l'élargissement de l'accès à l'eau potable, des obstacles financiers subsistent. Les autorités reconnaissent l'eau comme un bien public et ont mis en place un cadre juridique et institutionnel complet pour soutenir l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la gestion intégrée des ressources en eau, dans le but d'assurer un accès équitable pour tous, et plus particulièrement pour les ménages vulnérables. Le pays affiche l'un des taux d'accès à l'eau potable les plus élevés de la région, avec 98 % en milieu urbain et 76 % en milieu rural, mais la croissance démographique rapide et le dérèglement climatique intensifient les pressions sur la disponibilité de l'eau, qui est déjà bien inférieure au seuil de pénurie de 1 000 m³ par an et par personne et inférieure à la moyenne régionale¹⁰. Les tarifs de l'eau et les taux de recouvrement sont parmi les plus élevés de la région ; cependant, le pourcentage d'eau non facturée est élevé, atteignant environ 30 % (diagnostic de la politique climatique, FMI, 2025).

7. Un audit de l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) relève des problèmes en matière de gouvernance et de contrôle financier¹¹. Pour résoudre ces problèmes, il est préconisé d'améliorer la formation des agents de l'ONEA et de renforcer les procédures

⁶ Portail des risques de la Banque mondiale.

⁷ [FAO, 2012, Crise au Sahel 2012 : assurer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence, note d'information n°1.](#)

⁸ [FMI, 2014, Burkina Faso : Questions générales. Rapport du FMI No. 14/230.](#)

⁹ Tintchev et Jaramillo (2024), *Hanging Out to Dry? Long-Term Macroeconomic Effects of Drought in Fragile and Conflict-Affected States*. Working Paper No. 2024/106, FMI.

¹⁰ [AQUASTAT - Système d'information mondial de la FAO sur l'eau et l'agriculture.](#)

¹¹ <https://www.asce-lc.bf/wp-content/uploads/2025/07/RAGA-2023-TOME-2.pdf>.

internes, notamment en matière de gestion du carburant. Les pratiques comptables doivent être améliorées ; il s'agit de constater la provision pour départs à la retraite, de reprendre les dotations aux amortissements des immobilisations subventionnées et de procéder au traitement des opérations en devises. Le renforcement de la gestion financière peut passer par la résorption des dépassements budgétaires sur certains postes et la suppression des écarts dans la comptabilisation des recettes. La gestion des achats et des actifs est entachée d'anomalies, notamment l'acquisition de compteurs d'eau non conformes, des retards de livraison et des écarts entre les inventaires physiques et les données comptables. Les autorités élaborent actuellement un plan visant à remédier à ces faiblesses afin de garantir un approvisionnement durable en eau ainsi que les investissements connexes dans les infrastructures (diagnostic de la politique climatique, département des finances publiques du FMI).

8. La hausse des températures entraîne des pertes de production. Le stress thermique devrait être un facteur important de pertes économiques liées au climat au Burkina Faso, principalement en raison de la baisse de la productivité du travail dans l'agriculture et d'autres secteurs de plein air¹². Le rapport national sur le climat et le développement (CCDR) de la Banque mondiale prévoit que le PIB annuel serait réduit de près de 7 % d'ici 2050 (par rapport au scénario de croissance moyenne) en l'absence de mesures d'adaptation suffisantes ; au même horizon et dans un scénario pessimiste, le FMI calcule un impact d'environ 3 % de la hausse des températures sur le PIB¹³. Ces estimations ne tiennent pas compte des effets de deuxième ordre possibles, tels qu'une intensification des conflits, ni de l'augmentation de la gravité et de la fréquence des épisodes météorologiques extrêmes.

9. Le dérèglement du climat intensifie les conflits. Alors que les ressources en eau et en nourriture sont soumises une pression croissante, les conflits en cours risquent de s'exacerber (FMI, 2023 ; PEM 2025)¹⁴. Le pays est touché par une insurrection terroriste et des tensions ethniques avec les communautés pastorales. Le Burkina Faso occupe la première place de l'indice mondial du terrorisme (GTI) et certaines zones du pays sont contrôlées par des groupes terroristes¹⁵. À leur tour, le terrorisme et les conflits accroissent la vulnérabilité des collectivités et engendrent des pertes en vies humaines, en moyens d'existence et en capital physique, en plus du déplacement d'environ 2 millions de personnes. Cela crée un cercle vicieux, et un lien entre le climat et les conflits¹⁶. Le conflit perturbe également les exportations d'or. Par exemple, en 2022, six projets miniers ont été arrêtés en raison d'attaques terroristes, ce dont il est résulté un manque à gagner de 25 milliards de francs CFA (environ 1 % des recettes totales) et une baisse de 1,5 % de la production minière. Les

¹² [Rapport national sur le climat et le développement](#) (CCDR) pour les pays du G5 Sahel, Banque mondiale, 2022.

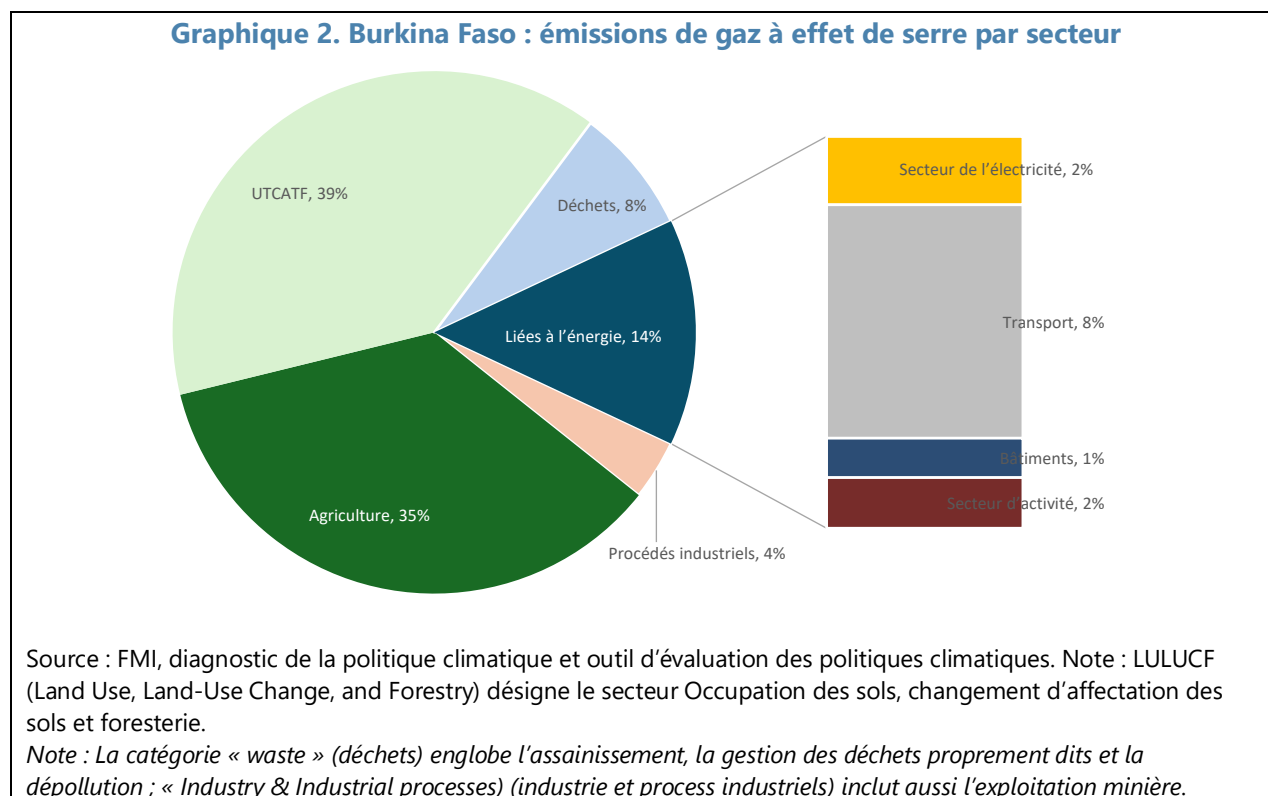
¹³ Centorrino S., Massetti E., Raissi M. et Tagklis F. (2025) [How to Include the Effects of Rising Temperatures in Macro-Fiscal Projections](#), FMI.

¹⁵ [Rehman, S. et Jaramillo, L. « Adding Fuel to the Fire: How Weather Shocks Intensify Conflict », Working Paper No. 2024/112, FMI.](#)

¹⁵ <https://www.economicsandpeace.org/wp-content/uploads/2025/03/Global-Terrorism-Index-2025.pdf>.

¹⁶ Ayeb-Karlsson *et al.*, ['We Herders are Often Chased About by Drought': A Systems Analysis of Natural Resource Degradation Within the Climate–\(Im\)mobility–Violence–Health Nexus in Sahel](#) *Earth*, 6:11 (2025).

attaques ont eu lieu la même année qu'une des deux plus graves sécheresses de l'histoire du pays, qui a peut-être exacerbé les tensions.



10. Le pays contribue à hauteur de 0,01 % aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. L'occupation des sols, le changement d'affectation des sols (comment les modifications de l'occupation des sols telles que la déforestation, le reboisement, l'expansion agricole ou le développement urbain influent sur les émissions et les absorptions de carbone) et la foresterie ainsi que l'agriculture représentent plus des deux tiers des émissions (voir le graphique 2). Les émissions liées à l'énergie sont faibles et ne représentent que 14 % du total (ce qui s'explique par l'accès limité au réseau électrique), mais elles sont appelées à augmenter.

Politiques et insuffisances actuelles

Cadre juridique et de gouvernance

11. Les autorités ont élaboré une stratégie ambitieuse couvrant plusieurs domaines. La politique climatique s'ancre dans la contribution déterminée au niveau national (CDN) et le plan national d'adaptation (PNA). La CDN contient un engagement à réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. La PNA met l'accent sur le renforcement de la résilience dans des secteurs tels que l'agriculture, les infrastructures et la protection civile, et reconnaît le rôle du dérèglement climatique dans les conflits. La multiplicité de textes constitutifs de la politique climatique — Plan d'action national des énergies renouvelables, Politique d'efficacité énergétique, Stratégie d'apprentissage sur le climat, Stratégie nationale de sécurité climatique — pèse sur la

coordination et les ressources. Ces textes pourraient être mieux intégrés dans les stratégies sectorielles et dans le Plan national de développement économique et social.

12. Le cadre institutionnel est fragmenté. Le Code de l'environnement (2013) et la loi d'orientation sur le développement durable (2014) constituent le fondement juridique, mais ces textes ne couvrent pas entièrement certains aspects de la politique climatique tels que l'adaptation, la planification, le suivi ou la conformité. Il n'existe pas d'autorité centrale de coordination légalement mandatée. Le Secrétariat permanent du Conseil national pour le développement durable est le chef de file de facto, mais pas de jure, ce qui affaiblit son action. Le mandat des unités chargées de l'environnement au sein des ministères de tutelle n'inclut pas toujours explicitement le dérèglement climatique, et ces acteurs n'ont qu'une capacité limitée d'intégrer la thématique du climat dans la planification et la mise en œuvre des projets.

Risques budgétaires et catastrophes

13. La gestion des risques de catastrophe au Burkina Faso a progressé, mais des insuffisances subsistent. La législation en la matière est principalement représentée par la loi n° 012-2014/AN. Or, cette dernière ne contient pas de dispositions visant à intégrer la préparation aux catastrophes dans la planification et la budgétisation à moyen terme, de sorte que le pays doit recourir excessivement à des mesures réactives plutôt que préventives. La loi établit une structure centrale, mais les décrets d'application n'ont pas encore été publiés. Le pays ne dispose pas d'un système de surveillance de l'impact des catastrophes¹⁷.

14. Les données sur les aléas et les risques climatiques sont fragmentées — réparties entre plusieurs ministères et organismes, avec une coordination limitée et aucune divulgation publique systématique. La protection civile a élaboré un plan national d'analyse des risques ainsi que des cartes des risques, tandis que d'autres structures, telles que la Direction générale des ressources en eau, le ministère de l'Urbanisme et de l'habitat et l'Institut géographique du Burkina, détiennent des données essentielles sur les risques hydrologiques, les zones inondables et l'occupation des sols. Souvent, toutefois, ces ensembles de données sont incomplets, partiellement validés seulement et accessibles uniquement sur demande officielle, ce qui crée des doublons et limite leur utilisation pour la planification et les décisions d'investissement. Les contraintes techniques entraînent des retards et des lacunes. Il n'existe aucune législation imposant le libre accès ou le partage interministériel des données. Ces problèmes compromettent la capacité à utiliser les informations sur les risques pour intervenir rapidement en cas de catastrophe, planifier les infrastructures et s'adapter.

15. Le ministère de l'Économie et des Finances a constitué des réserves budgétaires limitées. Les autorités maintiennent une dotation pour imprévus communs représentant en moyenne environ 10 % du budget (à peu près 3 % du PIB), mais cette réserve n'est pas consacrée

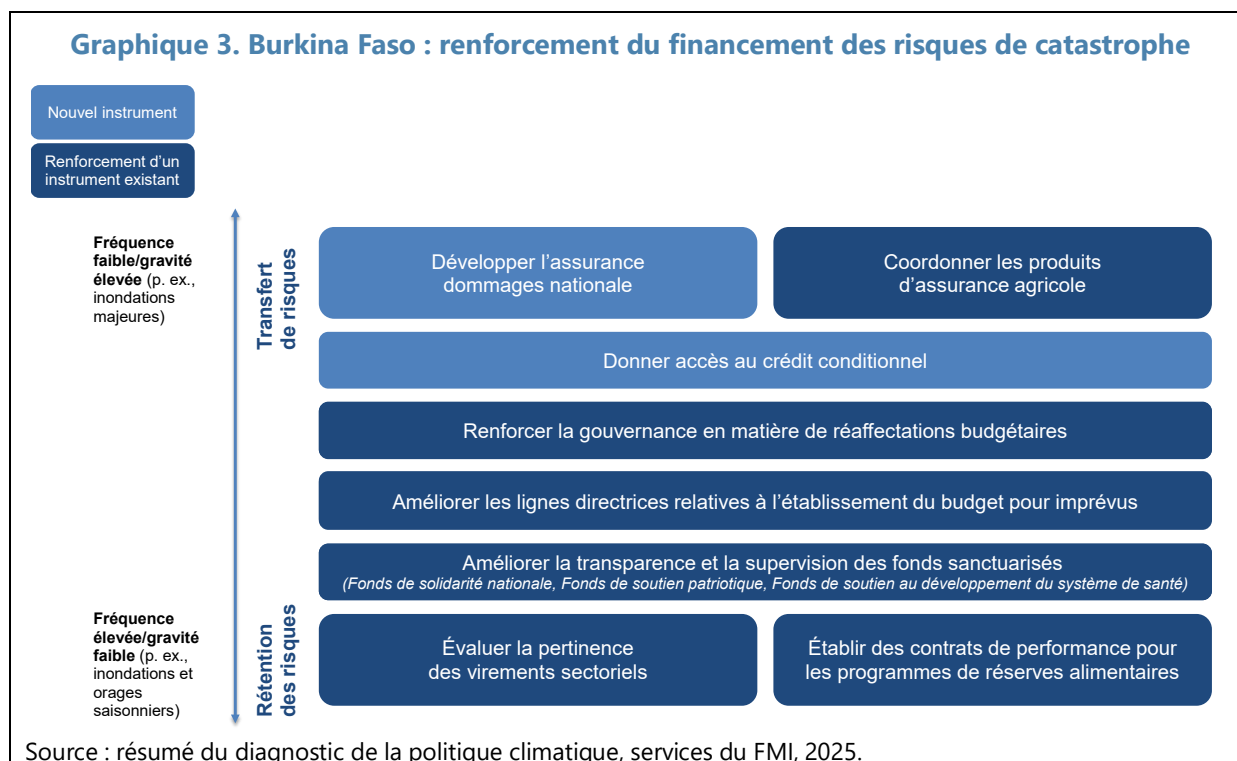
¹⁷ Une exception notable est le système d'alerte précoce récemment mis en place par le ministère de la Santé pour avertir la population des vagues de chaleur par le biais des chaînes de radio et de télévision (*Plan de communication sur la gestion des vagues de chaleur au Burkina Faso*, mai 2025).

uniquement aux interventions en cas de catastrophe. Elle finance un large éventail de dépenses imprévues, notamment les subventions pour les combustibles et les coûts de programmes non planifiés, ce qui laisse peu de fonds pour les chocs liés au climat. Le montant de cette dotation n'est pas fondé sur une analyse probabiliste des risques, et des réaffectations ou des rallonges budgétaires sont souvent nécessaires lorsque des catastrophes majeures se produisent. Au-delà de la réserve générale pour imprévus, le financement des interventions en cas d'intempéries graves se fait de manière ponctuelle, à l'aide des fonds de réserve de divers ministères et par intégration du coût des interventions dans des programmes sectoriels. Cela masque le véritable poids budgétaire des interventions en cas de catastrophe et limite la capacité du ministère de l'Économie et des Finances à quantifier les risques budgétaires. En outre, le détournement des budgets d'entretien pour financer les interventions d'urgence nuit à la qualité des actifs publics et à la transparence budgétaire. L'adoption d'une stratégie nationale de financement des risques de catastrophe est essentielle pour accroître la transparence et l'efficacité des fonds consacrés aux interventions en cas de catastrophe.

16. Le ministère de l'Économie et des Finances avait obtenu une couverture d'assurance souveraine auprès de la mutuelle panafricaine de gestion des risques (African Risk Capacity, ARC). Mais, dernièrement, les primes n'ont plus été versées, de sorte que cette assurance n'est plus en vigueur. À la suite de la sécheresse de 2023, cette couverture a donné lieu au décaissement d'environ 4,5 millions de dollars d'aide budgétaire¹⁸. Ce décaissement, libellé en dollars, a fourni une petite marge de manœuvre au niveau de la balance des paiements pendant la crise. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a obtenu les fonds pour la souscription, dans le cadre du programme Replica de l'ARC, d'une police d'assurance contre la sécheresse d'un montant de 11,6 millions de dollars au maximum pour la période 2025–27. Les primes sont versées par la République fédérale d'Allemagne. Le ministère de l'Économie et des Finances s'est engagé à renforcer la résilience des finances publiques face aux chocs climatiques, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans l'utilisation des réserves budgétaires et sur l'expérience internationale.

17. La robustesse et la transparence du cadre de gestion des risques budgétaires dans un contexte de catastrophe peuvent encore largement être renforcées. L'une des difficultés est le manque de données granulaires sur les incidences budgétaires des catastrophes passées, en l'absence de suivi systématique des dépenses connexes. Ne disposant pas de données, le ministère de l'Économie et des Finances ne peut déterminer comment ajuster les réserves budgétaires. Par ailleurs, certes, le ministère a commencé à intégrer les risques budgétaires d'origine climatique dans son cadre macrobudgétaire, puisque la déclaration sur les risques budgétaires de 2023 comprend un chapitre consacré au climat, mais il faudrait encore inclure des estimations quantitatives de l'incidence des catastrophes sur le budget, et mieux intégrer le dérèglement du climat dans la modélisation macroéconomique et dans les stratégies de gestion de la dette. Le graphique 3 présente différentes options pour renforcer le financement des risques de catastrophe.

¹⁸ <https://www.arc.int/sites/default/files/2024-09/ARC%20Ltd%20Annual%20Report%202023.pdf>.

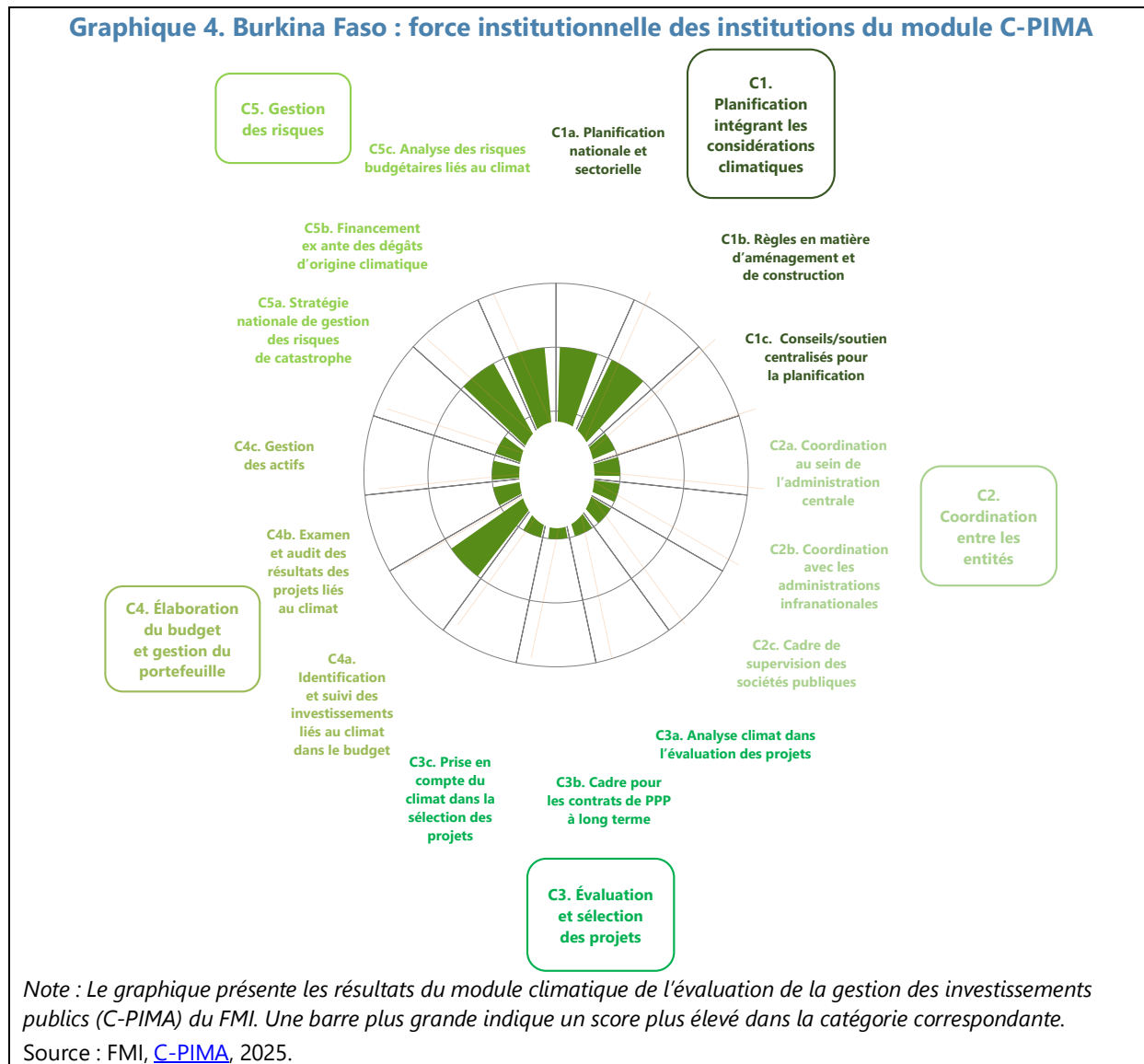


Gestion des finances publiques

18. Les pouvoirs publics ont fait des progrès dans l'intégration de la problématique du climat au sein du budget. La loi de finances 2024 a marqué une avancée vers un budget réactif à la question du climat avec l'introduction d'une annexe relative aux changements climatiques, réalisant ainsi un repère structurel du programme appuyé par la FEC. Depuis, la couverture est passée de sept à 17 ministères, et le montant des dépenses affectées à la problématique climatique, de 650 milliards de francs CFA à 1 531 milliards de francs CFA. Le rapport d'exécution du budget 2025 classe 17 % des dépenses totales comme liées au climat (y compris pour des postes tels que l'irrigation, le reboisement ou l'énergie solaire). Des insuffisances subsistent dans la couverture des investissements.

19. Les autorités progressent dans la mise en place d'un système centralisé de comptabilité des actifs et d'un inventaire géoréférencé, mais la planification et la budgétisation de la maintenance restent des insuffisances critiques. Il n'existe pas de méthode standard pour estimer les besoins d'entretien et les dépenses y afférentes à travers les différents secteurs. Les manuels sectoriels existants, par exemple pour les routes et les barrages, ne tiennent pas compte des risques climatiques. Si l'on considère que le Burkina Faso est l'un des pays ayant les plus bas revenus par habitant, les dotations budgétaires à l'entretien sont faibles (représentant moins de 2 % de la valeur des actifs) et les taux d'exécution bas (en moyenne de 42 à 46 % seulement), ce qui laisse un important arriéré d'entretien différé (C-PIMA du FMI, 2025). Le faible niveau de financement, combiné à la fragmentation institutionnelle entre les ministères, compromet la durabilité des actifs et augmente les risques budgétaires, car les chocs liés au climat accélèrent la

dégradation des actifs et augmentent les coûts de remise en état futurs. L'adoption d'une procédure d'entretien sensible au climat et son application aux infrastructures prioritaires contribueraient à combler ces lacunes en systématisant la planification, l'estimation des coûts et l'intégration de mesures de résilience dans la gestion des actifs. Outre créer des tensions budgétaires latentes, le manque d'entretien des infrastructures accroît les vulnérabilités externes, car réparer et reconstruire dans l'urgence signifient souvent importer des matériaux et des équipements, ce qui pèse sur la balance courante. Avec le temps, cela peut amplifier les risques pour la balance des paiements en augmentant le recours au financement extérieur pour les grands projets de remise en état.



20. Les pratiques d'évaluation actuelles ne permettent pas d'estimer systématiquement les risques ou la résilience en matière de climat. Le « guide de maturation des projets » pour 2024 mentionne les incidences environnementales, mais ne fournit pas d'orientations claires sur l'analyse de la vulnérabilité climatique, la comptabilisation des gaz à effet de serre ou les mesures

d'adaptation. De même, les critères de sélection des projets et les cadres de PPP omettent les considérations climatiques, et il n'existe pas de soutien centralisé pour intégrer la résilience dans la conception des projets. En conséquence, les grands investissements d'infrastructure ayant des implications importantes sur le plan macroéconomique et au niveau de la balance des paiements restent exposés aux risques climatiques, ce qui augmente la probabilité de coûts élevés en matière de perturbations et de besoins de reconstruction. L'intégration de l'analyse climatique dans l'évaluation des projets et la mise à l'essai de cette méthode sur un ensemble de projets à fort impact renforcerait la qualité des investissements, protégeraient les capitaux publics et réduiraient les vulnérabilités à long terme sur les plans budgétaire et extérieur.

Secteur de l'énergie

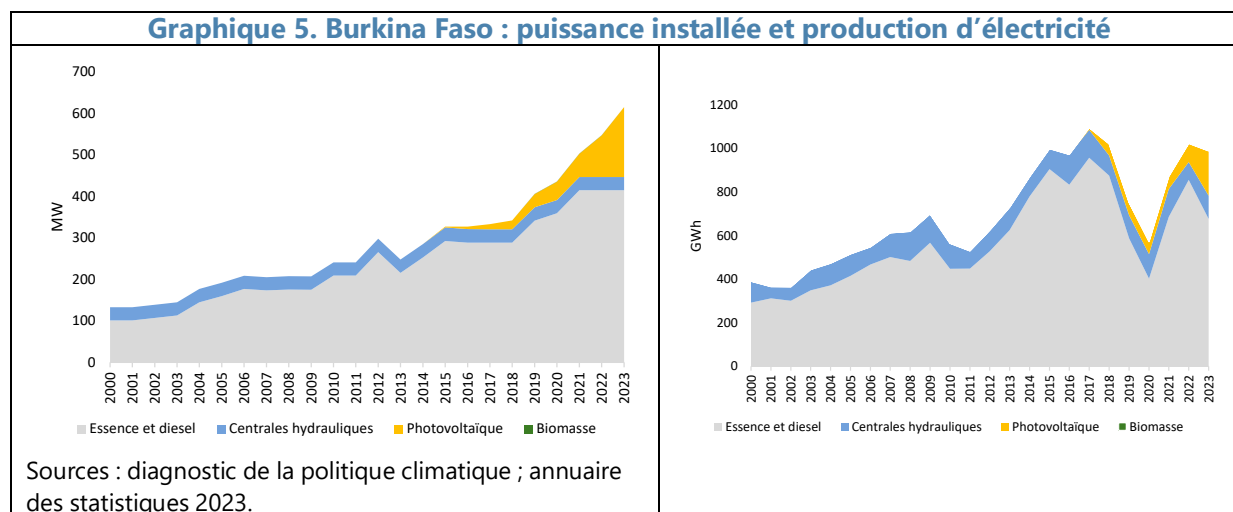
21. Les vulnérabilités structurelles de la production d'électricité, associées aux subventions électriques, exposent le secteur aux fluctuations externes des prix de l'énergie. Le Burkina Faso dépend des importations d'hydrocarbures, qui sont gérées sous le régime de l'acheteur unique par l'exploitant public du réseau, la SONABHY. Les subventions accordées aux consommateurs de combustibles représentaient 4,1 % du PIB en 2022, mais avec la baisse des prix mondiaux du pétrole, ces subventions ont diminué pour passer à moins de 1,0 % en 2024 (rapport sur la réforme des combustibles fossiles, FMI 2024) et, à la suite d'une forte baisse des prix des combustibles, la SONABHY devrait afficher un excédent important en 2025. Les subventions accordées à la production d'électricité de la SONABEL représentent environ 0,6 % du PIB chaque année de 2022 à 2024. Si les prix du pétrole remontent, le coût des subventions augmentera également, mettant en évidence la vulnérabilité du secteur face à la volatilité des marchés. Dans le cadre du programme appuyé par la FEC, les autorités ont mis en place des contrats de performance pour les entreprises publiques afin de contenir la pression budgétaire.

22. La hausse rapide de la demande d'électricité, conjuguée à une production nationale limitée, amplifie les vulnérabilités du secteur de l'énergie sur les plans budgétaire et extérieur. La demande d'électricité a augmenté à un taux annuel moyen de 8,1 % depuis 2020, dépassant la croissance du PIB. L'État s'est fixé l'objectif ambitieux d'un taux d'accès au réseau atteignant 90 % dans les zones urbaines et 50 % dans les zones rurales d'ici 2028. Cependant, la production nationale reste insuffisante, ce qui nécessite des importations, en l'occurrence, du Ghana, de la Côte d'Ivoire et du Togo. Au bout du compte, les importations couvrent environ 60 % de la consommation nationale totale d'électricité. La production thermique nationale dépend des importations de diesel, de fioul lourd et (dans une moindre mesure) d'essence, pour un volume représentant environ 25 % des importations totales, ce qui pèse sur la balance courante. La production nationale et l'offre régionale dépendent fortement des combustibles fossiles, ce qui se traduit par un coût de l'énergie parmi les plus élevés de la région¹⁹ et une exposition à la volatilité des prix du pétrole. Les tarifs de l'électricité restent bien en deçà du seuil de rentabilité, ce qui crée un déficit budgétaire structurel dans le secteur (rapport sur la réforme des combustibles fossiles, FMI 2024). Les autorités ont baissé les tarifs en journée afin d'encourager la consommation

¹⁹ <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099070725193540162>.

d'énergie en dehors des heures de pointe. En outre, elles ont adopté des mesures pour réduire les subventions accordées aux utilisateurs non vulnérables : limitation du tarif « social » subventionné aux petits consommateurs et augmentation des tarifs pour les clients ayant une plus grande capacité de paiement (banques et autres établissements financiers, compagnies d'assurance, opérateurs de télécommunications, institutions internationales, ambassades et enclaves diplomatiques, et industrie du tabac).

23. Il existe un potentiel d'énergie solaire que les autorités exploitent dans le cadre d'une stratégie combinant toutes les options pour les énergies. L'Agence internationale pour les énergies renouvelables estime que le pays dispose potentiellement d'une capacité solaire photovoltaïque à échelle industrielle de 95,9 GW (l'une des plus élevées du Sahel), soit près de 200 fois la demande de pointe actuelle de 558 MW²⁰. La part des énergies renouvelables dans la puissance installée a doublé depuis 2019 pour atteindre 226 MW (pic), grâce à un cadre incitatif complet pour les équipements solaires, avec des projets d'installation de 313 MW supplémentaires au cours des trois prochaines années. Au cours de la phase d'investissement, les principales incitations comprennent une réduction des droits de douane et des exonérations de TVA et d'impôt sur les sociétés. Dans la phase d'exploitation, les entreprises bénéficient d'exonérations d'impôt sur les sociétés allant d'un à sept ans, suivies d'une imposition partielle ou totale (résumé du diagnostic de la politique climatique, FMI 2025). Étant donné que ces incitations s'appliquent de manière égale à tous les investisseurs, quel que soit le taux de rendement des investissements, leur efficacité pourrait être améliorée²¹. Quoique les incitations actuelles s'appliquent également au stockage, le coût d'investissement nettement plus élevé de ce dernier fait que la plupart des incitations sont utilisées pour les panneaux solaires.



²⁰ [Zones adéquates pour les énergies solaire et éolienne à échelle industrielle : Burkina Faso.](#)

²¹ Les incitations efficaces ciblent principalement les investisseurs marginaux, ceux qui n'investiraient sans doute pas en l'absence d'incitation, ce qui permet de maximaliser le surcroît potentiel d'investissements et d'assurer une allocation plus efficace de ressources publiques limitées.

24. Cependant, à mesure que la part de l'énergie solaire dans la production d'électricité augmente, les problèmes d'intégration au réseau et d'intermittence deviennent plus pressants. La production solaire ne fonctionne que pendant les heures de jour, de sorte que l'utilisation d'électricité et de combustibles importés et la production thermique doivent continuer pour répondre à la demande de pointe en soirée. Pour remédier à ce problème, il faut encourager les investissements dans les capacités de stockage — une nécessité dont les autorités sont conscientes. Cependant, les risques liés aux paiements, le fait que les tarifs ne reflètent pas les coûts, l'insuffisance des incitations et le manque de clarté des procédures de passation des marchés dissuadent les investisseurs d'augmenter les capacités de stockage.

Financement de l'action pour le climat

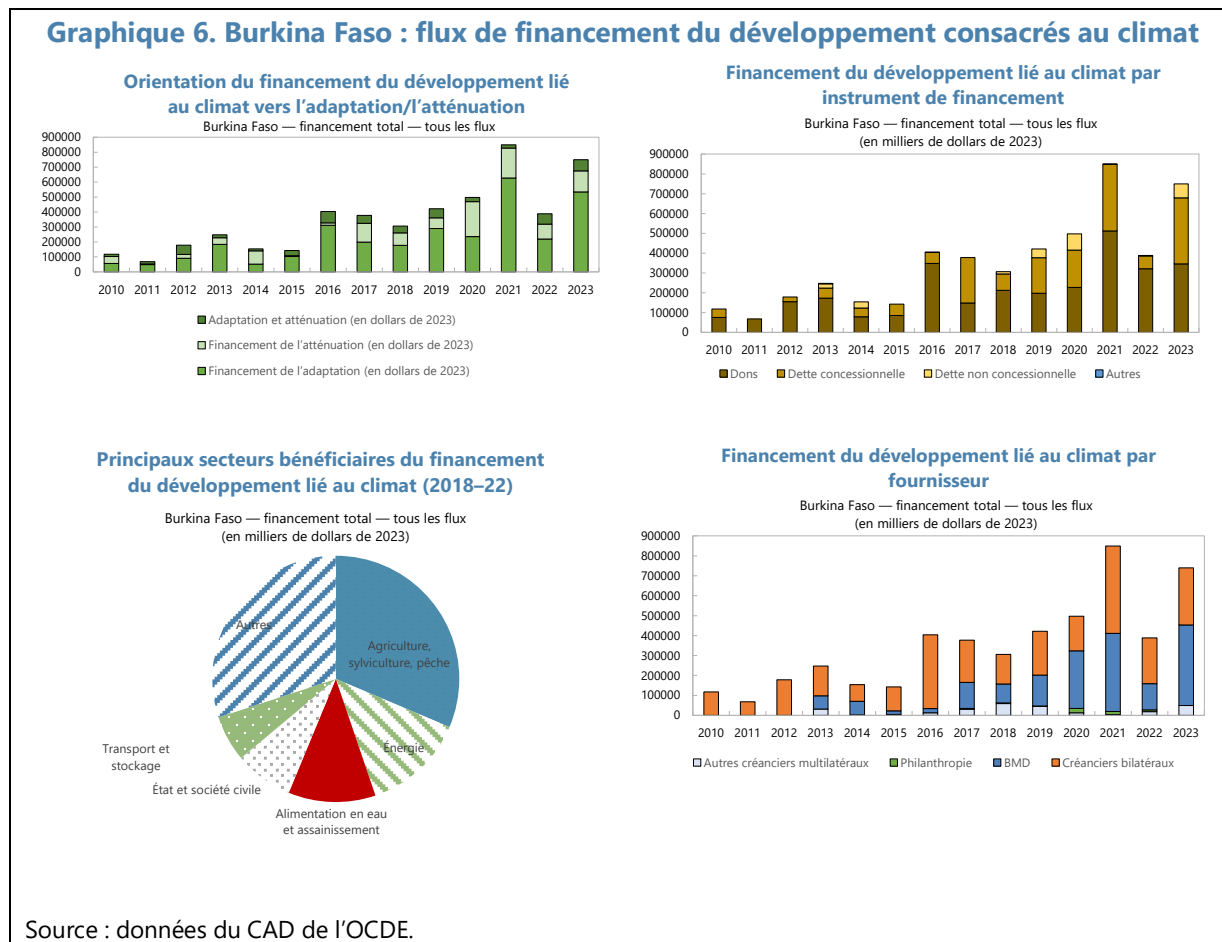
25. Les besoins en matière de financement climatique sont considérables, tandis que les données sur les investissements sont rares et irrégulières. Selon les estimations des autorités datant de 2021, le pays a besoin d'investissements cumulés de 4,1 milliards de dollars entre 2021 et 2050 pour respecter sa contribution déterminée au niveau national, dont 2,8 milliards de dollars pour l'adaptation et 1,3 milliard pour l'atténuation²². Le groupe de réflexion Climate Policy Initiative estime que le Burkina Faso a reçu quelque 570 millions de dollars de financements climatiques en 2019-20, dont environ 80 % provenant de sources publiques internationales et nationales²³. D'après les données de l'OCDE, qui fournissent une autre estimation des investissements climatiques, la plupart des financements ont été consacrés à l'adaptation, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, et de l'eau et l'assainissement. Afin de soutenir la mobilisation des financements climatiques, le ministère de l'Économie, des finances et de la prospective et le ministère de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement ont pris en 2022 un arrêté conjoint (n° 2022-00520/MEFP/MEEA du 30 décembre 2022) portant création, attributions, organisation, composition et fonctionnement d'un Cadre de concertation des structures focales nationales sur la mobilisation des financements climatiques. Le Cadre de concertation a publié un plan d'action axé sur la conception d'outils, le suivi, l'évaluation et la facilitation en matière de financement climatique. En outre, la Banque mondiale soutient la conception et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de financement climatique. Malgré ces efforts, le manque de données reste un obstacle majeur à l'attraction de capitaux publics ou privés, qu'ils soient concessionnels ou commerciaux.

26. Développer l'architecture informationnelle sur le climat est essentiel pour gérer les risques, planifier les investissements et attirer des financements externes consacrés à l'action pour le climat. Bien que le Burkina Faso dispose d'un système de mesure, notification et vérification (MNV) qui inclut les données sur les émissions de gaz à effet de serre et les flux de financements climatiques, les données nécessaires à l'analyse des investissements font défaut, ce qui réduit la confiance des investisseurs. Les insuffisances en matière de données concernent notamment les investissements par activité économique, les réductions d'émissions réalisées, les calendriers de mise en œuvre et le déficit de financement. Du fait de ces lacunes et de l'incertitude entourant les

²² Contribution déterminée au niveau national du Burkina Faso, 2021–25, (octobre 2021).

²³ Climate Policy Initiative, *Landscape of Climate Finance in Burkina Faso* (octobre 2022) et calculs des services.

données existantes, il est difficile, pour les parties prenantes, d’anticiper, de planifier et de suivre les besoins et les projets d’investissement, et, pour les investisseurs, d’évaluer les risques et les possibilités dans le domaine de l’action pour le climat. La prise de décision positive par les investisseurs au Burkina Faso en est entravée d’autant. Sans les bases d’un écosystème de collecte de données, les investissements étrangers en lien avec le climat seront lents et peu élevés par rapport aux besoins, et risquent fortement d’être inadaptés. La création d’un système de collecte de données est indispensable pour réduire l’asymétrie d’information, aider les investisseurs dans l’analyse des investissements et renforcer leur confiance, et répondre aux besoins en matière d’investissement.



Soutien des partenaires au développement

27. La Banque mondiale aide le Burkina Faso à améliorer son cadre institutionnel. La Banque mondiale mène actuellement une évaluation institutionnelle des changements climatiques (CCIA) – voir le tableau 1. L’objectif est de repérer, au sein du cadre réglementaire et institutionnel, les obstacles systémiques qui entravent l’efficacité des mesures d’atténuation des changements climatiques et d’adaptation à leurs effets. Cela comprend la formulation, la coordination et le suivi des politiques, la mise en œuvre d’initiatives au niveau sectoriel et la promotion d’actions faisant intervenir les entreprises publiques, le secteur privé, les instituts de recherche et la société civile.

28. Des partenaires bilatéraux et multilatéraux travaillent dans les secteurs critiques sur le plan macroéconomique qui sont exposés aux changements climatiques. Par exemple, la Banque mondiale appuie la mise en place d'une agriculture climatiquement résiliente par le développement de l'irrigation, le soutien à l'élevage et l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement. La BAD améliore la résilience de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que l'irrigation et la résilience aux chocs climatiques. La KfW soutient la transformation des systèmes agricoles et alimentaires, dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance ruraux. La Banque mondiale finance une nouvelle centrale solaire de 300 MW qui permettra notamment d'améliorer l'accès à l'énergie et d'augmenter la production nationale d'énergie.

29. La gestion des risques de catastrophe est une priorité pour les partenaires au développement. Le Burkina Faso, par l'intermédiaire du PAM, souscrit au programme Replica de l'ARC, qui fournit une aide humanitaire en période de sécheresse. Le pays participe également à l'initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (CREWS) de l'Organisation météorologique mondiale, qui vise à améliorer les prévisions en matière de catastrophes pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et à renforcer les capacités du Service météorologique national en matière de gestion et de suivi des données. Le Programme des Nations Unies pour le développement soutient une assurance climatique indicelle pour les petits agriculteurs dans trois régions du pays.

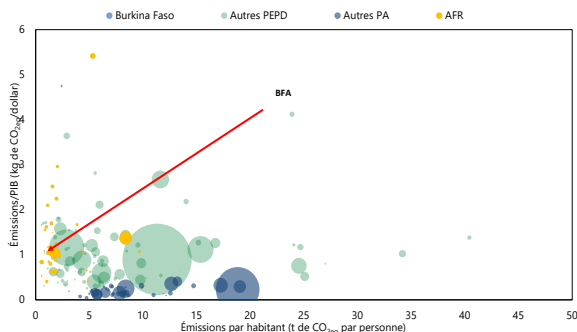
Tableau 1. Burkina Faso : priorités liées au climat soutenues par les partenaires au développement		
Problème crucial du pays	Mesure de réforme (non incluse dans la conditionnalité de la FRD)	Intervention des partenaires au développement
Secteur agricole vulnérable	Augmenter la résilience aux changements climatiques et la productivité dans le secteur agricole, notamment en améliorant l'accès aux technologies et aux financements	Banque mondiale, BAD
Gouvernance hydrique insuffisante	Modifier la structure institutionnelle afin de faire concorder les responsabilités de la mise en œuvre et la nouvelle répartition des responsabilités entre les ministères	Banque mondiale
Sécurité hydrique	Améliorer la fiabilité et la quantité des données sur les ressources en eaux de surface et souterraines	Banque mondiale
Insécurité énergétique	Établir un cadre juridique et un cadre institutionnel qui favorisent la création de miniréseaux, notamment en attirant des investisseurs privés	BAfD
Utilisation non durable des sols	Renforcer le cadre juridique et institutionnel des secteurs foncier et minier afin d'assurer la durabilité et de faire cesser la déforestation	Banque mondiale
Collectivités vulnérables face aux catastrophes	Améliorer la collecte de données des services hydrologiques et météorologiques aux fins du système d'alerte précoce	Banque mondiale
Rendre les infrastructures résilientes aux phénomènes météorologiques extrêmes	Élargir la gestion des infrastructures routières aux aspects relatifs au dérèglement climatique	Banque mondiale

30. Les partenaires au développement s'impliquent pour affaiblir le lien entre climat et conflits. L'Union européenne fournit une aide humanitaire aux populations touchées par les conflits ainsi qu'un soutien à long terme en faveur de la paix, du développement humain et de la croissance verte. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de son travail sur la préparation aux crises, la réduction des risques de catastrophe et l'amélioration des capacités nationales de réaction. La banque de développement allemande KfW contribue à renforcer les capacités du ministère de l'Économie et des Finances en matière de budgétisation verte et elle paie les primes d'assurance dans le cadre du programme Replica de l'ARC. USAID fournit une aide humanitaire et une aide alimentaire.

Graphique 7. Burkina Faso : principales données climatiques

M1. Intensité des émissions de GES par rapport aux émissions totales (2023)

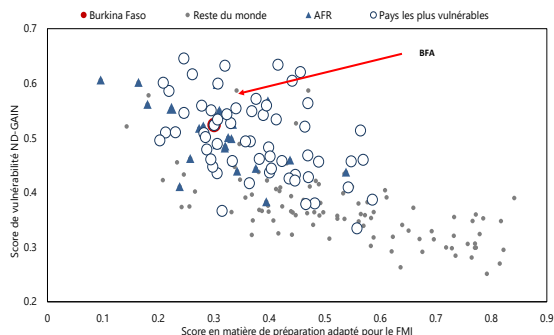
Bien qu'il contribue pour moins de 0,01 % aux émissions mondiales de GES, le Burkina Faso affiche une intensité des émissions (émissions/PIB) supérieure à la moyenne de la région.



Sources : FMI, Tableau de bord des indicateurs sur les changements climatiques (2023) ; Perspectives de l'économie mondiale (2023).
 Note : La taille de la bulle indique les émissions totales de GES, à l'exclusion du secteur Occupation des sols, changement d'affectation des sols et foresterie. Les Palaos (valeur aberrante) sont exclus.

A1. Risques climatiques et état de préparation

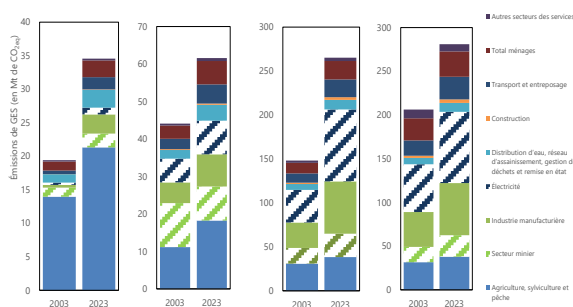
Le Burkina Faso est 47^e au classement des pays les plus vulnérables selon l'indice ND-GAIN adapté par le FMI. Sa vulnérabilité climatique est élevée, et sa préparation à faire face à ces risques est faible.



Source : Tableau de bord des indicateurs sur les changements climatiques (CID) du FMI (2022).
 Note : Le score de vulnérabilité évalue la vulnérabilité courante d'un pays en tenant compte de son exposition, de sa sensibilité et de sa capacité d'adaptation. Le score de préparation mesure la capacité d'un pays à tirer parti des investissements (publics et privés) et à les convertir en mesures d'adaptation.

M2. Émissions par secteur

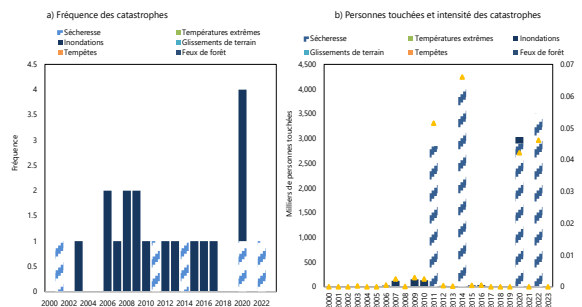
À eux trois, les secteurs de l'agriculture, des mines et de l'eau sont responsables de 65 % des émissions de GES au Burkina Faso. Les autres émissions y augmentent suivant la tendance observée dans les autres pays de la région.



Sources : comptes d'émissions atmosphériques de l'OCDE ; CCNUCC ; Emissions Database for Global Atmospheric Research (EDGAR) ; calculs des services du FMI.
 Note : Les émissions de gaz à effet de serre (GES) hors occupation des sols, changement d'affectation des sols et foresterie sont indiquées. Plutôt que de présenter les émissions par secteur selon la CCNUCC, le graphique ci-dessus les classe par activité économique.

A2. Statistiques sur les principaux aléas naturels

Le Burkina Faso est principalement vulnérable aux sécheresses et aux inondations. Par le passé, il a souvent été confronté à plusieurs aléas naturels au cours d'une même année.

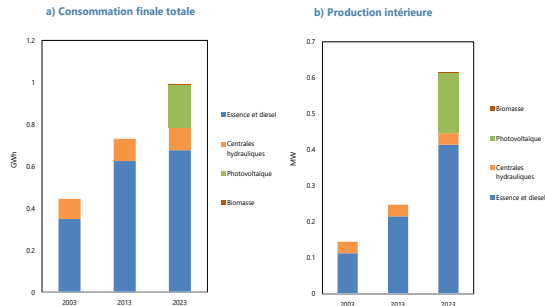


Sources : base EM-DAT ; calculs des services à partir de Pongdi et al. (2023).
 Note : L'intensité est définie comme suit : (nombre total de décès + 30 % du nombre total de personnes touchées) / population totale.

Graphique 7. Burkina Faso : principales données climatiques (suite)

M3. Bouquet énergétique

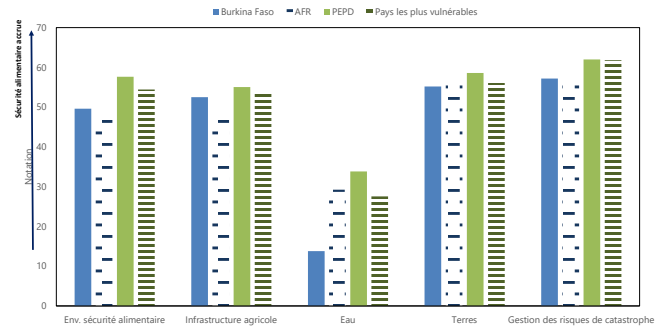
Le Burkina Faso développe rapidement sa capacité de production d'énergie renouvelable, désormais centrale dans le bouquet énergétique national. La consommation d'énergie a plus que doublé au cours des vingt dernières années, mais sa production, elle, a presque quadruplé.



Source : calculs des services du FMI.

A3. Sécurité alimentaire et adaptation

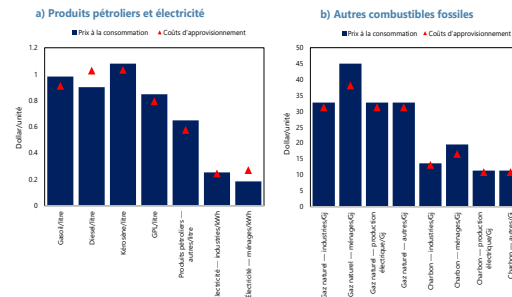
Le Burkina Faso connaît une grave insécurité alimentaire en raison des vulnérabilités structurelles de son secteur agricole. La situation est encore aggravée par le lien entre climat et conflits, qui accroît la vulnérabilité et l'exposition aux chocs.



Source : The Economist Impact et Corteva, GFSI (Global Food Security Index – indice mondial de sécurité alimentaire) 2022.

M4. Subventions explicites à l'énergie consacrées aux ménages

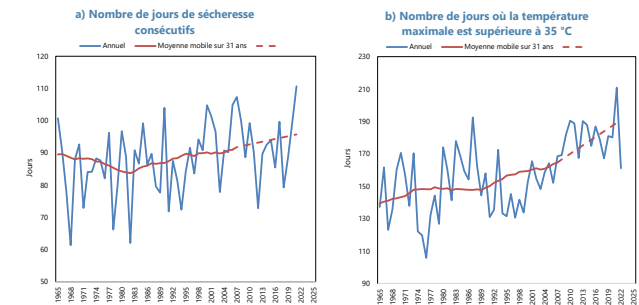
Les tarifs de l'énergie sont supérieurs aux coûts de l'approvisionnement dans la plupart des cas, sauf pour le diesel et l'électricité résidentielle, tous deux subventionnés et causes d'une réduction de l'espace budgétaire.



Sources : FMI, tableau de bord des indicateurs des changements climatiques (2021) et base de données sur les subventions aux combustibles fossiles.

A4. Nombre de jours de forte chaleur, historique et simulation

Au cours des vingt dernières années, le nombre moyen annuel de jours de forte chaleur a sensiblement augmenté.

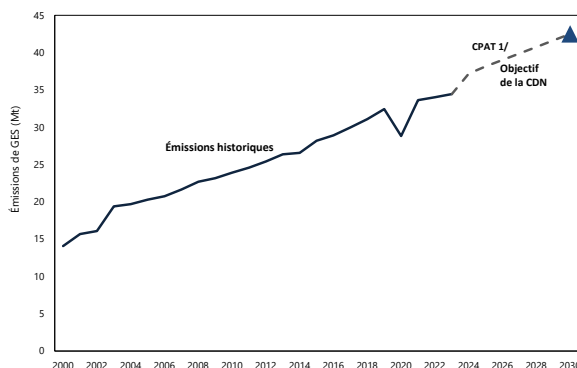


Sources : jeu de données de la division des politiques climatiques du département des finances publiques (Masseti et Tagklis, 2024), sur la base des données de la CMIP6 (Copernicus Climate Change Service, Climate Data Store, 2021).

Graphique 7. Burkina Faso : principales données climatiques (conclusion)

M5. Émissions de GES par rapport aux objectifs de la CDN

Le Burkina Faso peut atteindre ses objectifs au titre de la contribution déterminée au niveau national (CDN) sans efforts d'atténuation supplémentaires, étant donné que les émissions prévues par l'outil d'évaluation des politiques climatiques (CPAT) correspondent à l'objectif de la CDN.

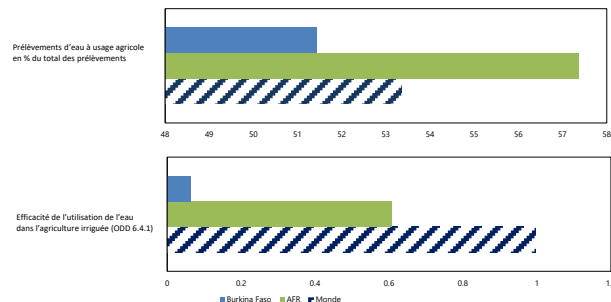


Sources : tableau de bord des indicateurs des changements climatiques du FMI, et données provenant de la CCNUCC, de l'Emissions Database for Global Atmospheric Research (EDGAR) et de la FAO ; calculs des services du FMI.

Note : Les émissions de GES excluent l'occupation des sols, le changement d'affectation des sols et la foresterie.
 1/ Les estimations du CPAT sont indicatives, car elles reposent sur des hypothèses uniformes pour tous les pays du globe (à savoir, aucune nouvelle mesure d'atténuation, une réduction de 50 % des subventions explicites le cas échéant, des prix de l'énergie fondés sur les prévisions moyennes du FMI et de la Banque mondiale, et des projections macroéconomiques tirées des dernières PEM).

A5. Efficacité de l'utilisation de l'eau

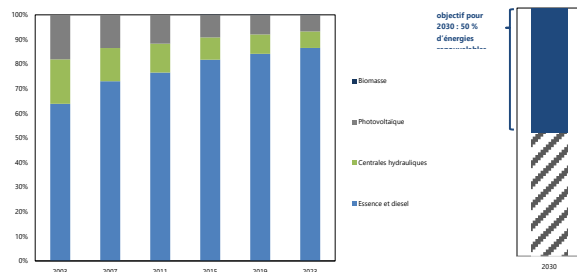
La disponibilité de l'eau et l'efficacité de son utilisation sont toutes deux nettement inférieures à la moyenne mondiale et à celles des pays de la région.



Source : estimations des services du FMI à partir des données Aqstatat de la FAO.

M6. Bouquet de production d'électricité

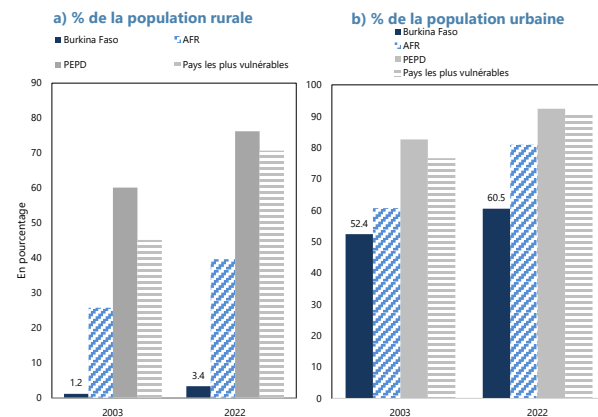
La production à partir de combustibles fossiles forme environ les deux tiers de l'offre totale d'électricité. La part des énergies renouvelables (hydroélectricité et solaire) a rapidement augmenté ces dernières années, tirant parti du vaste potentiel d'énergie renouvelable.



Source : calculs des services du FMI.

A6. Accès à l'électricité

L'électrification rurale est en retard dans le pays, où seuls 3,4 % des foyers ont l'électricité, ce qui est bien inférieur à la moyenne régionale et même à celle des autres pays vulnérables face au dérèglement climatique.



Source : Indicateurs de développement dans le monde (2021).

Annexe III. Évaluation des progrès accomplis dans la réduction des risques à long terme pour la balance des paiements grâce à la FRD¹

Les services du FMI estiment que le renforcement de la stabilité future de la balance des paiements du Burkina Faso nécessite des politiques budgétaires, financières et structurelles, y compris des réformes macro-structurelles dans certains secteurs de l'économie. Les domaines de réforme couverts par la FRD sont : i) le renforcement de la résilience et de la transparence budgétaires ; ii) la résilience des investissements publics ; iii) la fourniture et la gestion de services publics résilients ; iv) les données sur le climat et le financement climatique. Toutes les réformes proposées sont essentielles pour gérer les effets des risques climatiques sur la stabilité à long terme de la balance des paiements.

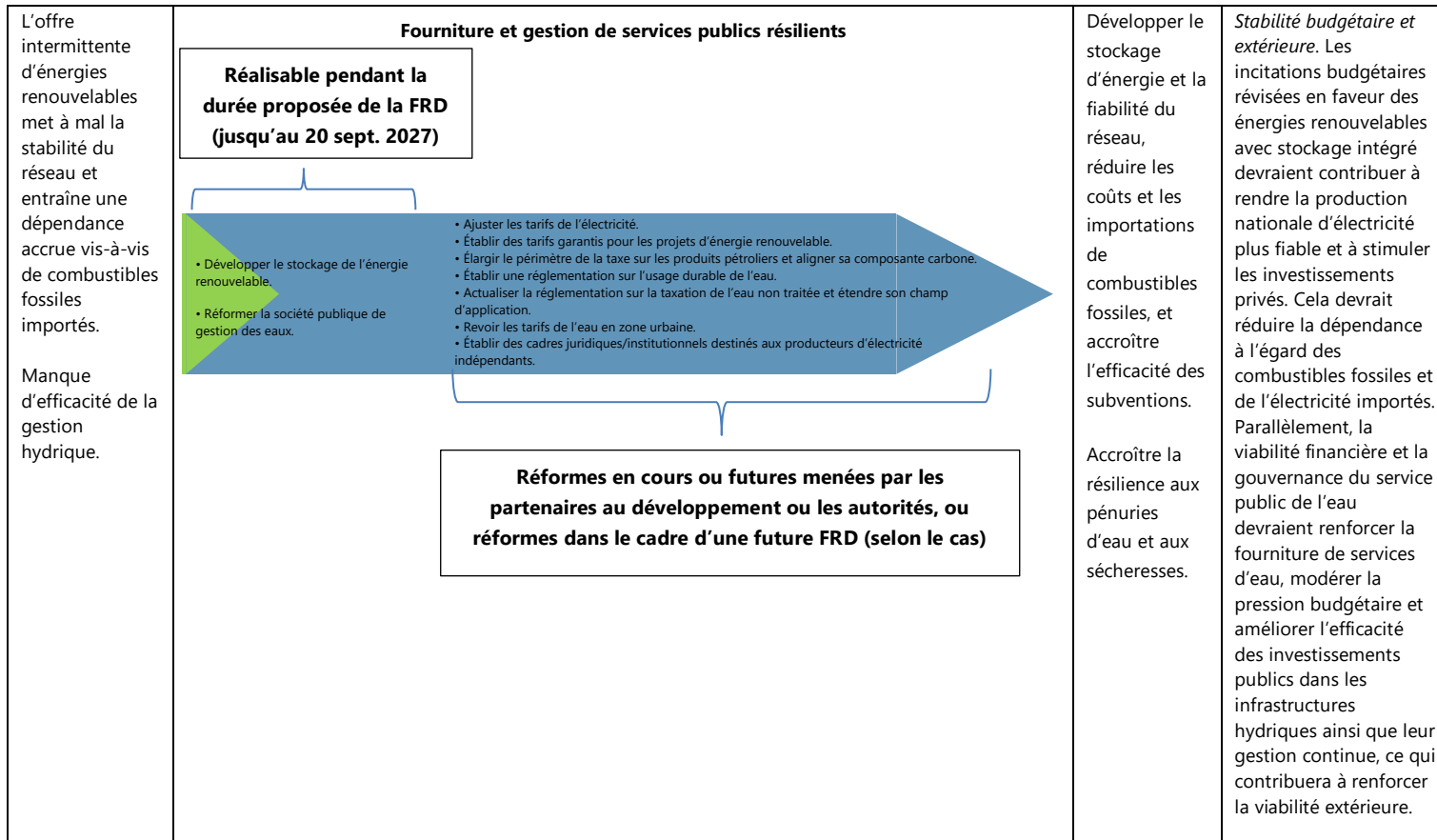
Pour chacun de ces domaines de réforme, le tableau ci-dessous présente une évaluation de la situation avant l'approbation de l'accord au titre de la FRD, y compris les politiques ou les cadres institutionnels (première colonne) et les résultats à long terme souhaités pour les politiques (troisième colonne). Ces derniers incluent le comblement des lacunes institutionnelles pouvant se traduire par des défaillances du marché, ce qui permettrait de réduire les passifs budgétaires et les besoins de financement extérieur. Les domaines de réforme soutenus par la FRD (à la fois les mesures de réforme et les engagements pris dans le cadre du MPEF), représentés par la flèche verte, sont ciblés de manière à aider le pays à atteindre ces résultats. Pour atteindre pleinement les résultats de politique publique, des réformes supplémentaires seront nécessaires. Certaines des réformes supplémentaires possibles, déduites des diagnostics disponibles, sont indiquées dans la flèche bleue. Il s'agit de réformes qui peuvent être soutenues par les partenaires au développement ou menées de manière indépendante par le pays, en synergie avec la FRD et en s'appuyant sur sa dynamique ; toutefois, elles ne représentent pas nécessairement des engagements des autorités. Quelques-unes sont peut-être déjà en cours, ce qui souligne la complémentarité de la FRD avec le travail des autorités nationales et d'autres partenaires au développement.

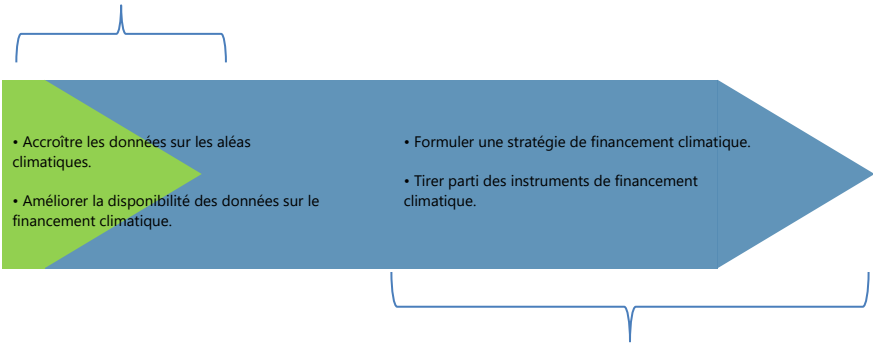
La longueur relative de la flèche verte par rapport à l'ensemble complet des réformes donne une indication des progrès attendus directement des réformes soutenues par la FRD. Cela reflète l'ambition des autorités (conscientes de leurs capacités) dans le cadre de l'accord au titre de la FRD, ainsi que les limites des compétences du FMI dans certains domaines.

¹ Rédigée par Andrea Gamba (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), David Hart (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Barry Maher (département des finances publiques) et Zhenqting Yue (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation).

Situation avant la FRD	Principales réformes – en vert : soutenues par la FRD ; en bleu : au-delà de l’horizon de la FRD ou soutenues par d’autres partenaires	Résultats à long terme souhaités pour les politiques	Réduction des risques pour la stabilité future de la balance des paiements
<p>Pas de cadre budgétaire complet et transparent pour gérer les conséquences des catastrophes naturelles.</p>	<p style="text-align: center;">Renforcement de la résilience et de la transparence budgétaires</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px; text-align: center;"> Réalisable pendant la durée proposée de la FRD (jusqu’au 20 sept. 2027) </div> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de financement du risque de catastrophe. • Données budgétaires sur les conséquences des catastrophes. • Évaluation du risque budgétaire. <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les mécanismes de protection des ménages vulnérables. • Renforcer la stratification des risques. • Améliorer l’accès aux instruments de financement extérieur (transfert du risque, par exemple). • Améliorer les procédures d’urgence de passation des marchés publics. <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px; text-align: center;"> Réformes en cours ou futures menées par les partenaires au développement ou les autorités, ou réformes dans le cadre d’une future FRD (selon le cas) </div>	<p>Limiter les incidences budgétaires et extérieures des catastrophes naturelles.</p>	<p><i>Stabilité budgétaire et extérieure.</i> Avec une approche transparente et fondée sur les données des risques budgétaires liés au climat, la probabilité de rééquilibrages budgétaires brusques ou de besoins de financement extérieur d’urgence devrait être moindre, et, par suite, celle de brusques détériorations du compte courant ou tirages sur les réserves. La stratégie de financement des risques de catastrophe améliorera l’accès aux financements extérieurs à des conditions plus favorables. La publication des incidences budgétaires des chocs, en facilitant la planification budgétaire et l’intégration effective des risques de catastrophe dans la politique macrobudgétaire, contribuera à une position extérieure plus stable en lissant la transmission budget–extérieur des chocs climatiques.</p>

<p>Possibilités de renforcer les politiques et procédures d'investissement public résilientes.</p>	<p style="text-align: center;">Résilience des investissements publics</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px; text-align: center;"> Réalisable pendant la durée proposée de la FRD (jusqu'au 20 sept. 2027) </div> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le risque climatique dans le guide de gestion de l'investissement public. • Intégrer le risque climatique dans la gestion des actifs. <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le risque climatique dans les PPP. • Accroître la transparence dans la dépense publique consacrée à l'investissement en matière climatique. • Développer le marquage des crédits budgétaires affectés au climat. • Améliorer les codes de construction. <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px; text-align: center;"> Réformes en cours ou futures menées par les partenaires au développement ou les autorités, ou réformes dans le cadre d'une future FRD (selon le cas) </div>	<p>Des infrastructures publiques plus résilientes.</p>	<p><i>Stabilité budgétaire et extérieure.</i> Les réformes visant à intégrer des critères climatiques dans l'évaluation des grands projets d'infrastructure font en sorte que les capitaux publics soient orientés vers des infrastructures résilientes qui protègent la capacité d'exportation et réduisent la vulnérabilité aux chocs d'importations (les fortes hausses des importations pour les réparations post-catastrophe). Les réformes en matière d'entretien des actifs qui tiennent compte des risques climatiques devraient contribuer à préserver la fonctionnalité des infrastructures et à éviter des besoins de reconstruction coûteux ainsi que des importations éventuelles.</p>
--	--	--	---



<p>Besoin de données accessibles, fiables et granulaires sur les investissements climatiques.</p>	<p style="text-align: center;">Données sur le climat et le financement climatique</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p style="text-align: center;">Réalisable pendant la durée proposée de la FRD (jusqu'au 20 sept. 2027)</p> </div>  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px auto; width: fit-content;"> <p style="text-align: center;">Réformes en cours ou futures menées par les partenaires au développement ou les autorités, ou réformes dans le cadre d'une future FRD (selon le cas)</p> </div>	<p>Encourager les investissements publics et privés afin de réduire les vulnérabilités climatiques.</p>	<p><i>Stabilité budgétaire et extérieure.</i> Une meilleure planification des infrastructures et de l'aménagement urbain devrait permettre de réduire le coût, en importations et en financement extérieur, des interventions de reconstruction. L'extension du système MNV pour intégrer les investissements climatiques facilitera la planification des investissements et permettra de créer un environnement favorable aux investisseurs, ce qui contribuera à attirer des financements climatiques privés et concessionnels, à réduire le recours à l'endettement public et à renforcer les réserves de change.</p>
<p>Sources : FMI, Burkina Faso : Diagnostic des politiques climatiques (2025) ; rapport de l'assistance technique consacrée à l'évaluation de la gestion des investissements publics pour le climat et à la gestion verte des finances publiques (C-PIMA, 2025) ; rapport national sur le climat et le développement (Banque mondiale, 2022) ; évaluation par les services du FMI.</p>			

Annexe IV. Résultats du modèle DIGNAD¹

La présente annexe tire les enseignements du modèle d'évaluation de la dette, de l'investissement, de la croissance et des catastrophes naturelles (DIGNAD) du FMI pour illustrer l'incidence d'investissements préventifs en infrastructures résilientes sur la croissance de la production et la dette publique après une catastrophe. La simulation indique que des investissements anticipés dans des infrastructures résilientes pourraient atténuer les effets négatifs des catastrophes naturelles au Burkina Faso.

1. Le modèle DIGNAD du FMI simule les incidences macroéconomiques des investissements dans l'adaptation aux changements climatiques.

Conçu par Marto, Papageorgiou et Klyuev (2018), DIGNAD est un modèle d'une petite économie ouverte à deux secteurs, avec des biens échangés et non échangés, qui inclut des catastrophes naturelles ; il permet à l'État d'investir à la fois dans des infrastructures courantes (p. ex., des ponts) et dans du capital d'adaptation (p. ex., des ponts résistants aux crues), ainsi que de constituer des marges de manœuvre financières. Outre les dommages permanents causés au capital (public et privé), les catastrophes naturelles entraînent des pertes temporaires de productivité et des inefficacités pendant la reconstruction.

2. Le modèle simule une inondation à grande échelle hypothétique au Burkina Faso en 2028 entraînant une baisse du PIB d'environ 2 %. Cette hypothèse correspond peu ou prou à la plus grande inondation jamais enregistrée, à Ouagadougou en 2009 (voir ci-dessus). La baisse du PIB résulte des dommages causés au capital public et privé, aux infrastructures, aux biens échangés et à la production. L'exercice part du principe que les investissements dans des infrastructures résilientes sont plus coûteux que les investissements dans des infrastructures courantes, mais que les infrastructures résilientes atténuent les dommages causés par les inondations et se déprécient à un rythme moins rapide. Dans le scénario de référence, le paramètre d'efficience de l'investissement public (PIE) est fixé à 0,50 selon la dernière évaluation de la gestion des investissements publics face aux risques liés au changement climatique (C-PIMA) (FMI, 2025). Ce score de 0,50 est supérieur à la moyenne de 0,46 constatée pour l'Afrique subsaharienne (FMI 2018). Les services du FMI calibrent le modèle avec des valeurs initiales fixées en fonction des données disponibles à fin décembre 2024 et des valeurs d'équilibre reflétant les moyennes historiques pour la période 2020–24.

3. Pour illustrer les implications macrobudgétaires, le modèle simule trois scénarios.

- Le **scénario de référence** suppose un investissement supplémentaire sans visée d'adaptation de 1,0 % du PIB (au-delà du niveau d'équilibre de l'investissement public dans les infrastructures) pendant les deux années de décaissements au titre de la FRD (2026 et 2027).

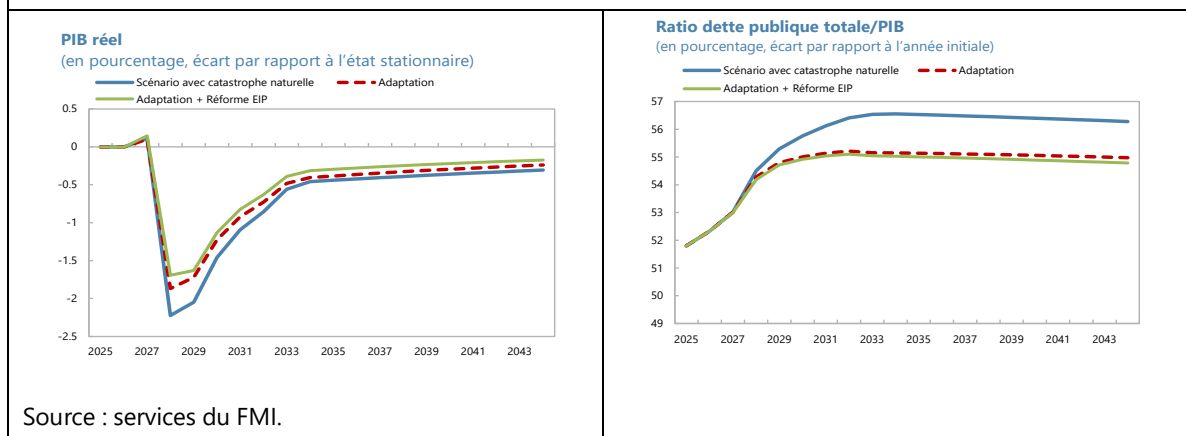
¹ Établis par Colin Cook (Département Afrique), Regis Kouassi (Département Afrique), Barry Maher (Département des finances publiques) et Balazs Stadler (Département Afrique). Les auteurs tiennent à remercier Azar Sultanov et Frank Zhang (tous deux du Département des études) pour leurs observations et leur aide.

Dans ce scénario, les dépenses sont financées par une combinaison de subventions (25 %), d'emprunts concessionnels (25 %) et de dette publique intérieure (50 %).

- Le **scénario d'adaptation** suppose que l'État investit 1,0 % du PIB dans des infrastructures publiques résilientes au climat pendant les deux années précédant la catastrophe naturelle, pour un surcoût de 25 %. Dans ce scénario, les dépenses sont financées par une combinaison de subventions (25 %) et d'emprunts concessionnels (25 %), le reste l'étant par la dette publique intérieure.
- Le **scénario d'adaptation et de réformes** part du principe que l'État investit 1,0 % du PIB dans des infrastructures publiques résilientes au climat, mais que, en outre, il favorise une gestion des investissements publics (GIP) plus efficiente grâce à des réformes spécifiques à la GIP, en sus des réformes de gouvernance qui sont prévues, une amélioration du climat des affaires, et des progrès supplémentaires dans le développement du capital humain. Le scénario suppose que le niveau actuel d'efficience des investissements publics est de 50 % et que les réformes amélioreront ce niveau de 20 points de pourcentage, portant le taux d'efficience à 70 %.

4. Les résultats de la simulation indiquent qu'anticiper les investissements dans des infrastructures d'adaptation résilientes au climat, tout en mettant en œuvre des réformes visant à réduire le déficit de financement, pourrait atténuer en partie l'incidence négative d'une catastrophe naturelle. Les simulations DIGNAD montrent que, par rapport au scénario de référence, les investissements *ex ante* en infrastructures résilientes aux changements climatiques figurant dans le scénario d'adaptation contribuent à atténuer l'incidence négative des catastrophes naturelles sur la croissance et la dette. Toutefois, le coût initial élevé de la construction d'infrastructures résilientes aggrave le déficit budgétaire et l'endettement s'il n'est pas atténué par des réformes budgétaires appropriées. Comblar le déficit de financement par des réformes visant à améliorer l'efficience des investissements publics, comme dans le scénario d'adaptation et de réformes, contribuerait à limiter la perte de production tout en améliorant légèrement le ratio dette/PIB. En outre, l'amélioration de l'efficience des investissements publics permet une construction et une reconstruction après sinistre plus efficaces.

Graphique 1. Burkina Faso : simulations selon le modèle DIGNAD, 2025–44



Appendice I. Lettre d'intention de politiques économiques et financières

Le Ministre

A

**Madame Kristalina Georgieva,
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
700, 19th Street NW, Washington D.C., 20431 (USA)**

Madame la Directrice Générale,

J'ai le plaisir de vous informer à travers le Mémoire des politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint de l'évolution récente de l'économie Burkinabè, des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre de notre programme soutenu par la Facilité Élargie de Crédit (FEC), ainsi que des mesures de réformes proposées pour soutenir notre demande d'un accord dans le cadre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) qui serait en vigueur jusqu'au 20 septembre 2027, la même date de fin que la FEC. La promotion d'une croissance macroéconomique résiliente, inclusive et génératrice d'emplois avec une productivité plus élevée, notamment grâce aux investissements dans le capital humain et physique constitue l'objectif prioritaire de nos politiques de développement, comme indiqué dans notre Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD 2023-2025) et réaffirmé dans la nouvelle politique nationale de développement (PND 2026-2030) en cours de finalisation. La facilité élargie de crédit (FEC) du FMI qui appuie nos ambitions de développement, promeut des réformes visant à (i) créer une marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses prioritaires et réduire la vulnérabilité de la dette, (ii) renforcer la résilience face aux chocs tout en réduisant la pauvreté et les inégalités, et (iii) améliorer la discipline budgétaire et la gouvernance.

Les réformes mises en œuvre par le gouvernement et la récente flambée des prix internationaux de l'or redynamisent notre économie. Malgré les défis sécuritaires, la croissance est estimée s'être accélérée en 2025 pour s'établir à 5% du PIB contre 4.8% en 2024, soulignant la pertinence des réformes entreprises dans le secteur minier et les actions soutenues du gouvernement dans le secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique pour atteindre la sécurité alimentaire. L'inflation, est estimée à -0,5 % en moyenne en 2025 en raison d'une baisse des prix locaux des denrées alimentaires. L'augmentation des exportations d'or devrait se traduire par un excédent du compte des transactions courantes en 2025 qui, compte tenu des projections concernant les cours internationaux de l'or, pourrait se poursuivre au cours des prochaines années.

Je me félicite de vous informer que notre programme soutenu par la FEC reste fermement sur la bonne voie. Nous avons observé tous les six (06) critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2025. Tous les objectifs indicatifs à fin juin 2025 ont également été atteints, à l'exception du plafond des dépenses primaires courantes, qui a été dépassé de 0,1% du PIB, reflétant principalement les

dépenses supportées par le Fonds de Soutien Patriotique (FSP) qui s'exécutent d'une manière autonome à partir des recettes propres mobilisées en réponse aux exigences posées par la situation sécuritaire. Tous les quatre (04) repères structurels continus ont été respectés. Deux (02) des quatre (04) repères structurels à juin 2025 ont été aussi observés. Le repère structurel à fin juin 2025 relatif à la réforme du secteur de l'énergie n'a pas été respecté, mais le rapport requis a été soumis par la suite en juillet 2025. Quant au repère structurel non observé à fin juin 2025 relatif à la publication du rapport de l'évaluation diagnostique de la gouvernance (EDG), nous nous sommes accordés avec les services du FMI pour finaliser le rapport en fin octobre 2025. Cependant, le changement de contexte, compte tenu du temps écoulé depuis la mission EDG, a fait perdre à certaines de ses observations leur pertinence. C'est, entre autres, le cas des observations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), eu égard à la sortie du Burina Faso de la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) en octobre dernier. En conséquence, le rapport peut être mal interprété par le grand public. Dans notre contexte socio-politique, ceci pourrait compromettre la mise en œuvre de ses recommandations, ainsi que notre agenda de lutte contre la corruption et de renforcement de la gouvernance.

Poursuivant sur cette lancée et tout en restant fortement engagés dans la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, nous avons convenu dans ce contexte avec les services du FMI, de mettre en œuvre trois (03) mesures préalables relatives aux recommandations du rapport EDG.

Toutes les trois (03) mesures préalables retenues ont été déjà réalisées. Comme convenu lors de la mission de la quatrième revue, nous avons élaboré et partagé avec les services du FMI notre stratégie pour le renforcement de la gouvernance qui décrit les ambitions du gouvernement en termes d'amélioration de la gouvernance et de la transparence budgétaire, les progrès accomplis, les défis ainsi que le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations prioritaires de la mission d'évaluation diagnostique de la gouvernance. Cette stratégie a été publiée sur le site du ministère de l'économie et des finances le **14 janvier 2026**. De même, nous avons aussi partagé avec les services du FMI un rapport d'étape de l'Inspection Générale des Finances sur l'audit en cours des comptes de dépôt du Trésor le **12 janvier 2026**. Dans le cadre de la réforme de rationalisation des comptes de dépôt du Trésor en cours de mise en œuvre par le gouvernement, nous avons partagé avec les services du FMI le **12 janvier 2026** une note montrant comment le gouvernement a rationalisé les comptes de dépôt du Trésor déjà audités au mois d'octobre 2025 ainsi que l'objectif attendu à la fin de la réforme.

En outre, la quasi-totalité des objectifs indicatifs à fin septembre 2025 ont été respectés et tous les repères structurels à fin octobre et deux (02) à fin décembre 2025 ont été observés. Au total (11) des 12 objectifs indicatifs à fin septembre 2025 ont été observés. Le seul repère indicatif non observé concerne le stock des demandes de remboursement de la TVA certifiées et non payées de plus de 30 jours qui s'est établi à 43 milliards contre le plafond de 40 milliards à fin septembre 2025. Tous les quatre (04) repères structurels continus étaient observés. Tous les deux (02) repères structurels dus à fin octobre 2025 ainsi que deux (02) repères structurels à fin décembre 2025 ont été observés.

La bonne gouvernance et la transparence demeurent un pilier central du programme d'actions de notre gouvernement. Les progrès significatifs que nous avons enregistré en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) ainsi que l'engagement politique à poursuivre l'amélioration du dispositif national ont permis la sortie du Burkina Faso de la liste grise du Groupe d'Action Financière (GAFI) en octobre 2025. En outre, six (06) des onze (11) recommandations prioritaires du rapport EDG ont déjà été mises en œuvre à mi-janvier 2026 et les cinq (05) autres seront incluses ultérieurement dans l'agenda structurel du programme soutenu par la FEC.

Nous réaffirmons notre engagement à poursuivre le renforcement de la gouvernance et la transparence budgétaire. À cet effet, nous travaillons déjà sur deux réformes structurelles cruciales, qui seront présentées au conseil d'administration du FMI dans le cadre de la cinquième revue :

- a) Nous mettrons en place un mécanisme de contrôle périodique du cadastre minier afin d'évaluer la régularité, la transparence et l'efficacité de la gestion des titres miniers.
- b) Nous partagerons avec les services du FMI un plan pour réaliser et pour publier de façon régulière des rapports d'audits de tous les ministères, en fonction de leur niveau de risque.

De plus, nous partagerons avec les services du FMI un rapport sur les rapprochements annuels alternés entre les registres du personnel et les registres de paie, soit au niveau du ministère de l'Éducation et des autres ministères couvrant environ 50% de la fonction publique (à l'exclusion du secteur de la sécurité), soit, en alternance, au niveau du ministère de la Santé et du reste des autres ministères couvrant les 50% restants de la fonction publique excluant le secteur de la sécurité (**fin septembre 2026 – repère structurel proposé pour la sixième revue**).

La grande vulnérabilité du Burkina Faso aux chocs météorologiques menace sa stabilité macroéconomique, impose un fardeau budgétaire, détériore la balance des paiements, et exacerbe l'insécurité. Situé dans le Sahel, notre pays est confronté à un climat désertique, aride et chaud. Les sécheresses réduisent drastiquement les rendements dans le secteur agricole qui emploie plus du tiers de la population active, menacent la sécurité alimentaire, entraînent des hausses de prix et des importations de denrées alimentaires, et des baisses des exportations de produits agricoles, dégradant ainsi la balance des paiements. Les inondations détruisent les infrastructures conduisant à une hausse des importations d'équipement, et nuisent aux activités d'extraction qui constituent plus de 80% des exportations. Ces intempéries dont la fréquence ne cesse d'augmenter exacerbent les pressions sur les dépenses publiques liées à la protection sociale et à l'adaptation au changement climatique, tout en réduisant les recettes de l'agriculture et de l'industrie extractive. En outre, les pressions croissantes sur les ressources aquatiques, terrestres et alimentaires nourrissent les conflits qui à leur tour amplifient la vulnérabilité des communautés aux chocs climatiques, créant ainsi un cercle vicieux d'interdépendance entre le climat et les conflits qui augmente les primes de risque demandées par les investisseurs.

Conscients que le changement climatique augmente l'incidence et l'amplitude de ces chocs, nous avons entrepris des actions pour renforcer la résilience mais des défis demeurent. Notre politique climatique, matérialisée par le plan national d'adaptation, accorde la priorité à l'agriculture, aux infrastructures et à la protection civile, tandis que la contribution déterminée au niveau national

cible une baisse de 30 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Dans le cadre de la préparation des lois de finances 2024 et 2025, nous avons développé une annexe consacrée au climat et avons introduit des coussins budgétaires pour faire face aux chocs climatiques. Nous avons aussi eu recours à l'assistance technique du FMI pour entreprendre la budgétisation sensible au climat ; l'évaluation et la réforme des subventions aux produits pétroliers ; l'évaluation de notre cadre de gestion des investissements sensibles au climat ; et le diagnostic de notre politique climatique afin d'identifier des réformes ambitieuses destinées à renforcer la capacité d'adaptation du pays aux chocs climatiques et assurer une transition verte.

L'accès à la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) du FMI permettra de soutenir des réformes ambitieuses visant à réduire les vulnérabilités liées au climat et renforcer la résilience macroéconomique et la stabilité extérieure. Les mesures de réforme proposées, en collaboration avec les services du FMI et les autres partenaires au développement, ont été soigneusement conçues pour avoir des impacts positifs significatifs sur les finances publiques, la balance des paiements, et la résilience macroéconomique. En particulier, la matrice des réformes proposée repose sur quatre piliers : i) renforcer la résilience et la transparence budgétaires en institutionnalisant la gestion et le financement des risques de catastrophe ; ii) ancrer la résilience climatique dans les investissements publics ; iii) promouvoir [la résilience de la fourniture et de la gestion des services publics ; et iv) attirer des financements climatiques en publiant des données sur les risques climatiques et en améliorant la dissémination des investissements dans ce domaine.

Compte tenu de la solidité de notre programme, nous demandons l'achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC, la définition des nouveaux objectifs quantitatifs jusqu'à la fin décembre 2026 (sixième et septième revues) et d'un nouveau repère structurel pour la fin septembre 2026 (sixième revue), l'achèvement de la revue des assurances de financement, le décaissement de la quatrième tranche d'un montant équivalent à 24,08 millions de DTS au titre de la FEC ; ainsi que l'approbation de la demande d'accès à la FRD. Nous considérons que les politiques décrites dans le MEFP ci-joint sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme supporté par la FEC lors des prochaines revues, et pour soutenir notre demande d'accès à la FRD. Nous sommes prêts à prendre des mesures supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires pour atteindre les objectifs des deux programmes soutenus par le FMI, et nous consulterons le FMI avant toute révision nécessaire des politiques décrites dans la présente lettre et dans le mémorandum ci-joint, conformément aux politiques du FMI en la matière. Nous nous engageons également à améliorer le calendrier de transmission aux services du FMI de toutes les données et informations nécessaires pour évaluer les résultats de mise en œuvre de ces politiques, en particulier celles mentionnées dans le protocole d'accord technique.

Nous acceptons la publication de la présente lettre d'intention, du mémorandum de politiques économiques et financières et du protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que du rapport des services du FMI relatif à la quatrième revue de l'accord de 48 mois au titre de la facilité élargie de crédit et de la demande d'un accord au titre de la Facilité pour la résilience et la durabilité, après leur approbation par le conseil d'administration du FMI.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments distingués.

/s/

Aboubakar NACANABO

Officier de l'ordre de l'Etalon

Pièces jointes :

- Mémoire de politiques économiques et financières ;
- Protocole d'accord technique.

Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière

I. INTRODUCTION

1. Le Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) est un document qui fait le point sur la mise en œuvre du programme économique et financier du Burkina Faso conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) pour la période 2023-2027 et fournit des informations complémentaires sur les politiques économiques et financières menées par le Gouvernement burkinabè dans le cadre dudit programme et dans le cadre plus large des réformes qu'il entreprend conformément aux objectifs de stabilité macroéconomique, de croissance inclusive et de réduction de la pauvreté.

2. Ce programme économique et financier est articulé autour de trois piliers principaux : (i) la création d'un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires et la réduction des vulnérabilités de la dette ; (ii) le renforcement de la résilience aux chocs tout en réduisant la pauvreté et les inégalités et (iii) le renforcement de la discipline budgétaire, de la gouvernance et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

3. Le présent mémoire décrit les tendances récentes de l'économie burkinabè et rend compte des performances dans le cadre du programme depuis l'achèvement de sa troisième revue en juin 2025. Il traite également des perspectives et des engagements du programme pour 2026 et pour le reste de la période du programme appuyé par la FEC.

4. Ce MPEF présente également les politiques et engagements appuyant la demande du Gouvernement burkinabè en vue d'un accord dans le cadre de la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) qui devrait s'étendre jusqu'au 20 septembre 2027, soit la même période restant dans le cadre du programme appuyé par la FEC.

II. EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. EVOLUTION RECENTE DU CADRE MACROECONOMIQUE A FIN JUIN 2025

5. L'activité économique en 2025 se déroule dans un contexte international marqué par l'accentuation des tensions géostratégiques et commerciales, les nouvelles orientations de la politique commerciale américaine et l'évolution de la situation géopolitique de la sous-région Ouest Africaine avec un bon ancrage de la Confédération des États du Sahel (AES). Sur le plan national, les défis sécuritaires demeurent avec une bonne dynamique de reconquête de l'intégrité du territoire et la perspective d'une campagne agro-pastorale favorable.

6. L'inflation, à fin juin 2025, a connu une décélération de son rythme de progression en glissement annuel, en s'établissant à 1,1% contre 2,4% à fin juin 2024. Ce ralentissement est dû principalement aux prix des produits des fonctions « logement, eau, électricité, gaz et autres

combustibles » (-2,9% en juin 2025 contre +3,5% en juin 2024), « services d'enseignement » (-0,6% en juin 2025 contre +2,6% en juin 2024) et « loisirs, sports et culture » (-0,5% en juin 2025 contre +0,8% en juin 2024). Cette dynamique reflète en partie les mesures prises par le gouvernement pour limiter la hausse des prix (contrôle des prix, interdiction d'exportation des céréales, etc.) et sécuriser les approvisionnements des zones à fort défi sécuritaire.

7. Le profil des échanges avec l'extérieur est en nette amélioration au premier semestre 2025. Les transactions extérieures courantes à fin juin 2025 se sont soldées par un excédent de 755,4 milliards de FCFA, contre un déficit de 179,8 milliards de FCFA à la même période en 2024, soit une amélioration de 935,2 milliards de FCFA. Cette amélioration du solde courant est imprimée principalement par la forte croissance des exportations de 74,5%, légèrement atténuée par la hausse des importations de 14,8%. La bonne tenue des exportations est portée par la progression de la valeur des expéditions d'or à hauteur de 1 270,8 milliards de FCFA, de la noix de cajou de 70,3 milliards de FCFA et du sésame de 15,1 milliards de FCFA. Quant à la progression des importations, elle est tirée par l'acquisition de biens d'équipement (+141,6 milliards de FCFA), des biens intermédiaires (+74,3 milliards de FCFA), des autres biens de consommation courante (+40,7 milliards de FCFA) et des biens alimentaires (+29,8 milliards de FCFA).

8. La situation monétaire à fin juin 2025 est marquée par la poursuite du redressement de la masse monétaire amorcé depuis octobre 2024. Cette évolution montre que le volume de liquidité dans l'économie continue de progresser, principalement grâce aux flux financiers en provenance du reste du monde. En effet, l'ensemble des ressources financières détenues par l'ensemble des agents économiques sous formes de billets, pièces de monnaie et de dépôts bancaires, a atteint 6 231,1 milliards de FCFA, enregistrant un accroissement de 298,9 milliards (+5%) sur les six premiers mois de l'année 2025. Cette évolution marque une rupture avec la stagnation observée à la même période de l'année 2024. Du côté des sources de la masse monétaire, il est à noter que ce sont surtout les créances nettes détenues sur les autres pays de l'UEMOA qui se sont accrues de 360,0 milliards de FCFA au cours des six premiers mois de l'année 2025. Quant aux crédits intérieurs ou le financement octroyé par le système bancaire aux agents économiques, ils sont en repli de 19,6 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2024.

9. La baisse constatée des créances intérieures est principalement imputable au dégonflement des créances sur le secteur privé, notamment les ménages et les entreprises privées (-149,4 milliards de FCFA) et des créances sur les entreprises publiques (-55,3 milliards de FCFA). En revanche, les créances nettes sur l'administration centrale ont augmenté de 189,9 milliards de FCFA sur les six premiers mois de l'année 2025. Sur un an, l'accroissement des dites créances a atteint 390,3 milliards de FCFA, alors que les créances sur l'économie ont accusé un net fléchissement, passant de 4 363,2

milliards de FCFA à fin juin 2024 à 4 100,3 milliards de FCFA à fin juin 2025, à la suite à des remboursements à l'échéance des prêts consentis.

10. Au niveau des finances publiques, l'exécution du budget exercice 2025 s'est effectué dans un environnement marqué par un assouplissement de la politique monétaire par les banques centrales au niveau mondial et la poursuite de la reconquête de l'intégralité du territoire national.

- **Sur le plan de la mobilisation des ressources**, les réformes suivant l'implémentation du nouveau code minier ainsi que le cours favorable de l'or ont contribué à une hausse significative de recettes minières. De plus, la poursuite de la mise en œuvre des actions et réformes au niveau des régies de recettes ont contribué à améliorer la mobilisation des ressources internes. Ces réformes concernent entre autres l'accélération de la digitalisation de l'ensemble des processus métiers (procédures fiscales, domaniales, cadastrales et douanières), la mise en place de la facturation électronique certifiée, la poursuite de l'apurement des restes à recouvrer, ainsi que le renforcement du contrôle non-intrusif des cargaisons et des actions de lutte contre la fraude. Elles devraient également mettre à profit l'ouverture récente d'un deuxième guichet unique du foncier à Ouagadougou, la mise en place d'un nouveau bureau de dédouanement d'hydrocarbures à Péné et d'un service spécialisé pour le dédouanement des envois conteneurisés au sein du bureau de Ouaga-route. La mobilisation des recettes totales et dons y compris les ressources du Fonds de Soutien Patriotique (FSP) s'affiche à 1 604,0 milliards de FCFA à fin juin 2025 contre 1 512,2 milliards de FCFA à fin juin 2024, soit une progression de 6,1%. Cette performance est expliquée par la hausse des recouvrements de recettes fiscales de 9,9%, les recettes non fiscales et les dons ayant enregistré des baisses respectives de 8,5% et de 20,9%.
- **En matière de dépenses**, la priorité est accordée à la défense et à la sécurité ainsi qu'à la réponse à la crise humanitaire. La politique budgétaire s'est surtout traduite par une rationalisation des charges de l'administration. Les dépenses totales et prêts nets se sont chiffrés à 1 849,6 milliards de FCFA à fin juin 2025 contre 1 824,8 milliards de FCFA à fin juin 2024, soit une augmentation de 1,4%. Cette hausse est attribuable à la progression des dépenses courantes et des prêts nets, les dépenses en capital ayant enregistré une baisse de 30,9 milliards de FCFA (-4,7%).
- A fin juin 2025, le solde global base engagement est ressorti déficitaire de 245,6 milliards de FCFA contre un déficit de 312,6 milliards de FCFA à la même période en 2024, soit une amélioration de 67,1 milliards de FCFA.

11. Dans le cadre de la maîtrise de la masse salariale, l'opération de contrôle du fichier de paie des agents émergeant sur le système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat (SIGASPE) a permis de recouvrer à fin août 2025 un montant de 3,3 milliards de FCFA sur le stock ajusté de 6,6 milliards de FCFA de paiement indu d'éléments de rémunération perçus par certains agents enrôlés, soit un taux de recouvrement de 50%. En rappel, cette opération avait permis de réaliser une économie estimée à 12,7 milliards de FCFA sur les prévisions de crédits de personnel, exercice 2024. Aussi, des ordres de recette d'un montant de 7,9 milliards de FCFA ont été émis à l'encontre d'agents non enrôlés et en situation irrégulière. En outre, le gouvernement a mis en œuvre les actions suivantes : (i) le développement d'un module sur le contrôle de présence automatisé des

agents publics de l'Etat et (ii) l'implémentation des fiches de postes dans les ministères et institutions dont le taux est passé de 14,7% en 2022 à 42,4% en 2024.

12. Pour ce qui concerne l'audit du SIGASPE, le cabinet retenu pour conduire la mission a démarré ses travaux le 09 janvier 2025 et a déposé son rapport le 08 mai 2025. A ce jour, une fiche technique sur la synthèse du rapport final est disponible.

13. Pour la réconciliation des registres de personnel de l'ex-MENAPLN avec le fichier de paie du SIGASPE, les services techniques de la DGB et ceux des DRH des deux ministères issus de la scission de l'ex-MENAPLN ont tenu au cours du 4ème trimestre 2024 une série de séances de travail qui a permis d'analyser la cohérence entre les registres tenus par les DRH et le fichier de paie du personnel de l'Etat. Les résultats de cette réconciliation du registre ont été adoptés en conseil des ministres le 24 avril 2025.

14. Au niveau de la dette publique, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de sa stratégie d'endettement dans le respect des indicateurs et ratios de viabilité. L'encours de la dette publique ressort à 8311,2 milliards de FCFA au 30 juin 2025 contre 8 029,6 milliards de FCFA au 31 décembre 2024, soit une hausse de 2,1%. Le service de la dette publique au 30 juin 2025 se chiffre à 722,41 milliards de FCFA, soit une augmentation de 46,6% comparativement à la même période de 2024. Le ratio « service de la dette extérieure sur recettes budgétaires » se situe à 8,2% à fin juin 2025 pour un seuil maximum de 18%.

15. L'application du mécanisme de réajustement des prix des hydrocarbures à la pompe au Burkina Faso reste toujours partielle en 2025. En procédant à un blocage des prix de cession des hydrocarbures, le Gouvernement a voulu anticiper sur une flambée des cours des produits pétroliers. Cependant, les prix des produits pétroliers sur le marché international sont restés plus bas que prévu occasionnant des plus-values de 84,2 milliards de F CFA à fin juin 2025 et 124,6 milliards de F CFA au 31 août 2025. Dans ce cas, le mécanisme mis en place par l'Etat génère des plus-values qui améliore de façon conjoncturelle les recettes budgétaires. Si les prix à la pompe restent en l'état et les cours mondiaux gardent leur tendance, les plus-values pourraient dépasser 154,0 milliards de F CFA à fin décembre 2025 conduisant ainsi à un supplément important de recettes budgétaires.

16. Les subventions sur le gaz butane et les combustibles SONABEL, présentaient un cumul de 85,2 milliards de FCFA à fin juin 2025 dont 48,3 milliards de F CFA pour les combustibles SONABEL et 37,1 milliards F CFA pour le gaz butane. A fin août 2025, le cumul ressort provisoirement à 122,2 milliards de FCFA, dont 56,5 milliards de F CFA pour le gaz butane et 65,7 milliards de F CFA pour les combustibles SONABEL. Par ailleurs, il convient de noter que sur les subventions de 2025, un montant de 53,4 milliards de F CFA a été payé à fin juin.

17. Les efforts pour la maîtrise des subventions aux hydrocarbures dans le pays se sont poursuivis à travers un meilleur ciblage des groupes sociaux bénéficiaires. Des actions de sensibilisation, de contrôle et de répression accompagnent la mise en œuvre de ce ciblage. Par ailleurs, la réglementation qui encadre l'ensemble des activités liées à la vente des hydrocarbures dans le pays est en relecture afin de permettre de mieux les adapter au contexte actuel et de lutter plus

efficacement contre la fraude. Ces actions devraient permettre à terme, de réduire de façon conséquente le volume des subventions.

18. Sous l'égide du MEF, une mission d'assistance technique du FMI a été organisée courant novembre 2024 afin d'appuyer les efforts du Gouvernement visant à mettre en place des politiques en vue de rationaliser les subventions aux hydrocarbures. Elle avait pour objectif de définir la nature des subventions aux produits pétroliers, d'en estimer le coût pour les finances publiques, d'analyser en détail les structures des prix et de proposer des scénarios de réforme pour une plus grande efficacité. Les conclusions de cette mission d'assistance techniques sont toujours en discussion avec les techniciens de la partie nationale. Il reste entendu que les recommandations consensuelles qui en seront issues permettront de mieux encadrer la gestion de la subvention aux hydrocarbures dans le pays.

19. Au titre du remboursement des crédits de TVA, à fin juin 2025, le montant payé s'élève 70,79 milliards de FCFA et le solde du compte CAST est ressorti à 103,38 milliards de FCFA. Le stock restant à payer est constitué de 37 certificats d'un montant de 49,4 milliards de FCFA dont 34,7 milliards de FCFA de plus d'un mois et inférieur à trois mois et de 14,7 milliards de FCFA de moins d'un mois. Au regard du renforcement du solde du compte et avec l'amélioration de la trésorerie, les délais de traitement administratifs et comptables des demandes de remboursement de crédit TVA connaîtront une amélioration.

20. S'agissant de la gestion foncière, les principaux résultats au 30 juin 2025 portent sur la poursuite de l'apurement du passif du foncier avec la numérisation de 186 203 références cadastrales, l'évaluation dans eCadastre de 1 542 parcelles et le géoréférencement de 21 localités. Par ailleurs, une plateforme dénommée Système intégré de gestion des procédures domaniales foncières et cadastrales (SYC@D), dont l'objectif est de moderniser la gestion des procédures domaniales, foncières et cadastrales, a été lancée le 21 mars 2025. Elle permet notamment à l'administration fiscale et foncière de traiter et délivrer de manière sécurisée et rapide les titres d'occupation de terrains. Enfin, en vue de rapprocher les usagers de l'administration fiscale, foncière et domaniale, un deuxième guichet unique du foncier a été ouvert à Ouagadougou le 02 avril 2025, ce qui a permis de mobiliser à fin juin un montant de 386,9 millions de FCFA.

21. Mise en œuvre des contrats PPP. Au 31 décembre 2024, le montant de la valeur nominale des PPP contractés en 2024 était de 154,6 milliards de FCFA composé du financement : (i) de la construction, et de la maintenance d'un système d'émission de passeports biométriques en polycarbonate munis de puce électronique (e-PASSEPORT) et d'archivage électronique des dossiers (19,7 milliards de FCFA) ; (ii) de la production des cartes consulaires biométriques sécurisées au profit des ressortissants burkinabè vivant en République de Côte d'Ivoire (14,6 milliards de FCFA) et (iii) de la construction et l'exploitation d'une centrale de 50 MW à Biomasse à Darsalami à Bobo-Dioulasso (120,0 milliards de FCFA). Pour 2025, le plafond pour l'objectif indicatif sur la valeur des PPP contractés est de 200 milliards de FCFA. Au 30 septembre 2025, les contrats de PPP signés s'élèvent à 84,75 milliards FCFA composés du Projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque à Nobéré

(74,779 milliards FCFA) et du Projet de construction de trente-huit (38) triplex de haut standing sur le site SONATUR Cissin à Ouagadougou (9,973 milliards FCFA).

B. LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

22. La mise en œuvre du programme reste satisfaisante, malgré la persistance de la crise sécuritaire et humanitaire. Presque tous les repères structurels et critères quantitatifs ont été observés à fin juin 2025 :

- concernant les critères de réalisation quantitatifs, tous les six (06) ont été respectés (confère tableau 1a).
- quant aux objectifs indicatifs, ils ont tous été atteints à l'exception du plafond des dépenses primaires courantes. En effet, pour un objectif de 1 050 milliards de FCFA maximum à fin juin 2025, le stock des dépenses primaires courantes est ressorti à 1 059,9 milliards de FCFA soit un écart de 9,9 milliards de FCFA ce qui est moins de 0,1% du PIB (Tableau 1a). Ce léger dépassement reflétait principalement les opérations du FSP qui s'exécutent d'une manière autonome et en tenant compte de l'évolution de la situation sécuritaire. Cependant, les opérations du FSP sont couvertes par les recettes propres du fonds et n'ont pas d'incidence sur le déficit budgétaire. Tous les objectifs indicatifs à fin septembre ont été atteints, à l'exception du plafond sur les remboursements de la TVA, qui est ressorti à 43,0 milliards de FCFA pour un objectif de 40,0 milliards de FCFA soit un écart de 3,0 milliards de FCFA (environ 0,02 % du PIB).
- s'agissant des repères structurels, tous les quatre (04) repères continus ont été entièrement observés (Tableau 2a) de même que deux (02) mesures dont l'échéance est fixée à fin juin 2025 (Tableau 2b). Le repère structurel à fin juin relatif à la réforme du secteur de l'énergie n'a pas été respecté, mais le rapport requis a été soumis par la suite le 21 juillet 2025. En ce qui concerne le repère structurel non observé relatif à la publication du rapport d'évaluation diagnostique de la gouvernance (EDG), nous avons finalisé un plan de mise en œuvre des recommandations prioritaires du rapport EDG et avons publié ce plan dans un document stratégique en tant que mesure préalable, avec deux autres mesures préalables liées à l'EDG (voir MPEF ¶62). Les deux (02) repères structurels à fin octobre 2025 sont observés. Deux repères structurels dont les échéances sont fixées à fin décembre 2025 sont déjà mis en œuvre.

C. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT AU 30 JUIN 2025

23. L'opérationnalisation de la **Politique nationale de développement** (PNDES-II) 2021-2025 se fait à travers la mise en œuvre du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) qui est bâti autour de quatre piliers que sont : (i) lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ; (ii) répondre à la crise humanitaire ; (iii) refonder l'Etat et améliorer la gouvernance et (iv) œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale. L'atteinte des objectifs liés à ces piliers est un prérequis au développement et concourt à la lutte contre la pauvreté.

24. A mi-parcours 2025, les interventions du gouvernement ont permis d'engranger des acquis majeurs en lien avec : (i) la lutte contre le terrorisme ; (ii) la réponse à la crise humanitaire ; (iii) la promotion de la bonne gouvernance politique, économique et financière ; (iv) le renforcement de la

décentralisation de la bonne gouvernance administrative et locale ; (v) l'amélioration du cadre de vie, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ; (vi) le développement durable d'un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et enfin (vii) la réconciliation nationale et la cohésion sociale.

25. Au titre de **la lutte contre le terrorisme**, les principaux résultats ont trait : (i) au renforcement des capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité ; (ii) à l'intensification de la lutte contre la criminalité et le grand banditisme à travers l'organisation de 37 035 patrouilles dissuasives et de sécurisation par la Gendarmerie et la Police ainsi que de 4 667 patrouilles dans les massifs forestiers ; (iii) à l'amélioration de la participation des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) dans la lutte contre le terrorisme avec notamment le recrutement de 3 660 VDP et (iv) à la poursuite de l'assèchement des sources d'approvisionnement des terroristes en ressources de tout genre avec le démantèlement de dix (10) réseaux informels de commercialisation des produits pétroliers et la saisie de 132 720 matériaux servant à fabriquer des engins explosifs improvisés (explosifs, mèches d'explosifs, rouleau de cordon, détonateurs). Ces différentes actions ont permis de faire passer le taux de reconquête du territoire national de 70,9% au fin décembre 2024 à 72,7% à fin juin 2025.

26. En ce qui concerne **la réponse à la crise humanitaire**, les efforts du Gouvernement ont permis le retour progressif des populations déplacées internes dans leurs localités d'origine. Ainsi, les principaux acquis au premier semestre 2025 concernent : (i) le soutien au retour volontaire des personnes déplacées dans leurs zones d'origine avec notamment l'assistance alimentaire à 1 024 450 Personnes Déplacées Internes (PDI), (ii) la poursuite de la continuité éducative (ouverture/réouverture des écoles, subventions/appuis apportés aux élèves et la formation des acteurs) et (iii) la prise de dispositions urgentes pour contenir la crise alimentaire et l'inflation.

27. En outre, dans le cadre de la mise en place d'un plan de soutien à la réinstallation des PDI et autres personnes affectées par le terrorisme, 1 053 latrines familiales dans les ménages d'accueil des PDI ont été réalisées et 370 lampadaires installés au profit des PDI. Concernant le renforcement de la continuité de l'offre de soins et de services d'urgence de base et de nutrition au profit des populations affectées par le terrorisme, 37 330 enfants de moins de 5 ans ont été pris en charge pour des cas de paludisme dans les zones à fort défi sécuritaire.

28. S'agissant de **la promotion de la bonne gouvernance politique, économique et financière** les acquis notables portent sur (i) l'amélioration du fonctionnement des juridictions ; (ii) l'amélioration de l'accès à la justice avec l'assistance judiciaire à 992 personnes dont 222 femmes et 43 mineurs ; (iii) le renforcement de l'effectivité des droits humains par l'écoute de 337 PDI sur les sites des déplacés internes, le traitement de l'ensemble des plaintes des victimes de violation des droits humains ainsi que le traitement et le suivi de l'ensemble des cas de violations et d'atteintes aux droits humains signalés ; (iv) l'amélioration de la mobilisation des ressources, de la gestion budgétaire et du patrimoine de l'Etat, (v) la poursuite de l'amélioration des systèmes d'information économiques

et financières notamment SI-N@folo et (vi) l'octroi de crédits à 100 PME/PMI pour 1,2 milliards de FCFA et à 160 artisans pour 332,1 millions de FCFA.

29. En matière de **renforcement de la décentralisation et de la bonne gouvernance administrative et locale**, les acquis majeurs concernent : (i) la poursuite du développement des économies locales par la construction de 150 boutiques de rues, l'éclairage de 5 km de linéaire de voirie, la normalisation de sept (7) formations sanitaires au profit des collectivités territoriales, (ii) l'amélioration de la gouvernance des collectivités territoriales avec l'octroi de cent (100) bourses aux agents des collectivités territoriales (CT) pour leur formation dans les établissements publics de formation professionnelle et (iii) la gestion efficace des ressources humaines de l'administration publique avec la signature de 8057 actes d'intégration dans les délais, la réception des dossiers des concours directs en ligne et la composition de l'ensemble des concours professionnels en ligne.

30. En termes d'**amélioration du cadre de vie, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement**, les avancées notables se rapportent : (i) à la réalisation de 325 forages équipés de Pompes à motricité humaine (PMH), de 180 Pompes d'eau autonomes (PEA), de 390 latrines communautaires et institutionnelles ; (ii) au déploiement de 2 306 lampadaires pour l'éclairage public ; (iii) à la construction de 300 logements sociaux dans le cadre de l'inclusion sociale et économique des PDI et des communautés d'accueil ; (iv) à l'aménagement, à l'embellissement et à l'assainissement urbain à travers la mise en œuvre de l'Initiative présidentielle « FASO MÊBO » et (v) la conduite d'actions de promotion de la salubrité urbaine par la « Brigade LAABAL ».

31. Dans le cadre du **développement durable d'un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché**, les résultats majeurs portent entre autres sur : (i) le développement de la production agricole sous maîtrise d'eau avec l'aménagement de 17 271,9 ha de bas-fonds et 933,2 ha de périmètres irrigués ; (ii) l'amélioration de l'accès des ménages aux intrants et équipements de qualité à travers la mise à disposition aux producteurs à prix subventionnés de 56 611 tonnes d'engrais, 9 888,2 tonnes de semences améliorées et 373 équipements motorisés et (iii) l'amélioration de la santé animale et la gestion durable des ressources animales avec la mise à disposition aux producteurs de 455 tonnes de semences fourragères, 806 tonnes d'aliments volaille, 1 550 tonnes d'aliments de poisson et 993 cages flottantes.

32. **Pour le compte de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale**, les résultats majeurs en matière de renforcement de la cohésion sociale et de la paix ont trait à : (i) la promotion des initiatives de dialogue interreligieux et interculturel par l'élaboration de la cartographie des sites de pèlerinages religieux au Burkina Faso ; (ii) la prévention et la gestion des conflits communautaires et intercommunautaires avec la formation de 50 femmes leaders sur la résolution 1325 des Nations Unies, de 100 leaders des coordinations de la veille citoyenne sur la prévention de la radicalisation et la lutte contre l'extrémisme violent et de 100 personnes issues de collectivités territoriales et d'OSC sur la gestion des affaires locales par la redevabilité ; (iii) l'accélération du traitement des dossiers pendants en justice avec le jugement de 8 195 dossiers dans le cadre de « l'opération casier vide », le démarrage des procès de deux dossiers emblématiques et le jugement de 101 dossiers par les

pôles ECOFI et (iv) l'indemnisation de 416 victimes ou leurs ayants droit dans le cadre de la réparation des préjudices subis lors des différentes crises socio-politiques.

33. En perspective, dans le cadre de l'élaboration d'une Politique nationale de développement pour la période 2026-2030, des travaux ont été entamés au premier semestre 2025 avec la mise en place du dispositif d'élaboration, l'organisation d'un conseil de cabinet autour du Premier ministre, la conduite d'une étude thématique sur les conditions de vie des personnes déplacées forcées, l'évaluation de la Politique nationale de développement 2021-2025 ainsi que l'organisation de consultations sectorielles et régionales. Pour le reste de l'année 2025, il est prévu la finalisation du rapport diagnostic, la définition des orientations stratégiques, l'adoption du document en Conseil des ministres et sa présentation à l'Assemblée législative de Transition. Six (06) enjeux qui pourraient constituer les futurs axes d'intervention de ladite Politique nationale de développement 2026-2030 ont déjà été identifiés lors des travaux préparatoires. Il s'agit de : (i) la paix et la stabilité socio-politique ; (ii) l'autosuffisance alimentaire, l'accroissement de la production agricole de rente et la transformation agroalimentaire ; (iii) le développement d'un capital humain de qualité, (iv) le développement d'infrastructures économiques, résilientes et adéquates ; (v) le développement d'un tissu industriel à effet d'entraînement élevé et (vi) la bonne gouvernance économique, administrative et locale.

III. POLITIQUE MACROECONOMIQUE POUR LE RESTE DE L'ANNEE 2025

A. Cadre Macroéconomique

34. En 2025, l'activité économique devrait croître à un rythme de 5,0% contre 4,8% en 2024. La croissance économique en 2025 serait imprimée par l'ensemble des secteurs : primaire (+4,3%), secondaire (+8,7%), et tertiaire (+2,9%).

35. S'agissant de l'inflation, pour l'ensemble de l'année 2025, elle devrait chuter à -0,5%, soit 4,7 points de pourcentage en dessous du niveau enregistré en 2024. Cette baisse anticipée s'explique par la diminution continue des prix des produits domestiques et à la dépréciation du dollar américain vis-à-vis de l'euro qui a contribué à la diminution des prix des produits importés⁵⁰.

36. En ce qui concerne le secteur extérieur, les exportations progresseraient de 37,2% pour atteindre 5.088,9 milliards en 2025, tirées par la hausse de 50,6% des ventes d'or à la faveur de l'accroissement du cours de 31,4% et de la quantité exportée de 18,6%. Les importations augmenteraient plus modérément au rythme de 4,8%. L'excédent de la balance commerciale se renforcerait pour s'établir à 1.211,5 milliards. Toutefois, l'amélioration escomptée du compte courant serait réduite par la progression des déficits des services et des revenus primaires ainsi que par la

réduction de l'excédent de revenus secondaires. Le compte extérieur courant dégagerait un solde excédentaire de 544,2 milliards de FCFA, après un déficit de 556,8 milliards de FCFA en 2024.

37. Le compte de capital enregistrerait une progression de son excédent de 10,5 milliards de FCFA (+4,4%) en 2025 en raison de la hausse des dons projets de 9,3 milliards de FCFA. Quant au compte financier, une diminution des entrées de ressources financières de 586,5 milliards de FCFA serait observée, notamment en faveur du secteur minier. Au total, l'excédent du solde global devrait atteindre 529,2 milliards de FCFA en 2025.

Politique budgétaire.

38. Le Gouvernement poursuivra sa politique de rationalisation des charges ainsi que la consolidation des réformes et des actions visant à renforcer la mobilisation des ressources propres ; le besoin de financement en 2025 étant estimé à 3,5% du PIB, contre 5,8% en 2024, soit une baisse de 2,3 points de pourcentage de PIB.

39. Les recettes sont projetées à 3 363,4 milliards de FCFA à fin décembre 2025 (21,4% du PIB), en hausse de 15,8% par rapport aux 2 904,9 milliards de FCFA réalisés en 2024. Le taux de pression fiscale reculerait à 17,8% en 2025, soit une diminution de 0,6 point de pourcentage par rapport à 2024. Les dépenses, quant à elles, progresseraient de 5,4% pour atteindre 4 108,7 milliards de FCFA (26,1% du PIB). La part des dépenses courantes par rapport aux dépenses totales devrait augmenter de 4,2 points de pourcentage pour représenter 63,2% en 2025.

40. Après avoir revu les besoins de subvention énergétiques (électricité et gaz butane), nous estimons que la totalité des subventions en 2025 va dépasser le montant prévu dans le budget révisé 2025 (85 milliards de FCFA) d'environ 91 milliards de FCFA, principalement en raison d'une plus forte consommation de DDO et de HFO pour la production d'électricité. Pour assurer la comptabilisation des subventions énergétiques et de leurs sources supplémentaires de financement, le Gouvernement fera le point sur les plus ou moins-values et les subventions, et inclura le montant à verser dans le TOFE et le rapport d'exécution du budget 2025, la totalité des opérations étant clairement identifiée.

41. Concernant 2026, le montant de subvention prévu dans le budget est susceptible de couvrir plus des trois-quarts (3/4) des besoins annuels de subvention projeté pour la SONABEL. Bien que les subventions au gaz devraient diminuer, nous estimons que l'ensemble des subventions risque d'excéder les montants prévus dans le budget. Puisque les besoins de subvention dépendront des prix de l'énergie au niveau international, le Gouvernement ajustera le niveau de subvention dans la loi des finances rectificatives 2026 le cas échéant et identifiera les mesures adéquates pour faire face à ces besoins. Les éventuels besoins de subvention supplémentaires seraient alors couverts par une combinaison de recettes (y compris provenant des plus-values sur la vente des hydrocarbures) et de réallocation de fonds déjà alloués dans le budget, notamment en libérant des fonds provisionnés.

Dans le moyen terme, la mesure sur la restriction de l'utilisation du gaz butane subventionné continuera de produire ses effets dans le sens de la baisse des subventions.

42. Politique de la dette. Pour la fin de l'année 2025, sur la base des décaissements et des remboursements prévus, l'encours total de la dette publique est projeté à 8 744,0 milliards de FCFA, en progression de 8,9% par rapport à fin 2024. Rapporté au PIB, cet encours représenterait 53,5% en 2025 contre 58,9% en 2024 soit une baisse de 5,4 points de pourcentage traduisant une amélioration du ratio. Le service de la dette publique se situerait à 1 550,6 milliards de FCFA contre 1 152,16 milliards de FCFA en 2024, soit un accroissement de 34,6%. Quant au ratio « service de la dette extérieure sur recettes budgétaires », il s'afficherait à 11,0% en 2025. Le programme d'émission des titres publics se poursuivra en vue de contribuer à couvrir le besoin de financement avec la mobilisation de 1 185,0 milliards de FCFA.

IV. POLITIQUE MACROECONOMIQUE POUR 2026–2028

43. L'activité économique devrait maintenir son dynamisme sur la période, sous les hypothèses d'une détente des tensions géostratégiques et d'une amélioration de la situation sociopolitique de la sous-région ouest-africaine, d'un meilleur ancrage de l'AES, d'une amélioration de la situation sécuritaire, de la mise en œuvre de la Politique nationale de développement et de conditions climatiques favorables.

A. Cadre Macroéconomique

44. La croissance économique est projetée à 4,9% en 2026. Cette croissance serait tirée principalement par le secteur secondaire (+5,6%), et dans une moindre mesure par les secteurs primaire (+3,4%) et tertiaire (4,7%). Pour 2027 et 2028, elle est projetée à 4,8% pour chacune des années.

45. L'inflation est projetée à 1,4% en 2026 sous l'hypothèse d'une nouvelle bonne campagne agricole, d'un ralentissement des prix de biens alimentaires régionaux, et de la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère et de l'atténuation des tensions géopolitiques. Sur l'ensemble de la période 2026-2028, l'inflation resterait conforme à la norme communautaire de 3% au maximum.

46. En 2026, les échanges extérieurs se dérouleraient dans un contexte favorable marqué par la baisse des cours des matières premières exportées, la diminution du coût du baril du pétrole et la stabilité du cours du dollar. Les principaux soldes caractéristiques des échanges extérieurs connaîtraient une amélioration. L'excédent du solde des transactions courantes serait en progression de 457,8 milliards de FCFA, pour se situer à 1.002,0 milliards représentant 5,5% du PIB contre 3,3%

en 2025. L'excédent global de la balance des paiements se contracterait pour représenter 4,3% du PIB, après 6,0% en 2025.

B. Politique budgétaire

47. La politique budgétaire au cours de la période s'inscrit en cohérence avec les orientations du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2026-2028. Les choix stratégiques reposent toujours sur la couverture de plus en plus importante des charges du budget par les recettes propres et le recours aux autres formes de concours, notamment les financements extérieurs sous forme d'appuis budgétaires, le marché financier sous-régional et le Partenariat public-privé (PPP).

48. En matière de mobilisation des ressources propres, il s'agira de poursuivre la modernisation des procédures au niveau des régies de recettes pour optimiser le rendement de l'impôt d'une part, et de parachever les réformes visant à élargir l'assiette fiscale d'autre part.

49. En termes de mobilisation de ressources extérieures, l'hypothèse d'un assouplissement des conditions financières, le respect des engagements pris avec le FMI et les autres partenaires, l'accès aux différents fonds climat et le recours au marché financier régional donneraient un nouvel élan dans la mobilisation de ressources complémentaires. La coopération avec les partenaires techniques et financiers se poursuivra et se renforcera.

50. En 2026, les recettes et les dépenses représenteraient respectivement 21,1% et 24,6% du PIB, induisant un besoin de financement de 3,5% du PIB. En effet, les recettes se chiffrent à 3 645,4 milliards de FCFA après un montant de 3 551,2 milliards de FCFA en 2025, soit un accroissement de 2,7%. Cette progression serait due aux recettes fiscales, aux autres recettes et aux dons.

51. En matière de mobilisation de ressources propres, le Gouvernement poursuivra les réformes et prendra des mesures visant à renforcer la performance des régies de recettes. Ces réformes portent entre autres sur :

- la poursuite de l'apurement des restes à recouvrer ;
- le ciblage des chargements à partir des interconnexions ;
- le renforcement de la géolocalisation des marchandises en transit et des interconnexions existantes ;
- la mise en œuvre du système d'émission d'Avis de valeurs en douane ;
- la poursuite de la mise en œuvre des réformes institutionnelles et la spécialisation de certains offices avec de nouveaux contrats de performances ;
- la poursuite de l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers du Burkina Faso avec les pays voisins (Benin et le Ghana) ;
- l'interfaçage des systèmes informatiques de la Direction générale des douanes, de la Direction générale du transport terrestre et maritime, de la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina

- Faso, du Conseil burkinabè des chargeurs et le Custom Declaration System (CDS) de la Poste BF ;
- la poursuite de la modernisation et la digitalisation des processus métiers avec une accélération de la digitalisation des procédures de gestion foncière, domaniale et cadastrale pour une meilleure sécurisation foncière à travers le renforcement de l’opérationnalité de la plateforme SYC@D ;
 - la refonte du système d’informations de la DGI pour une meilleure interopérabilité des logiciels métiers afin de réduire drastiquement les niches fiscales ;
 - la mise en œuvre de l’ensemble des prérogatives dévolues en matière d’action en recouvrement avec un accent particulier sur les inscriptions hypothécaires, le droit de préemption, la mise en jeu de la responsabilité fiscale des dirigeants d’entreprises ;
 - le renforcement de la lutte contre le faux, l’usage du faux, la fraude et l’évasion fiscale, la riposte et l’offensive par le contrôle ciblé ainsi que les poursuites pénales.

52. Quant aux dépenses, elles s’établiraient à 4 249,3 milliards de FCFA en 2026 après 3 904,3 milliards de FCFA dans la LFR 2025. Les choix stratégiques reposent prioritairement sur une optimisation de l’allocation des ressources et une amélioration de la qualité de la budgétisation pour une exécution efficace du budget. Ainsi, les efforts déployés à l’endroit des secteurs prioritaires seront renforcés afin d’assurer la production de biens et services de base en quantité et en qualité pour les populations en général et les plus défavorisées en particulier. Cela se fera notamment par la poursuite de la mise en œuvre des Initiatives présidentielles. Par ailleurs, le secteur de la défense et de la sécurité continuera de bénéficier d’une part conséquente des ressources sur la période, conformément aux priorités nationales. Au titre de la modernisation des procédures de la dépense publique, il s’agira de poursuivre la dématérialisation des processus de passation de la commande publique et des documents de la chaîne de la dépense publique.

53. Relativement à la maîtrise de la masse salariale, le Gouvernement entend : (i) poursuivre ses efforts de contrôle des effectifs à travers la pérennisation et la consolidation de l’enrôlement biométrique des agents publics de l’Etat émargeant sur le SIGASPE ; (ii) mettre en œuvre les recommandations de l’audit du SIGASPE ; (iii) mettre en place un contrôle annuel du fichier de paie aux fins de vérifier la réalité du service fait et la régularité des éléments de rémunération ; (iv) déployer et opérationnaliser le module sur le contrôle automatisé de présence des agents publics de l’Etat ; (v) poursuivre l’implémentation des fiches de postes dans les ministères et institutions publiques ; (vi) déterminer la charge de travail dans les différentes entités administratives, etc. Nous présenterons aux services du FMI les rapprochements annuels entre les registres du personnel et les registres de paie au niveau du ministère de l’éducation et des autres ministères couvrant environ 50% des effectifs de la fonction publique (hors secteur défense et sécurité), ou en alternance, au niveau du ministère de la Santé et des autres ministères couvrant les 50% restant des effectifs de la fonction publique (hors secteur défense et sécurité) (fin septembre 2026 – nouveau repère structurel pour la sixième revue).

Politique de la dette

54. Le Gouvernement entend poursuivre une gestion optimale de sa dette publique par la mise en œuvre de la Stratégie d'endettement à moyen terme (SDMT) 2026-2028 et renforcer les capacités des acteurs au regard de l'évolution de l'environnement financier international pour une meilleure appréciation de nouvelles sources de financement. L'encours de la dette progresserait de 5,8% pour atteindre 9 294,6 milliards de FCFA en 2026. Rapporté au PIB, le taux d'endettement s'afficherait à 51,3%, en amélioration de 2,4 points de pourcentage sur un an.

55. La SDMT 2026-2028 permettra à l'Etat de mobiliser des financements conséquents pour financer le développement économique et social du pays tout en contribuant au développement du marché financier régional. La politique d'émission de l'Etat pour la période 2026-2028 sera orientée vers une réduction des coûts et un allongement de la maturité moyenne du portefeuille de la dette.

56. Les grandes orientations de la stratégie se résument comme suit : (i) le maintien du recours aux ressources concessionnelles pour le financement des besoins de l'économie ; (ii) le recours à des emprunts extérieurs non concessionnels qui seront consacrées au refinancement de la partie courte de la dette intérieure et aux investissements productifs et (iii) la priorisation de l'émission de titres de longues maturités sur le marché financier régional.

57. En ce qui concerne les émissions de bons et obligations du trésor, le Gouvernement s'emploie à tirer les meilleures options possibles en termes de coût et de maturité. En parallèle, il reconnaît l'importance de renforcer la planification et le suivi de ces opérations afin de maîtriser le calendrier de remboursement et des besoins de refinancement liés à ces opérations.

V. Autres réformes structurelles

A. Réformes en matière de finances publiques

58. Dans le cadre de la surveillance de la situation des instances de paiement et de la mise en œuvre de la stratégie d'apurement de la dette, le Gouvernement a élaboré un plan d'actions et un calendrier d'apurement en vue de mettre en œuvre les recommandations issues de l'audit de tous les arriérés et dettes flottantes de l'Etat. Un comité de suivi présidé par la DGTCP assure la mise en œuvre dudit plan sous la supervision des corps de contrôle. Le gouvernement a réduit les arriérés de 61,4 milliards de FCFA à la fin de 2024 à 10,2 milliards de FCAF à la fin de septembre 2025. En parallèle, le Gouvernement va continuer les efforts engagés en vue d'améliorer la gestion, la planification et la transparence de la trésorerie afin d'éviter des périodes de tension et minimiser les risques de nouvelles accumulations d'arriérés de paiement.

59. L'Etat poursuivra les efforts entrepris pour l'opérationnalisation du Compte unique du trésor (CUT) et de la Banque des dépôts du Trésor (BDT) et renforcera les systèmes d'informations.

- **Concernant le CUT**, il sera procédé à l'élargissement de son champ avec l'intégration progressive des comptes des projets et programmes et des autres services publics en clôturant leurs comptes dans les banques commerciales et en procédant au rapatriement de la trésorerie dans le CUT. Cet

élargissement sera mis en place conformément aux conclusions de l'étude d'impact de la clôture des comptes des projets et programmes dans les banques et les recommandations du rapport en Conseil des ministres sur la centralisation des fonds publics. Il sera poursuivi la rationalisation des comptes ouverts dans les banques commerciales au profit des receveurs des administrations financières.

- **Au titre de la Banque des dépôts du Trésor (BDT)**, son opérationnalisation se poursuit et plusieurs actions sont toujours en cours pour son déploiement progressif. Dans le cadre de la mise en œuvre de la fonction bancaire, il est prévu (i) la prise d'arrêtés d'application et d'instructions comptables en lien avec le décret n°2024-0174/PRES-TRANS/PM/MEFP/DGTCP du 04 mars 2024 portant gestion des comptes de dépôts de fonds au Trésor Public ; (ii) l'exercice de l'activité bancaire avec la mise en place des principaux produits et des services bancaires à travers la finalisation du nouveau système d'information de gestion des dépôts (SGDF), la plateforme E-banking, la mise en circulation de cartes de débit, le lancement du service Bank-to-wallet ainsi que l'ouverture de DAB, etc ; (iii) la domiciliation des salaires des agents publics à la BDT dont les travaux pour la mise en œuvre ont abouti à la domiciliation effective des salaires dans les comptes des fonctionnaires à partir du mois de juillet 2025. Pour limiter les effets négatifs éventuels de l'opérationnalisation de la BDT sur le système bancaire national, les discussions se poursuivront avec le secteur bancaire pour une mise en œuvre concertée du rapatriement des dépôts à terme (DAT) des sociétés d'état déposées dans les banques commerciales. Il est prévu également que les dépôts des entreprises publiques à la BDT seront rémunérés à des conditions qui seront négociées avec les entreprises concernées.
- **S'agissant des systèmes d'information** (digitalisation, téléprocédures, etc.), les paramétrages vont se poursuivre pour l'opérationnalisation des comptes d'opérations des comptables publics (receveurs des douanes et des impôts) pour suppléer aux comptes bancaires dans le cadre de SICA et STAR UEMOA. Pour ce qui est du système de gestion des dépôts de fonds (SGDF), il sera opéré son adaptation aux standards en la matière tout en prenant en compte le e-Banking.

60. Pour la prévision, la gestion, et le suivi de la trésorerie et de la liquidité, le ministère de l'Économie et des Finances dispose de plusieurs mécanismes parmi lesquels le Comité hebdomadaire de la trésorerie et le Comité de suivi de l'exécution budgétaire et de la trésorerie (CSEBT). Ces différents organes utilisent plusieurs outils notamment le plan de trésorerie, le plan d'émissions des titres publics, le plan d'engagement des dépenses de l'Etat. Les sessions de ces comités se tiennent régulièrement et se renforceront davantage.

61. Dans le domaine de la gouvernance et la transparence budgétaire, nous avons eu des discussions sur la dernière version du rapport de diagnostic sur la gouvernance, qui a ensuite été finalisée par les services du FMI, notamment sur le rôle des mécanismes d'audit dans l'évaluation de l'exécution annuelle du budget. Nous travaillons déjà sur deux réformes supplémentaires, entre autres. Il est prévu de présenter au conseil d'administration du FMI des propositions concrètes de mise en œuvre de ces deux mesures dans le cadre de la cinquième revue :

- La mise en place d'un mécanisme de contrôle périodique du cadastre minier afin d'évaluer la régularité, la transparence et l'efficacité de la gestion des titres miniers. Des audits réguliers seront réalisés dans le secteur minier pour assurer une gestion optimale des permis d'exploration et d'exploitation, et des rapports d'audit sur les titres miniers seront réalisés périodiquement.
- L'élaboration d'un plan, à partager avec le FMI, pour réaliser et publier des audits réguliers de tous les ministères, en fonction du niveau de risque.

62. En ce qui concerne les comptes de dépôts au profit des services non personnalisés, le gouvernement a adopté un décret en mars 2024 afin de soumettre leur ouverture à des exceptions nécessitant l'autorisation explicite du ministre de l'Économie et des finances. Pour la rationalisation des comptes existants, un audit des comptes de dépôt du trésor a été initié et pour lequel un rapport d'étape a été partagé avec les services du FMI le 12 janvier 2026 (mesure préalable). Enfin, une note a été partagée avec les services du FMI le 12 janvier 2026 (mesure préalable) sur les modalités de la rationalisation, l'état de la mise en œuvre de la rationalisation, et l'objectif global de la rationalisation.

63. Par ailleurs, le Gouvernement réaffirme son engagement à promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion budgétaire. Dans cette dynamique, la Cour des Comptes s'emploiera à publier régulièrement et dans les délais impartis, conformément aux échéances fixées par la loi organique, le Rapport Public Annuel. Ce rapport devra refléter non seulement les constats de l'exercice écoulé, mais aussi le suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures ainsi que les éventuelles actions correctives proposées. L'objectif est de garantir sa publication au plus tard à la fin du mois de novembre suivant l'année d'exercice. Ainsi, le Rapport 2024 de la Cour des comptes a été remis au Président du Faso, le lundi 24 novembre 2025. La diffusion officielle du rapport a été faite le même jour sur le site web de la Cour des Comptes.⁵¹

Budget programme

64. Le Gouvernement poursuivra les actions d'opérationnalisation des réformes introduites par la loi organique n°073/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances (LOLF) à travers le budget programme. Ainsi, vingt-sept (27) innovations majeures sont retenues. En termes de bilan, il ressort que 15 innovations sont totalement mises en œuvre (55,6%), 9 sont en cours de mise en œuvre (33,3%) et 3 sont en attente de démarrage (11,1%).

65. Pour la mise en œuvre des innovations de la LOLF, la DGCMEF a introduit une requête auprès du FMI pour une assistance technique en vue du renforcement des capacités des cadres sur l'émission des avis sur les performances des programmes budgétaires et la qualité de la gestion des

⁵¹ <https://www.cour-comptes.gov.bf/rapports-publics/rapport-public-2024-de-la-cour-des-comptes-du-burkina-faso>.

ordonnateurs. Des échanges préliminaires ont eu lieu avec le FMI et les deux parties ont convenu de poursuivre les réflexions sur le contenu que revêt cette disposition de la LOLF.

Nouveau code minier et contenu local

66. Plusieurs innovations majeures ont été introduites par **la révision du code minier** à l'effet de dynamiser et de renforcer le secteur pour tirer profit des rendements des dividendes et des potentialités du secteur. A cet effet, les 19 décrets d'application du code minier ont été déjà adoptés. Ces décrets portent entre autres, sur les modalités d'ouverture du capital des sociétés minières, sur la constitution de la réserve nationale d'or du Burkina Faso, sur l'organisation, encadrement et les procédés d'exploitation artisanale et sur la sécurisation des sites miniers et activités minières. En application desdits décrets, 12 projets d'arrêtés sont en cours d'élaboration.

67. **L'adoption de la loi sur le contenu local** en 2024 permettra de renforcer les acquis engrangés par l'application de la préférence nationale à travers le code minier de 2015. En application de la loi n^o17-2024/ALT du 18 juillet 2024, cinq (05) décrets d'application, sur cinq, ont été adoptés en Conseil des ministres. Deux arrêtés (relatifs à l'établissement de la liste des biens et services et à l'institution d'un cadre tripartite (Etat-Sociétés minières- fournisseurs) sont déjà en vigueur. Un (01) projet d'arrêté est en cours d'élaboration en vue de compléter l'arsenal juridique des textes d'application du Contenu local.

68. Par ailleurs, la création de la Société nationale des substances précieuses (SONASP) en 2023, l'amélioration de l'organisation de la sécurisation des sites de production à travers l'opérationnalisation de l'office national de sécurisation des sites miniers (ONASSIM) en 2024 et une meilleure organisation de l'artisanat minier, ont eu des effets positifs sur le secteur en termes de quantité totale exportée et de ressources budgétaires.

69. En perspectives, le gouvernement poursuivra la prise des textes d'application du nouveau code minier et du contenu local et les actions d'informations et de sensibilisation sur les innovations desdites lois à l'endroit des acteurs du secteur minier (fournisseurs de biens et services aux mines, les sociétés minières et les sociétés de sous-traitance dans les opérations minières, etc.).

En matière de renforcement de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

70. Le plan d'action de International Cooperation Review Group (ICRG) pour sortir de la liste grise du Groupe d'Action Financière (GAFI) comporte au total trente-sept (37) actions. Dans le cadre du suivi de sa mise en œuvre, des rapports de suivi périodiques sont élaborés pour constater les progrès réalisés. Le taux d'achèvement du plan d'action à la fin du 10^{ème} cycle, présenté lors de la plénière du GAFI en février 2025 était de 94,5%, avec trente-cinq (35) actions totalement ou largement réalisées et deux (2) actions non réalisées.

71. Les deux (2) actions résiduelles portaient sur la correction des faiblesses relevées dans le mécanisme d'application sans délais des sanctions financières ciblées du Conseil de Sécurité des

Nations Unies et du Burkina Faso, en matière de lutte contre le financement du terrorisme et sur la prolifération des armes de destruction massive.

72. Le rapport de progrès du 11^{ème} cycle a été examiné le 09 avril 2025 lors de la rencontre de face-à-face avec les évaluateurs de l'ICRG, à Dar Es Salaam, en Tanzanie et par la suite, lors de la plénière du GAFI en juin 2025 à Strasbourg en France. Ce fut l'occasion pour le Burkina Faso d'exposer les solutions adoptées pour répondre aux exigences d'un régime efficace de sanctions financières ciblées. A l'issue des échanges, la mise en œuvre des deux actions résiduelles a été validée, portant le taux de réalisation à 100%.

73. Toutes les actions ayant été mises en œuvre y compris celle relative à la mise en place du registre des bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques accessibles à l'ensemble des parties prenantes autorisées, la plénière du GAFI a autorisé l'organisation de la visite du Burkina Faso qui a effectivement eu lieu du 07 au 09 août 2025. Cette visite avait pour objectif de s'assurer d'une part, de l'effectivité de l'ensemble des mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action et d'autre part, de l'engagement politique à poursuivre l'amélioration du dispositif national de LBC/FT. Les conclusions ont été examinées lors de la plénière du GAFI en octobre 2025, qui a décidé du retrait du Burkina Faso de la liste grise du GAFI.

74. Nous avons mis en place la plateforme électronique du Registre des bénéficiaires effectifs (RBE) afin de renforcer la gouvernance fiscale et la transparence. Le Tribunal de commerce de Ouagadougou maintient le registre à jour de manière efficace et évolutive, avec des revues prévues périodiquement pour en évaluer et améliorer la performance. L'accès permanent est garanti aux autorités administratives et judiciaires, tandis que tout citoyen peut soumettre une demande motivée, traitée en moyenne sous cinq jours malgré le volume élevé de requêtes. Depuis 2024, toutes les données sont collectées électroniquement, et nous poursuivons la numérisation des informations antérieurement soumises manuellement. Nous avons mené des campagnes de sensibilisation dans les médias et collaborons avec les chambres de commerce et les organisations patronales pour renforcer la divulgation. Enfin, en partenariat avec la DGI, nous évaluons un projet visant à rendre obligatoire l'enregistrement au RBE pour les contribuables.

75. Nous avons élargi les dépenses sociales, avec une attention croissante portée aux dépenses en capital. Les dépenses sociales ont augmenté de manière soutenue au cours des dernières années. La part des dépenses en capital progresse, passant de 32,5 % en 2023 à 40,1 % en 2025, tandis que celle des dépenses courantes diminue, de 67,5 % à 59,9 % pendant la même période. Cette évolution reflète la nouvelle vision des plus hautes autorités, qui privilégie des projets structurants renforçant la résilience des populations vulnérables plutôt que des interventions assimilables à de l'assistanat permanent, ce qui justifie une rationalisation des dépenses courantes au profit des dépenses en capital. Ces tendances sont reflétées notamment dans les projets suivants :

- Santé : actions et mesures d'urgences sanitaires via l'AGSP.
- Agriculture : stocks de sécurité alimentaires, sécurité alimentaire du bétail, Projet 2 du P2-P2RS.
- Action humanitaire : Projet d'Appui à la Résilience des Populations Affectées par la Crise Humanitaire (PARPAH).

Compte tenu l'évolution des priorités, il a été convenu lors des discussions pour la 4^e revue de la FEC de fixer le plancher pour 2026 à 300 milliards de FCFA, sous réserve d'une baisse des dépenses courantes sociales au profit des dépenses en capital dans le budget adopté. Si un tel changement ne s'opère pas avec l'adoption du budget 2026, le plancher à fin 2026 pour les dépenses sociales courantes affectées à la réduction de la pauvreté sera relevé à 310 milliards de FCFA lors de la 5^e revue de la FEC.

En matière de renforcement de la protection sociale et de la résistance aux chocs tout en réduisant la pauvreté et les inégalités

76. Concernant le déploiement du Registre Social Unique (RSU), une légère extension de sa couverture est observée. Au 31 juillet 2025, il est opérationnel dans dix (10) régions du Burkina Faso, à savoir : Kadiogo, Nakambé, Nando, Yadéga, Djoro, Oubri, Guiriko, Nazinon, Bankuy et Tannounyan. En termes de provinces couvertes, on note la présence du RSU dans 20 provinces, à savoir : Boulgou, Kadiogo, Kourittenga, Koulpélogo, Boulkiemdé, Sanguié, Ziro, Sissili, Yatenga, Passoré, Poni, Nombiel, Bougouriba, Bassitenga, Ganzourgou, Tuy, Bazèga, Mouhoun, Balé et Léraba. Avec le déploiement du RSU dans 23 nouvelles communes urbaines et rurales en 2025, le nombre de communes couvertes est de 98 en fin juillet 2025 contre 75 en fin 2024, faisant passer le nombre de ménages en situation de pauvreté et de vulnérabilité enregistrés de 277 220 en 2024 à 361 879 en juillet 2025 sur un total national de 1 423 473 ménages, soit un taux brut de couverture de 25,4%. En termes d'individus, le RSU enregistre 1 023 873 hommes et 1 189 934 femmes, soit un effectif global de 2 213 807 personnes.

77. En perspective, pour le dernier trimestre 2025, il est prévu l'enregistrement de 71 913 ménages pauvres et vulnérables dans 11 communes, dont trois dans la province du Gourma, quatre dans le Sandbondtenga, une dans le Passoré, une dans le Zondoma et deux autres dans le Bam. Par ailleurs, le RSU entend poursuivre ces opérations de déploiement en 2026.

78. Dans le cadre du renforcement de l'accès des ménages pauvres et vulnérables aux filets sociaux productifs à l'échelle nationale, le Gouvernement a élaboré le Programme national d'Appui à l'autonomisation des Ménages Pauvres et Vulnérables au Burkina Faso (PAMPV). La situation actualisée du PAMPV se présente comme suit :

- la prise de l'Arrêté conjoint de création pour son opérationnalisation ;
- l'élaboration d'un projet de manuel d'opérationnalisation du PAMPV en vue d'une mise en œuvre pratique des activités sur le terrain, en attendant la version finale du manuel d'opérationnalisation.

79. Dans l'optique de prendre en compte les nouvelles orientations du gouvernement actuel, le PAMPV devrait s'adapter aux priorités nationales. Pour ce faire, le Ministère en charge de l'action humanitaire à procéder à la relecture du PAMPV pour intégrer de façon plus large les actions de la protection sociale adaptative et les mesures d'inclusion économiques au profit des ménages pauvres et vulnérables. Ces mesures correctrices visent la prise en compte de certaines dimensions, à savoir :

- la promotion de l'emploi et de la formation aux métiers à travers des Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THMO) au profit des Personnes déplacées internes ;
- la mise en place des unités économiques au profit des coopératives et groupements des femmes vulnérables ;
- la promotion des mesures d'inclusion économiques en faveur des ménages pauvres et vulnérables.

80. S'agissant de la couverture et des implications budgétaires y afférentes, le PAMPV envisage de poursuivre les efforts en cours pour étendre sa couverture des Ménages Pauvres et Vulnérables au Burkina Faso. Pour le financement de ce programme, le gouvernement s'engage à contribuer sur fonds propre durant toute la période de sa mise en œuvre. En outre, il est attendu des partenaires techniques et financiers (la Banque Mondiale, le Consortium PAM-UNICEF, l'Union Européenne), leur appui financier pour l'atteinte des objectifs du PAMPV.

Opérationnalisation du régime d'assurance maladie universelle (RAMU)

81. Dans le cadre de l'opérationnalisation du RAMU, six (06) décrets ont été adoptés et deux (02) arrêtés d'application ont été pris. Un arrêté mettant en place un cadre de concertation entre la CNAMU et la Caisse d'assurance maladie des armées (CAMA) a également été pris afin d'assurer de meilleurs échanges. Aussi, des actions de communications, de sensibilisation et d'immatriculation ont été réalisées. Pour ce qui concerne les immatriculations, 422 753 personnes et 300 entreprises/structures ont été enregistrées dans la base de données du système intégré de gestion du régime d'assurance maladie universelle (SIGRAMU). En perspective, les actions à mener concernent entre autres la poursuite des campagnes d'appropriation du RAMU par la population, des immatriculations et de la digitalisation du système d'information. Par ailleurs, il est prévu la signature de convention avec les prestataires de soins de santé, le prélèvement des cotisations et la prise en charge effective des prestations de soins de santé.

B. Réformes en matière de renforcement de la résilience aux chocs liés au changement climatique

82. Un nouvel accord avec le FMI, appuyé par la FRD, vise à renforcer la stabilité à long terme de la balance des paiements et la résilience au changement climatique, tout en favorisant la transparence budgétaire et en améliorant la résilience énergétique et budgétaire. Nous avons eu recours à l'assistance technique fournie par le FMI, qui comprend le diagnostic de la politique climatique (CPD), évaluation et réforme des subventions aux produits pétroliers et l'évaluation de la gestion des

investissements publics pour le climat (C-PIMA), pour identifier des réformes solides destinées à renforcer la capacité d'adaptation du Burkina Faso aux effets du changement climatique et à soutenir une transition verte durable. Les mesures de réforme proposées ont été soigneusement conçues pour remédier à la vulnérabilité de notre économie aux impacts du changement climatique et s'articulent en quatre axes (Tableau 3) : renforcer la transparence et la résilience budgétaires, l'investissement public résilient, la résilience de la fourniture et de la gestion de services publics et les données et financements climatiques. Nous prévoyons que l'ensemble de réformes renforcera la résilience à long terme face au changement climatique sur les plans macroéconomique, budgétaire et extérieur.

83. Pour renforcer la résilience budgétaire face aux catastrophes naturelles, les autorités adopteront, par arrêté ministériel, une stratégie nationale de financement des risques de catastrophe (FRC) (MR 1). Cette stratégie visera à réduire la vulnérabilité budgétaire due aux catastrophes, préserver les dépenses prioritaires et accroître leur transparence et renforcer la stabilité extérieure. Elle mettra en place des dispositifs de gouvernance clairs avec le ministère de l'Économie et des Finances comme chef de file et SP/CONASUR coordonnant les mesures de riposte, avec le concours d'un comité inter-institutions. Cette stratégie prévoira une évaluation quantifiée des risques budgétaires à partir des diagnostics existants et déterminera les secteurs prioritaires bénéficiaires des fonds de secours notamment l'agriculture, la protection sociale et les infrastructures. Elle établira un cadre de stratification des risques qui conjugue amortisseurs budgétaires, crédits conditionnels et, le cas échéant, instruments de transfert des risques. Cette stratégie sera intégrée dans le cadre budgétaire à moyen terme et le processus budgétaire annuel. Des mesures destinées à renforcer la résilience de l'agriculture, notamment en élargissant par exemple l'accès à l'assurance agricole, seront prévues. Le plan de mise en œuvre comprendra une feuille de route échelonnée et indiquera les étapes importantes et les unités responsables. Les autorités s'engagent à publier l'arrêté ministériel en même temps que la stratégie de FRC, ainsi qu'un rapport d'exécution à mi-parcours. Les autorités travailleront en étroite collaboration avec les partenaires de développement, et notamment avec le FMI.

84. Pour renforcer la gestion et la transparence des risques budgétaires, les autorités créeront et tiendront à jour une base de données afin de suivre les coûts budgétaires de la riposte aux catastrophes naturelles (MR 2). Elle pourra contenir, pour chaque catastrophe, la catégorie, la date, le lieu et la gravité de l'événement ; les dépenses publiques directes et les réaffectations budgétaires consacrées à la riposte et au relèvement ; les sources de financement (nationales, extérieures, assurances) ; les dépenses ventilées par ministère, programme et classification économique ; les engagements conditionnels et les conséquences sur les recettes ; et des mises à jour périodiques indiquant la méthodologie et les références des audits. Dans un premier temps, elle comprendra ces informations sur au moins deux catastrophes passées ventilées par ministère, programme et source de financement. Le ministère en charge de l'Économie et des Finances à travers l'Institut national de la statistique et de la démographie en collaboration avec le SP/CONASUR et d'autres organismes compétents collecteront les données sur les catastrophes et en assureront la gestion de la base de données. En outre, les ministères ayant réalisé des dépenses liées aux catastrophes rendront compte de celles-ci. Les données recueillies dans la base de données seront résumées et publiées dans le chapitre consacré au climat de la déclaration des risques budgétaires de la loi de finances 2027, et

actualisés à chaque révision. Nous nous engageons à procéder à des mises à jour périodiques et à maintenir des séries rétrospectives, les tableaux récapitulatifs actualisés étant publiés dans les déclarations des risques budgétaires suivantes. L'assistance technique par le FMI apportera un soutien à la conception de la base de données, aux modèles de déclarations et à l'intégration à l'analyse des risques budgétaires.

85. Pour mieux intégrer le changement climatique dans la planification fiscale, à partir du budget 2027, les autorités prépareront une déclaration des risques budgétaires qui contiendra une évaluation quantitative des risques budgétaires à moyen terme liés aux catastrophes naturelles (MR 3). Cette déclaration recouvrira les principaux risques climatiques et risques de catastrophes ainsi que leurs conséquences sur le budget, la dette et les engagements conditionnels. Elle présentera des estimations quantifiées des pertes à partir de données rétrospectives et de scénarios de résistance ou « stress tests » (par exemple en considérant des événements pouvant se produire une fois tous les 10 ou 20 ans), en exploitant la base de données créée dans le cadre de la MR 2 ainsi que d'autres sources de données crédibles. L'évaluation des risques sera intégrée dans le cadre budgétaire à moyen terme et l'analyse de viabilité de la dette. En outre, l'évaluation décrira les options de gestion des risques en s'inspirant de la stratégie de FRC (MR 1). Le ministère de l'Économie et des Finances pilotera cette activité en coordination avec le SP/CONASUR et les ministères sectoriels. Nous nous engageons à développer et renforcer cette analyse quantitative à chaque publication ultérieure de la déclaration des risques budgétaires à compter de 2027 afin d'améliorer progressivement son champ d'application et sa méthodologie. Les activités d'assistance technique menées par le FMI et la Banque mondiale contribueront à la quantification des risques et à leur intégration aux cadres budgétaires.

86. Pour renforcer la résilience des actifs publics clés face aux catastrophes, les autorités fourniront des lignes directrices pour intégrer les considérations climatiques dans l'évaluation et la sélection des grands projets d'infrastructures publiques (MR 4). Ces lignes directrices comprendront au minimum : i) pour les projets d'adaptation, l'objectif explicite ou implicite de réduire la vulnérabilité, la cohérence du projet avec les priorités du Burkina Faso en matière d'adaptation, l'exposition du projet aux risques climatiques et la gestion de ces risques, et des plans de résilience face aux aléas climatiques et ii) pour les projets d'atténuation, les questions autour de la réduction des émissions, les objectifs fixés par le Burkina Faso dans sa contribution déterminée au niveau national (CDN), l'harmonisation avec les politiques sectorielles et une évaluation de l'empreinte carbone. Cet arrêté définira le rôle des institutions et imposera que les critères climatiques soient explicitement pris en compte et publiés parmi les critères annuels de sélection des projets, comme le recommande le rapport EGIP-Climat. Ces règles seront publiées de sorte qu'elles soient appliquées de façon transparente et systématique par toutes les parties prenantes.

87. Pour mettre en œuvre les lignes directrices, les autorités évalueront au moins trois grands projets d'infrastructure exposés aux aléas climatiques en suivant le processus révisé (MR 5). Selon ce processus révisé, les projets sélectionnés obtiendront une notification de conformité du comité national de validation des études de faisabilité et des documents de projet (CNV), et seront soumis pour sélection par la commission technique d'arbitrage (CTA) afin d'être inclus dans le PIP. Le CNV examinera si les éléments des études de faisabilité relatifs au climat sont conformes aux nouvelles

règles et publiera des notifications de conformité comme cela est prévu dans le cadre de validation en vigueur. La CTA appliquera et publiera les critères de sélection actualisés, y compris la dimension climatique, lors de la sélection des projets de l'exercice budgétaire, répondant ainsi à la recommandation de publier les critères tous les ans. À des fins de transparence, les autorités publieront un bref résumé de l'évaluation climatique ainsi qu'une justification de la sélection pour chacun des trois projets.

88. Avec les catastrophes endommageant de plus en plus les actifs publics clés, les autorités intégreront les considérations climatiques dans les plans de maintenance des actifs publics pour renforcer leur résilience (MR 6). Il s'agit ainsi de remédier aux lacunes identifiées dans la budgétisation de la maintenance et à l'absence de méthode standardisée, et de mettre en œuvre la recommandation du rapport EGIP-Climat d'estimer les besoins et les coûts en tenant compte du climat. Cette réforme ciblera initialement au moins trois ministères dont les domaines d'activité sont exposés au climat et qui seront choisis par les autorités. Cette méthodologie couvrira l'entretien courant et régulier et définira comment l'exposition aux risques, l'état des actifs et les normes de résilience sont pris en compte dans le calcul du coût du cycle de vie et la préparation du budget ; les résultats seront intégrés dans les documents de programmation pluriannuelle de dépenses (DPPD) et le PIP afin de protéger le stock de capital public.

89. Suite à l'adoption de la méthodologie, nous nous engageons à la mettre en œuvre dans les secteurs cibles (MR 7). Trois ministères pilotes dans lesquels de grands projets d'infrastructures sont exposés aux risques climatiques seront identifiés par les autorités. Avec l'aide du FMI sous forme d'assistance technique, nous élaborerons des plans de maintenance chiffrés indiquant les travaux prioritaires et les enveloppes de financement. Les ministères ont été déterminés sur la base de critères objectifs notamment la valeur des actifs, l'exposition aux aléas climatiques, la criticité des services et l'état de préparation des données, conformément à la recommandation du rapport EGIP-Climat de se concentrer sur les infrastructures à fort enjeu et exposées au climat. Les autorités publieront les résultats des projets pilotes et un plan de déploiement, et rendront compte chaque année de l'exécution et de l'amélioration de l'état des actifs afin d'accroître la transparence et de favoriser la viabilité budgétaire.

90. Nous nous engageons à mettre à jour le cadre d'incitation fiscale afin de mieux soutenir le déploiement des énergies renouvelables, en mettant l'accent sur la capacité de stockage. Cette mesure s'inscrit dans la continuité de nos progrès notables dans le développement des énergies renouvelables, qui représentent aujourd'hui environ 30 % de la capacité installée. De plus, le MEMC exige désormais que tous les producteurs d'électricité indépendants incluent une capacité de stockage minimale de 10 % pour les projets d'énergie renouvelable dans le but de stabiliser le réseau et de réduire l'intermittence. Pour compléter ces avancées, le MEF élaborera, en étroite collaboration avec le MEMC et l'ARSE, un ensemble révisé d'incitations visant à rationaliser et cibler les incitations pour encourager l'investissement privé dans les énergies renouvelables avec des solutions de stockage. Cela s'inscrit dans le cadre de la stratégie gouvernementale d'autosuffisance énergétique. Pour soutenir cet effort, le FMI assurera le renforcement des capacités et, sur la base des recommandations issues de ce soutien, nous nous engageons à améliorer la conception et l'efficacité

des mesures d'incitation. Le paquet d'incitations actualisé privilégiera la transparence, l'efficacité et la viabilité budgétaire, y compris des mesures limitées dans le temps avec des clauses de temporisation automatiques et des estimations claires de l'impact budgétaire (MR 8). Pour soutenir l'objectif plus large de cette réforme, nous nous engageons à explorer des politiques alternatives qui renforceront le signal envoyé aux fournisseurs d'électricité de favoriser les projets d'énergie renouvelable avec stockage intégré, ainsi que de réduire les écarts d'accès à l'électricité grâce à l'expansion des projets d'énergie renouvelable hors réseau et sur le réseau. Par ailleurs, le MEMC s'engage à transposer la directive de l'UEMOA de septembre 2022 qui impose aux producteurs indépendants d'électricité (IPP) et aux auto-producteurs d'intégrer une capacité de stockage minimale équivalente à 10 % de la capacité électrique installée.

91. Le bon fonctionnement de l'entreprise publique Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) est essentiel afin d'élargir l'accès à l'eau tout en assurant la gestion durable des ressources hydriques limitées. Dans le cadre des ambitieux projets du gouvernement pour étendre l'accès à travers la politique de la bataille de l'eau nous nous engageons à prendre, de manière continue, des actions correctives pour remédier les faiblesses relevées à l'ONEA par l'ASCE-LC dans le RAGA de 2023 (pages 62 à 64). Pour remédier, l'ONEA identifiera les actions nécessaires pour corriger les défaillances soulevées dans le RAGA 2023, y compris les problèmes opérationnels qui entravent la fourniture efficace de l'eau. L'ONEA établira un calendrier de mise en œuvre des actions identifiées avec pour objectif explicite de remédier aux différentes faiblesses. L'ASCE-LC produira un rapport, attestant de la mise en œuvre de ces actions correctives, qui sera partagé avec les équipes du FMI d'ici la date de réalisation du repère (MR 9). En outre, la réduction de l'eau non facturée (ENF) demeure une priorité essentielle pour le Gouvernement et l'ONEA. Dans le cadre de notre stratégie pluriannuelle (2026-2027), nous établirons des objectifs prospectifs et mesurables visant à réduire le taux d'ENF — actuellement estimé à environ 30% — grâce à un renforcement du suivi et à la mise en œuvre de mesures destinées à diminuer les pertes techniques et commerciales. L'ONEA assurera un suivi régulier des indicateurs d'ENF et adoptera des améliorations opérationnelles et de gestion afin de garantir des progrès vers les objectifs de réduction d'ENF. Un rapport d'étape à fin 2026 sera joint au rapport de l'ASCE-LC sur l'ONEA et témoignera de l'efficacité des mesures mises en œuvre jusqu'à cette date, et permettra d'évaluer s'il convient d'envisager des mesures supplémentaires.

92. Nous nous engageons à adopter un arrêté ministériel pour permettre un accès gratuit et amélioré aux données critiques sur les risques climatiques et les aléas (MR 10). Cet arrêté portera sur l'ensemble des cartes des aléas et des risques climatiques, y compris celles relatives aux inondations, aux sécheresses, aux glissements de terrain, aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux projections climatiques. Ces cartes seront publiées en accès libre sur le site du MATM et mises à jour régulièrement au fur et à mesure de la parution de nouvelles données ou de nouveaux modèles. Nous nous engageons à publier toutes les cartes existantes des aléas et des risques climatiques en même temps que la publication de l'arrêté ministériel sur le site web du MATM. Le MATM sera

responsable d'héberger et de mettre à jour des cartes et le MEF, d'intégrer ces dernières à l'analyse et à la planification des risques budgétaires.

93. L'élargissement du périmètre du système de mesure, de déclaration et de vérification aux projets climatiques améliorera les signaux envoyés aux investisseurs et les informations dont ils disposent et offrira une plus grande clarté aux administrations locales (MR 11). Nous renforcerons les moyens de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) au moyen d'un protocole d'accord conclu avec le ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) et le ministère de l'Économie et des Finances visant à accroître la coordination avec les institutions concernées dans le domaine de la collecte de données sur les investissements pour l'action climatique. La collecte des données comprendra, sans s'y limiter: la description du projet d'investissement; le secteur concerné; l'objectif poursuivi (atténuation, adaptation); la source de financement; le type de financement (prêt concessionnel, prêt non concessionnel, don, fonds propres); l'état d'avancement du projet et les conditions de remboursement, telles que le différé d'amortissement et le taux d'intérêt; le montant et la date de l'engagement, le montant et la date du décaissement, la monnaie de libellé du projet; et la date d'achèvement prévue. Cela permettra de créer une base de données nationale centralisée des projets pour l'action climatique — couvrant idéalement les investissements publics et privés entre 2016 et fin 2025. Les données de cette base seront utilisées pour l'extension du système MRV, qui sera rendue publique. Une fois la base de données mise en place, l'INSD, le MEF et le MEEA coordonneront leur action avec d'autres organismes, afin de préserver la qualité des données et de maintenir cette base de données à jour. Un lien vers le système de mesure, de déclaration et de vérification figurera sur les sites Internet du MEEA, MEF et de l'INSD. Nous solliciterons, en cas de besoin, un appui technique auprès des partenaires au développement, y compris le FMI, pour la mise en œuvre des normes statistiques internationales.

C. Autres réformes

Secteur de l'énergie

94. **L'une des principales priorités du Gouvernement est d'accroître la production d'électricité afin d'éviter les délestages durant la saison chaude et soutenir la croissance durant les années à venir.** Concernant les interconnexions, le Gouvernement poursuivra sa politique d'interconnexion électrique avec le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Togo/Bénin. En matière de politique énergétique en 2026 et à moyen terme, la stratégie du secteur de l'énergie entre en droite ligne des engagements du Burkina Faso aux niveaux international, régional et sous-régional dont la vision est de garantir un accès durable aux services énergétiques modernes soutenant le développement durable. A cet effet, une nouvelle stratégie nationale pour l'énergie visant une souveraineté énergétique est en cours d'adoption pour la période 2026-2030, après l'évaluation de la précédente.

95. Pour accroître l'offre d'énergie, les mesures suivantes permettront de renforcer la résilience du Burkina Faso : (i) la réalisation de l'extension de la centrale de Komsilga par deux tranches de 50 MW chacune ; (ii) la réalisation en mode PPP de la centrale de 100 MW de Bobo-Dioulasso, de la centrale de 200 MW à Ouagadougou et des centrales solaires avec stockage ; (iii) la poursuite des

interconnexions avec les pays voisins. A moyen et long terme, il est prévu également le renforcement des capacités de production et du système d'évacuation.

96. En ce qui concerne l'amélioration de la gestion commerciale, la finalisation de l'étude de la segmentation de la clientèle permettra de différencier les catégories de clients en fonction de l'utilisation qui est faite de l'électricité et de proposer une tarification qui optimise la subvention accordée par l'Etat tout en assainissant la situation financière de la SONABEL. Cette mesure sera effective en fin 2026.

Mise en œuvre des contrats de performance

97. Concernant le contrat plan Etat-SONABEL, il est prévu sa révision afin de prendre en compte la nécessité d'assurer la souveraineté énergétique. Il est également prévu la création d'un comité chargé du suivi et de l'opérationnalisation dudit contrat plan dès le premier trimestre 2026.

98. Le contrat-plan entre l'Etat et la SONABHY pour la période 2023-2027 est entré en vigueur le 1er janvier 2023. De son exécution sur la période 2023-2025, il ressort que la SONABHY a substantiellement augmenté ses capacités opérationnelles en achevant les travaux de construction du dépôt d'hydrocarbures liquides de Péni, ainsi que l'extension des capacités de stockage du dépôt de Bingo. Elle a par ailleurs acquis au Ghana le dépôt Téma Multi Purpose Terminal en mars 2025 afin de renforcer ses capacités de stockage à l'extérieur. En outre, des travaux de construction des dépôts de Kaya, Koupela et Pô sont en cours. Par ailleurs, la SONABHY mène régulièrement des activités de sûreté et de sensibilisation à travers des ateliers thématiques dans les différentes régions du Burkina Faso pour défendre son monopôle et lutter contre la fraude des hydrocarbures. Quant à l'Etat, il poursuit l'assainissement de ses relations financières avec la société. Il a par ailleurs, accompagné la SONABHY dans la mobilisation des ressources financières à travers la rétrocession d'un accord de financement de 50 millions de dollars avec la BADEA et l'octroi d'une garantie souveraine à hauteur de 80% dans le cadre d'un financement de 100 millions d'euros avec AFREXIMBANK.

Politique tarifaire et restrictions commerciales

99. Une taxe de 0,5% sur les importations, décidée conjointement par les pays de l'AES et dénommée PC-AES, est entrée en vigueur le 31 mars 2025. Cette taxe remplace intégralement la taxe d'importation de 0,5% préexistante pour le compte de la CEDEAO, avec les mêmes exclusions et caractéristiques. Ce prélèvement n'est pas un nouveau tarif douanier, mais une réorientation de sa destination de la CEDEAO vers l'AES. De ce fait, elle n'affecte pas les autres pays de l'UEMOA, car elle mentionne explicitement l'exclusion des pays ayant conclu des accords préférentiels avec le Burkina Faso. Cette mesure n'est pas temporaire et n'a pas été créée ni traitée pour satisfaire des besoins de balance des paiements. Elle est uniquement destinée à financer les activités de l'AES. Les restrictions commerciales préexistantes, à savoir : (i) l'extension des quotas d'importation à tous les produits fabriqués localement ; (ii) la suspension des exportations d'amandes de karité et (iii) Interdiction

d'importer des fils à tisser et des pagnes tissés, ont été étendues depuis le 28 mars 2025. Toutes ces restrictions commerciales visent à soutenir l'industrie locale.

Le gouvernement a néanmoins autorisé la levée temporaire de l'interdiction d'exportation des amandes de karité allant du 1^{er} décembre 2025 au 31 mai 2026 ainsi que la levée de la suspension des exportations de noix de cajou brutes en mai 2025. Il explore d'autres alternatives pour soutenir l'industrie et supprimer ces restrictions à moyen terme.

Amélioration du suivi Macroéconomique

100. Le Gouvernement s'engage à soutenir le renouvellement de l'année de base des comptes nationaux avec 2022 comme nouvelle année de base. Les travaux de rebasage ont débuté en 2023 et se poursuivent. Les comptes provisoires de 2022 sont disponibles depuis mars 2025. Un atelier d'évaluation par les paires et les partenaires techniques et financiers s'est tenue du 08 au 12 septembre 2025. Cette rencontre a permis de valider les résultats provisoires des comptes de l'année de base. Les travaux se poursuivent avec la première année courante 2023, à l'issue desquelles les travaux de retropolation seront engagés. Ces travaux qui sont prévus pour l'année 2026 permettront de disposer d'une série longue sous la nouvelle base. Les travaux d'alignement des comptes nationaux trimestriels (CNT) seront engagés afin de les basculer sur la nouvelle base dans le courant de la même année.

101. En outre, des actions d'approfondissement de l'IAP sont en cours de mise en œuvre. Le module de micro-simulation (Microsim), intégrant les résultats récents de l'EHCVM, est désormais implémenté et opérationnel. Il permet de mesurer l'impact de la croissance projetée dans le cadrage macroéconomique sur les indicateurs socioéconomiques, notamment la pauvreté. Par ailleurs, un modèle de prévision macroéconométrique de long terme (PREMALT) est en phase de production, avec des travaux de calibrage résiduel en cours. Ce modèle viendra compléter l'IAP, dont la performance est plus robuste sur le court et moyen terme, en fournissant des projections macroéconomiques à long terme pour l'économie burkinabè. Toutefois, avec l'introduction de la nouvelle base 2022, susceptible de modifier le contenu du Tableau des ressources emplois (TRE) en termes de branches et de produits, des travaux d'adaptation seront nécessaires à l'horizon 2026-2027 afin de mettre à jour le modèle IAP.

102. L'importance croissante de l'exploitation aurifère dans l'économie burkinabè souligne la nécessité de renforcer le suivi et la collecte de données sur les opérations d'exploitation aurifère, qu'elles soient industrielles ou artisanales ou semi-mécanisées. Dans un premier temps, nous reconnaissons la nécessité de mettre à jour l'enquête sur le secteur minier et la méthodologie utilisée pour transformer les données au niveau du secteur en agrégats pouvant être utilisés pour suivre l'impact de l'exploitation aurifère (et de l'exploitation minière en général) sur le PIB et les autres composantes des comptes nationaux. Nous avons sollicité une assistance technique du FMI dans ce domaine au cours du premier trimestre de 2026 et nous exprimons notre intérêt pour la poursuite du travail d'analyse des services du FMI sur ce sujet dans le cadre des consultations de 2026 au titre de l'article IV (y compris l'examen des options pour la gestion des recettes exceptionnelles liées à la

l'embellie actuelle dans le secteur de l'or et la définition de stratégies de couverture appropriées contre un éventuel ralentissement du marché de l'or).

Respect des délais dans la transmission des données

103. Des efforts seront intensifiés pour améliorer le respect du calendrier de publication des données budgétaires, la fréquence de publication des données externes, et pour accroître les dotations budgétaires destinés au remboursement des crédits TVA.

VI. MODALITES DU PROGRAMME

104. Le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les critères, tels que présentés dans les tableaux 1a, 1b, 2a, 2b et 3 du présent mémorandum. Le programme sera évalué sur la base de ces tableaux conformément au protocole d'accord technique, qui définit les critères de performance quantitatifs et les exigences en matière de communication des données aux services du FMI. Les cinquième et sixièmes revues devraient être achevées le ou après le 31 mars 2026 et le 30 septembre 2026, respectivement.

105. En cas de choc, pour atteindre l'ancrage budgétaire du programme, le Gouvernement s'engage à revoir sa politique budgétaire en l'adossant à l'un ou l'autre des scénarios alternatifs (pessimiste ou optimiste) du DPBEP 2026-2028. Plus spécifiquement, dans un scénario défavorable où il ne serait pas possible d'atteindre les critères de performance quantitatifs (en raison de perturbations de l'activité économique, de pressions accrues sur les dépenses et de la hausse des coûts d'emprunt sur le marché régional), le gouvernement est prêt à mettre en œuvre des mesures, y compris un ajustement budgétaire (voire d'éventuelles réductions des investissements publics), afin d'atténuer les risques pour la viabilité des finances publiques et de la dette ; et de parvenir à un déficit budgétaire de 3% du PIB d'ici à 2027, conformément à l'ancrage budgétaire du programme.

Tableau 1a. Burkina Faso : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord au titre de la FEC, 2025
(milliards FCFA)

	2025											
	Mars 1/			Juin				Sept. 1/				Déc.
	Prog.	Prel.	Status	Prog.	Prog. (Adj.)	Prel.	Status	Prog.	Prog. (Adj.)	Prel.	Status	Prog.
Critères de réalisation quantitatifs 2/												
Plafond du financement intérieur net de l'État 3/ 4/	140.6	32.0	Observé	220.0	220.0	150.6	Observé	340.0	340.0	155.9	Observé	418.0
Plafond du montant de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (VA) 3/ 5/ 6/ 7/	410.0	74.5	Observé	410.0	410.0	289.7	Observé	410.0	410.0	357.5	Observé	410.0
Plafond du cumul d'arriérés extérieurs par l'État 8/	-	-	Observé	-	-	-	Observé	-	-	-	Observé	-
Plafond du montant garanti par l'État des prêts intérieurs aux fournisseurs et contracteur 8/	-	-	Observé	-	-	-	Observé	-	-	-	Observé	-
Plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire pour l'investissement public 8/	-	-	Observé	-	-	-	Observé	-	-	-	Observé	-
Plafond du déficit budgétaire primaire, y compris les dons 3/ 4/	90.4	0.9	Observé	100.0	141.3	83.3	Observé	140.0	241.8	46.5	Observé	280.0
Objectifs indicatifs												
Plafond du cumul d'arriérés intérieurs par l'État 8/	-	61.4	Non observé	50.0	50.0	21.0	Observé	30.0	30.0	10.2	Observé	-
Plancher des recettes publiques totales 3/	661.3	655.1	Non observé	1,450.0	1,450.0	1,529.2	Observé	2,200.0	2,200.0	2,462.8	Observé	3,080.0
Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté 3/	82.8	79.5	Non observé	140.0	140.0	174.7	Observé	220.0	220.0	245.1	Observé	290.0
Plafond du stock des demandes des remboursements de la TVA certifié et non payées de plus de 30 jours	40.0	57.1	Non observé	40.0	40.0	34.7	Observé	40.0	40.0	43.0	Non observé	40.0
Plafond des dépenses primaires courantes 3/	492.4	460.8	Observé	1,050.0	1,050.0	1,059.9	Non observé	1,600.0	1,600.0	1,577.9	Observé	2,150.0
Plafond du montant de valeur nominale des PPP contractés 3/	200.0	-	Observé	200.0	200.0	-	Observé	200.0	200.0	84.7	Observé	200.0
Pour mémoire												
Financement extérieur (dons-programmes et prêts-programmes) 4/	N/A	31.8	N/A	52.0	52.0	93.3	N/A	52.0	52.0	147.6	N/A	204.0

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les chiffres de mars et septembre sont objectifs indicatifs, excepté pour les critères de réalisation continus. Les chiffres de juin et décembre sont critères de réalisation continus.

2/ Les critères de réalisation continus standard s'appliqueront également : (i) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes ; (ii) ne pas instaurer de nouvelles pratiques de changes multiples ni en renforcer les existantes ; (iii) ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes aux statuts du FMI (article VIII) ; (iv) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà pour des motifs de balance des paiements.

3/ Cumulatif depuis le début de l'année.

4/ Les objectifs de juin, septembre, et décembre 2025, et de mars, juin, septembre, et décembre 2025 sont susceptibles d'être ajustés en fonction du financement externe net, tel que défini dans le TMU.

5/ La limite n'est pas liée à des projets particuliers.

6/ Le plafond du montant de la dette extérieure sera majoré de la valeur actuelle du montant total de tout prêt concessionnel lié aux opérations de gestion de la dette comme prévu dans le protocole d'accord technique.

7/ Tout emprunt en devise étrangère sera converti en FCFA en utilisant le taux de change moyen de l'année.

8/ À observer de manière continue.

Tableau 1b. Burkina Faso : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord au titre de la FEC, 2026
(milliards FCFA)

	2026			
	Mars 1/	Juin	Sept. 1/	Dec.
	Prop.	Prop.	Prop.	Prop.
Critères de réalisation quantitatifs 2/				
Plafond du financement intérieur net de l'État 3/ 4/	160.0	270.0	330.0	470.0
Plafond du montant de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (VA) 3/ 5/ 6/ 7/ 8/	410.0	410.0	410.0	410.0
Plafond de l'accumulation d'arriérés extérieurs par l'État 9/	-	-	-	-
Plafond du montant garanti par l'État des prêts intérieurs aux fournisseurs et contracteur 9/	-	-	-	-
Plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire pour l'investissement public 9/	-	-	-	-
Plafond du déficit budgétaire primaire, y compris les dons 3/ 4/	190.0	230.0	240.0	250.0
Objectifs indicatifs				
Plafond de l'accumulation d'arriérés intérieurs par l'État 9/	-	-	-	-
Plancher des recettes publiques totales 3/ 10/	710.0	1,560.0	2,360.0	3,250.0
Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté 3/ 11/	75.0	150.0	225.0	300.0
Plafond du stock des demandes des remboursements de la TVA certifié et non payées de plus de 30	40.0	40.0	40.0	40.0
Plafond des dépenses primaires courantes 3/ 10/	510.0	1,100.0	1,670.0	2,250.0
Plafond du montant de valeur nominale des PPP contractés 3/	200.0	200.0	200.0	200.0
Pour mémoire				
Financement extérieur (dons-programmes et prêts-programmes) 4/	80.0	125.0	135.0	148.1

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les chiffres de mars et septembre sont objectifs indicatifs, excepté pour les critères de réalisation continus. Les chiffres de juin et décembre sont critères de réalisation continus.

2/ Les critères de réalisation continus standard s'appliqueront également : (i) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes ; (ii) ne pas instaurer de nouvelles pratiques de changes multiples ni en renforcer les existantes ; (iii) ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes aux statuts du FMI (article VIII) ; (iv) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà pour des motifs de balance des paiements.

3/ Cumulatif depuis le début de l'année.

4/ Les objectifs de juin, septembre, et décembre 2025, et de mars, juin, septembre, et décembre 2025 sont susceptibles d'être ajustés en fonction du financement externe net, tel que défini dans le TMU.

5/ La limite n'est pas liée à des projets particuliers.

6/ Le plafond du montant de la dette extérieure sera majoré de la valeur actuelle du montant total de tout prêt concessionnel lié aux opérations de gestion de la dette comme prévu dans le protocole d'accord technique.

7/ Tout emprunt en devise étrangère sera converti en FCFA en utilisant le taux de change moyen de l'année.

8/ Le taux de change du programme à appliquer pour évaluer ce critère de performance pour les objectifs de fin mars et fin juin 2026 est de 580,53 francs CFA par dollar américain, comme spécifié dans le MTU.

9/ À observer de manière continue.

10/ Exclut le Fonds patriotique de soutien en 2026.

11/ Base engagée visée en 2026.

Tableau 2a. Burkina Faso : Repères structurels continus, 2023–27

Repères	Finalité	Calendrier	État d'avancement
Ne pas conclure de nouveaux accords salariaux (en dehors du secteur de la sécurité) qui pourraient avoir des répercussions sur la masse salariale et la porter à plus de 45 % des recettes fiscales d'ici 2027.	Maîtriser la masse salariale.	Repère structurel continu.	Respecté.
Publier les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des entités ayant obtenu des contrats de marchés publics pour lutter contre l'insécurité alimentaire sur le site web du ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective sur une base trimestrielle, le trimestre suivant l'attribution du contrat.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Repère structurel continu.	Respecté. Les informations sont publiées chaque semaine dans la Revue des marchés publics. ^{1/}
Publier sur le site web du ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective les rapports annuels (et trimestriels dans la mesure du possible) sur l'exécution du budget.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Repère structurel continu.	Respecté.
Partager une liste exhaustive des comptes de dépôts du trésor avec leur soldes et la position nette du gouvernement en tant qu'annexes standards au TOFE d'une manière régulière chaque trimestre, permettant l'identification de ceux ouverts au bénéfice des services non personnalisés.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Repère structurel continu. À partir des données à fin juin 2025.	Respecté.

1/ Voir la page Web du ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective à l'adresse <https://www.finances.gov.bf/informations/actualites>.

Tableau 2b. Burkina Faso : Repères structurels et mesures préalables, 2023–25

Repère	Finalité	Échéance	État d'avancement
Première revue			
Adopter des contrats de performance avec la SONABHY et la SONABEL.	Améliorer l'efficacité du secteur de l'énergie.	Fin décembre 2023.	Non respecté. Réalisé avec retard en juin et octobre 2024.
Deuxième revue			
Adopter le contrat tripartite entre l'État, la SONABHY et la SONABEL.	Améliorer l'efficacité du secteur de l'énergie	Mesure préalable.	Respecté. Réalisé le 3 décembre 2024.
Réaliser un examen des subventions à l'énergie et un bilan de l'application du mécanisme de fixation des prix dans l'optique de s'orienter vers une réduction des subventions pendant la période du programme.	Améliorer l'efficacité du secteur de l'énergie et réduire les risques budgétaires.	Fin juin 2024.	Respecté.
Publier un audit des arriérés et des dettes flottantes de l'État sur le site web du ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Fin juin 2024.	Non respecté. Réalisé avec retard fin novembre 2024.
Relever le plafond de remboursement des crédits de TVA sur le compte CAST à un niveau permettant d'éviter l'accumulation d'arriérés.	Réduire les risques budgétaires.	Fin juin 2024.	Respecté
Troisième revue			
Apurer les arriérés qui ont été vérifiés et qui s'élèvent à 43,4 milliards de FCFA à fin décembre 2023 (rapport d'audit de l'ASCE-LC)	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Mesure préalable.	Respecté. Réalisé le 28 mai 2025.
Communiquer la liste complète des comptes de dépôts du Trésor arrêtés en mars 2025, y compris leurs soldes et la position nette de l'État.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Mesure préalable.	Respecté. Réalisé le 22 mai 2025.
Préparer et adopter une stratégie d'apurement des arriérés de l'État.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Mesure préalable.	Respecté. Réalisé le 22 mai 2025.
Présenter le projet du budget de l'année suivante conformément aux objectifs du programme, avec un document budgétaire détaillant les plans de lutte contre le changement climatique et les crédits budgétaires liés au climat sur la base d'une méthodologie convenue d'étiquetage climatique du budget.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Fin décembre 2024.	Respecté.
Mettre en œuvre un nouveau plan stratégique pour la mobilisation des recettes 2023–27, sur la base de l'auto-évaluation réalisée en 2021.	Améliorer la mobilisation des ressources intérieures.	Fin décembre 2024.	Respecté.

Tableau 2b. Burkina Faso : Repères structurels et mesures préalables, 2023–25 (Suite)

Repère	Finalité	Date d'achèvement	État d'avancement
Maîtriser la croissance de la masse salariale pour que le ratio masse salariale/recettes fiscales soient inférieur à 51,8%.	Maîtriser la masse salariale.	Fin décembre 2024.	Respecté.
Présenter aux services du FMI les rapprochements annuels entre les registres du personnel et les registres de paie au niveau du ministère de l'Éducation et des autres ministères couvrant environ 50% des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité), ou en alternance, au niveau du ministère de la Santé et des autres ministères couvrant les 50% restant des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité).	Maîtriser la masse salariale.	Fin décembre 2024.	Respecté. Le rapport sur le rapprochement couvrant 2024 a été soumis aux services du FMI le 26 mars 2025. 1/
Quatrième revue			
Partager avec les services du FMI un rapport d'étape sur l'audit en cours des comptes de dépôt du Trésor.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Mesure préalable	Respecté. Réalisé le 12 janvier 2026.
Partager avec les services du FMI une note d'avancement montrant comment le gouvernement a décidé de rationaliser les comptes de dépôt du Trésor qui ont été audités et l'état du processus fin décembre 2025.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Mesure préalable	Respecté. Réalisé le 12 janvier 2026.
Publier un document sur la stratégie du renforcement de la gouvernance incluant le plan d'action, préparé en consultation avec les services du FMI, pour mettre en œuvre les recommandations prioritaires du rapport sur la mission d'évaluation diagnostique de la gouvernance.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Mesure préalable	Respecté. Réalisé le 14 janvier 2026.
Mettre en place un registre des bénéficiaires effectifs accessible aux autorités gouvernementales et aux institutions financières soumises à des obligations de diligence envers leurs clients.	Améliorer la gouvernance et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	Fin juin 2025.	Respecté.
Présenter une réforme concrète du secteur de l'énergie, assortie d'un calendrier de mise en œuvre, en vue de rationaliser les subventions à l'énergie, d'accroître la transparence et d'améliorer l'efficacité du secteur énergétique.	Améliorer l'efficacité du secteur de l'énergie et réduire les risques budgétaires.	Fin juin 2025	Non respecté. Implémenté avec retard en juillet 2025.
Publier le rapport final sur la mission d'évaluation diagnostique de la gouvernance réalisée par le FMI. 2/	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Fin juin 2025.	Non respecté.
Élaborer, en consultation avec les services du FMI, et adopter un plan d'action assorti de délais pour la mise en œuvre des recommandations prioritaires formulées dans le rapport sur la mission d'évaluation diagnostique de la gouvernance.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Fin octobre 2025	Respecté.

Tableau 2b. Burkina Faso : repères structurels et mesures préalables, 2023–25 (Suite)

Repère	Finalité	Échéance	État d'avancement
Quatrième revue (Fin)			
Transmettre aux services du FMI le rapport sur un audit d'optimisation des ressources sur les marchés publics par l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) sur les cinq plus grands marchés publics, couvrant au moins deux ministères différents hors secteurs de la défense et de la sécurité, afin d'évaluer leur légalité et l'optimisation des ressources.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Fin juin 2025.	Respecté.
Adopter et transmettre aux services du FMI un plan d'action pour la mise en œuvre des principales recommandations issues de l'audit des marchés publics, y compris les institutions responsables et un calendrier de mise en œuvre, dans un délai maximum de 4 mois à compter de la disponibilité du rapport final.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Fin octobre 2025	Respecté.
Cinquième revue			
Transmettre à l'équipe du FMI un rapport sur la mise en œuvre du plan d'action visant à résoudre les problèmes relatifs à la passation des marchés publics identifiés par l'audit des cinq plus gros contrats de marchés publics.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Fin décembre 2025	Respecté.
Adopter et transmettre à l'équipe du FMI des plans opérationnels avec des délais pour chaque action afin de renforcer l'intégrité à la Direction générale des impôts et à la Direction générale des douanes. Ces plans incluront : i) la diffusion et la formation de l'ensemble du personnel sur les codes de déontologie de l'administration fiscale et douanière; ii) la publication de ces codes sur les sites web des deux structures; iii) les conseils de discipline et les Comités anti-corruption desdites structures; ainsi que iv) la tenue des statistiques annuelles sur les infractions et les mesures disciplinaires.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Fin décembre 2025	Respecté.
Maîtriser la croissance de la masse salariale pour que le ratio masse salariale/recettes fiscales demeure inférieur à 49,5 %.	Maîtriser la masse salariale	Fin décembre 2025	

Tableau 2b. Burkina Faso : repères structurels et mesures préalables, 2023–25 (Fin)

Repère	Finalité	Échéance	État d'avancement
Sixième revue			
Présenter au personnel du FMI des rapprochements annuels alternés entre les registres du personnel et les registres de paie, soit au niveau du ministère de l'Éducation et des autres ministères couvrant environ 50 % de la fonction publique (à l'exclusion du secteur de la sécurité), soit, en alternance, au niveau du ministère de la Santé et du reste des autres ministères couvrant les 50 % restants de la fonction publique (à l'exclusion du secteur de la sécurité).	Maîtriser la masse salariale.	Fin septembre 2026	
<p>1/ Le rapprochement étant effectué sur la base des données de l'ensemble de l'année 2024, les autorités ont soumis le rapport dans les plus brefs délais.</p> <p>2/ Il est proposé de supprimer le RS à fin juin relatif à la publication du rapport de l'EDG.</p>			

Tableau 3. Burkina Faso : mesures de réforme au titre de la FRD

Mesures de réforme		Date cible	Calendrier de la revue	Sources du diagnostique	Fournisseur de l'AT 1/	Réduction de risques pour la stabilité future de la balance des paiements	
Pilier 1 : Renforcer la transparence and résilience budgétaire							
MR1	Stratégie de financement des risques de catastrophe	Le MEF et le MAHSN (SP CONASUR) en collaboration avec les autres organismes compétents, élaborera, adoptera par arrêté ministériel et publiera sur son site Web une stratégie nationale de financement des risques de catastrophe, avec un plan de mise en œuvre comprenant des mesures pour renforcer la résilience agricole.	15 mars-2026	1ère revue FRD / 5e revue FEC	CPD (FMI), Note sur la situation économique du Burkina Faso 2023 (BM), ICCA (BM), RCDR (BM)	Département des finances publiques (Division des Politiques Climatiques)	<i>Stabilité budgétaire et extérieure.</i> Une approche fondée sur les données et transparente pour la gestion des risques budgétaires liés au climat devrait réduire la probabilité d'ajustements budgétaires abrupts ou de besoins de financement extérieur d'urgence, diminuant ainsi le risque de dégradation brutale du compte courant ou de ponctions sur les réserves. La stratégie de financement des risques de catastrophe améliorera l'accès au financement extérieur à des conditions plus favorables. La publication des impacts budgétaires des chocs et le renforcement de l'état des risques budgétaires soutiendront la planification budgétaire et une intégration plus efficace des risques de catastrophe dans la politique macro-budgétaire, contribuant ainsi à une position extérieure plus stable en atténuant la transmission budgétaire-externe des chocs climatiques.
MR2	Données budgétaires sur l'impact des catastrophes	Le MEF et le MAHSN (SP CONASUR) en collaboration avec les autres organismes compétents, établira et tiendra à jour une base de données qui suivra les coûts budgétaires des interventions en cas de catastrophe climatique. Un résumé de la base de données sera publié dans le chapitre de l'exposé des risques budgétaires consacré au climat. La base de données sera initialement remplie avec au moins deux catastrophes passées.	15 mars-2027	3e revue FRD / 7e revue FEC	CPD (FMI), Note sur la situation économique du Burkina Faso 2023 (BM), ICCA (BM), RCDR (BM)	Département des finances publiques (Division des Politiques Climatiques)	
MR3	Déclaration des risques budgétaires	À compter du budget 2027, le MEF préparera et inclura dans la déclaration des risques budgétaires (DRB) publiée en annexe au budget une évaluation quantitative des risques budgétaires à moyen-terme liés aux catastrophes naturelles.	15 mars-2027	3e revue FRD / 7e revue FEC	CPIMA (FMI)	BM & Département des finances publiques (Division de la Gestion des Finances Publiques)	

Tableau 3. Burkina Faso ; mesures de réforme au titre de la FRD (suite)

Pilier 2 : Investissements publics résilients							
MR4	Intégrer le climat dans le guide de GIP	Le MEF et le MEEA publient un arrêté ministériel conjoint fournissant des directives obligatoires et explicites sur la prise en compte des considérations climatiques dans l'évaluation et la sélection des grands projets d'infrastructure, conformément aux recommandations du CPIMA.	15 septembre 2026	2e revue FRD / 6e revue FEC	CPIMA (FMI)	Département des finances publiques (Division de la Gestion des Finances Publiques)	<i>Stabilité budgétaire et extérieure.</i> En intégrant des critères climatiques dans l'évaluation des grands projets d'infrastructure, les réformes visent à garantir que les capitaux publics sont orientés vers des infrastructures résilientes qui protègent la capacité d'exportation et réduisent la vulnérabilité aux pics
MR5	Intégrer le climat dans le guide de GIP	Après l'intégration des directives, au moins trois grands projets d'infrastructure exposés aux risques climatiques seront évalués dans le cadre du processus révisé, recevront un avis de conformité du CNV et seront sélectionnés par la CTA pour être inclus dans le PIP.	15 mars-2027	3e revue FRD / 7e revue FEC	CPIMA (FMI)	Département des finances publiques (Division de la Gestion des Finances Publiques)	d'importations (dus aux importations d'équipements d'infrastructures après des catastrophes). Les réformes de maintenance des actifs prenant en compte les risques climatiques devraient aider à préserver la fonctionnalité des infrastructures et à éviter des besoins coûteux de reconstruction ainsi que des importations potentielles.
MR6	Intégrer le climat dans l'entretien de l'infrastructure	Le MEF, à travers la DGAIE, le ministère des Infrastructures et le MATM, élaborent et adoptent une méthodologie d'évaluation des besoins et des coûts d'entretien dans au moins trois ministères exposés au climat, et intègrent des considérations de risques climatiques dans la méthodologie, conformément aux recommandations du CPIMA.	15 mars-2027	3e revue FRD / 7e revue FEC	CPIMA (FMI)	Département des finances publiques (Division de la Gestion des Finances Publiques)	
MR7	Intégrer le climat dans l'entretien de l'infrastructure	Appliquer la méthodologie adoptée dans trois ministères pilotes dans lesquels de grands projets d'infrastructures sont exposés aux risques climatiques.	15 août-2027	4e revue FRD / 8e revue FEC	CPIMA (FMI)	Département des finances publiques (Division de la Gestion des Finances Publiques)	

Tableau 3. Burkina Faso ; mesures de réforme au titre de la FRD (suite)

Pilier 3 : Résilience de la fourniture et de la gestion des services publics						
MR8	Élargir le stockage des énergies renouvelables	Le MEF, en collaboration avec le MEMC et l'ARSE, publiera le budget 2027 avec un paquet révisé d'incitations fiscales pour les projets d'énergie renouvelable, en mettant l'accent sur le stockage intégré.	15 mars-2027	3e revue FRD / 7e revue FEC	CPD (FMI), Eco Update 2025 (BM), ICCA (BM)	BM & Département des finances publiques (Division des Politiques Climatiques) <i>Stabilité budgétaire et extérieure.</i> Les incitations fiscales révisées pour les énergies renouvelables avec stockage intégré devraient favoriser une production d'électricité domestique plus fiable ainsi que l'investissement privé. Cela devrait réduire la dépendance aux combustibles fossiles et à l'électricité importés. Parallèlement, la pérennité financière et la gouvernance du service public de l'eau devraient renforcer la fourniture des services d'eau, modérer les pressions budgétaires et améliorer l'efficacité des investissements publics dans les infrastructures hydrauliques ainsi que leur gestion continue, contribuant ainsi au renforcement de la soutenabilité extérieure.
MR9	Réforme des entreprises publiques de l'eau	Produire un rapport d'évaluation de l'ASCE-LC confirmant que les faiblesses comptables, financières et administratives identifiées dans le Rapport Annuel Général d'Activités (RAGA) 2023 concernant l'ONEA ont été corrigées, afin de renforcer la viabilité financière et la gouvernance institutionnelle de l'entreprise.	15 août -2027	4e revue FRD / 8e revue FEC	CPD (FMI), Eco Update 2025 (BM), ICCA (BM)	

Tableau 3. Burkina Faso ; mesures de réforme au titre de la FRD (fin)

Pilier 4 : Données et financement climatiques						
MR10	Renforcer les données sur les dangers	Le MEF et le MATM adoptent un arrêté ministériel rendant obligatoire la publication sur le site Web du MATM des cartes des dangers et des risques climatiques élaborés par les entités gouvernementales, y compris l'obligation de divulgation continue.	15 mars-2026	1re revue FRD / 5e revue FEC	CPD (FMI), CCIA, Sahel CCDR	<i>Stabilité budgétaire et extérieure.</i> La diffusion publique des informations sur les aléas et les risques renforcera l'intégration des risques climatiques dans la planification des infrastructures et du développement urbain, ce qui devrait réduire les importations coûteuses liées à la reconstruction ainsi que le recours au financement extérieur.
MR11	Financement de l'action climatique	Le MEEA, le MEF ainsi que les acteurs concernés: i) adoptera et appliquera un arrêté élargissant le système de mesure, de déclaration et de vérification (MRV) pour permettre, en coordination avec l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) et d'autres entités compétentes, la collecte de données sur les investissements climatiques auprès d'organismes gouvernementaux et d'entreprises privées non financières ; et ii) créera une base de données nationale centralisée des projets d'atténuation et d'adaptation au changement climatique existants à fin 2025, conformément à la CDN actualisée du pays, où les données peuvent être mises à la disposition des parties prenantes intéressées.	15 août 2027	4e revue FRD / 8e revue FEC	CPD (FMI), CCIA, Sahel CCDR, Diagnostic- pays du secteur privé de la SFI 2019	FMI Département des statistiques L'extension du système MRV pour inclure les investissements climatiques soutiendra la planification des investissements et favorisera la création d'un environnement favorable aux investisseurs, aidant ainsi à attirer des financements climatiques privés et concessionnels, à réduire la dépendance à l'endettement public et à renforcer les réserves de change

1/ BM = Banque mondiale ; CNV = Comité national de validation des études de faisabilité et des documents des projets ; CTA = Commission technique d'arbitrage.

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Ce Protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) pendant 2026. Le PAT établit le cadre et les délais maximaux de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

CONDITIONNALITÉ

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs sont détaillés dans le Tableaux 1a et 1b du MPEF. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans les Tableaux 2a et 2b du MPEF.

Définitions

3. **État.** Sauf indication contraire, on entend par « État » l'administration centrale budgétaire du Burkina Faso conformément à la définition utilisée dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) ; cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ou appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et qui n'est pas incluse dans le TOFE.

4. **Couverture du TOFE.** À des fins de suivi du programme, le TOFE (MSFP 1986) couvre l'administration centrale budgétaire, y compris le Fonds de soutien patriotique.

5. **Définition de la dette.** La définition de la dette est précisée au paragraphe 8(a) des directives sur la conditionnalité applicable à la dette publique dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, jointes à la décision du conseil d'administration du FMI n° 16919-(20/103) (28 octobre 2020), telle que publiée sur le site Internet du FMI. La « dette » s'entend comme toute obligation directe, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel l'emprunteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, à une date ultérieure ; ces paiements libéreront l'emprunteur des engagements contractés en termes de principal et/ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont :

- (i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit de l'emprunteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur à rembourser ces fonds à l'avenir (y compris les dépôts, bons (dont bons du Trésor), obligations, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels l'emprunteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant à l'avenir les actifs donnés en garantie à l'acheteur (par exemple, accords de pension ou accords officiels d'échange) ;

- (ii) des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et
- (iii) des contrats de bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie attendue des biens concernés, tandis que le titre de propriété est conservé par le bailleur. Aux fins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

6. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice à la suite d'un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de la dette constituent également une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

7. Garanties de la dette. On entend par garanties de la dette par l'État une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (moyennant un paiement en espèces ou en nature).

8. Dette concessionnelle. Une dette est considérée comme concessionnelle si elle comporte un élément-don d'au moins 35 %.⁵² La valeur actualisée (VA) de la dette au moment où elle est contractée est calculée en escomptant les futurs paiements de l'emprunteur au titre du service de la dette sur cette dette.⁵³ Le taux d'escompte utilisé est 5 %.

9. Dette extérieure. On entend par dette extérieure une dette contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc CFA. Les critères de réalisation y afférents s'appliquent à la dette extérieure de l'État, à celle des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'État et à celle d'autres entités publiques dont l'État détient plus de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

10. Les critères de réalisation quantitatifs proposés pour les dates de test à la fin juin 2026 et à fin décembre 2026 sont les suivants :

- (i) Un plafond sur le financement intérieur net de l'État ;

⁵² Le site Internet du FMI propose un outil de calcul de l'élément-don pour un large éventail d'accords financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

⁵³ Le calcul de l'élément-don prend en considération tous les aspects de la dette contractée, y compris la date de paiement, le délai de grâce, le calendrier, les commissions et les frais de gestion.

- (ii) Un plafond sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'État en valeur actualisée ;
- (iii) Un plafond sur l'accumulation des arriérés du service de la dette extérieure ;
- (iv) Un plafond sur les nouveaux prêts nationaux garantis par l'État aux fournisseurs et aux prestataires de services ;
- (v) Un plafond sur le montant garanti par l'État sur de nouveaux préfinancements bancaires d'investissements publics ; et
- (vi) Un plafond sur le déficit budgétaire primaire (sur la base des engagements), dons compris.

Les plafonds ci-dessus à fin mars 2026 et à fin septembre 2026 sont des objectifs quantitatifs indicatifs.

11. Taux de change du programme. Pour évaluer le respect des plafonds sur le montant de la dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement en termes de valeur actuelle (VA), la VA de la dette extérieure calculée en dollars américains à l'aide de l'Outil de suivi de la VA du FMI sera convertie en francs CFA au taux de change du programme qui sera fixé par les services du FMI sur une base semestrielle avant chaque période sous revue. À cet effet, le taux de change du programme (c'est-à-dire le taux de conversion du dollar américain en franc CFA applicable pour un semestre sous revue) sera obtenu en utilisant les hypothèses de taux de change de la période en cours extraites de l'Annexe statistique pertinente du Rapport sur les perspectives de l'économie mondiale du FMI (WEO) de la version précédant immédiatement le semestre sous revue. Par conséquent, l'hypothèse de taux de change pour 2025 de 1,130 dollar américain pour un euro, publiée dans l'Annexe statistique B du WEO d'octobre 2025 (tableau B10), convertie au taux fixe de 656 francs CFA pour un euro, donne un taux de change du programme de 580,53 francs CFA pour un dollar américain qui sera utilisé pour évaluer la performance par rapport aux plafonds de fin mars et fin juin 2026 sur le montant de la dette extérieure contractée ou garantie.

A. Financement intérieur net de l'État

Définition

12. On entend par financement intérieur net de l'État le montant consolidé i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant le crédit bancaire net à l'État à l'égard des institutions bancaires nationales ; ii) des variations nettes du stock non remboursé des bons et obligations du Trésor (y compris les émissions syndiquées) détenu en dehors des banques commerciales nationales et de la dette titrisée ; iii) des recettes de privatisation et autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions non bancaires nationales ; iv) des emprunts pour les remboursements des crédit TVA; v) de l'accumulation nette de tous les autres arriérés et des dettes flottantes, y compris les comptes de tiers créditeurs ; vi) de la variation nette des soldes dans la position du Trésor résultant des mouvements de fonds entre le Trésor, y compris ses comptes correspondants, et leurs comptes détenus dans des banques et des institutions financières en dehors du système du Trésor, ainsi que vii) le résultat net de toutes les autres transactions financières et des décalages à toutes les étapes de la chaîne des dépenses qui concourent à la réconciliation entre le déficit global base engagement et le déficit global base caisse.

Le crédit bancaire net à l'État est défini comme le solde des créances et des dettes du Trésor public à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'État incluent les encaisses de l'État burkinabè, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées et les dépôts de l'État aux Comptes chèques postaux (CCP). La dette de l'État à l'égard du système bancaire comprend le financement de la banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, et le refinancement des obligations cautionnées), les titres de l'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres de l'État détenus par les banques commerciales). Tous les composants du financement intérieur net ainsi défini sont calculés sur la base des données reflétées par le TOFE et ses annexes.

Ajustement

13. Les plafonds trimestriels cumulatifs du financement net intérieur (FNI) à fin mars 2026, fin juin 2026, fin septembre 2026, et fin décembre 2026 seront ajustés à la baisse si les montants cumulatifs du financement externe net, défini comme les décaissements de prêts programmes et projets et d'autres financements externes (hors FMI) nets d'amortissement, à ces dates dépassent les montants projetés dans le tableau 1 ci-dessous. L'ajustement sera égal à la différence entre le montant effectivement décaissé et le montant projeté. Ces plafonds ne seront pas ajustés à la hausse si le financement externe net est inférieur aux montants projetés.

Tableau 1. Burkina Faso : Projections du Financement Externe Net (Cumulé, en milliards de FCFA)			
Fin mars 2026	Fin juin 2026	Fin septembre 2026	Fin décembre 2026
80.0	125.0	135.0	148.0

B. Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État et valeur actualisée de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État

14. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au 19 du PAT. Il utilise le concept de concessionnalité de la dette tel que défini au 18 du PAT. Ce critère de réalisation s'applique également à toute dette privée garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle. Les dettes conditionnelles sont des obligations qui ne se matérialisent que si un événement particulier (ou une séquence d'événements) qui les déclenche(nt) se réalise(nt) dans le futur. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme « État » inclut l'administration centrale du Burkina Faso, les entreprises publiques qui reçoivent des transferts publics, les administrations locales et d'autres entités du secteur public (par exemple, les agences administratives, professionnelles, scientifiques et techniques). Pour autant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux bons et aux obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché régional de l'UEMOA, aux dettes commerciales normales liées aux importations dont l'échéance est inférieure à un an, ni aux prêts du FMI. Ce critère de réalisation est mesuré sur une base cumulée à partir du début de l'année, et aucun facteur d'ajustement ne s'appliquera.

15. Pour 2026, l'État s'engage à ne pas contracter ou garantir de dette extérieure (concessionnelle ou non concessionnelle) dont la valeur actualisée (VA) totale dépasse le plafond, libellée en milliards de francs CFA, comme indiqué dans le Tableau 1 du MPEF, mesuré de manière cumulative depuis le début de l'année (c'est-à-dire au 1^{er} janvier de chaque année). Dans le cas d'un prêt (concessionnel ou non) contracté pour le rééchelonnement de la dette, le plafond sera relevé en fonction de la VA du montant total du prêt si cette opération de rééchelonnement de la dette constitue une amélioration du profil global de la dette tel que déterminé par les services du FMI. Les autorités consulteront les services du FMI en amont lorsqu'une telle opération de rééchelonnement de la dette doit se concrétiser. Toutes les autres dispositions et définitions stipulées au ¶14 continueront de s'appliquer.

16. Les produits de tout prêt concessionnel contracté à des fins de rééchelonnement visé au ¶15 seront utilisés uniquement pour faciliter le financement des besoins bruts de l'État, en conformité avec les plafonds de déficit budgétaire global établis dans le programme. Toute ressource excédentaire sera sauvegardée.

C. Non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs par l'État

17. Le terme « arriérés extérieurs » fait référence aux paiements du service de la dette extérieure qui sont dus mais impayés. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiement sur sa dette extérieure, à l'exception des arriérés résultant d'obligations de paiement extérieur en cours de renégociation avec les créanciers, y compris les créanciers bilatéraux non-membres du Club de Paris. Ce critère de performance doit être respecté de manière continue.

D. Garantie de l'État pour les nouveaux prêts nationaux aux fournisseurs et aux prestataires de services

18. L'État s'engage à ne pas fournir de nouvelles garanties sur les prêts intérieurs à ses fournisseurs ou prestataires de services. Ce critère de réalisation doit être observé de manière continue. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme « État » inclut l'administration centrale, les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC), les établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'État, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière et dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les agences de l'État.

E. Garantie de l'État pour le préfinancement bancaire d'investissements publics

19. L'État s'engage à ne pas garantir de nouveaux préfinancements bancaires d'investissements publics. Dans un accord de préfinancement, une société privée qui se voit adjuger un contrat de travaux publics par l'État obtient un prêt auprès d'une banque commerciale nationale ou d'un groupe de banques commerciales. Le ministère des Finances garantit ce prêt et signe en même temps un accord inconditionnel et irrévocable de substitution au débiteur pour s'acquitter de l'ensemble du

principal et des intérêts. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme « État » inclut l'administration centrale, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics de santé, les administrations locales, les entreprises publiques, les sociétés d'État, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière et dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les organismes publics. Ce critère de réalisation doit être atteint et respecté de manière continue.

F. Déficit budgétaire primaire de base, dons compris

Définition

20. Aux fins du programme, le solde budgétaire primaire est calculé sur la base des engagements de l'État (phase liquidation des dépenses). Il est défini comme la différence entre les recettes intérieures (plus dons programmes et dons projets) et les dépenses publiques moins les intérêts payés. Les paiements d'arriérés ne sont pas inclus dans le calcul du solde primaire.

Ajustement

21. Les plafonds trimestriels cumulatifs du déficit budgétaire primaire à fin mars 2026, fin juin 2026, fin septembre 2026, et fin décembre 2026 seront ajustés à la baisse si les montants réalisés du financement externe net (décaissements de prêts projets et programmes externes ainsi que d'autres financements externes (hors FMI) nets d'amortissements) à ces dates sont inférieurs aux montants projetés dans le tableau 1 ci-dessus. L'ajustement sera calculé comme la différence entre le montant effectivement déboursé et le montant projeté. Les plafonds du déficit budgétaire primaire ne seront pas ajustés si les montants réalisés du financement externe net dépassent les montants projetés.

OBJECTIFS QUANTITATIFS INDICATIFS

22. Le programme comprend également des objectifs indicatifs quantitatifs pour fin mars 2026, fin juin 2026, fin septembre 2026, et fin décembre 2026 :

- (i) Un plafond sur l'accumulation d'arriérés intérieurs de l'État ;
- (ii) Un plancher sur les recettes totales de l'État ;
- (iii) Un plancher sur les dépenses sociales courantes affectées à la réduction de la pauvreté ;
- (iv) Un plafond sur l'encours des remboursements de la TVA certifiés et impayés de plus de 30 jours ;
- (v) Un plafond sur les dépenses primaires courantes ;
- (vi) Un plafond sur les partenariats public-privé.

G. Montants payables, y compris les arriérés de paiements intérieurs par l'État

23. Les montants « exigibles » (ou « restes à payer ») comprennent les arriérés intérieurs et la dette flottante et correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Pour les besoins du programme, ces obligations comprennent i) les factures dues et impayées des entreprises non financières publiques et privées, y compris les remboursements de TVA ; et ii) le service de la dette intérieure.

24. Aux fins du programme, les arriérés de paiement intérieurs comprennent les arriérés vis-à-vis des fournisseurs, et ceux sur le service de la dette intérieure. Les arriérés envers les fournisseurs sont définis comme les obligations échues de l'État envers les entreprises publiques et privées non financières, y compris les remboursements de TVA, qui sont en retard de plus de 90 jours par rapport à la réglementation. Les arriérés sur le service de la dette intérieure concernent les obligations du service de la dette qui sont en retard de plus de 30 jours par rapport à la date d'échéance stipulée dans les accords, y compris tout délai de grâce applicable.

25. La dette flottante correspond aux montants impayés pendant une période inférieure à la période réglementaire (90 jours pour la dette envers les sociétés non financières et 30 jours pour le service de la dette).

26. Aux fins du programme, le plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs est fixé à zéro. Cet objectif indicatif fera l'objet d'un suivi permanent par les autorités, et tout manquement sera signalé aux services du FMI sur une base trimestrielle.

H. Recettes publiques

Définition

27. Les recettes de l'État sont calculées sur une base caisse. Elles comprennent toutes les recettes fiscales perçues par la Direction générale des impôts (DGI), la Direction générale des douanes (DGD), le Trésor Burkinabè (DGTCP) et d'autres unités de collecte de recettes. Elles comprennent également les recettes non fiscales ou recettes de services. Aux fins du programme, les recettes du Fonds de soutien patriotique (FSP) seront exclues des planchers sur les recettes totales de l'État et la performance par rapport à ces planchers sera évaluée en excluant les recettes du Fonds de soutien patriotique (FSP), qui continueront d'être déclarées dans le TOFE à des fins de suivi.

I. Dépenses sociales courantes affectées à la réduction de la pauvreté

Définition

28. Les dépenses sociales courantes affectées à la réduction de la pauvreté sont la somme des dépenses courantes engagées et validées (c'est-à-dire la « base engagée visée »), identifiées depuis 2021 en collaboration avec le FMI, comme contribuant à la réduction de la pauvreté. Cette définition inclut : (i) l'offre de l'éducation, de la santé et de l'eau potable ; (ii) l'élargissement des opportunités

d'activités génératrices de revenus et d'auto-emploi, l'aménagement des pistes rurales et la construction des infrastructures économiques (ouvrages d'hydraulique agricole et pastorale) ; (iii) la promotion de la femme, de l'action sociale, de l'information, de l'emploi et de la formation professionnelle ; (iv) l'accès à la justice ; (v) la promotion du développement de l'économie agricole dans l'optique d'améliorer les revenus des acteurs des chaînes de valeurs des filières agricoles ; (vi) la contribution à l'accroissement durable et à la diversification de l'offre des produits agricoles ; (vii) l'assainissement durable des eaux usées et excréta ; (viii) la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques ; (ix) la création d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Les dépenses liées à la masse salariale et les dépenses sociales financées par des sources externes sont exclues de la définition des dépenses sociales courantes affectées à la réduction de la pauvreté.

J. Remboursements de la TVA certifiés et paiements en retard de plus de 30 jours

Définition

29. Aux fins du programme, le stock des demandes de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui ont été certifiées mais restent impayées pendant plus de 30 jours est constitué des montants des remboursements signés. Le délai de 30 jours commence à la date de signature du certificat de remboursement par le directeur général des impôts.

K. Dépenses primaires courantes

Définition

30. Aux fins du programme, les dépenses primaires courantes sont définies comme la somme des dépenses de la masse salariale, des dépenses en biens et services et des transferts courants, nets des paiements d'intérêts, et nets des dépenses exécutées par le biais du Fonds de soutien patriotique (FSP), qui continueront d'être déclarées dans le TOFE à des fins de suivi.

Clause de consultation sur la masse salariale

31. Si, à la fin d'un trimestre (c'est-à-dire le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre) durant la période du programme, la croissance annuelle observée de la masse salariale (mesurée comme un taux de croissance glissant sur 12 mois) dépasse le taux de croissance de la masse salariale projeté pour l'année en cours dans le cadrage macroéconomique du programme (voir le Tableau 2 ci-dessous), les autorités consulteront les services du FMI. Pour appuyer cette consultation, les autorités soumettront au FMI une note écrite qui donne les raisons de l'écart entre le taux de croissance observé et le taux de croissance projeté dans le cadrage macroéconomique de la masse salariale, ainsi que les mesures correctives qu'elles ont l'intention de mettre en œuvre pour la ramener sous contrôle.

Tableau 2. Burkina Faso : Projections de croissance annuelle de la masse salariale					
(En pourcentage)					
Année	2023	2024	2025	2026	2027
Projection	8,7	9,6	8,9	5,3	4,3
Réalisation	8,7	6,7

L. Partenariats public-privé

Définition

32. Un partenariat public-privé est défini comme un contrat à long terme entre une partie privée et une entité publique, en vue de la fourniture d'un bien ou d'un service public, dans lequel la partie privée assume un risque et des responsabilités de gestion considérables, et la rémunération est liée aux résultats. Les accords de préfinancement et de crédits-fournisseurs en sont exclus.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

33. Afin de permettre aux services du FMI d'évaluer les résultats obtenus dans le cadre du programme, les autorités s'engagent à leur communiquer les données suivantes, sur format papier et/ou par fichiers électroniques MS Excel, aux fréquences et dans les délais précisés ci-dessous.

Tableau 3. Burkina Faso : Résumé des exigences en matière de communication de données

Information	Institutions responsables	Fréquence des données	Délai de la communication des données
<i>Finances publiques</i> Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels ; (si les données relatives à l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera utilisée) y compris et sans le FSP.	Ministère de l'Économie et des Finances (MEF /DGTCP)	Mensuelle : les données de recettes et dépenses Trimestrielle : données complètes	4 semaines 7 semaines
La liste exhaustive des comptes de dépôts du trésor avec les soldes et la situation nette de l'État en annexe standard au TOFE sur une base trimestrielle, qui permet d'identifier ceux ouverts au bénéfice de services non personnalisés.	MEF /DGTCP	Trimestrielle	7 semaines
Le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursés).	MEF /DGTCP et BCEAO	Mensuelle	7 semaines
Des données relatives à la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement.	MEF /DGEP	Semestrielle	6 semaines
Le stock de la dette extérieure, le service de la dette extérieure et la dette extérieure contractée et garantie par le gouvernement, y compris les conditions et le détail des créanciers pour tout prêt en devise autre que le franc CFA contracté ou garanti par le gouvernement.	MEF /DGTCP	Trimestrielle	6 semaines
Les dépenses sociales courantes de réduction de la pauvreté sous forme de tableau.	MEF /DGB	Mensuelle	6 semaines
Les prix, la consommation, et la taxation des produits pétroliers, y compris : i) la structure des prix en vigueur du mois concerné ; ii) le calcul détaillé de la structure des prix, du prix FOB au prix de distribution ; iii) les volumes achetés et distribués aux fins de la consommation par le distributeur de pétrole (SONABHY), avec distinction faite entre ventes au détail et à l'industrie ; iv) une ventilation des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — ; (v) les plus/moins-values sur les achats et ventes des produits hydrocarbures par produit, et (vi) le montant des subventions à payer.	CIDPH, MEF /DGD/DGTCP, SONABHY	Mensuelle	4 semaines

Tableau 3. Burkina Faso : Résumé des exigences en matière de communication de données (suite)

Information	Institutions responsables	Fréquence des données	Délai de la communication des données
Rapport trimestriel, incluant des données mensuelles, sur les comptes de la SONABHY, situation de trésorerie et compte de résultat, compte tenu de toute subvention reçue et titre d'État émis ou vendu au système bancaire ou autre.	SONABHY	Trimestrielle	6 semaines
Rapport trimestriel, incluant des données mensuelles, sur les comptes de la SONABEL, y compris la situation de trésorerie et le compte de résultat, compte tenu de toute subvention, don et prêt pour projets accordé par les partenaires techniques et financiers.	SONABEL	Trimestrielle	6 semaines
Projections mensuelles (annualisées) des recettes de la DGI par type et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions.	MEF /DGI	Mensuelle	7 semaines
Projections mensuelles (annualisées) des recettes de la DGD par type et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions.	MEF /DGD	Mensuelle	7 semaines
Projections mensuelles (annualisées) des recettes de la DGTCP par type et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions.	MEF /DGTCP	Mensuelle	7 semaines
Rapport trimestriel sur les remboursements de la TVA, y compris les virements reçus de l'Agence comptable centrale du Trésor (ACCT), le montant cumulé payé depuis le début de l'année en cours, le stock des demandes de remboursement certifiées (régisseurs d'avance) et le total des demandes de remboursement de la TVA traitées (DGE, DLC).	MEF /DGI	Trimestrielle	3 mois
Mise à jour mensuelle des bases de données sur les PPP et les garanties souveraines	BN-GPB	Semestrielle	6 semaines
Relevé mensuel de la subvention implicite du prix à la pompe.	CIDPH	Mensuelle	4 semaines
Données mensuelles des nouvelles dettes intérieures contractées (y compris le crédit bancaire, toutes les émissions de dette souveraine et les titrisations) et amorties.	MEF /DGTCP	Mensuelle	6 semaines

Tableau 3. Burkina Faso : Résumé des exigences en matière de communication de données (suite)

Information	Institutions responsables	Fréquence des données	Délai de la communication des données
<i>Bilans consolidés des institutions monétaires</i>			
Bilans consolidés des institutions monétaires	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les données provisoires sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les données finales sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les taux d'intérêt créditeur et débiteur	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
<i>Balance des paiements</i>			
Données annuelles préliminaires relatives à la balance des paiements	BCEAO	Annuelle	11 mois
Les statistiques du commerce extérieur	MPEF /INSD	Trimestrielle	3 mois
Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital)	BCEAO	Dès la révision	2 semaines
<i>Secteur réel</i>			
Les comptes nationaux provisoires et toute révision des comptes nationaux	MEF /INSD	Annuelle	6 mois
Comptes nationaux trimestriels et toutes révisions	MEF /INSD	Trimestrielle	3 mois
Indices désagrégés mensuels des prix à la consommation	MEF /INSD	Mensuelle	4 semaines
Les réalisations mensuelles et les prévisions jusqu'à fin décembre de l'année en cours de la production par mine et minerai, les exportations (volume et valeur), ainsi que la situation opérationnelle des mines existantes et des mines en construction.	MEF /DGD et MEMC/DGMG/DGESS	Mensuelle	3 mois
<i>Réformes structurelles et autres données</i>			
Toute étude ou tout rapport officiel sur l'économie du Burkina Faso.	MEF /DGEP		A compter de la publication ou dès son entrée en vigueur
Toute décision, ordre, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant une incidence économique ou financière.	MEF /SG		A compter de la publication ou dès son entrée en vigueur
Toute étude ou tout rapport officiel sur les mesures prises en matière de lutte contre la corruption.	ASCE-LC		A compter de la publication ou dès son entrée en vigueur
Annexe au budget annuel détaillant les plans de lutte contre le changement climatique (y compris l'affectation de ressources et l'évaluation de la marge de manœuvre budgétaire pour les infrastructures respectueuses du climat).	MEF /DGB		A compter de la date de publication ou dès son entrée en vigueur



BURKINA FASO

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT ET DEMANDE D'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ— ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE¹

Le 30 janvier 2026

Approuvée par
**Vitaliy Kramarenko et
Guillaume Chabert (FMI),
et Manuela Francisco
et Abebe Adugna (IDA)**

Réalisée conjointement par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA)

Risque de surendettement extérieur	Modéré
Risque global de surendettement public	Modéré
Décomposition de la notation du risque	Marge limitée d'absorption des chocs
Éléments d'appréciation	Oui : risques accrus de surendettement extérieur et de surendettement public global en raison de la situation sécuritaire instable, de risques budgétaires orientés à la baisse et d'une forte dépendance à l'égard des exportations d'or.

Le Burkina Faso reste exposé à un risque modéré de surendettement extérieur et de surendettement public global². Les niveaux d'endettement sont viables à moyen terme. Le Burkina Faso est actuellement classé parmi les pays dont la capacité d'endettement est jugée « moyenne ». Au vu des signaux mécaniques, l'évaluation de l'ensemble des indicateurs de la dette extérieure et de la dette publique fait apparaître un faible risque de surendettement. Les éléments d'appréciation restent

¹ La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) a été réalisée par le FMI et la Banque mondiale, en collaboration avec les autorités burkinabées.

² L'indicateur composite (IC) du Burkina Faso s'établit à 2,88, ce qui correspond à une capacité d'endettement « moyenne ». L'IC est calculé à partir des données de l'édition des PEM d'octobre 2025 et de la note EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales) établie par la Banque mondiale en 2024.

de mise—comme lors de la dernière AVD—en raison de la forte dépendance du pays à l'égard des exportations d'or, des risques de détérioration du secteur budgétaire, liés notamment au refinancement de la dette intérieure, de la vulnérabilité aux phénomènes météorologiques extrêmes et de la situation sécuritaire instable. De fortes incertitudes entourent les projections.

PÉRIMÈTRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. Aux fins de la présente AVD, la dette publique englobe la dette de l'administration centrale et des administrations locales, la dette non garantie des entreprises publiques et la dette de la banque centrale (tableau 1 du texte)³. La dette de la banque centrale contractée au nom de l'État (c'est-à-dire l'encours de la dette envers le FMI) est traitée comme de la dette extérieure. Les administrations locales et les entreprises publiques sont habilitées à emprunter mais sous réserve de l'autorisation du Comité national de la dette publique (CNDP). Le scénario de référence prend en considération l'unique administration locale ayant une dette extérieure et trois entreprises publiques qui concentrent la majeure partie de la dette financière non garantie des entreprises publiques^{4 5}, estimée à environ 1 % du PIB. La dette rétrocédée aux entreprises publiques est incluse dans les emprunts de l'administration centrale dans le scénario de référence. Les données relatives aux garanties accordées aux entreprises publiques et au secteur privé étant incomplètes, l'analyse s'appuie sur des estimations pour calibrer un test de résistance combiné avec prise en compte des passifs conditionnels.

2. Des efforts sont en cours pour accroître la capacité du gouvernement à comptabiliser la dette du secteur public. Dans le cadre de la politique de financement durable du développement (SDFP) de la Banque mondiale, les autorités ont élargi le périmètre de la dette publique⁶, publiée dans un bulletin trimestriel sur la dette⁷. Cependant, la dette présentée dans le bulletin statistique n'est pas consolidée (c'est-à-dire que la dette due par l'administration centrale aux autres entités publiques est incluse dans l'encours total de la dette). Les autorités travaillent à l'établissement de comptes budgétaires consolidés des administrations publiques avec les états financiers des entreprises publiques, ainsi qu'une dette consolidée du secteur public. En outre, d'autres travaux sont nécessaires en termes de rapprochement des données avec le système de notification de la dette établi par la Banque mondiale. De même, des travaux complémentaires sont nécessaires pour rendre compte en temps opportun de la dette des entreprises récemment acquises ou créées par l'État.

³ La dette intérieure est définie comme la dette libellée dans la monnaie régionale, le franc CFA. Le choix retenu pour le périmètre de la dette repose sur la monnaie plutôt que sur la résidence, difficile à établir. Les données portant sur la résidence des détenteurs de titres émis sur le marché UMOA-Titres sont incomplètes. Les titres émis sur le marché UMOA-Titres représentaient 47,8 % de la dette libellée en francs CFA à la fin du T1 2025 ; toutefois, ces données ne tiennent pas compte des transactions sur le marché secondaire. Les emprunts auprès de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), bien que libellés en francs CFA, sont classés comme de la dette extérieure en appliquant les critères de résidence.

⁴ Les emprunts à court terme destinés à financer le fonds de roulement ne sont pas couverts par les statistiques de la dette publique.

⁵ Le montant correspondant au service de la dette de ces trois entreprises publiques est ajouté aux recettes aux fins du calcul du ratio service de la dette extérieure/recettes pour tenir compte du fait qu'elles assurent le service de leur dette et que leur situation financière est solide.

⁶ [Why One African Country Opted for Full Disclosure on Debt \(worldbank.org\)](https://www.worldbank.org/).

⁷ [Bulletin statistique de la dette publique n° 1/2025](#).

Tableau 1 du texte. Burkina Faso : périmètre de la dette publique

Sous-secteurs du secteur public		Sous-secteurs couverts
1	Administration centrale	X
2	Administrations d'États fédérés et administrations locales	X
3	Autres éléments des administrations publiques	
4	dont : caisse de sécurité sociale	
5	dont : fonds extrabudgétaires (FEB)	
6	Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	
7	Banque centrale (emprunt au nom de l'État)	X
8	Dette non garantie des entreprises publiques	X

Tableau 2 du texte. Burkina Faso : choc combiné avec prise en compte des passifs conditionnels

1 La couverture de la dette publique du pays	Dette de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés, des administrations locales et dette de la banque centrale et dette non garantie des entreprises publiques.		
	Par défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte à la rubrique 1	0 % du PIB	1,5	Garanties au secteur privé L'encours de la dette des entreprises publiques non prise en compte dans le secteur de l'administration centrale est estimé à 3,1 % du PIB à fin 2024.
3 Dette des entreprises publiques (garantie et non garantie par l'État) 1/	2 % du PIB	2,0	
4 PPP	35 % de l'encours des PPP	0,0	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 % du PIB	5,0	
Total (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		8,5	

1/ Le choc par défaut de 2 % du PIB sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

3. Le test de résistance sur les passifs conditionnels suppose un choc de 8,5 % du PIB. Il prend en compte la dette qui n'est pas couverte par la définition de la dette publique dans le scénario de référence. Il comprend entre autres un choc de 1,5 % du PIB au titre des passifs conditionnels pour tenir compte d'éventuelles garanties données au secteur privé (tableau 2 du texte). Une dette standard des entreprises publiques de 2 % du PIB est incluse à titre de passif conditionnel⁸. Aucun choc n'est utilisé pour tenir compte des partenariats public-privé (PPP), car ils représentent moins de 3 % du PIB⁹. S'agissant du choc sur le marché financier, la valeur par défaut de 5 % du PIB a été retenue, ce qui représente la charge moyenne d'une crise financière.

⁸ Les garanties de l'État sur la dette extérieure des entreprises publiques sont estimées à 0,6 % du PIB et on estime que la dette qui pourrait découler des entreprises nationalisées en 2024 ne dépasse pas 0,4 % du PIB.

⁹ Selon la base de données *World Bank's Private Participation in Infrastructure* de 2024, le stock de capital PPP du Burkina Faso à fin 2024 est estimé à 2,74 % du PIB.

Tableau 3 du texte. Burkina Faso : encours de la dette publique, 2018–24

(en pourcentage du PIB)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dette publique	38,1	41,7	43,6	55,5	59,2	56,8	57,2
Dette extérieure	21,6	23,2	21,5	25,6	26,3	26,2	25,5
<i>(part dans le total de la dette, en %)</i>	56,8	55,6	49,3	46,2	44,5	46,1	44,5
Dette intérieure	16,5	18,5	22,1	29,9	32,9	30,6	31,8
<i>(part dans le total de la dette, en %)</i>	43,2	44,4	50,7	53,8	55,5	53,9	55,5
Postes pour mémoire :							
Solde budgétaire global	-4,3	-3,1	-5,1	-7,5	-10,8	-6,8	-5,8
Croissance du PIB (en %)	6,6	5,9	2,0	6,9	1,6	3,0	4,8

Sources : autorités burkinabées ; estimations des services du FMI.

CONTEXTE DE LA DETTE

A. ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA DETTE

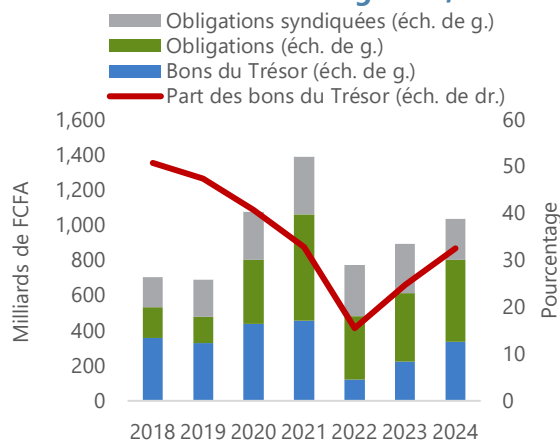
4. Une décélération de la croissance de la dette publique est intervenue après la pandémie.

Alors que le ratio dette publique/PIB avait nettement augmenté en 2021, il oscille autour de 57 % depuis lors (tableau 3 du texte). La part de la dette extérieure, qui était de 56,8 % en 2017, a été ramenée à 44,5 % en 2024, son plus bas niveau depuis 17 ans. En juin 2025, la dette extérieure représentait environ 45,4 % de la dette publique totale. Les autorités ont davantage recouru au marché obligataire de l'UEMOA afin de compenser le manque d'options de financement extérieur (concessionnel).

5. **Les émissions de bons du Trésor ont augmenté par rapport aux émissions d'obligations.** Le montant total des émissions est passé de 774 milliards de francs CFA en 2022 à 1 036 milliards de francs CFA en 2024 (graphique 1 du texte). Le programme d'émissions des autorités pour 2025 suit cette tendance, avec des émissions prévues de 1 185 milliards de francs CFA. Les données du S1 2025 indiquent que les autorités ont levé 103 % du montant ciblé sur cette période. Le recours aux bons du Trésor a augmenté entre 2022 et 2024, leur part passant de 15,5 % à 32,5 %, tandis que la part de la dette à plus long terme émise sous forme d'obligations syndiquées est passée de 37,8 % à 22,6 %. En conséquence, l'échéance moyenne des instruments de trésorerie, qui était de 4,5 ans à fin 2022, a été ramenée à 3,2 ans à fin 2024. Cette tendance s'est poursuivie au S1 2025. Le montant des émissions de bons du Trésor a été supérieur aux prévisions (la part des bons du Trésor dans le montant total des émissions a augmenté pour atteindre 41,9 % alors qu'il était prévu de l'abaisser à 29,5 %).

6. Le recours accru aux emprunts sur le marché régional a renchéri le service de la dette. Le montant total des paiements d'intérêts au titre du service de la dette s'élevait à 310,5 milliards de francs CFA à fin décembre 2024, dont environ 85 % représentaient des paiements d'intérêts sur la dette intérieure. Par comparaison, en 2019, les paiements d'intérêts s'élevaient à 117 milliards de francs CFA, dont 82 % au titre de la dette intérieure. De 2022 au T1 2025, le marché obligataire régional a perdu de sa liquidité en raison du durcissement de la politique monétaire et de l'évolution défavorable du sentiment des investisseurs. S'agissant des instruments burkinabés émis par adjudication, les rendements moyens sont passés de 7,5 % en 2023 à 8,3 % en 2024 pour des raisons propres à l'UEMOA et à la situation nationale. Au T2 2025, en revanche, l'amélioration de la liquidité dans l'UEMOA et une première baisse des taux directeurs opérée par la BCEAO depuis fin 2023 ont facilité l'émission de dette souveraine par le Burkina Faso. Les rendements mensuels moyens des titres souverains du pays ont diminué pendant cinq mois d'affilée, pour atteindre 7,2 % en novembre 2025.

Graphique 1 du texte. Burkina Faso : émission de bons du Trésor et d'obligations, 2018–24



Sources : autorités burkinabées ; UMOA Titres ; calculs des services du FMI.

7. Le recours du Burkina Faso à l'emprunt sur le marché financier régional devrait augmenter. Les besoins bruts de financement (BBF) de l'État qui doivent être couverts par le marché régional en 2025 sont estimés à 1,0 % du PIB des pays de l'UEMOA, ce qui est inférieur au niveau moyen des BBF couverts par le marché régional entre 2020 et 2024 (1,1 % du PIB des pays de l'UEMOA)¹⁰. À moyen terme (2026–30), les BBF devraient atteindre 1,5 % du PIB des pays de l'UEMOA. Cette évolution attendue indique que le pays a besoin d'un meilleur accès au financement concessionnel ou de réduire encore ses besoins d'emprunt. À moyen et long terme, les initiatives visant à approfondir le marché financier régional sont encouragées.

8. Les autorités prennent des mesures pour apurer un petit stock d'arriérés de paiements intérieurs. Depuis le début 2025, les arriérés intérieurs (impayés de plus de 90 jours) ont diminué de 0,4 % du PIB. Les autorités ont ramené le stock d'arriérés à 0,1 % du PIB à fin juin 2025. Elles ont apuré tous les arriérés relatifs aux remboursements de TVA (principalement vis-à-vis d'opérateurs étrangers dans le secteur minier) et poursuivent l'exécution de leur stratégie d'apurement des arriérés en vue d'éliminer tous les arriérés résiduels d'ici fin 2025.

9. Les autorités ont pris des mesures pour élargir la capacité budgétaire, réduire le risque budgétaire et améliorer la résilience aux chocs climatiques. Ces mesures comprennent des mesures de performance et politique publique (PPA) pour l'exercice 2024 et 2025 soutenues par la Politique de

¹⁰ À titre de comparaison, la dette intérieure du pays représentait en moyenne 13 % de la dette intérieure publique de l'UEMOA entre 2020 et 2024.

financement du développement durable (SDFP) de la Banque mondiale, telles que l'amélioration de la perception de l'impôt, la rationalisation des dépenses fiscales, le renforcement de la surveillance des entreprises publiques telles que SONABEL et SONABHY et le financement de lignes budgétaires sensibles au climat¹¹.

Tableau 4 du texte. Burkina Faso : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2024			2024	2025	2026	2024	2025	2026
	(Mds FCFA)	(% dette totale)	(% du PIB)	(Mds FCFA)	(Mds FCFA)	(Mds FCFA)	(% du PIB)	(% du PIB)	(% du PIB)
Total	8,026.9	100	57.2	1,138.2	1,611.8	1,576.4	8.1	10.2	9.1
Dette extérieure	3,574.5	44.5	25.5	181.3	232.3	357.7	1.3	1.5	2.1
<i>Créanciers multilatéraux 1/</i>	<i>3,222.3</i>	<i>40.1</i>	<i>23.0</i>	<i>142.9</i>	<i>177.6</i>	<i>279.8</i>	<i>1.0</i>	<i>1.1</i>	<i>1.6</i>
FMI	339.5	4.2	2.4	13.0	24.6	34.3	0.1	0.2	0.2
Banque mondiale	1,587.4	19.8	11.3	40.8	45.5	77.5	0.3	0.3	0.4
Autres créanciers multilatéraux	1,295.4	16.1	9.2	89.1	107.6	167.9	0.6	0.7	1.0
<i>Créanciers bilatéraux</i>	<i>352.2</i>	<i>4.4</i>	<i>2.5</i>	<i>38.4</i>	<i>54.7</i>	<i>77.9</i>	<i>0.3</i>	<i>0.3</i>	<i>0.5</i>
Club de Paris	133.4	1.7	1.0	15.2	16.8	30.9	0.1	0.1	0.2
<i>dont : France</i>	<i>116.7</i>	<i>1.5</i>	<i>0.8</i>	<i>13.4</i>	<i>23.6</i>	<i>12.1</i>	<i>0.1</i>	<i>0.2</i>	<i>0.1</i>
Japon	4.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Hors Club de Paris	218.8	2.7	1.6	23.2	37.9	47.0	0.2	0.2	0.3
<i>dont : Chine (y compris Banque de Chine)</i>	<i>53.1</i>	<i>0.7</i>	<i>0.4</i>	<i>5.5</i>	<i>11.1</i>	<i>7.0</i>	<i>0.0</i>	<i>0.1</i>	<i>0.0</i>
Koweït	29.5	0.4	0.2	2.7	6.8	2.6	0.0	0.0	0.0
Dette intérieure	4,452.4	55.5	31.8	956.8	1,379.5	1,218.7	6.8	8.8	7.1
Bons du Trésor	297.1	3.7	2.1	152.5	448.6	-	1.1	2.8	0.0
Obligations	3,345.8	41.7	23.9	485.0	627.8	913.8	3.5	4.0	5.3
Crédits	809.5	10.1	5.8	319.4	303.1	304.9	2.3	1.9	1.8

Sources : estimations et projections des services du FMI, fondées sur les données communiquées par les autorités burkinabées, suivant leur classification des créanciers. Le périmètre de la dette est conforme à celui de l'AVD. Aucune information concernant la dette garantie n'est disponible.

1/ Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément à la classification des créanciers dans les autres politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS ET HYPOTHÈSES MACROÉCONOMIQUES

10. Le scénario macroéconomique de référence s'est amélioré depuis la publication de la précédente AVD en juin 2025. Les services du FMI ont relevé la croissance du PIB réel pour 2025 à 5 % en raison de nouvelles dépenses d'investissement public (financées par les recettes supplémentaires réalisées au T3 2025) et d'une performance supérieure aux prévisions du secteur de l'extraction d'or (tableau 5 du texte). L'inflation, qui s'est établie à 4,2 % en 2024, devrait chuter à -0,5 % en moyenne en 2025 sous l'effet de la baisse des prix alimentaires. Le déficit du compte courant en 2024 a été inférieur aux prévisions et les services du FMI anticipent un excédent de 1,1 % du PIB en 2025 sous l'effet conjugué de la hausse des cours de l'or et du lancement de nouvelles activités d'exploitation aurifère. La trajectoire d'assainissement budgétaire est similaire à celle qui a été présentée dans l'AVD de juin 2025, le déficit budgétaire global devant converger vers le critère de l'UEMOA de 3 % du PIB en 2027.

¹¹ [SDFP FY24 PPAs](#) et [SDFP FY25 PPAs](#).

11. L'insécurité, les catastrophes naturelles et les fluctuations des cours de l'or sont les principales sources de risques.

La situation sécuritaire est difficile à évaluer. En effet, si les indicateurs quantitatifs s'améliorent, des observations ponctuelles indiquent que les groupes terroristes restent solidement implantés. Dans un scénario extrême, une intensification des attaques terroristes, en particulier en zone urbaine, pourrait porter un choc négatif de grande ampleur à l'économie, en entraînant une baisse de la production d'or, en exacerbant l'insécurité alimentaire et en augmentant les déplacements de population à l'intérieur du pays. L'économie est également très vulnérable aux sécheresses et aux inondations, qui font fluctuer la production agricole et dégradent les infrastructures. Sur le plan budgétaire, des risques pèsent sur les recettes, tandis que des pressions inattendues sur les dépenses (courantes ou en capital) pourraient se faire jour, notamment dans le domaine de la sécurité et de la protection sociale. Une dégradation des conditions de financement sur le marché obligataire régional est possible. Enfin, les fluctuations des cours de l'or (qui représente environ 80 % des exportations) sont une autre source majeure de risque.

12. La présente mise à jour de l'AVD est conforme au cadre macroéconomique utilisé pour le programme appuyé par la FEC. Ce programme s'articule autour de trois piliers : 1) dégager de l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires, 2) accroître la résilience aux chocs et diminuer la pauvreté et les inégalités et 3) renforcer la discipline budgétaire, la transparence et la gouvernance. Son ancrage budgétaire est fondé sur le critère de convergence de l'UEMOA, à savoir une réduction à 3 % du ratio déficit/PIB d'ici 2027, un ratio masse salariale/recettes ramené à 45 % d'ici 2027 et une hausse du ratio recettes fiscales/PIB de 1,5 point de pourcentage par rapport à un scénario d'absence de réformes.

13. Les hypothèses relatives aux cours de l'or et au compte courant ont été modifiées depuis la dernière AVD. D'amples révisions à la hausse des cours de l'or à moyen terme et la montée en puissance de la production d'or non industrielle déclarée qui s'est amorcée en 2024 ont modifié les perspectives du secteur extérieur. Le déficit du compte courant révisé a été ramené de 5,7 % du PIB à 3,5 % du PIB en 2024, tandis que le solde du compte courant prévisionnel est révisé pour se stabiliser d'environ 1,1 % du PIB à -0,4 % du PIB entre 2025 et 2028. Bien que la dépendance aux bénéfices exceptionnels de l'or soit un risque, l'amélioration attendue du solde du compte courant indique que la position extérieure est probablement plus solide que précédemment (tableau 5 du texte).

Tableau 5 du texte. Modification des hypothèses de l'AVD par rapport à l'AVD de juin 2025

		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
					Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Cours de l'or (dollar/once troy)	Prévision actuelle	1 801,5	1 943,1	2 387,2	3 218,2	3 472,5	3 567,8	3 578,4
	AVD de juin 2025	1 801,5	1 943,1	2 387,2	2 820,8	2 963,0	3 096,3	3 197,8
Cours du coton (centimes de dollar/livre)	Prévision actuelle	130,1	95,0	86,6	78,8	82,2	82,0	81,0
	AVD de juin 2025	130,1	95,0	86,6	79,3	81,4	80,9	80,9
Croissance du PIB réel (%)	Prévision actuelle	1,6	3,0	4,8	5,0	4,9	4,8	4,8
	AVD de juin 2025	1,5	3,0	5,0	4,2	4,9	4,7	4,7
Solde courant (% du PIB)	Prévision actuelle	-7,5	-5,1	-3,5	1,1	0,8	0,8	-0,4
	AVD de juin 2025	-7,5	-5,0	-5,7	-3,4	-3,1	-3,4	-3,7
Solde budgétaire global (% du PIB)	Prévision actuelle	-10,8	-6,8	-5,8	-3,5	-3,5	-3,0	-3,0
	AVD de juin 2025	-10,7	-6,7	-5,8	-4,0	-3,5	-3,0	-3,0

Sources : estimations des services du FMI ; projections des *Perspectives de l'économie mondiale*.

14. La présente AVD maintient l'hypothèse relative au financement non concessionnel sur l'horizon de prévision. La stratégie d'endettement à moyen terme des autorités continue de préconiser l'épuisement de toutes les possibilités de financement concessionnel avant d'envisager des sources non concessionnelles, plus onéreuses. Bien que la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds internationaux — comme le Fonds OPEP pour le développement international — restent mobilisés, les besoins de financement dépassent le montant attendu des financements concessionnels disponibles. Par conséquent, la présente AVD part de l'hypothèse que les emprunts non concessionnels avoisineront 35 % en moyenne du montant total des emprunts extérieurs jusqu'à la fin de la période couverte par l'AVD. Le scénario de référence prend en compte un financement de l'IDA21¹² de la Banque mondiale¹³.

15. Le financement de la FRD est inclus dans l'AVD de base comme appui budgétaire externe supplémentaire. L'accès prospectif à la FRD (75 % du quota ; 90,3 millions de SDR) est enregistré comme financement externe supplémentaire et devrait être déboursé comme appui budgétaire sur 2026–27, les déboursements étant liés de manière égale à l'achèvement de onze mesures de réforme sur quatre revues. En conséquence, la dette publique extérieure est légèrement plus élevée qu'elle ne le serait sans la FRD, mais le profil du service de la dette est plus gérable que de dépendre d'un emprunt intérieur ou régional à court terme, tout en assurant un appui budgétaire à court terme.

16. Les ressources de la FRD soutiendront des investissements pour la résilience climatique et des réformes qui réduisent le risque économique des futurs chocs sur la balance des paiements. L'analyse macro-climatique relie la fenêtre de décaissement de la FRD à une augmentation de l'investissement public : dans les simulations DIGNAD, le scénario de référence suppose un investissement public supplémentaire de 1 % du PIB sur la période 2026–27, et le scénario « adaptation et politique » montre que l'association d'un investissement résilient au risque climatique avec des réformes visant à améliorer la gestion et l'efficacité de l'investissement public produit de meilleurs résultats en termes de croissance et de dette après une catastrophe que l'investissement seul. Cette cartographie est cohérente avec la stratégie de réforme de la FRD, qui se concentre sur (i) le financement des risques de catastrophe ; (ii) la résilience climatique des investissements dans les infrastructures publiques ; (iii) le stockage d'énergie et la gouvernance des entreprises publiques de l'eau ; et (iv) la mobilisation des financements climatiques. Ces mesures devraient aider à prévenir de fortes détériorations du compte courant, les prélèvements sur les avoirs de réserves ou les écarts soudains de financement, en plus de catalyser des investissements publics et privés supplémentaires.

17. La composition de la stratégie de financement intérieur est comparable à l'AVD précédente : environ 45 % de bons du Trésor, 40 % d'obligations à 1–3 ans, et 15 % d'obligations à 4 ans ou plus.

¹² Le financement de la Banque mondiale se base sur le total des allocations indicatives par pays de l'IDA21, corrigé après la revue à mi-parcours et en fonction des réallocations intrarégionales. Pour les cinq premières années de la période de projection, le financement au titre de l'IDA21 dans la catégorie de crédit à 40 ans a été reclassé de manière à correspondre au statut du Burkina Faso d'État « non petit » présentant un risque modéré de surendettement extérieur. Les services du FMI supposent des conditions standards de l'IDA par la suite.

¹³ Le Burkina Faso peut également prétendre aux guichets suivants de l'IDA : fenêtre mondiale et régionale pour les opportunités (GROW), guichet de réponse aux crises (CRW), guichet pour les réfugiés et les communautés d'accueil (WHR), guichet de financement complémentaire (SUW) ordinaire, prêt à échéance courte (SML) du SUW et guichet de promotion du secteur privé (PSW).

On fait l'hypothèse que les autorités mobiliseront des montants plus élevés à partir d'instruments à plus longue échéance à mesure que le marché financier régional se développera à moyen terme. Les hypothèses relatives au coût de la dette sont les suivantes : 9,7 % pour les bons du Trésor, 9 % pour les obligations jusqu'à 3 ans, 7,5 % pour les obligations à 4–7 ans, et 7,7 % pour les obligations à échéance plus longue. À moyen terme, les taux d'intérêt devraient revenir à leurs moyennes historiques, dans l'hypothèse d'une amélioration de la situation sécuritaire et d'un retour à un régime civil.

18. Au vu des expériences passées et des données internationales, les outils de réalisme donnent à penser que le scénario de référence est crédible dans tous les exercices, sauf un.

- Le scénario de référence est réaliste s'agissant de la dette extérieure. Le graphique 1 montre que les projections de création de dette extérieure tiennent essentiellement à la dynamique du compte courant, comme par le passé. La dynamique de la dette extérieure s'explique en partie par des flux générateurs d'endettement non identifiés, comme le montrent les résiduels importants. Ces résiduels sont dus au fait que la dette extérieure est définie en fonction de la monnaie de libellé, contrairement aux données sur le compte courant, qui sont établies à partir de la notion de résidence. Les variations inattendues de la dette extérieure sont inférieures à la médiane observée dans d'autres pays à faible revenu¹⁴.
- Les flux générateurs de dette publique globale des cinq dernières années sont nettement plus élevés que dans les projections en raison des dépenses exceptionnelles liées à la pandémie et à la sécurité. La conjonction de ces deux facteurs fait du déficit primaire l'un des principaux moteurs de ces flux de dette. C'est aussi la raison pour laquelle la valeur moyenne des variations inattendues de la dette du Burkina Faso au cours des cinq dernières années, lorsqu'on la compare aux niveaux observés dans d'autres pays à faible revenu, se situe dans l'intervalle interquartile (entre le 25^e et le 75^e centiles).
- Le graphique 2 montre que la trajectoire de rééquilibrage budgétaire, qui prévoit un ajustement de 2,9 % sur trois ans, se situe dans le quartile supérieur de l'expérience des pays à faible revenu qui exécutent des programmes appuyés par le FMI. Les données jusqu'à fin septembre 2025 indiquent que l'assainissement budgétaire avance d'un bon pas — un ajustement de 2,3 points de pourcentage de PIB pourrait se matérialiser dès 2025. La trajectoire estimée de la croissance économique et la contribution des capitaux publics à la croissance du PIB réel correspondent à l'expérience passée.¹⁵

¹⁴ Les services du FMI anticipent un suivi plus étroit de tous les membres de la région après les récents cas de communication d'informations erronées sur la dette extérieure définie sur la base de la monnaie.

¹⁵ Les données de projection de l'investissement privé ont été révisées pour utiliser des estimations plus précises des comptes nationaux, ce qui les rend non comparables à la DSA précédente. En particulier, la DSA actuelle dispose de séries distinctes pour la formation brute de capital fixe privée et la variation des stocks totale.

CLASSEMENT DU PAYS ET ÉLABORATION DES SCÉNARIOS DES TESTS DE RÉSISTANCE

19. L'indice composite continue de classer la capacité d'endettement du Burkina Faso comme « moyenne » (tableau 1). L'indice composite (IC) du pays, calculé sur la base de l'édition des PEM d'octobre 2025 et de la note EPIN de 2024 (publiée en 2025), est de 2,88, au-dessus du seuil de 2,69 correspondant à une « faible » capacité d'endettement mais au-dessous du seuil de 3,05 correspondant à une « forte » capacité d'endettement. Les seuils indicatifs pour la dette extérieure correspondant à la catégorie « moyenne » sont de 40 % pour le ratio valeur actuelle (VA) de la dette extérieure/PIB, de 180 % pour le ratio VA de la dette/exportations, de 15 % pour le ratio service de la dette/exportations et de 18 % pour le ratio service de la dette/recettes. Le repère de la VA de la dette publique totale pour une capacité d'endettement moyenne est de 55 % du PIB.

Tableau 6 du texte. Burkina Faso : capacité d'endettement et seuils indicatifs correspondants

Capacité d'endettement et seuils				
Pays	Burkina Faso			
Code pays	748			
Capacité d'endettement	Moyenne			
	Finale	Classification sur la base de l'édition actuelle	Classification sur la base de l'édition précédente	Classification sur la base des deux éditions précédentes
Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
		2,88	2,88	2,88

➔

Seuils applicables	
APPLICABLE	
Seuils de la charge de la dette EXTERIEURE	
VA de la dette en % ...	180
Exportations PIB	40
Service de la dette en % ...	15
Exportations Recettes	18
Nouveau cadre d'analyse	
Faible	IC < 2,69
Moyenne	2,69 ≤ IC ≤ 3,05
Élevée	IC > 3,05

APPLICABLE	
Repère de la dette publique TOTALE	
VA de la dette publique totale en % du PIB	55

Calcul de l'indicateur composite				
Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) / (C)	Contribution des composantes
EPIN	0,385	3,432	1,32	46 %
Taux de croissance réelle (en %)	2,719	4,124	0,11	4 %
Couverture des importations par les réserves (en %)	4,052	44,102	1,79	62 %
Couverture des importations par les réserves *2 (en %)	-3,990	19,450	-0,78	-27 %
Envoi de fonds (en %)	2,022	1,308	0,03	1 %
Croissance économique mondiale (en %)	13,520	3,035	0,41	14 %
Score IC			2,88	100 %
Note IC			Moyenne	

Référence : seuils par classification			
Seuils de la charge de la dette EXTERIEURE	Faible	Moyenne	Élevée
VA de la dette en % ...	140	180	240
des exportations du PIB	30	40	55
Service de la dette en % ...	10	15	21
des exportations des recettes	14	18	23

Repère de la dette publique TOTALE			
VA de la dette publique totale en % du PIB	Faible	Moyenne	Élevée
	35	55	75

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

20. Un test de résistance adapté examine les effets de chocs sur le commerce de produits de base. Les services du FMI réalisent ce test parce que les produits de base ont constitué 82 % des recettes d'exportation au cours des trois dernières années. Il permet d'appréhender les effets possibles d'une chute soudaine et spectaculaire de 80 % des cours de l'or et de tous les produits de base agricoles et d'une augmentation parallèle de 80 % des prix à l'importation des carburants. Il vient compléter le test portant sur les passifs conditionnels et les autres tests de résistance standardisés.

AVD EXTÉRIEURE

21. Tous les indicateurs de la dette extérieure CGE restent inférieurs aux seuils pertinents pour l'action des pouvoirs publics dans le scénario de référence. Les valeurs actuelles (VA) des ratios dette extérieure/PIB, dette extérieure/exportations, service de la dette extérieure/exportations et service de la dette extérieure/recettes sont nettement inférieures aux seuils et présentent des tendances globalement

baissières à moyen terme (tableau 2, graphique 3). Les services du FMI anticipent une baisse de 4,0 points de pourcentage du ratio dette extérieure/PIB en 2025 du fait d'une appréciation relative de la monnaie locale.

22. Les tests de résistance standardisés montrent qu'un choc sur les exportations est celui qui a l'effet le plus néfaste sur la trajectoire d'endettement, sans pour autant entraîner le dépassement d'aucun seuil. Le choc sur les exportations a un effet significatif sur le ratio VA de la dette/exportations (la croissance nominale des exportations est fixée à la moyenne historique moins un écart-type), qui augmente pour atteindre un niveau tout juste supérieur à 80 % dans les années 2030 (tableau 2). Il reste cependant inférieur au seuil de 180 % sur l'ensemble de la période de projection. Le test montre qu'il est indispensable de poursuivre les efforts en vue d'améliorer le potentiel d'exportations de biens et de services du pays en s'attaquant à l'insécurité, en menant des réformes dans le secteur minier et en diversifiant l'économie. Le ratio VA du service de la dette/exportations se dégrade tout en restant nettement inférieur à son seuil de 15 %. Les autres chocs, notamment sur la croissance du PIB réel ou sur le solde primaire, ou une dépréciation ponctuelle de 30 % du franc CFA, ainsi que les tests individualisés portant sur les passifs conditionnels et le choc sur les cours des produits de base n'entraînent aucun dépassement des seuils d'endettement.

23. Bien que le modèle signale un risque de surendettement extérieur faible, les services du FMI estiment pour leur part, comme dans la précédente AVD, que ce risque est modéré. Tous les indicateurs de viabilité de la dette extérieure CGE devraient rester inférieurs aux seuils indicatifs, même dans les hypothèses extrêmes du scénario pessimiste en matière de finances publiques et du scénario caractérisé par de multiples chocs sur les cours des produits de base. Néanmoins, les facteurs de vulnérabilité justifient le recours au jugement. Une aggravation de l'insécurité persistante pourrait entraîner une baisse plus forte du PIB, une diminution des recettes fiscales et une baisse des exportations causée, entre autres, par une chute de la production d'or. Dans le même temps, l'augmentation des dépenses militaires pourrait exacerber les pressions sur les dépenses. Les partenaires du développement pourraient rester à l'écart, voire prendre davantage leurs distances, au risque d'accroître la dépendance du pays à l'égard des financements onéreux du marché régional. Enfin, une chute soudaine des cours de l'or pourrait entraîner une baisse de la production et des exportations.

AVD PUBLIQUE

24. Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette publique/PIB se maintient sous le repère de 55 %. Il devrait rester bien inférieur à ce repère tout au long de la période couverte par l'exercice, tout en suivant une tendance modérément baissière (tableau 4 et graphique 4). Le ratio VA de la dette/recettes et dons devrait culminer autour de 200 % en 2025 avant de diminuer progressivement sur l'horizon de l'exercice. Le ratio service de la dette/recettes et dons devrait culminer autour de 70 % en 2030, compte tenu de l'échéance relativement courte des instruments de financement intérieur. Ce dernier élément fait craindre des risques pour la liquidité, en particulier du fait des échéances et des risques de refinancement. Le graphique 5 montre que le scénario de référence implique une réduction du ratio dette/PIB, mais que le ratio service de la dette intérieure/recettes publiques pourrait augmenter, tandis que les émissions nettes de dette intérieure en proportion du PIB pourraient devenir négatives en raison du refinancement de la dette intérieure existante. Bien qu'une augmentation des besoins bruts de financement intérieur soit anticipée à moyen terme (voir §7), celle-ci tient principalement au remboursement de la dette intérieure venant à échéance. Compte tenu de l'empreinte relativement faible du Burkina Faso sur le marché régional, où les conditions de liquidité se sont détendues sous l'effet de la récente augmentation des réserves de l'UEMOA et du récent assouplissement de la politique monétaire, les risques de refinancement restent contenus.

25. Les tests de résistance standardisés montrent qu'un choc sur le solde primaire est le choc qui nuit le plus à la trajectoire de la dette, sans pour autant entraîner le dépassement d'aucun seuil. Un choc d'un écart type sur le solde primaire conduit à un ratio VA de la dette publique/PIB supérieur au repère de 50 % vers 2027, mais le ratio n'entraîne pas de dépassement et amorce ensuite une lente décade. Le test combiné avec prise en compte des passifs conditionnels produit des résultats analogues. Les autres tests standardisés ou adaptés produisent un ratio inférieur au repère tout au long de l'horizon considéré. Dans l'ensemble, les signaux mécaniques indiquent un faible risque global de surendettement public.

26. Le recours à des éléments d'appréciation fait apparaître un risque modéré de surendettement public, car le ratio VA de la dette publique/PIB dépasse 55 % dans un scénario alternatif envisagé. Dans ce scénario, dans lequel les variables clés sont maintenues à leurs moyennes historiques sur dix ans, le ratio VA de la dette publique/PIB dépasserait le repère de 55 % vers 2030. Ce scénario fait apparaître une augmentation progressive de la VA tout au long de la période considérée, ce qui conduit à des indicateurs plus élevés que dans tout autre scénario ou test de résistance (tableau 4 et graphique 4). Dans l'ensemble, les services du FMI estiment que le risque de surendettement public est modéré plutôt que faible, car ce scénario montre que la dette intérieure constitue un risque baissier majeur.

RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

27. Le Burkina Faso fait partie des pays très vulnérables au changement climatique (voir annexe II du rapport des services du FMI). Les résultats de la modélisation du Rapport national sur le climat et le développement pour les pays du G5 Sahel (2022) estiment les pertes annuelles de PIB réel d'ici 2050 entre

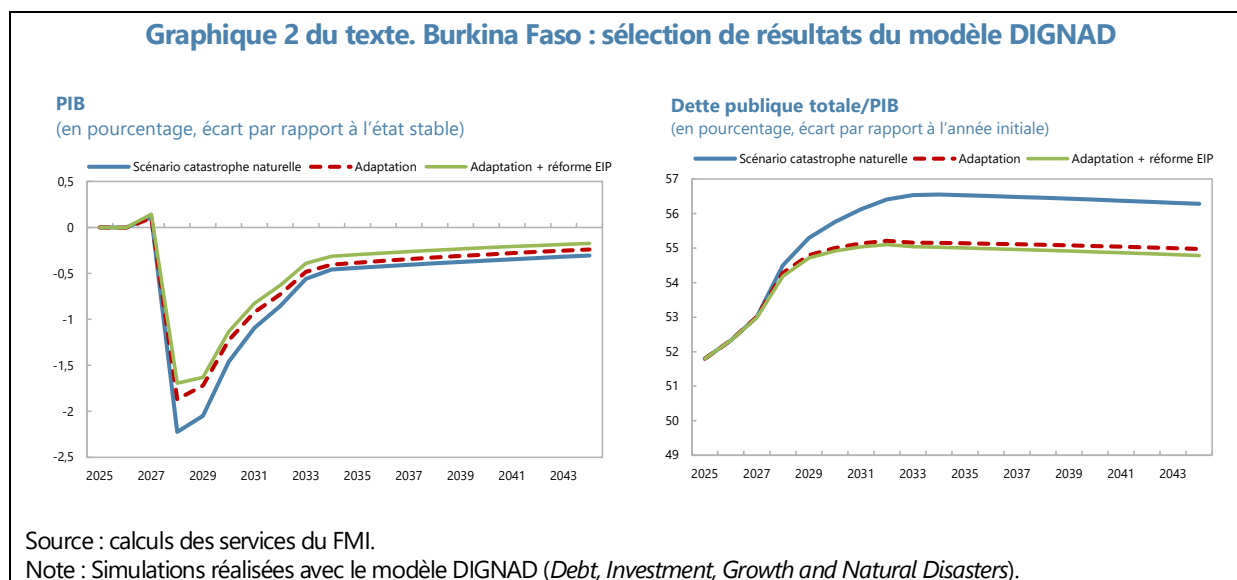
3,5 % dans un scénario humide optimiste et 6,8 % dans un scénario sec pessimiste¹⁶. Ces pertes résulteraient principalement d'une perte de productivité de la main-d'œuvre due au stress thermique, d'une destruction des routes et des ponts causée par les inondations et de la baisse des rendements des cultures pluviales.

28. Compte tenu de la vulnérabilité du Burkina Faso, un scénario de catastrophe naturelle suggère que le profil de la dette du pays, bien que relativement résilient à des chocs ponctuels, pourrait être menacé à long terme. Dans un autre scénario, les services du FMI ont calibré un choc ponctuel dû à une catastrophe naturelle pour simuler une inondation catastrophique légèrement plus grave que celle qui est survenue à Ouagadougou en 2009. Le scénario suppose une croissance du PIB réel inférieure de 2,0 points de pourcentage en 2028 par rapport au scénario de référence, qui retrouve progressivement son potentiel de 4,8 % d'ici 2032.

29. Le ratio VA de la dette/PIB dans cet autre scénario augmenterait fortement avant de diminuer lentement. Alors que le ratio VA de la dette publique/PIB augmenterait de 5 points de pourcentage en 2028 sous l'effet du choc, l'indicateur resterait quand même inférieur au seuil de 55 % tout au long de l'horizon de l'exercice, pour se stabiliser juste au-dessous de 50 % à moyen et long terme (tableau 4, scénario A2). Les ratios VA de la dette/recettes et service de la dette/recettes suivent des trajectoires similaires de forte hausse à court terme suivie d'une diminution progressive. Ce scénario montre que les perspectives de la dette sont vulnérables car des phénomènes météorologiques extrêmes sont possibles.

30. Les résultats du modèle DIGNAD du FMI indiquent que la prise en compte de mesures d'adaptation résilientes au climat et de réformes atténue l'impact d'une catastrophe naturelle sur le ratio dette/PIB à moyen et long terme. Les services du FMI ont simulé l'impact d'une catastrophe naturelle ponctuelle en 2028 calibrée de façon à abaisser le PIB d'environ 2 % (graphique 2 du texte). Dans le scénario « catastrophe naturelle », l'État investit 1 % du PIB dans des infrastructures non liées à l'adaptation dans les deux ans qui précèdent la catastrophe naturelle, tandis que dans deux autres scénarios, il investit 1 % du PIB dans des infrastructures résilientes au climat plus coûteuses (scénario « adaptation ») et promulgue en outre des réformes améliorant l'efficacité de l'investissement public de 20 points de pourcentage (scénario « adaptation + réforme EIP »). Dans le scénario « catastrophe naturelle », le ratio dette/PIB augmente brusquement après 2028 et culmine à environ 57 % en 2033 avant de diminuer lentement pour avoisiner 56 % en 2045. Dans les scénarios « adaptation » et « adaptation + réforme EIP », l'effet négatif de la catastrophe naturelle sur le PIB réel serait moins net, tandis que l'effet sur le ratio dette publique/PIB serait plus favorable, avec une dégradation inférieure de 2 points de pourcentage à moyen et long terme par rapport au scénario « catastrophe naturelle ».

¹⁶ [Région du G5 Sahel Rapport national sur le climat et le développement \(CCDR, 2022\)](#).



CONCLUSIONS

31. Le risque de surendettement extérieur et global reste modéré. Le Burkina Faso est actuellement classé parmi les pays dont la capacité d'endettement est jugée « moyenne ». Au vu des signaux mécaniques, l'évaluation de l'ensemble des indicateurs de la dette extérieure et de la dette publique fait apparaître un faible risque de surendettement. Le recours à des éléments d'appréciation se justifie par la forte dépendance du pays à l'égard des exportations d'or, des risques de détérioration du secteur budgétaire, notamment du fait du refinancement de la dette intérieure, et de l'instabilité de la situation sécuritaire. Le scénario alternatif basé sur les moyennes des dix dernières années montre à quel point il importe que les autorités se conforment aux exigences du programme appuyé par la FEC et à sa trajectoire de rééquilibrage budgétaire pour la viabilité de la dette.

32. La trajectoire de rééquilibrage des finances publiques prévue dans le programme FEC contribue à préserver la viabilité de la dette à moyen terme. Pour éviter une détérioration de la note de la dette, il convient de maîtriser plusieurs risques : i) les dépenses relatives à la sécurité alimentaire et à la crise humanitaire ; ii) les dépenses visant à contenir la crise sécuritaire ; iii) les risques qui découlent de l'appui limité des bailleurs de fonds, alors qu'une grande partie du portefeuille de la dette est assortie d'échéances relativement courtes, et donc vulnérable aux risques de refinancement et de liquidité ; iv) le recours accru et coûteux au marché régional pour le financement ; v) une base d'exportation non diversifiée, avec une grande vulnérabilité aux chocs sur les cours de l'or ; et vi) des phénomènes météorologiques extrêmes que le changement climatique pourrait encore aggraver.

33. Les services du FMI estiment que le Burkina Faso dispose d'une marge limitée d'absorption des chocs. Dans le cadre du module de décomposition de la notation du risque, qui permet de préciser le risque modéré de surendettement, le Burkina Faso dispose d'une substantielle capacité d'absorption des chocs (graphique 6). Aucun dépassement de seuil ne se produit dans le scénario de choc médian, deux

indicateurs augmentent légèrement à court terme, et tous diminuent à moyen terme. Toutefois, les services du FMI estiment que la capacité d'absorption des chocs est limitée, car il existe un risque important de détérioration en raison des fluctuations du cours de l'or, des besoins élevés de refinancement de la dette intérieure, de la vulnérabilité croissante aux phénomènes météorologiques extrêmes et de la situation sécuritaire.

Point de vue des autorités

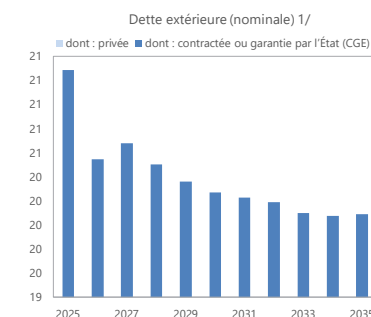
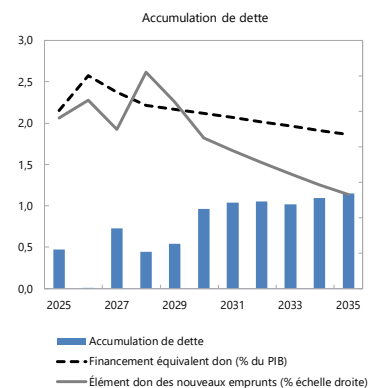
34. Nous prenons note des conclusions de l'analyse de viabilité de la dette effectuée dans le cadre de la présente revue. Ces évaluations confirment que le risque de surendettement du Burkina Faso se maintient à un niveau modéré, comme ce fut le cas lors du précédent exercice budgétaire. Ces conclusions rejoignent notre propre analyse de la viabilité de la dette publique.

35. En conséquence, nous continuerons de gérer la dette publique de manière prudente et durable, en accordant une attention particulière à la maîtrise du déficit primaire. À cette fin, la mise en œuvre effective de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme continue de revêtir un caractère prioritaire. Cette stratégie privilégie l'utilisation de ressources concessionnelles pour financer les besoins de l'État, ainsi qu'une gestion active des passifs, en vue d'améliorer la qualité et le profil des échéances du portefeuille de la dette publique. L'amélioration continue des statistiques sur la dette publique demeure également une priorité.

Tableau 1. Burkina Faso : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2022–45
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réel			Projections							Moyenne 8/		
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2035	2045	Historique	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	26,3	26,2	25,5	21,3	20,5	20,7	20,5	20,4	20,3	20,1	19,4	23,8	20,4
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	26,3	26,2	25,5	21,3	20,5	20,7	20,5	20,4	20,3	20,1	19,4	23,8	20,4
Variation de la dette extérieure	0,7	-0,1	-0,7	-4,2	-0,7	0,1	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	-0,1		
Flux générateurs de dette nets recensés	12,4	3,5	1,7	-0,4	-0,6	-0,5	0,5	1,4	2,1	1,2	0,9	3,8	0,9
Déficit courant hors intérêts	7,3	4,7	3,2	-1,3	-1,0	-0,9	0,3	1,2	1,9	1,3	1,2	3,5	0,7
Déficit de la balance des biens et services	5,1	4,6	2,9	-3,2	-3,0	-2,2	-0,9	0,1	1,2	1,3	1,8	3,5	-0,2
Exportations	31,2	29,4	28,8	35,8	34,7	33,9	32,7	31,4	30,1	28,2	24,5		
Importations	36,3	34,0	31,7	32,7	31,8	31,7	31,8	31,6	31,3	29,5	26,3		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-3,1	-4,0	-3,5	-2,1	-2,0	-1,9	-1,8	-1,6	-1,6	-1,1	-0,5	-3,4	-1,6
<i>dont : officiels</i>	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	5,3	4,1	3,8	4,0	4,0	3,2	3,0	2,7	2,3	1,1	-0,1	3,5	2,4
IDE nets (négatifs = entrées)	3,5	0,3	1,6	1,7	1,1	1,2	0,9	1,0	1,0	0,6	0,3	1,1	1,0
Dynamique endogène de la dette 2/	1,7	-1,5	-3,2	-0,8	-0,7	-0,7	-0,7	-0,8	-0,8	-0,7	-0,7		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,2	0,4	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3		
Contribution de la croissance du PIB réel	-0,4	-0,7	-1,1	-1,1	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9		
Contribution des variations de prix et de taux de change	1,9	-1,2	-2,3	—	—	—	—	—	—	—	—		
Résiduel 3/	-11,8	-3,6	-2,4	-3,8	-0,1	0,6	-0,6	-1,6	-2,1	-1,2	-1,0	-3,2	-1,4
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	18,9	16,5	14,6	14,3	13,8	13,4	13,4	13,8	14,3		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	65,7	46,1	41,9	42,0	42,1	42,7	44,5	49,0	58,6		
Service de la dette CGE/exportations	3,7	5,0	4,5	4,1	6,0	3,8	3,6	3,5	3,2	2,9	3,8		
Service de la dette CGE/recettes	5,9	7,1	6,2	6,8	10,3	6,4	5,7	5,3	4,6	3,8	4,0		
Besoins bruts de financement extérieur (milliards de dollars)	2,2	1,3	1,4	0,5	0,7	0,5	0,8	1,2	1,5	1,6	2,9		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en %)	1,6	3,0	4,8	5,0	4,9	4,8	4,8	4,8	4,8	4,9	5,2	4,7	4,9
Déflateur du PIB en dollars (variation en %)	-6,8	4,6	9,7	11,9	8,1	2,4	1,8	1,9	2,2	2,3	2,3	0,8	3,6
Taux d'intérêt effectif (en % 4/)	0,9	1,7	1,0	1,2	1,2	1,0	0,9	0,9	0,9	1,1	1,5	1,0	1,0
Croissance des exportations de biens et services (en dollars ; en %)	-6,6	1,5	12,6	46,2	9,9	4,9	2,8	2,6	2,7	5,9	6,0	8,2	9,0
Croissance des importations de biens et services (en dollars ; en %)	16,1	0,9	7,4	21,0	10,2	7,3	6,8	6,1	6,2	6,1	6,4	5,9	8,0
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	43,6	44,6	43,0	46,2	44,5	42,5	39,3	35,1	...	42,5
Recettes publiques (hors dons, en % du PIB)	19,7	20,8	20,7	21,7	20,3	20,3	20,6	20,7	20,9	21,7	23,2	17,9	21,0
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	256,2	295,4	321,6	0,6	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,3		
Financement équivalent don (en % du PIB) 6/	2,2	2,6	2,4	2,2	2,2	2,1	1,9	1,4	...	2,1
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	63,4	61,0	61,1	66,1	65,1	64,0	60,5	53,4	...	62,8
PIB nominal (en milliards de dollars)	19	20	23	27	31	33	35	38	40	57	118		
Croissance du PIB nominal en dollars	-5,3	7,8	15,0	17,4	13,4	7,4	6,7	6,8	7,1	7,4	7,6	5,6	8,7
Postes pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	18,9	16,5	14,6	14,3	13,8	13,4	13,4	13,8	14,3		
En pourcentage des exportations	65,7	46,1	41,9	42,0	42,1	42,7	44,5	49,0	58,6		
Ratio service de la dette totale/exportations	3,7	5,0	4,5	4,1	6,0	3,8	3,6	3,5	3,2	2,9	3,8		
VA de la dette extérieure CGE (en milliards de dollars)	4,4	4,5	4,5	4,7	4,9	5,1	5,4	7,9	16,9		
(VA - VAT - 1)/PIB - 1 (en %)	0,5	0,0	0,7	0,4	0,5	1,0	1,1	1,1	1,1		
Déficit courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	6,6	4,7	4,0	2,9	-0,2	-1,1	0,4	1,3	1,9	1,3	1,3		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la monnaie
Y a-t-il une différence importante entre les deux critères ?	Oui



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p + g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par l'encours de la dette de la période précédente.

5/ À savoir les dons, les prêts concessionnels et l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent dons inclut les dons fournis directement à l'État et par le biais de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, sous réserve des données disponibles, alors que les moyennes des projections sont calculées sur la première année de la projection et les 10 années suivantes.

Tableau 2. Burkina Faso : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2025–35
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	17	15	14	14	13	13	13	14	14	14	14
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	17	18	21	22	23	24	26	27	28	30	31
A2. Autre scénario : catastrophe naturelle, pas d'adaptation	16	14	14	14	14	14	14	15	15	15	15
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	17	15	15	15	14	14	14	14	14	15	15
B2. Solde primaire	17	15	15	15	15	15	16	16	16	16	16
B3. Exportations	17	17	21	21	20	20	20	20	19	19	18
B4. Autres flux 3/	17	16	16	16	15	15	15	15	15	15	15
B5. Dépréciation	17	18	16	16	16	16	16	16	16	16	16
B6. Combinaison de B1-B5	17	18	18	17	17	17	17	16	16	16	16
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	17	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	17	18	20	20	19	19	19	19	19	18	18
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	46	42	42	42	43	45	45	46	47	48	49
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	46	53	61	68	74	81	87	92	98	103	109
A2. Autre scénario : catastrophe naturelle, pas d'adaptation	46	42	42	44	45	48	49	50	51	52	54
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	46	42	42	42	43	45	45	46	47	48	49
B2. Solde primaire	46	43	45	46	48	51	52	54	55	56	57
B3. Exportations	46	57	77	78	79	81	82	82	81	81	81
B4. Autres flux 3/	46	45	48	48	49	51	51	52	52	53	54
B5. Dépréciation	46	42	39	39	40	42	42	43	44	45	47
B6. Combinaison de B1-B5	46	51	47	53	53	56	56	57	57	58	59
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	46	44	45	45	47	49	50	51	52	53	54
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	46	61	69	68	68	68	67	67	66	66	66
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	4	6	4	4	4	3	3	3	3	3	3
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	4	6	4	4	4	4	4	5	5	6	6
A2. Autre scénario : catastrophe naturelle, pas d'adaptation	4	6	4	4	4	3	3	3	3	3	3
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	4	6	4	4	4	3	3	3	3	3	3
B2. Solde primaire	4	6	4	4	4	3	3	3	4	3	3
B3. Exportations	4	7	5	5	5	5	4	5	6	5	5
B4. Autres flux 3/	4	6	4	4	4	3	3	3	4	3	3
B5. Dépréciation	4	6	4	4	3	3	3	3	3	3	3
B6. Combinaison de B1-B5	4	6	4	4	4	4	3	4	4	4	4
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	4	6	4	4	4	3	3	3	3	3	3
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	4	7	5	4	4	4	4	4	5	4	4
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	7	10	6	6	5	5	4	4	4	4	4
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	7	11	7	7	7	6	6	6	7	8	8
A2. Autre scénario : catastrophe naturelle, pas d'adaptation	7	10	6	6	5	5	4	4	4	4	4
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	7	11	7	6	6	5	5	4	5	4	4
B2. Solde primaire	7	10	6	6	5	5	4	4	5	4	4
B3. Exportations	7	10	7	6	6	5	5	5	6	6	6
B4. Autres flux 3/	7	10	7	6	6	5	4	5	5	5	4
B5. Dépréciation	7	13	8	7	7	6	5	5	5	5	4
B6. Combinaison de B1-B5	7	11	7	6	6	5	5	5	5	5	5
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	7	10	6	6	5	5	4	4	4	4	4
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	7	11	7	7	6	5	5	5	6	6	5
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Une valeur en gras dénote un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (exprimé en dollars), le solde courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non générateurs de dette.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 3. Burkina Faso : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2022–45
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Réel			Projections								Moyenne 6/	
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2035	2045	Historique	Projections
Dettes du secteur public 1/	59,2	56,8	57,2	52,1	51,2	50,7	50,3	49,9	49,4	47,4	20,4	45,0	49,5
dont : dette extérieure	26,3	26,2	25,5	21,3	20,5	20,7	20,5	20,4	20,3	20,1	19,4	23,8	20,4
Variation de la dette du secteur public	3,7	-2,3	0,4	-5,2	-0,9	-0,5	-0,4	-0,4	-0,5	-0,3	-24,7		
Flux générateurs de dette recensés	8,9	3,1	-0,5	-2,1	-1,0	-0,8	-0,6	-0,6	-0,7	-0,2	-24,7	2,7	-0,6
Déficit primaire	8,9	4,5	3,6	1,0	0,9	0,3	0,2	0,5	0,6	0,6	-24,0	4,2	0,6
Recettes et dons	22,0	22,5	22,0	22,9	21,5	21,5	21,8	22,0	22,1	22,7	24,0		
dont : dons	2,3	1,7	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	0,8		
Dépenses primaires (hors intérêts)	30,9	27,0	25,6	23,9	22,4	21,8	22,1	22,5	22,7	23,3	0,0	24,4	22,8
Dynamique automatique de la dette	0,1	-1,3	-4,1	-3,1	-1,9	-1,1	-0,9	-1,1	-1,3	-0,8	-0,7		
Contribution du différentiel taux d'intérêt/croissance	-2,1	-1,0	-3,4	-3,1	-1,9	-1,1	-0,9	-1,1	-1,3	-0,8	-0,7		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-1,2	0,7	-0,8	-0,4	0,5	1,3	1,5	1,2	1,0	1,5	1,5		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-0,9	-1,7	-2,6	-2,7	-2,4	-2,4	-2,3	-2,3	-2,3	-2,2	-2,2		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	2,2	-0,3	-0,7	--	--	--	--	--	--	--	--		
Autres flux générateurs de dette recensés	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Comptabilisation des passifs conditionnels (p. ex., recapitalisation bancaire)	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Allègement de la dette (initiative PPTe et autres)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Autres flux générateurs ou réducteurs de dette (préciser)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Résiduel	-5,2	-5,5	0,9	-3,0	0,1	0,3	0,2	0,2	0,2	-0,1	0,0	0,4	-0,3
Indicateurs de viabilité													
Ratio VA de la dette publique/PIB 2/	--	--	51,3	46,8	45,2	44,3	43,6	43,0	42,5	41,1	15,3		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons	--	--	233,3	203,9	210,3	206,1	199,9	195,6	192,4	180,6	63,8		
Ratio service de la dette/recettes et dons 3/	41,2	41,1	36,9	42,1	60,6	64,7	70,7	73,0	68,2	52,1	39,5		
Besoin brut de financement 4/	11,5	16,0	9,6	11,0	14,3	14,6	16,1	16,9	16,1	12,8	-14,1		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en %)	1,6	3,0	4,8	5,0	4,9	4,8	4,8	4,8	4,9	5,2	4,7	4,9	
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette extérieure (en %)	1,0	1,7	1,0	1,2	1,1	1,0	0,9	0,9	0,9	1,1	1,5	1,0	1,0
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en %)	0,8	3,8	-1,6	-0,1	2,5	4,9	5,7	4,9	4,4	4,7	5,0	2,7	4,1
Dépréciation du taux de change réel (en % ; + dénote une dépréciation)	9,3	-1,3	-2,8	--	--	--	--	--	--	--	--	2,1	--
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en %)	4,6	2,0	9,7	7,0	4,4	2,7	2,0	2,0	2,3	2,3	2,3	2,6	2,9
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	15,0	23,7	-16,1	1,7	0,3	0,2	2,5	6,1	6,5	5,4	5,7	5,6	4,1
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	5,2	6,9	3,2	6,1	1,8	0,7	0,6	0,9	1,1	0,9	0,8	5,1	1,5
VA des passifs conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Périmètre de la dette : dette de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés et des administrations locales, plus dette de la banque centrale et dette non garantie des entreprises publiques. Définition de la dette extérieure : sur la base de la monnaie.

2/ Le ratio sous-jacent VA de la dette extérieure/PIB dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui qui est utilisé dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure ; cette différence dépend des projections en matière de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal, par définition, à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à court, moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal, par définition, à la somme du déficit primaire, du service de la dette, de l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, et d'autres flux générateurs ou réducteurs de dette.

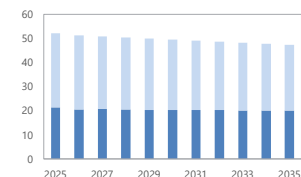
5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, sous réserve de données disponibles, alors que les moyennes des projections sont calculées sur la première année de la projection et les 10 années suivantes.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la monnaie
Y a-t-il une différence importante entre les deux critères ?	Oui

Dettes du secteur public 1/

■ dont : libellée en monnaie locale
■ dont : libellée en devises



■ dont : détenue par les résidents
■ dont : détenue par les non-résidents



Tableau 4. Burkina Faso : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2025–35
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	47	45	44	44	43	43	42	42	42	41	41
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	47	48	50	51	53	55	57	59	61	63	65
A2. Autre scénario : catastrophe naturelle, pas d'adaptation	47	45	44	49	49	49	49	48	48	48	48
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	47	47	49	50	50	51	52	52	53	54	55
B2. Solde primaire	47	50	55	54	53	53	52	51	50	50	49
B3. Exportations	47	48	51	50	49	49	48	48	47	46	45
B4. Autres flux 3/	47	46	46	46	45	44	44	44	43	43	42
B5. Dépréciation	47	46	43	42	40	39	38	37	35	34	33
B6. Combinaison de B1-B5	47	48	50	48	46	45	44	44	43	43	43
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	47	53	52	51	50	50	49	48	48	47	47
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	47	47	47	48	49	50	51	52	52	53	54
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Repère de la dette publique TOTALE	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes											
Scénario de référence	204	210	206	200	196	192	190	187	185	183	181
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	204	224	231	235	241	249	257	264	272	279	286
A2. Autre scénario : catastrophe naturelle, pas d'adaptation	204	210	206	227	223	220	218	216	214	212	211
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	204	220	228	227	228	230	232	234	236	238	240
B2. Solde primaire	204	234	256	248	243	237	233	228	224	220	217
B3. Exportations	204	223	237	230	224	220	217	213	208	204	200
B4. Autres flux 3/	204	215	215	209	204	201	198	195	192	189	186
B5. Dépréciation	204	217	203	193	184	177	171	164	158	152	147
B6. Combinaison de B1-B5	204	225	231	219	211	205	200	195	191	189	187
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	204	247	242	234	229	224	220	216	212	209	205
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	204	224	225	227	228	229	231	231	233	236	238
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	42	61	65	71	73	68	72	66	59	55	52
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	42	62	66	72	75	72	79	76	73	72	73
A2. Autre scénario : catastrophe naturelle, pas d'adaptation	42	60	63	70	81	75	79	74	66	61	58
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	42	62	69	77	81	77	83	78	72	68	67
B2. Solde primaire	42	60	74	89	89	85	87	78	70	64	60
B3. Exportations	42	61	65	71	74	69	72	67	61	56	54
B4. Autres flux 3/	42	61	65	71	73	68	72	66	60	55	53
B5. Dépréciation	42	58	62	64	68	63	67	61	56	50	48
B6. Combinaison de B1-B5	42	59	65	79	78	73	76	67	60	55	52
C. Tests adaptés											
C1. Passifs conditionnels combinés	42	60	79	82	84	80	80	73	65	59	56
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	42	63	67	73	77	74	80	76	71	68	67
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

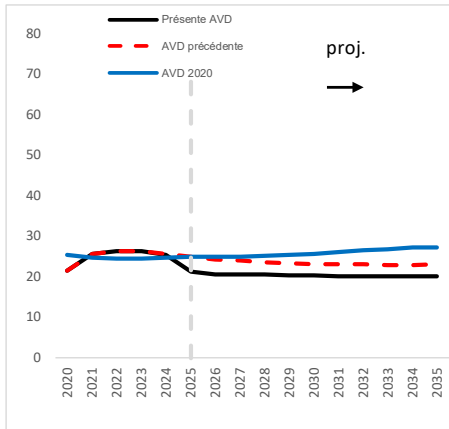
1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du repère.

2/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

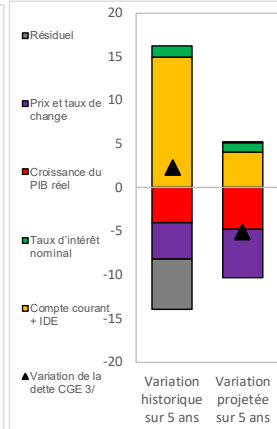
3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 1. Burkina Faso : facteurs déterminants de la dynamique de la dette Scénario de référence — dette extérieure

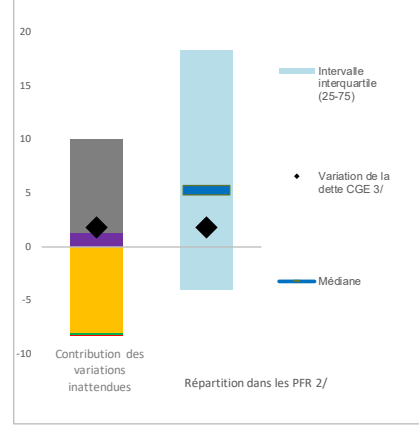
Dette extérieure CGE nominale brute
(en % du PIB ; « millésimes » d'AVD)



Flux générateurs de dette
(en pourcentage du PIB)

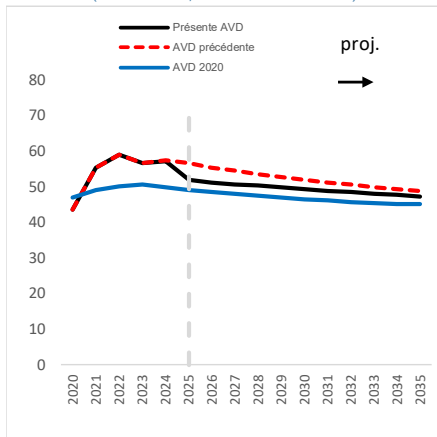


Variations inattendues de l'endettement 1/
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)

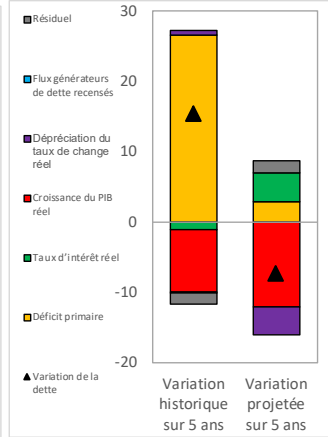


Dette publique

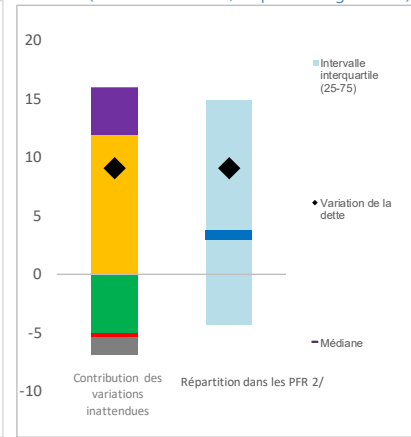
Dette publique nominale brute
(en % du PIB ; « millésimes » d'AVD)



Flux générateurs de dette
(en pourcentage du PIB)



Variations inattendues de la dette 1/
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)



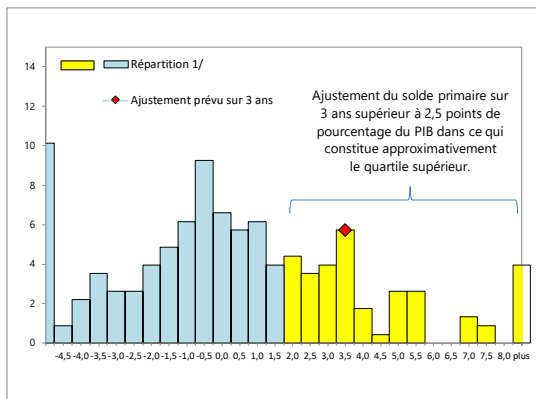
1/ Différence entre les contributions anticipées et réelles aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les PFR pour lesquels des AVD « PFR » ont été produites.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

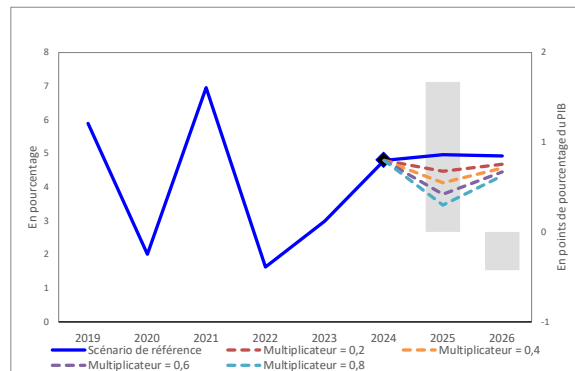
Graphique 2. Burkina Faso : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire
(en pourcentage du PIB)



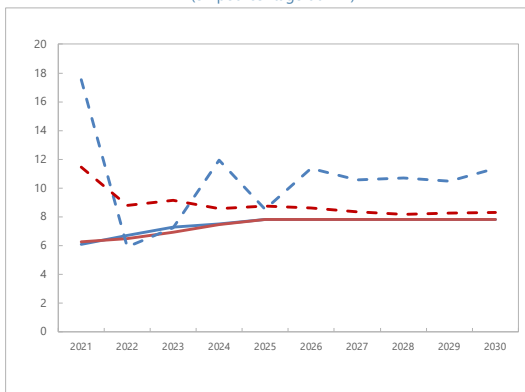
1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI dans les PFR (hormis les financements d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur trois ans par rapport au lancement du programme est indiquée en abscisse et le pourcentage de l'échantillon en ordonnée.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



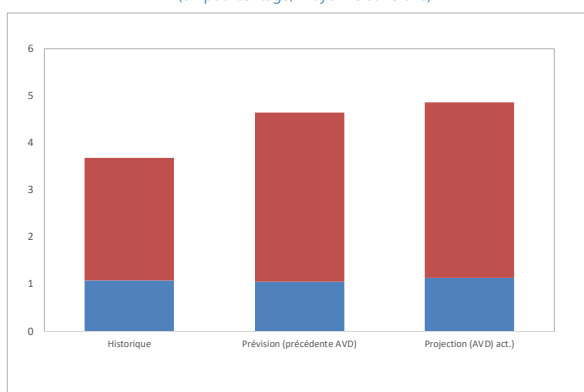
1/ Les barres renvoient aux projections annuelles d'ajustement budgétaire (échelle de droite) et les courbes représentent les trajectoires possibles de la croissance du PIB réel selon différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

Taux d'investissement public et privé
(en pourcentage du PIB)



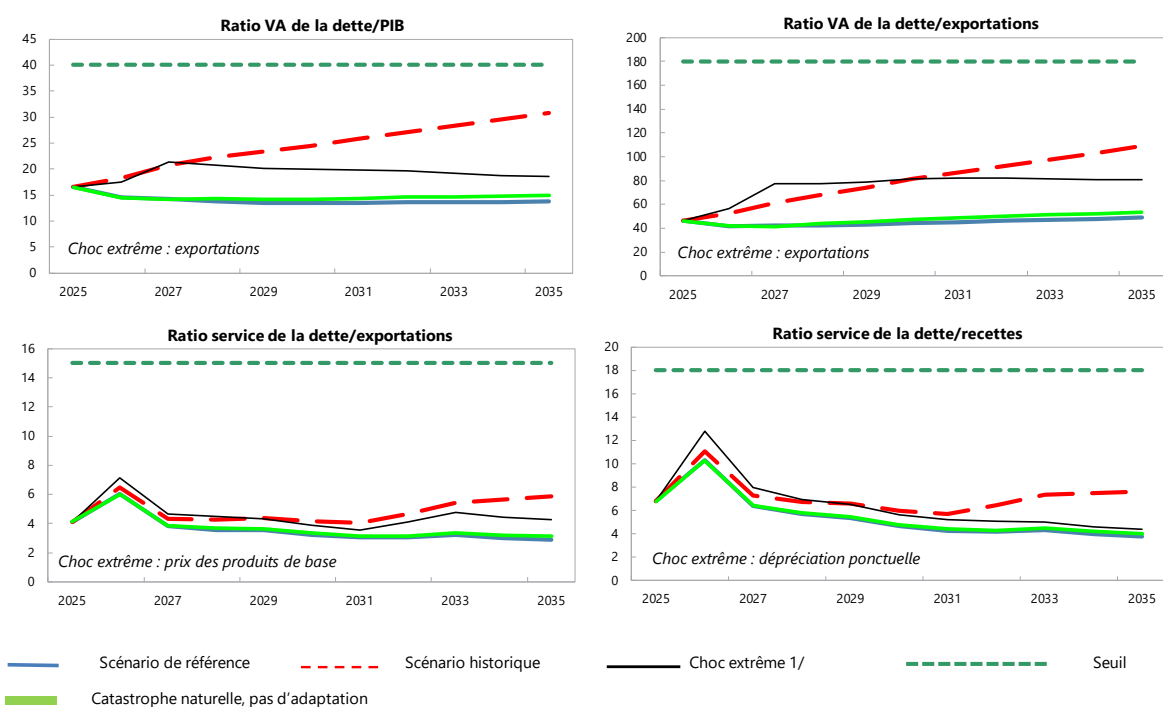
— Inv. publics - Préc. AVD
— Inv. publics - AVD actuelle
- - - Inv. privés - Préc. AVD
- - - Inv. privés AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel
(en pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
■ Contribution des capitaux publics

Graphique 3. Burkina Faso : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2025–35



Adaptation des paramètres par défaut		
	Taille	Interactions
Test de résistance adapté		
Passifs conditionnels combinés	Oui	
Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.
Prix des produits de base 2/	Oui	Non
Financements de marché	s.o.	s.o.

Note : « Oui » indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut des tests de résistance.
« s.o. » signifie que le test de résistance est sans objet.

Hypothèses d'emprunt relatives aux besoins de financement supplémentaire résultant des tests de résistance*		
	Par défaut	Définies par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure MLT CGE	100 %	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1,2 %	1,2 %
Taux d'actualisation, dollars	5,0 %	5,0 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	28	28
Différé d'amortissement moyen	5	5

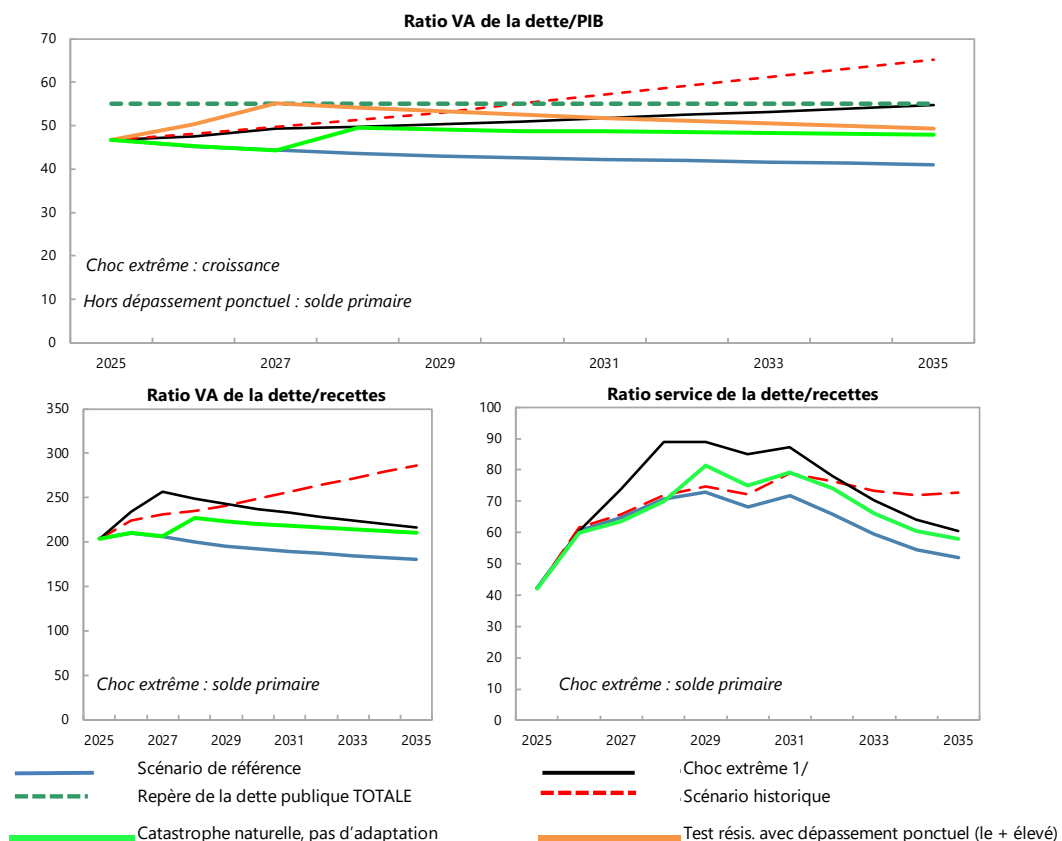
* Note : On suppose que l'ensemble des nouveaux besoins de financement occasionnés par les chocs simulés dans les tests de résistance sont couverts par de la dette extérieure MLT CGE dans l'AVD extérieure. Les conditions par défaut de la dette marginale sont fondées sur les projections à 10 ans du scénario de référence.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2035 ou après. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté (le cas échéant), mais le dépassement ponctuel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement ponctuel est le choc extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance relatif au choc sur les cours des produits de base se fonde sur les perspectives de prix des produits de base établies par le département des études du FMI.

Graphique 4. Burkina Faso : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2025–35



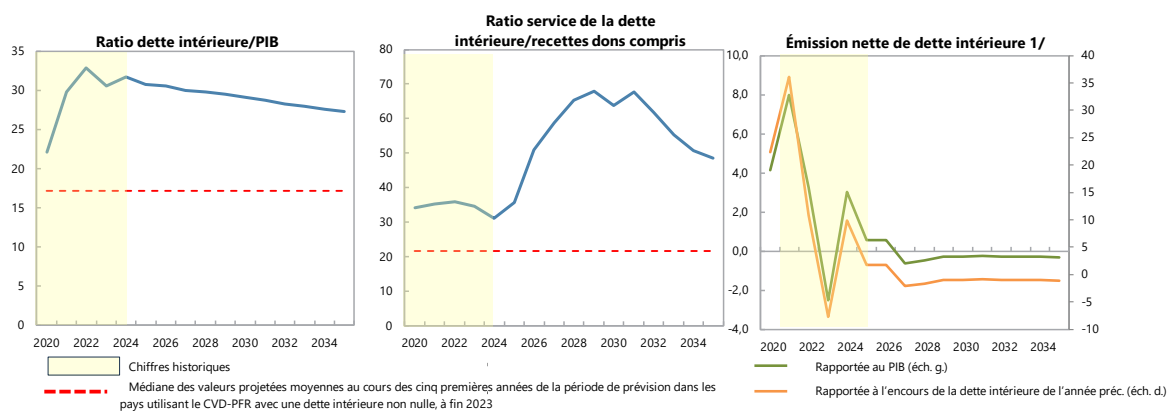
Hypothèses d'emprunt relatives aux besoins de financement supplémentaire résultant des tests de résistance*	Par défaut	Définies par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	15 %	15 %
Dette intérieure à moyen et long terme	49 %	49 %
Dette intérieure à court terme	36 %	36 %
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1,2 %	1,2 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	28	28
Différé d'amortissement moyen	5	5
Dette intérieure MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4,6 %	4,6 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	4	4
Différé d'amortissement moyen	1	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3,6 %	3,6 %

* Note : Dans ce modèle, le financement intérieur couvre les besoins de financement supplémentaires résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Les conditions par défaut de la dette marginale sont fondées sur les projections à 10 ans du scénario de référence.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2035 ou après. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté (le cas échéant), mais le dépassement ponctuel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement ponctuel est le choc extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

Graphique 5. Burkina Faso : indicateurs de la dette publique intérieure, 2020–35
(en pourcentage)

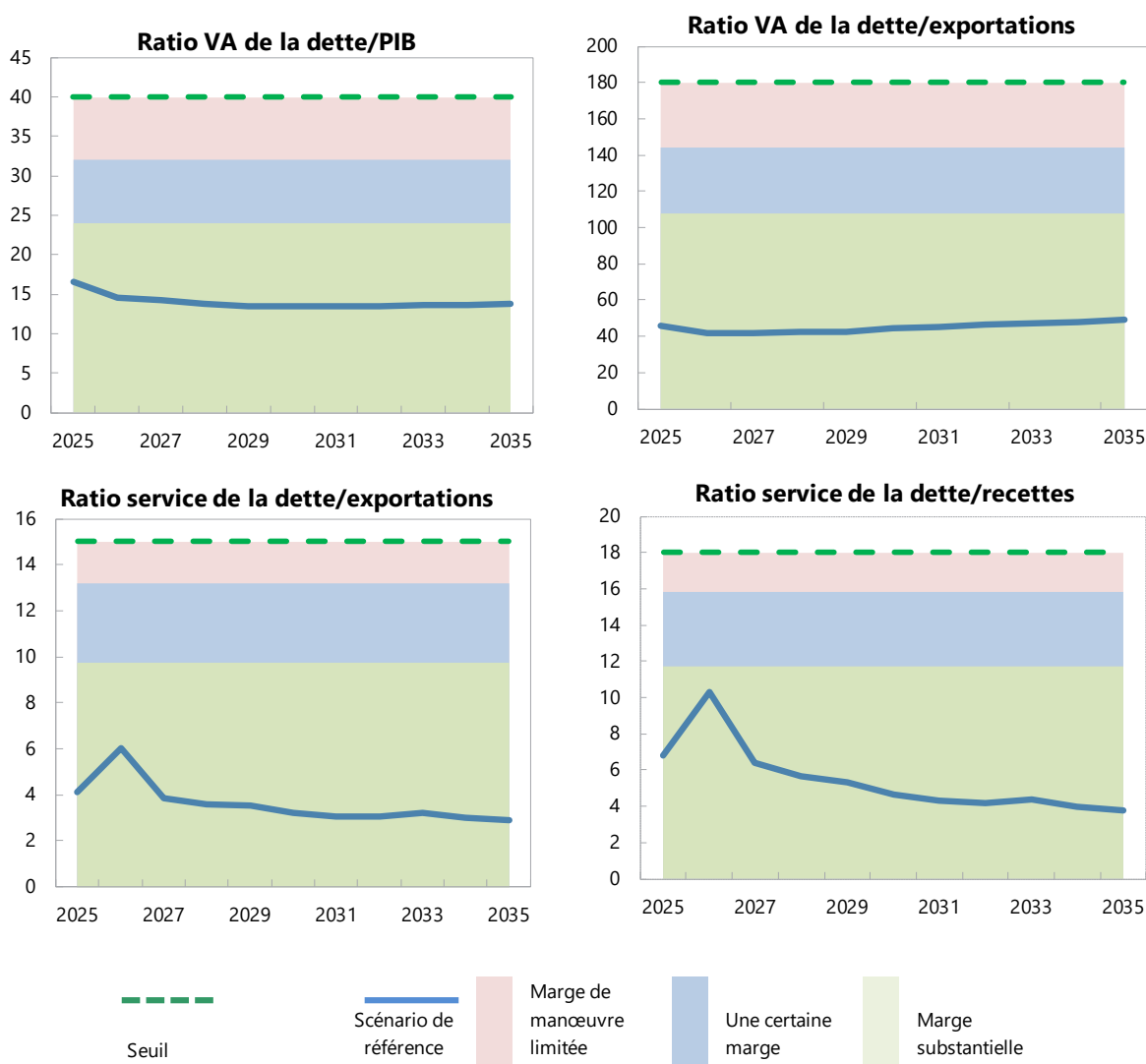


Hypothèses relatives à l'emprunt (moyenne sur la projection de 10 ans)	Valeur
Part dans les émissions de nouvelle dette intérieure	
Moyen et long terme (MLT)	57,3 %
Court terme	42,7 %
Conditions d'emprunt	
Dette intérieure MLT	
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4,6 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	4
Différé d'amortissement moyen	1
Dette intérieure à court terme	
Taux d'intérêt réel moyen	3,6 %

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ L'émission nette de dette intérieure est estimée à partir des besoins bruts de financement public déduction faite du financement extérieur brut, des cessions d'actifs, d'autres ajustements et de l'amortissement de la dette intérieure. Il ne tient pas compte de la dette à court terme émise et arrivée à échéance au cours de l'année calendaire.

Graphique 6. Burkina Faso : caractéristiques de la catégorie de risque modéré, 2025–35 1/



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est fixé à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.



BURKINA FASO

30 janvier 2026

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT, ET DEMANDE D'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ — LETTRE D'ÉVALUATION DE LA BANQUE MONDIALE RELATIVE À LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ

A. Vulnérabilité du pays face au changement climatique, y compris les coûts correspondants sur le plan humain, social et économique

1. Le Burkina Faso fait partie des pays les plus vulnérables face au changement climatique dans le monde. La hausse des températures, la plus grande variabilité des précipitations ainsi que les plus grandes fréquence et intensité des sécheresses et des inondations imposent déjà des coûts humains, sociaux et économiques élevés. Selon les prévisions du rapport national sur le climat et le développement dans la région du G5 Sahel (CCDR), en l'absence de mesures d'adaptation efficaces, le changement climatique pourrait conduire à une baisse d'environ 3,5 % du PIB annuel du Burkina Faso sur la base des hypothèses de climat humide et optimistes, et jusqu'à 6,8 % sur la base des hypothèses de climat sec et pessimistes d'ici 2050 ; en outre, les chocs climatiques tels que les épisodes de sécheresse moyens sont susceptibles d'avoir une incidence négative de l'ordre de 1,5 à 1,8 point de pourcentage sur la croissance du PIB par habitant au cours des années concernées¹. Les températures et épisodes de chaleur extrêmes devraient s'intensifier dans la région du Sahel, avec une hausse significative du nombre de jours au-dessus des seuils critiques de chaleur, accroissant ainsi les risques pour la santé et réduisant la productivité du travail, en particulier en ce qui concerne les personnes qui exercent leur activité en plein air ou dans le secteur informel². La vulnérabilité est amplifiée par la forte dépendance du

¹ Groupe de la Banque mondiale. 2022. Région du G5 Sahel : rapport national sur le climat et le développement. <http://hdl.handle.net/10986/37620>.

² GIEC. 2021. AR6 WG1 Regional Fact Sheet: Africa (fiche d'information régionale relative à l'Afrique du sixième rapport d'évaluation du GIEC [RE6]). https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/factsheets/IPCC_AR6_WGI_Regional_Fact_Sheet_Africa.pdf.

Burkina Faso à l'égard de secteurs sensibles au climat — notamment l'agriculture pluviale, qui emploie une grande partie de la population active. Par conséquent, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et les finances publiques sont exposés à des chocs climatiques récurrents³.

2. Malgré une contribution faible aux émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), le Burkina Faso est l'un des pays les plus vulnérables et les moins préparés au changement climatique. Sa capacité d'adaptation est limitée, tandis que son exposition est élevée, comme le montre son classement au 149^e rang sur 187 pays en matière de vulnérabilité et au 143^e rang sur 192 pays du point de vue de la préparation, selon l'indice 2025 de l'initiative sur l'adaptation au niveau mondial de l'Université de Notre-Dame (ND-GAIN)⁴. Les coûts induits par les phénomènes extrêmes sont conséquents : les inondations et les épisodes de sécheresse ont causé des pertes importantes aux ménages, entreprises et infrastructures ces dernières années ; les perturbations des transports liées au climat, par exemple, ont engendré des coûts importants pour le secteur privé, tandis que le changement climatique devrait se traduire par un accroissement sensible des dépenses d'entretien routier d'ici le milieu du siècle ; enfin, le stress hydrique constitue un canal de transmission important des retombées au plan macroéconomique et au plan du bien-être des populations dans la région du Sahel, sachant qu'il ressort des données probantes au niveau mondial que les chocs d'origine hydrique non atténués sont de nature à entamer sensiblement la croissance, la productivité et l'inclusion⁵.

B. Politiques et engagements des autorités en matière d'adaptation au changement climatique et domaines prioritaires de renforcement de la résilience

3. Les autorités ont progressivement renforcé le cadre stratégique de l'adaptation et ont intégré à la planification nationale la résilience au changement climatique. La version actualisée du plan national d'adaptation (PNA, 2024–28) constitue la plateforme de base pour la hiérarchisation des priorités et l'échelonnement des mesures d'adaptation dans les systèmes clés — systèmes agricole et alimentaire, ressources en eau et stockage y afférent, écosystèmes et forêts, santé, énergie, établissements humains et infrastructures locales, ainsi que services d'information sur le climat. Les mesures prioritaires sont les suivantes : i) le dimensionnement de l'agriculture climato-intelligente et la gestion durable des sols et de l'eau (y compris la restauration des terres dégradées et l'agroforesterie) ; ii) le renforcement des dispositifs de détection précoce des sécheresses et inondations, l'intervention d'urgence et la gestion des risques de catastrophe au niveau local ; iii) l'amélioration de la sécurité hydrique à travers la sécurité des barrages, la protection des bassins

³ Banque mondiale. 2025. Burkina Faso Note sur la situation économique : chapitre spécial — L'énergie au service de la croissance économique. <http://documents.worldbank.org/curated/en/099070725193540162>.

⁴ Université de Notre-Dame (Notre Dame, Indiana, États-Unis). 2025. Indice de l'initiative sur l'adaptation au niveau mondial de l'Université de Notre-Dame (ND-GAIN) (concernant le Burkina Faso). <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/>.

⁵ Groupe de la Banque mondiale. 2022. Région du G5 Sahel : rapport national sur le climat et le développement. <http://hdl.handle.net/10986/37620>.

hydrographiques et l'irrigation climato-intelligente ; iv) la mise à niveau des infrastructures et services locaux résilients au regard du climat ; et v) l'élargissement de l'accès aux services d'information et de conseil pratiques sur le climat.

4. Les efforts d'adaptation du Burkina Faso accordent la priorité aux dispositifs institutionnels inclusifs et coordonnés. Les dispositifs institutionnels en ce qui concerne l'adaptation et la coordination incluent le ministère chargé de l'environnement, le Secrétariat permanent du Conseil national pour le développement durable (SP/CNDD) et divers organismes techniques tels que l'Agence nationale de la météorologie (ANAMET). Un cadre national de mesure, de notification et de vérification (MNV) pour l'action climatique a été établi par décret (avec l'appui de la Banque mondiale) en vue de sous-tendre la transparence et le suivi de la mise en œuvre. Compte tenu de la forte vulnérabilité des zones rurales et de certaines catégories de la population (telles que les femmes, les jeunes, les éleveurs et les déplacés internes), les autorités mettent l'accent sur la planification inclusive, les mesures sensibles à la dimension du genre ainsi que les mécanismes de partage des avantages, pour garantir que les retombées positives de l'adaptation profitent aussi aux groupes vulnérables. Cette hiérarchisation des priorités d'adaptation et cet échelonnement des mesures correspondantes sont conformes aux recommandations du rapport national sur le climat et le développement pour la région du G5 Sahel, lesquelles sont axées sur le renforcement de la résilience des individus, des biens et des institutions.

C. Politiques et engagements des autorités en matière d'atténuation du changement climatique et domaines prioritaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre

5. Même si l'adaptation constitue la priorité immédiate, le Burkina Faso s'est engagé à suivre une trajectoire de développement sobre en carbone. La Vision 2050 énonce l'ambition d'atteindre la neutralité carbone à long terme, c'est-à-dire d'ici le milieu du siècle, sur la base de quatre piliers : la transition énergétique ; la croissance industrielle propre ; la restauration et la protection des écosystèmes, sols et systèmes de production ; et la gestion des déchets. La version actualisée de la contribution déterminée au niveau national (CDN 3.0, 2026–2030) revoit l'ambition à la hausse, en ciblant une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'environ 31 % d'ici 2030 par rapport à un scénario où aucun changement n'aurait été apporté, avec une délimitation claire des contributions sans condition et des contributions soumises à condition. Étant donné la prédominance de l'agriculture, de la foresterie et des autres affectations des terres (AFAT) dans le profil national des émissions, les priorités en matière d'atténuation sont axées sur la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, le dimensionnement de l'agroforesterie et la gestion durable des terres de parcours et du bétail, ainsi que le renforcement de la gouvernance foncière. Cette politique accorde également une attention marquée aux pratiques minières ; une norme nationale pour une exploitation minière artisanale et à petite échelle intelligente au regard des ressources de la forêt a été approuvée en 2025 sur la base des meilleures pratiques d'exploitation minière intelligente en zone de forêt (Forest Smart Mining ou FSM). Dans le domaine de l'énergie, les

autorités accordent la priorité à l'accélération du développement des énergies renouvelables (en particulier, le solaire), à l'amélioration de la planification et de l'efficacité du système, ainsi qu'au développement de la cuisson propre en vue de réduire la dépendance à l'égard de la biomasse traditionnelle.

6. Sous la coordination du Secrétariat permanent pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (SP/REDD+), le Burkina Faso procède à l'intégration des financements climatiques axés sur les résultats au moyen d'un programme carbone intégré. Cette approche combine les initiatives relevant de la REDD+ (telles que ART-TREES⁶) et l'agriculture climato-intelligente à grande échelle qui tire des crédits des terres cultivées en utilisant les méthodologies Verra⁷. Le programme garantit un partage inclusif des retombées positives, et des mécanismes de règlement des griefs. Ses axes d'intervention sont conformes aux recommandations du rapport national sur le climat et le développement pour la région du G5 Sahel visant à transformer les secteurs AFAT et à accélérer le développement de l'énergie propre dans les pays du Sahel.

D. Autres défis et opportunités

7. Financement. Des ressources substantielles sont nécessaires pour atteindre les objectifs prioritaires de la CDN/PNA. Les besoins d'investissement sont actuellement estimés à plusieurs milliards de dollars à l'horizon 2030, principalement aux fins de l'adaptation. Les flux de financement de l'action climatique enregistrés restent très inférieurs aux besoins. Le rapport national sur le climat et le développement pour la région du G5 Sahel souligne : les lacunes persistantes concernant les données/la MNV, qui limitent l'accès au financement climatique ; la fragmentation persistante du financement des risques de catastrophe ; ainsi que la prise en compte limitée de la dimension du climat dans la gestion des finances publiques (GFP). Les autorités entendent combler le déficit de financements par les mesures ci-après : i) le renforcement de la GFP (marquage et suivi des dépenses liées au climat dans le budget, gestion et évaluation des finances publiques fondées sur les données climatiques, et suivi des dépenses) ; ii) les mécanismes nationaux d'opérationnalisation et de dotation en ressources financières (notamment le Fonds d'intervention pour l'environnement ou FIE) ; iii) la mobilisation de financements concessionnels (par exemple, le Fonds vert pour le climat) et de financements climatiques axés sur les résultats (ART-TREES, Verra) auprès de sources publiques et privées (dont le marché du carbone) ; et iv) la mobilisation d'investissements privés sur

⁶ ART-TREES (sigle correspondant en anglais à « Architecture for REDD+ Transactions — The REDD+ Environmental Excellence Standard ») (en français, Architecture pour les transactions REDD+ — norme d'excellence environnementale REDD+) est un programme de crédits carbone à l'échelle sous-nationale et une norme qui permet à un pays ou à une collectivité territoriale de grande envergure de mesurer, vérifier et émettre des crédits de haute intégrité au titre de la réduction de la déforestation et de la dégradation de forêts et du renforcement de stocks de carbone forestiers ; voir le site officiel à l'adresse : <https://artredd.org>.

⁷ Les méthodologies Verra correspondent aux règles de comptabilisation agréées et spécifiques à des activités ou secteurs dans le cadre de la norme VCS (Verified Carbon Standard). Les projets les utilisent pour établir des scénarios de référence, démontrer l'additionnalité, quantifier et suivre les réductions ou éliminations de GES, et ainsi étayer l'émission d'unités de carbone vérifiées ; voir la page consacrée aux méthodologies Verra à l'adresse : <https://verra.org/methodologies>.

la base de règles claires du marché du carbone et d'instruments de réduction des risques. La note de la Banque mondiale sur la situation économique du Burkina Faso en 2023 souligne l'urgence d'un renforcement de la résilience financière aux risques climatiques, ainsi que les retombées positives d'une adaptation ciblée, en termes d'atténuation des effets sur la croissance et la pauvreté⁸.

8. Capacités institutionnelles et coordination Le rapport national sur le climat et le développement pour la région du G5 Sahel relève un chevauchement des mandats d'intervention d'urgence, une intégration insuffisante entre les fabricants et les utilisateurs d'hydromètres, des contraintes d'exécution au niveau infranational, ainsi que des lacunes au plan de l'inclusion touchant les femmes, jeunes, éleveurs et déplacés internes. Au nombre des priorités en suspens figurent l'opérationnalisation du système national de MNV, l'amélioration de la coordination de l'action climatique (SP/CNDD et unités sectorielles) ainsi que l'amélioration des données et de l'analyse aux fins d'éclairer le processus décisionnel. Une gouvernance inclusive — en particulier, des dispositions robustes sur le partage des avantages et le règlement des griefs — est déterminante pour garantir un accès équitable aux retombées positives, notamment en ce qui concerne les femmes, jeunes, éleveurs et déplacés internes. Par ailleurs, pour générer des recettes sur le marché du carbone et mobiliser des financements climatiques axés sur les résultats, un renforcement du partenariat est nécessaire entre le SP/REDD+, le SP/CNDD, le FIE (concernant les mécanismes de partage des avantages) et les ministères techniques (par exemple, ceux en charge de l'agriculture, de l'énergie, de la décentralisation et de l'industrie).

9. Partenariats. Le rapport national sur le climat et le développement pour la région du G5 Sahel attire l'attention sur la fragmentation des donateurs/fonds verticaux, qui renchérit les coûts de transaction. Le Burkina Faso coopère avec des partenaires multilatéraux et régionaux (par exemple, la BAD, le Fonds vert pour le climat, le FEM, le FIDA, diverses agences des Nations Unies ou la Commission climat pour la région du Sahel) aux fins de financer et de mettre en œuvre l'action en faveur du climat. Des organisations régionales et de bassins de fleuve (par exemple, l'Autorité du bassin du Niger et l'Autorité du bassin de la Volta) ainsi que des initiatives comme la Grande muraille verte complètent les initiatives nationales ayant trait à la restauration des terres et à la résilience hydrique. Les données probantes à l'échelle du Sahel montrent qu'il est indispensable de traiter les risques liés à l'eau pour favoriser une croissance et une inclusion durables, et confirment la nécessité d'investissements d'adaptation dans les domaines de l'eau, des terres et des infrastructures résilientes⁹.

10. Atteindre l'échelle nécessaire. Même si le soutien de la FRD du FMI pourrait avoir un effet catalyseur, le secteur privé a un rôle essentiel à jouer pour étendre les solutions face au défi climatique, en particulier dans les domaines de l'énergie, de l'industrie agroalimentaire, du financement et du numérique. Le Burkina Faso dispose d'un potentiel inexploité de production d'énergie solaire de plus de 95 GW, par rapport à une capacité installée de 738,5 MW. L'accélération

⁸ Banque mondiale. 2023. Note sur la situation économique du Burkina Faso 2023 : Chapitre spécial — Renforcer la résilience financière face aux risques climatiques. <http://documents.worldbank.org/curated/en/099062323115534422>.

⁹ Groupe de la Banque mondiale. 2022. Région du G5 Sahel : rapport national sur le climat et le développement. <http://hdl.handle.net/10986/37620>.

du développement de la production d'électricité par les opérateurs indépendants, des mini-réseaux et des solutions hors-réseau — outre un renforcement de la réglementation et de l'atténuation du risque — peut réduire les coûts, élargir d'accès et renforcer la résilience, tout en attirant des capitaux. L'agriculture climato-intelligente (irrigation, intrants résilients, stockage et transformation), les services groupés (vulgarisation, assurance et crédit) ainsi que les services d'alerte précoce par voie numérique peuvent concourir à protéger les moyens de subsistance en milieu rural et à accroître la productivité. Le développement des prêts verts et de la finance durable, notamment les instruments indexés sur le développement durable et le partage des risques entre les secteurs public et privé, peut s'avérer déterminant pour mobiliser des capitaux à long terme.

E. Action de la Banque mondiale dans le domaine du changement climatique

11. Le Groupe de la Banque mondiale (GBM) soutient les objectifs climatiques du Burkina Faso au moyen de financements et d'analyses ou autres formes d'assistance technique dans les domaines de l'adaptation et du développement sobre en carbone. À travers son portefeuille diversifié, le GBM soutient les efforts des autorités visant à financer les mesures d'adaptation et d'atténuation, ainsi qu'à se servir des retombées des mesures d'atténuation pour générer des ressources (grâce à des financements climatiques axés sur les résultats et le marché du carbone) aux fins de financer le processus d'adaptation. À cet égard, le GBM se concentre sur le potentiel d'atténuation de la gestion des paysages (agriculture et forêts) et des énergies durables (solaire), tout en explorant les possibilités de tirer parti de la dynamique d'investissement dans le secteur minier pour appuyer la trajectoire de développement sobre en carbone du pays.

12. Projets axés sur l'adaptation et la résilience (sélection) :

- *Renforcement de la résilience climatique au Burkina Faso* (P164078 ; 33 millions de dollars ; clôturé en 2025). Ce projet a permis d'accroître la fiabilité des prévisions météorologiques à 24 heures, pour la porter de 50 % en 2020 à 73 % en 2024 ; et d'améliorer les dispositifs de détection précoce des inondations couvrant 6,5 millions de personnes¹⁰.
- *Projet d'urgence de développement local et de résilience* (P175382 ; 350 millions de dollars ; entré en vigueur en 2021). Ce projet a permis d'apporter un appui à la sécurité alimentaire de 2,1 millions de personnes ; de réhabiliter 990 km de routes praticables en toute saison et résilientes face aux aléas climatiques desservant une population de 728 000 habitants ; d'électrifier 273 infrastructures sociales au moyen de sources d'énergie renouvelables ; d'alimenter en énergie solaire 207 systèmes d'eau potable et forages communautaires ; et

¹⁰ Projet de la Banque mondiale P164078. <https://projects.banquemondiale.org/fr/projects-operations/project-detail/P164078>.

d'aménager un réseau de drainage des eaux pluviales long de 171 km dans des zones inondables¹¹.

- *Projet de sécurité de l'eau au Burkina Faso* (P177094 ; 150 millions de dollars ; en cours depuis 2025). Ce projet permet de renforcer la sécurité de barrages, l'irrigation climato-intelligente, la protection des bassins hydrographiques et les réformes sectorielles axées sur la résilience aux sécheresses et inondations¹².
- *Projet de renforcement de la performance et de la résilience du système de santé* (P180539 ; 167 millions de dollars, entré en vigueur en 2025). Ce projet permet d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans la fourniture des services de santé (préparation à la chaleur, aux inondations et à la sécheresse, et surveillance sensible au climat), ainsi que d'investir dans des équipements économes en énergie et des systèmes de production d'énergie solaire pour diverses installations¹³.

13. Projets d'atténuation susceptibles de favoriser l'accès du pays aux marchés du carbone (sélection) :

- *Projets du secteur privé relatifs à la construction de centrales solaires photovoltaïques*. 30 MWp à Nagréogo (14574 ; garantie de 4,5 millions de dollars de la MIGA en 2021)¹⁴ ; 26,6 MWp à Zina (36857 ; investissement de 12,5 millions de dollars de la SFI en 2022)¹⁵ ; 24 MWp à Zano (14583 ; garantie de 3,5 millions de dollars de la MIGA en 2022)¹⁶.
- *Projet « Climat et gestion des paysages communaux »* (P170482 ; 125 millions de dollars, entré en vigueur en 2023). Ce projet a permis de placer 500 000 ha de terres sous un régime de gestion durable ; de séquestrer 680 000 tonnes de CO₂ au moyen d'une série d'investissements ; d'enregistrer 116 aires de conservation dans le cadastre foncier ; d'établir 52 chartes foncières applicables aux aires de conservation¹⁷.
- *Projet de fourneaux de cuisine à l'éthanol* (P156413 ; 3,6 millions de dollars, entré en vigueur en 2016). Dans le cadre d'un programme carbone, ce projet relevant de la filière des biodigesteurs rend opérationnelle la capacité du pays à générer et échanger des crédits

¹¹ Projet de la Banque mondiale P175382. <https://projects.banquemondiale.org/fr/projects-operations/project-detail/P175382>.

¹² Projet de la Banque mondiale P177094. <https://projects.banquemondiale.org/fr/projects-operations/project-detail/P177094>.

¹³ Projet de la Banque mondiale P180539. <https://projects.banquemondiale.org/fr/projects-operations/project-detail/P180539>.

¹⁴ Projet 14574 de la MIGA. <https://www.miga.org/project/societe-de-production-denergie-solaire-de-ouagadougou-sas-1>.

¹⁵ Projet 36857 de la SFI. <https://disclosures.ifc.org/project-detail/SII/36857/windiga-bf>.

¹⁶ Projet 14583 de la MIGA. <https://www.miga.org/project/quadran-burkina-faso-sa-zano-0>.

¹⁷ Projet de la Banque mondiale P172769. <https://projects.banquemondiale.org/fr/projects-operations/project-detail/P172769>.

carbone aux fins du développement ; le projet a permis d'installer plus de 12 000 biodigesteurs dans des ménages¹⁸.

- *Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest* (P172769 ; 114 millions de dollars, entré en vigueur en 2022). À l'échelle de la région ouest-africaine, environ 900 000 producteurs ont adopté des technologies d'agriculture climato-intelligente ; environ 80 000 ha seront transférés sous un régime de gestion durable des paysages¹⁹.

14. Des travaux analytiques et une assistance technique étayent les mesures stratégiques et les financements. Le rapport national sur le climat et le développement pour la région du G5 Sahel fournit un diagnostic à l'échelle de l'économie et des priorités concrètes pour l'adaptation et un développement sobre en carbone. L'assistance technique en cours en matière de financement de l'action climatique appuie l'élaboration et l'opérationnalisation d'une stratégie nationale en ladite matière — y compris une évaluation du cadre institutionnel ; les différentes options de mobilisation (publique, concessionnelle et privée) ; l'état de préparation aux marchés du carbone à forte intégrité ; ainsi que la modélisation macroéconomique et budgétaire fondée sur les données climatiques. Parallèlement, les réformes en cours, avec l'appui de l'assistance technique du GBM, établissent des cadres favorables pour attirer le secteur privé. Ces cadres incluent des systèmes de crédit et de registre pour les opérations ayant trait au carbone ; une amélioration de la MNV au niveau de la REDD+ et de l'agriculture climato-intelligente ; ainsi que la prise en compte des questions climatiques dans l'élaboration du budget, les écotaxes et les mesures de tarification du carbone pour inciter aux investissements verts. Par ailleurs, les parties prenantes ont retenu au nombre des priorités une loi-cadre dédiée au climat et des dispositions réglementaires visant à mobiliser systématiquement des solutions privées. Un maintien des services analytique et consultatif sera nécessaire pour appuyer la mise en œuvre des priorités de la CDN/PNA, notamment au titre de la FRD du FMI.

¹⁸ Projet de la Banque mondiale P156413. <https://projects.banquemondiale.org/fr/projects-operations/project-detail/P156413>.

¹⁹ Projet de la Banque mondiale P171769. <https://projects.banquemondiale.org/fr/projects-operations/project-detail/P172769>.

Déclaration de MM. Wautabouna et Tall sur le Burkina Faso
Réunion du conseil d'administration
18 février 2026

1. Introduction et mise en contexte

Au nom des autorités burkinabé, nous tenons à remercier les administrateurs pour le soutien continu du Fonds monétaire international au Burkina Faso.

Les autorités sont particulièrement reconnaissantes envers la direction et les services du FMI pour les échanges très productifs qui se sont récemment tenus à Ouagadougou dans le cadre de la visite du directeur général adjoint Kenji OKAMURA au Burkina Faso et des entretiens relatifs au programme.

La direction a pu mesurer sur place la complexité de l'environnement et des défis auxquels les autorités font face. Les problèmes fondamentaux du pays sont ses besoins considérables en matière de développement et la crise sécuritaire persistante dans la région du Sahel.

Le Burkina Faso occupant la présidence de la Confédération des États du Sahel et celle du Conseil des ministres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), les autorités ont exposé leur vision inédite, globale et tournée vers l'avenir pour leur pays et la région. Malgré son enclavement géographique et son exposition à la volatilité des prix des produits de base, le Burkina Faso continue de faire preuve d'une bonne résilience, fondée sur la mise en œuvre d'une série de plans nationaux de développement (PND) en étroite coopération avec ses partenaires techniques et financiers.

Le Plan RELANCE, nouveau PND du Burkina Faso pour la période 2026–2030, définit le cadre global des politiques économiques et sociales à moyen terme des autorités. S'inscrivant dans la continuité des réalisations de la stratégie de développement précédente, il adapte les priorités à un contexte caractérisé par des problèmes de sécurité et par la vulnérabilité au changement climatique. Le PND a pour but de favoriser la stabilité macroéconomique, la résilience et la croissance inclusive, et d'orienter l'investissement public et les réformes structurelles sur le moyen terme.

Il a été conçu dans le souci de préserver la cohérence avec le cadre macroéconomique appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) du FMI, s'agissant en particulier de la poursuite du rééquilibrage budgétaire, de la gouvernance, de la lutte contre la corruption et de la transparence en matière de finances publiques. L'une des principales nouveautés réside dans l'attention accrue portée à la résilience et à l'autonomie, puisqu'il est attendu que deux tiers des besoins de financement soient couverts par des ressources intérieures, même si le plan prévoit de l'espace pour la participation du secteur privé et l'aide de la communauté internationale.

Une autre innovation consiste à mettre davantage l'accent sur la résilience au changement climatique et l'adaptation à ses effets, compte tenu de la forte exposition du Burkina Faso aux chocs climatiques, et de la fragilité et des conflits engendrés par ces derniers.

La bonne mise en œuvre de la PND reposera sur un déploiement constant de mesures avisées, notamment sur le plan de la gouvernance, de la mobilisation des recettes et de la hiérarchisation judicieuse des dépenses, et sur le soutien continu des partenaires pour le développement, parmi lesquels le FMI.

Pour soutenir leurs actions, les autorités demandent l'achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC et l'approbation de la demande d'un accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD).

2. Évolution économique récente

Les résultats économiques se sont améliorés au cours des années 2024 et 2025 sous l'effet des politiques économiques avisées mises en œuvre par les autorités. Après avoir accéléré de 4,8 % en 2024, l'activité économique a continué de se fortifier en 2025. La croissance du PIB réel devrait atteindre 5 %, portée par le vif rebond des industries extractives (notamment attribuable aux cours élevés de l'or et à la mise en œuvre du nouveau code minier) ainsi que par les meilleurs résultats des secteurs de la construction et des services.

L'inflation reflue rapidement. Après avoir bondi à 4,2 % en 2024 en raison de perturbations de l'offre de denrées alimentaires, l'inflation a ralenti à 2,7 % en 2025. Les données récentes sur l'inflation laissent apparaître un ralentissement marqué en fin d'année 2025, les chiffres passant en territoire négatif en raison de bonnes récoltes, de la baisse des prix des denrées alimentaires et de l'appréciation du franc CFA.

La position extérieure s'est améliorée de façon notable, l'augmentation des recettes d'exportation et le ralentissement des importations ayant contribué à renforcer le compte des transactions courantes. **Les résultats budgétaires jusqu'en septembre 2025 ont été meilleurs que prévu,** grâce à une mobilisation performante des recettes, en particulier celles issues du secteur des industries extractives, et au maintien de la discipline en matière de dépenses. Dans le même temps, les dépenses sociales ont dépassé les objectifs et les planchers fixés pour le programme.

Perspectives et risques

Les perspectives à court et moyen terme sont prometteuses, soutenues par la poursuite du rééquilibrage budgétaire, les bons résultats du secteur des industries extractives, l'atténuation des tensions inflationnistes et une mise en œuvre résolue des réformes dans le cadre du nouveau PND.

La croissance devrait rester vigoureuse et le déficit budgétaire devrait converger progressivement vers la cible de 3 % du PIB fixée par l'UEMOA. Cependant, les perspectives restent soumises à d'importants risques de détérioration découlant notamment des problèmes de sécurité, de l'exposition aux chocs climatiques et de la vulnérabilité accrue à la volatilité des prix des produits de base. Une diminution prolongée de l'aide extérieure et un durcissement des conditions de financement pourraient mettre les réserves sous tension. Pour remédier à ces risques, les autorités se sont engagées à poursuivre leurs politiques macroéconomiques prudentes, leurs réformes de la gouvernance et leurs actions de lutte contre la corruption, ainsi que leurs échanges réguliers avec les partenaires pour le développement. Elles tiendront à jour leurs plans d'urgence dans le but de renforcer la résilience.

Mise en œuvre du programme

À l'image de l'implication des autorités dans les réformes, **l'exécution du programme dans le cadre de l'accord appuyé par la FEC a été bonne** dans un contexte particulièrement difficile marqué par une situation sécuritaire délicate et des besoins sur le plan humanitaire. Toutes les mesures préalables ont été mises en œuvre. Tous les critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et les critères de réalisation continus ont été respectés.

Tous les objectifs indicatifs ont été atteints, sauf un. Le plafond des dépenses courantes primaires a été dépassé de moins de 0,1 % du PIB, ce qui tient au fait que les dépenses du Fonds de Soutien Patriotique (FSP) ont été en grande partie financées par des ressources volontaires et spécialement affectées. Tous les objectifs indicatifs pour fin septembre ont été atteints, sauf celui relatif au plafond des arriérés de remboursements de TVA, qui a été légèrement dépassé (de 0,02 % du PIB).

Les politiques budgétaires des autorités visent à dégager de l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires. Le déficit budgétaire global pour 2025 est estimé à 3,5 % du PIB, pour un objectif fixé à 4,0 % dans le programme. Les autorités sont donc en bonne voie pour respecter la cible de 3 % du PIB d'ici à 2027, conformément à l'engagement à moyen terme pris dans le cadre de l'UEMOA. Ces résultats s'expliquent par la **vigueur des recettes**, en particulier celles issues du secteur des industries extractives, et par la maîtrise continue des dépenses. Toujours sur le plan des dépenses, les objectifs de dépenses sociales des autorités ont été dépassés, tandis que la **part de la masse salariale dans le PIB a continué de diminuer**. Les réformes dans le domaine de la passation de marchés publics se sont appuyées sur les recommandations issues de l'audit. La gestion de la trésorerie a été améliorée et des avancées ont été réalisées en vue de la mise en service du compte unique du Trésor, notamment la clôture de comptes inactifs.

Sur le plan des réformes structurelles, huit et dix repères structurels ont été atteints. Le repère relatif à la réforme du secteur de l'énergie a été mis en œuvre après la date butoir.

S'agissant de la gouvernance et de la transparence des finances publiques, les autorités ont continué à prouver leur solide prise de responsabilités vis-à-vis du programme de réformes. Cependant, le repère structurel relatif à la publication de l'évaluation diagnostique de la gouvernance (EDG) n'a pas pu être respecté, en raison des importants retards enregistrés avant l'achèvement du rapport. Les autorités ayant avancé, sans retard et avant l'achèvement de l'EDG, dans la mise en œuvre de leur programme de réformes de la gouvernance, qui va bien au-delà du champ envisagé par le rapport, la publication de ce dernier risque fort d'être mal interprétée et pourrait entraver les progrès futurs dans le domaine de la gouvernance.

D'importantes réformes de la gouvernance ont été mises en œuvre : la publication d'une stratégie de gouvernance complète et d'un plan d'action s'appuyant sur les recommandations issues de l'EDG ; la réalisation d'un audit sur les comptes de dépôt du Trésor et des avancées en vue de la rationalisation de ces comptes. Six des onze recommandations prioritaires en matière de gouvernance ont déjà été mises en œuvre et les autorités se sont engagées à appliquer celles qui sont en suspens.

Le cadre de LBC/FT a été considérablement renforcé. Une étape majeure a été franchie avec la sortie du Burkina Faso de la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) et de la liste des pays à haut risque établie par l'Union européenne, ce qui témoigne des progrès notables réalisés.

3. Politique économique pour 2026 et à moyen terme

Les politiques à moyen terme des autorités seront guidées par le PND récemment adopté, qui repose sur les trois piliers stratégiques suivants : i) le renforcement de la sécurité, de la cohésion sociale et de l'intégrité territoriale, notamment par un meilleur accès aux services essentiels dans les zones fragiles et touchées par des conflits ; ii) la transformation structurelle de l'économie, en se concentrant sur l'agriculture, les industries extractives et les activités à valeur ajoutée pour stimuler la croissance et l'emploi ; iii) le développement du capital humain et la protection sociale, notamment au moyen de l'expansion et du meilleur ciblage des filets de protection sociale ; et iv) le renforcement de la gouvernance et des institutions, en particulier pour la gestion des finances publiques, la transparence et la prestation de services.

Le cadre macroéconomique du programme appuyé par la FEC et la PND suivent la même ligne, notamment en ce qui concerne la poursuite du rééquilibrage budgétaire et la convergence d'ici à 2027 vers le plafond de 3 % fixé par l'UEMOA pour le déficit budgétaire. Il est prévu que les priorités en matière d'investissement public dans le cadre du plan soient calibrées en fonction de l'espace budgétaire et des financements concessionnels disponibles, tout en préservant les dépenses sociales et prioritaires.

Fort des enseignements tirés des plans précédents, le gouvernement a établi un rigoureux mécanisme de suivi et d'évaluation. Ce système est conçu pour mesurer l'effet produit par chaque dépense, dans un souci de responsabilité et de transparence dans l'utilisation des ressources publiques.

a) Politique budgétaire

La politique budgétaire en 2026 restera basée sur l'engagement des autorités à poursuivre le rééquilibrage budgétaire tout en gardant de l'espace pour les dépenses prioritaires. Le déficit budgétaire global devrait être maintenu aux alentours de 3,5 % du PIB en 2026, conformément à l'objectif à moyen terme de converger vers le plafond de 3 % du PIB fixé par l'UEMOA d'ici à 2027. Les réformes viseront à maintenir une forte mobilisation des recettes intérieures, en particulier celles issues du secteur des industries extractives, tout en améliorant l'efficacité des dépenses. La maîtrise de la masse salariale, l'amélioration de la gestion de la trésorerie et de la dette, et la poursuite de la rationalisation des dépenses non prioritaires et de la réduction des détournements liés à la corruption contribueront à dégager de l'espace budgétaire pour les investissements prioritaires, les dépenses sociales et les investissements dans la sécurité, et les dépenses liées au changement climatique.

b) Politique monétaire

La politique monétaire continuera d'être conduite au niveau régional par la BCEAO, avec pour priorités la stabilité des prix et le soutien de la reprise. Après avoir atteint leurs objectifs de stabilité des prix, les autorités monétaires ont abaissé le taux directeur afin de favoriser la reprise. L'orientation de la politique monétaire devrait rester fondée sur les données, en équilibrant la baisse des tensions inflationnistes avec les risques liés aux chocs régionaux et mondiaux, et la nécessité de maintenir une couverture de réserves de change suffisante.

c) Politiques relatives au secteur financier

Les politiques relatives au secteur financier en 2026 viseront à préserver la stabilité, tout en surveillant de près les risques ou les nouvelles vulnérabilités. Le secteur bancaire reste bien capitalisé et continue d'être rentable. Les autorités, en étroite coordination avec l'organe régional de contrôle, sont déterminées à maintenir un suivi rapproché du contrôle et à le renforcer, en veillant à la mise en œuvre en temps voulu des plans de recapitalisation des banques, et en surveillant la liquidité.

d) Réformes structurelles

Les réformes structurelles à moyen terme des autorités viseront à améliorer la gouvernance budgétaire, à renforcer les institutions et à soutenir la croissance à moyen terme. Les principales priorités consistent à avancer dans les réformes de la gestion des finances publiques et à mettre en œuvre les priorités du PND.

S'agissant de la gouvernance, les autorités restent déterminées à appliquer les recommandations prioritaires de l'EDG qui restent en suspens, en renforçant la transparence et la responsabilité.

Les autorités continueront aussi à intensifier les réformes structurelles de manière à soutenir la diversification et la résilience.

e) Politiques climatiques

Les mesures de réforme contenues dans la proposition de programme appuyé par la FRD sont inspirées des diagnostics établis dans le cadre de l'assistance technique fournie par le FMI et la Banque mondiale. Le but est de remédier aux vulnérabilités liées au changement climatique ayant une incidence macroéconomique, de consolider la stabilité de la balance des paiements et la résilience macroéconomique à long terme, et de renforcer la résilience aux chocs. Les mesures de réforme portent sur le renforcement du financement des risques de catastrophes, l'intégration de considérations liées au climat dans la politique budgétaire et la gestion des investissements publics, la consolidation des infrastructures et des services essentiels, et l'amélioration des données sur le climat et de la mobilisation de financements.

4. Conclusion

Le Burkina Faso continue d'obtenir de bons résultats économiques et sociaux dans un contexte sécuritaire et humanitaire particulièrement difficile. La mise en œuvre du programme appuyé par la FEC se poursuit de manière vigoureuse, comme le montrent le rééquilibrage budgétaire, qui progresse plus vite que prévu, et les avancées dans les réformes de la gouvernance et des institutions. Les autorités comptent mener des politiques macroéconomiques prudentes, dans le but d'atteindre les objectifs de leur plan national de développement à moyen terme en poursuivant le rééquilibrage des finances publiques et en utilisant l'espace budgétaire disponible pour financer en priorité les investissements de transformation, et les dépenses sociales et de sécurité. Les autorités s'engagent également à renforcer la résilience au changement climatique.

Compte tenu des résultats satisfaisants obtenus dans le cadre de l'accord au titre de la FEC et de la détermination des autorités à mener des politiques avisées, nous serions reconnaissants aux administrateurs de bien vouloir appuyer l'achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC, et la demande d'un nouvel accord au titre de la FRD. Nous sollicitons aussi l'appui des administrateurs pour mobiliser les financements nécessaires dans des proportions permettant de mettre en œuvre le PND.